

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DES 14 ET 15 FÉVRIER 2019

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	3
	_
PRESENCES	q
TILDENGES	
LES DEBATS	11
LES DEDATS	
INDEX DEC MATIEDEC	100
INDEX DES MATIERES	199

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-neuf et les 14 et 15 février à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son Hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 2/ JOURNEES PORTES OUVERTES À LA BIBLIOTHEQUE DE PRET : 'LA FOUILLOTHEQUE'
- 3/ ADOPTION DE REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES DE 30 % 50 % ET 70 % SUR LES ARTICLES ET PRODUITS CULTURELS VENDUS DANS LES BOUTIQUES DES MUSEES DE LA CTM
- 4/ CONCOURS « NOS LYCEENS ET LYCEENNES ONT UN INCROYABLE TALENT » DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 5/ HARMONISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES
- 6/ DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE LA MARTINIQUE (CCSTI)
- 7/ ANNULATION D'UNE CREANCE NEE DE PRETS ETUDIANTS
- 8/ PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA PREVENTION DES MALADIES VECTORIELLES TRANSMISES PAR LES INSECTES
- 9/ PROJET DE DECRET RELATIF A LA GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, A MAYOTTE, A LA REUNION, A SAINT-BARTHELEMY ET A SAINT-MARTIN
- 10/ PROJET DE DÉCRET N° du XXX PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI N° 2018-607 DU 13 JUILLET 2018 RELATIVE A LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 2019 À 2025 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTERESSANT LA DEFENSE ET CREANT UN RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE

- 11/ PROJET DE DÉCRET N° du MODIFIANT L'ARTICLE 313 BA DE L'ANNEXE III AU CODE GENERAL DES IMPOTS RELATIF AUX MODALITES D'ACQUITTEMENT DU DROIT DE TIMBRE RELATIF A LA DELIVRANCE DES PASSEPORTS
- 12/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX
- 13/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°162111 DES 19 ET 20 JUILLET 2016 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 408 095,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 26 LOGE- MENTS SOCIAUX POUR UNE « RÉSIDENCE SENIORS » DONT 18 LLS ET 8 LLTS A ANCIENNE ÉCOLE DES FILLES, BOURG 3, AU FRANÇOIS
- 14/ MISE EN PLACE D'UN REGIME D'EXONERATION POUR LES ACTIVITES D'INSERTION ET DE FORMATION REGIES PAR L'ARTICLE 6.2 DE LA LOI 2004-639

 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 15/ MISE EN PLACE D'UN REGIME PORTANT EXONERATION DE L'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DESTINEES A L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 16/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES ACTIVITES RELEVANT DES SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS PAR EAU
- 17/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LE IMPORTATIONS DE BIENS DESTINES AUX ACTIVITES DE TRANSPORTS MARITIMES ET COTIERS DE PASSAGERS
- 18/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS EXONÉRÉS DES DROITS D'OCTROI DE MER DESTINÉS À L'AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET DES AÉRONEFS
- 19/ EXTENSION LISTE BIENS EXONERES DE LA TAXE D'OCTROI DE MER POUR LES OPERATEURS DE LA SECTION C DE LA NAF INDUSTRIES MANUFACTURIERES
- 20/ PROGRAMMATION DE 6 DOSSIERS SUR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020
- 21/ RÉGULARISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN DANS LE CADRE ÉVÉNEMENTS ET DE MANIFESTATIONS
- 22/ MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF CADRE A LA COLLECTIVITE TERRITRIALE DE MARTINIQUE (CTM) PORTANT ORGANISATION DU DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIFS AUX CHAMPS DES SOLIDARITES

23/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR L'EHPAD LES FILAOS EN VUE DU REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'ETABLISSEMENT

24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'OFFICE DES MISSIONS D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE DE LA VILLE DU LAMENTIN (OMASS) POUR L'ORGANISATION DU TRADITIONNEL BAL DES SAGES QUI AURA LIEU LE 13 OCTOBRE 2018 AU LAMENTIN DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE (UFM) POUR LA MISE EN PLACE DE SES ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

26/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AFROP HAND POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR L'ORGANISATION DU SALON « AUTONOM'ACCESS » 2018

27/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE LA REALISATION DE L'ETUDE INTITULEE EVALUATION DES VARIATIONS DE FREQUENCE CARDIAQUE DES SUPPORTERS DE GOLF DE L'OPEN DE FRANCE ET DE LA RYDER CUP 2018 - ETUDE RYDER HEART

28/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE AU CENTRE EMMA VENTURA, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

29/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT POUR LA REMISE EN ETAT DE SES SERVICES APRES INONDATION

30/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL (URASS), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE (UDAF MARTINIQUE), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 32/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TELETHON AU TITRE DE L'ANNEE 2018
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER LCC POUR L'ORGANISATION DE LA 9EME EDITION DU RELAIS POUR LA VIE OCTOBRE 2018
- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AMAZONES POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

35/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION ACTION SIDA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2018

36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE LA DREPANOCYTOSE - APIPD POUR LA « 4ÈME EDITION DE DEPRACTION MARTINIQUE 2018 »

37/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE RIVIERE PILOTE POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM SANTE, SPORT ET BIEN ÊTRE EN FAVEUR DE LA POPULATION - MARS 2018

38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS DE LA MARTINIQUE - ASPM - POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

39/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE COMITE MARTINIQUAIS DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE - CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE - CMPAA-CSAPA POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2018

40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION EDUCATIVE (ADAFAE) POUR LE « SEMINAIRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE »

41/ DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION EDUCATIVE (ADAFAE)

42/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL - SSVP POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

43/ PROGRAMME D'INSERTION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

44/ SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILES) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

45/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CAE - EDEA POUR SON PROGRAMME D'APPUI À LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES PAR DES PERSONNES EN INCLUSION

46/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER RURAL DE CHOPOTTE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

47/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION ASPIRE PLUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018

48/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LES AILES DES ANGES POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES, AUX TITRES DES EXERCICES 2017 ET 2018

49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASÉES SUR L'ANIMATION » (MANIBA), POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ANNEE 2018

50/ PERSPECTIVES D'INTERVENTION DU FRAFU ET PRINCIPE D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

- 51/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE LA POINTE SIMON (ALRP) POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ARACT POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2017 ET EXERCICE 2018 AU TITRE DE LA MESURE 5.1.2 DU CPERD SOUTIEN DE L'ACTION DE L'ARACT
- 53/ CONVENTION DE DISPONIBILITE POUR ACTIVITE DE FORMATION ET MISSIONS OPERATIONNELLES AU PROFIT D'AGENTS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES
- 54/ CHARTE INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)
- 55/ RECRUTEMENT DOCTORANTS PAR CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE
- 56/ SIGNATURE D'UNE CHARTE RELATIVE A LA GESTION RESSOURCES HUMAINES DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTE) AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE) ET D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA)
- 57/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LADOM N° 18-443-1 AU TITRE DE L'ANNEE 2019
- 58/ CHAMPIONNAT TERRITORIAL DES APPRENTIS
- 59/ COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
- 60/ PROJET DE REFORME ET DE RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES ACTC

- 61/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR SES OPÉRATIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 (HORS PDRM)
- 62/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION JEUNES AGRICULTEURS DE MARTINIQUE (JA) POUR LA RÉALISATION DE SES ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017
- 63/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEUX TRACTEURS D'OCCASION PAR LA CUMA MALGRE TOUT
- 64/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017
- 65/ DISPOSITIF TERRITORIAL D'AIDE À LA CRÉATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES DE PÊCHE ET DE LA PRIME À L'INSTALLATION DE JEUNES PÉCHEURS
- 66/ ACTIONS DE SOUTIEN, DE PROMOTION ET DE VALORISATION DE LA FILIERE HALIEUTIQUE ET AQUACOLE
- 67/ PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DU COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS
- 68/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES GENITEURS D'OMBRINE OCELLEE ASSUREE PAR L'IFREMER EN 2018
- 69/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA 13EME EDITION DU CONCOURS DE PECHE DE L'ASSOCIATION ZAGAYAK
- 70/ AIDE EXCEPTIONNELLE AU REDEMARRAGE DE L'ACTIVITE DE PECHE DE MONSIEUR D.J
- 71/ SOCIÉTÉ DES COURSES DE MADININA GRAND PRIX HIPPIQUE 2019
- 72 / MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE LA CITE DU RHUM

PRESENCES

LE JEUDI 14 FEVRIER 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Michelle MONROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames et Messieurs, Claude BELLUNE (procuration à Catherine CONCONNE), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Johnny HAJJAR (procuration à David ZOBDA), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Louise TELLE), Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR (procuration à Karine MOUSSEAU), Diane MONTROSE (procuration à Michel BRANCHI), Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE), Sandra VALENTIN (procuration à Félix CATHERINE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE.

LE VENDREDI 15 FEVRIER 2019

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Raphaël MARTINE, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-France TOUL, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames et Messieurs, Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Johnny HAJJAR (procuration à David ZOBDA), Marie-Line LESDEMA (procuration à Richard BARTHELERY), Nadia LIMIER (procuration à Georges CLEON), Fred LORDINOT (procuration à Claude BELLUNE), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Louise TELLE), Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR (procuration à Karine MOUSSEAU), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Maryse PLANTIN), Marie-Frantz TINOT (procuration à Lucie LEBRAVE), Sandra VALENTIN (procuration à Félix CATHERINE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Sylvia SAÏTHSOOTHANE.

LES DEBATS

(Début de la séance à 11h00)

M. Le Président Claude LISE – Chers collègues, je vous demande de prendre place, nous allons procéder à l'appel.

M. PRIAM procède à l'appel.

Président vous avez le quorum requis.

M. Le Président Claude LISE — Nous avons le quorum, je déclare la séance ouverte. Malheureusement nous commençons avec, je veux le signaler quand même, un peu plus d'une heure de retard et je ne peux pas faire autrement que de lancer un nouvel appel pour que, à l'avenir nous puissions commencer à l'heure parce que c'est devenu pratiquement une règle de commencer avec plus d'une heure de retard. Voilà, donc nous devons désigner comme d'habitude un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? Qui se propose ? Collègue NARCISSOT, il n'y a pas d'oppositions ?

Donc le collègue NARCISSOT est secrétaire de séance.

Chers collègues, comme vous le savez, notre réunion a été convoquée sur deux jours avec un ordre du jour comportant au départ 71 points. Je me vois dans l'obligation néanmoins de vous demander d'accepter le retrait de quelques points de cet ordre du jour. D'abord, je vous demande le retrait du rapport numéro 1 relatif à l'approbation du procès-verbal de la réunion des 20 et 21 septembre 2018. Ce procès-verbal en effet, me paraît à revoir et à compléter sur un trop grand nombre d'interventions pour que nous puissions l'examiner aujourd'hui, sauf à consacrer à cela toute la journée. En effet, on y relève des problèmes d'affectations d'interventions à leurs véritables intervenants, c'est ainsi que dans certains cas il est simplement M sans autre précision alors que l'intervenant est distinguable. Il arrive quelquefois que ce ne soit pas possible, on peut mettre M, mais là, je dis bien que, il y a des cas où on sait très bien que c'est tel ou tel collègue et même un collègue qui parle pendant assez longtemps et on voit la mention M et non son nom. Dans d'autres cas, les interventions ne sont pas attribuées à leurs véritables intervenants, ça c'est plus embêtant. Par exemple, le collègue Yan MONPLAISIR intervient et en plus il intervient pour m'interpeller et c'est moi-même qui suis sensé m'interpeller, enfin, etc... Dans d'autres cas, les interventions portent la mention « dans la salle » alors que les intervenants sont identifiables et qu'il est politiquement important qu'ils soient identifiés comme les auteurs de leurs propos puisque ce sont des documents qui vont rester pour l'Histoire et chacun doit être parfaitement responsable de ses propos. Par ailleurs il existe aussi des omissions concernant telle ou telle réflexion faite par certains d'entre nous et réflexions qui ont une importance sur le plan politique. Quand il s'agit d'une réflexion sans intérêt politique particulier, bon, ce n'est pas très grave qu'il y ait une omission mais là, il s'agit quelquefois d'une réflexion qui peut avoir des conséquences sur le plan politique. Alors, je dois dire à la décharge de celles et ceux qui ont eu à étudier les enregistrements des débats et à rédiger le procès-verbal en question que la plénière du 24 septembre a été une plénière particulièrement houleuse, vous savez c'est la fameuse plénière où j'ai eu l'occasion de proposer de recevoir des grévistes, vous avez peut-être ça en mémoire, elle a été houleuse, elle a été très tendue et par moment, c'est vrai il y a eu une grande confusion et il importe à mon avis pour avoir une transcription fiable de ce qui s'est passé, il importe que les enregistrements soient confrontés au film dont nous disposons. C'est d'ailleurs ce que moimême j'ai dû faire parce que j'ai constaté en relisant, premièrement tout ce qui me concernait, j'ai vu qu'il y avait des choses que je ne pouvais pas laisser passer, c'est pas des détails, mais quelquefois pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faut voir le film et là on voit qui a dit quoi, etc... Donc, je pense qu'il y a tout un travail qu'il va falloir faire pour que cette plénière-là ait un procès-verbal très fidèle à ce qui s'est passé, à ce qui a été dit par les uns et par les autres. Voilà les raisons donc pour lesquelles, je vous demande un retrait parce que bien entendu, j'ai vu ce qui me concernait mais j'ai eu l'idée de regarder pour d'autres collègues et je me suis rendu compte que là aussi, il y avait des confusions entre les interventions d'autres collègues, qu'il y avait des collègues qui étaient mentionnés à la place d'autres, etc... et il y a aussi des collègues qui m'ont interpellé en me disant : « J'ai remarqué qu'il y a avait beaucoup de demandes de correction à faire » donc pour toutes ces raisons, je pense qu'il vaut mieux ne pas entamer un débat qui nous ferait perdre énormément de temps et à mon avis qui ne nous permettrait pas sans nous référer au film de pouvoir corriger tout ce qui a lieu de corriger. Donc voilà, je vous demande donc le retrait de cette question-là, purement et simplement. Je précise quand même que, en dehors de cette question concernant ce procès-verbal, que nous sommes toujours en attente des procèsverbaux des réunions tenues ici-même, les 30 et 31 octobre 2018, les 28 et 29 novembre 2018 et les 19 et 20 décembre 2018. Le deuxième rapport que je vous demande de bien vouloir retirer de l'ordre du jour, c'est le rapport numéro 4 relatif au concours « Concours, nos lycéens et lycéennes ont un incroyable talent ». Vous voyez, ce concours-là, vous avez le dossier, c'est la commission Education qui me demande le retrait parce que, il y a certainement à approfondir certains éléments de ce rapport. Le troisième rapport que je vous demande de bien vouloir retirer de l'ordre du jour c'est le rapport numéro 43 qui est relatif au programme d'insertion de la Collectivité Territoriale de Martinique, ceci au motif de la nécessité de procéder à une instruction complémentaire du dossier pour prendre en compte des éléments apparus entre temps. Voilà, donc ce sont les rapports 1, 4 et 43 que je vous demande de retirer de l'ordre du jour. Au dernier moment, on m'a demandé de retirer le dossier numéro 50. Il s'agit d'un dossier qui concerne les perspectives d'intervention du FRAFU et les principes d'une programmation pluriannuelle concernant le FRAFU donc c'est à la demande du rapporteur que je vous demande de retirer cette question, il y a des modifications qui doivent être apportées à ce rapport et bien entendu, je pense que c'est lors de la prochaine plénière que nous pourrons examiner ce rapport-là. Donc voilà, je vous interroge sur le retrait de ces quatre rapports : 1, 4, 43, 50. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Collègue LORDINOT pour explication de vote ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Pour intervention comme Vice-président de l'Assemblée. Comme le règlement m'y autorise. Je vous remercie monsieur le Président d'avoir retiré ce procèsverbal. Moi-même j'ai commencé la lecture sur mes interventions, page 27, 28, 31, 35, 50,

66, 69, 71, 73, 75, je me suis arrêté vers les pages 80, tellement mes propos étaient déformés, tellement il m'est prêté des propos que je n'ai pas tenu donc vous avez aussi dit monsieur le Président que nous sommes en retard de trois procès-verbaux. Je ne trouve pas cela normal dans le fonctionnement d'une Assemblée comme la nôtre. Les procès-verbaux relèvent dans les collectivités de France des Assemblées et vous connaissez ma position, je vous l'ai confirmée par un courrier que je vous ai adressé sur la guestion du respect de l'Assemblée. Je vous l'ai dit aussi Monsieur le Président, je souhaite que l'ordre du jour me soit adressé avant la réunion du Bureau, par voie électronique ou par voie papier mais que je n'arrive pas à la réunion du Bureau sans avoir l'ordre du jour comme le dit le règlement intérieur de notre Assemblée. Donc, il faut qu'il y ait... Si l'Assemblée est dépossédée de son pouvoir de rédiger les procès-verbaux, il faut qu'il y ait quelqu'un qui contrôle, qui relise. C'est ce que j'ai toujours vu quand j'étais au Conseil régional ou au Conseil général donc il faut aider peut-être l'entreprise à faire qu'il y ait des procès-verbaux qui soient conformes aux propos tenus. Ce sont des propos qui pourront être évoqués demain dans toute sorte de procédure donc c'est un document sérieux. Or, lorsqu'on le regarde, on se demande si on a assisté à cette séance parce que je vous dis qu'il y a vraiment des incohérences donc peutêtre faut-il aussi aider l'entreprise chargée de rédiger ces procès-verbaux, pourquoi pas ? Maintenant au football on fait appel à la vidéoassistance pour voir s'il y a pénalty ou s'il n'y a pas pénalty donc faisons la vidéoassistance et puis, ayons un logiciel, aidons cette société à faire l'acquisition d'un logiciel qui va lui permettre de reproduire convenablement les procès-verbaux. Mais, je le dis comme je le pense, ce n'est pas acceptable. Cette prérogative de l'Assemblée, c'est de tenir les procès-verbaux de l'Assemblée donc ce que je souhaite c'est que le retard soit rattrapé, que les erreurs soient corrigées et que, enfin, enfin, on dote cette Assemblée des moyens en ressources humaines et financiers pour fonctionner convenablement.

M. le Président Claude LISE – Bien, mon cher collègue, tout ce que je peux ajouter c'est que, mais vous le savez tous, je n'ai aucune responsabilité dans le contrôle de ces procès-verbaux. En principe je dois les signer, je ne les signe même pas et de toutes façons je pense que les secrétaires de séance non plus et par conséquent je ne suis pas responsable et je les reçois comme vous-mêmes. Je ne les reçois pas avant vous, je les reçois en même temps et j'évite habituellement d'intervenir pour demander en séance de corriger ceci ou cela quand ce sont des détails parce que je trouve que vis-à-vis de l'opinion, c'est même gênant mais c'est comme ça. C'est comme ça, et si l'Assemblée voulait qu'il en soit autrement, l'Assemblée pourrait faire en sorte qu'il en soit autrement donc j'en déduis que si les choses sont comme elles sont, c'est parce que collectivement tout le monde est d'accord pour que ça fonctionne comme ça donc je ne veux surtout pas à l'égard de l'opinion porter la moindre responsabilité dans cette affaire, je n'en ai pas. J'ai fait les réflexions qu'il fallait faire, les représentations qu'il fallait faire, partout où il fallait les faire, au niveau de l'Exécutif, au niveau du Conseil Exécutif, au niveau de l'administration et au niveau de l'Etat également, qui d'ailleurs s'en désintéresse complètement. Il est clair que je ne vois pas d'autres moyens de répondre à ce type de demande, mais il est clair que, en ce qui me concerne, quand je constaterai qu'il y a des problèmes, je vous les dirai, quand il y a des choses à corriger et je n'assumerai pas de procès-verbaux qui n'aient pas été collectivement, véritablement approuvés donc chacun devra bien vérifier. Quand je propose d'adopter le procès-verbal, chacun doit pourvoir dire s'il retrouve ses propos ou pas. Là, c'était un cas particulier parce qu'il me semble que c'est la première fois qu'il y a autant de difficultés mais encore une fois, je reconnais que c'était difficile, difficile à prendre, je ne sais pas si c'est toujours pris en sténotypie, je ne sais pas comment ça se passe, même un enregistrement audio ne permet pas de reconnaître toutes les interventions, je m'en suis rendu compte, il n'y a que la vision du film qui permet de voir les choses. Maintenant, si en amont avant les séances plénières, il y avait ne serait-ce qu'une réunion permettant de vérifier mais bon, moi je vous répète que moi je reçois les procèsverbaux comme vous-mêmes. Par conséquent, je n'ai aucune possibilité de répondre positivement aux questions que tu poses. Voilà. Ceci étant posé, sur le retrait des 4 questions, est-ce qu'il y a des oppositions ? S'il n'y en a pas, pas d'abstentions non plus, c'est adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité**.

Par conséquent ces 4 questions sont retirées de l'ordre du jour. Je dois vous signaler qu'il y a... J'ai deux demandes de communications qui me paraissent intéressantes à présenter là, maintenant. Il s'agit d'une communication que veut présenter la collègue Conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN donc je vais lui donner la parole. Ensuite, je vais donner la parole au collègue MARIE-SAINTE qui a une communication également à faire qui est une communication qu'il va faire en tant que responsable du PARM, mais c'est à propos d'un questionnaire donc je pense que c'est une communication qu'il vaut mieux qu'il fasse là, en début de séance pour que tout le monde puisse avoir l'information. Donc je propose à la collègue LEOTIN de nous présenter sa communication. J'ai oublié tout juste de vous indiquer qu'il y avait également à examiner en fin de séance, une motion dont j'ai pris la responsabilité. C'est une motion que je vais vous demander d'examiner, j'en ai pris l'initiative mais il y a un certain nombre de collègues qui d'ores et déjà se sont associés à cette motion qui concerne le projet de création d'une cité du rhum à la Martinique sur un peu le modèle de la cité du vin de Bordeaux. Nous avons été sollicités pour un appui, un appui politique, l'affirmation d'une volonté politique à l'appui d'une initiative qui est une initiative bien entendu du monde économique donc je vous proposerai cette motion, je la ferai circuler avec quelques éléments de documentation, mais beaucoup de collègues qui on assisté à une réunion d'informations là-dessus sont déjà au courant, ceux qui veulent s'associer à la signature pourront s'associer et puis nous débattrons de cela comme pour toutes les motions en fin de séance. Voilà. Donc collègue LEOTIN, tu as la parole.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Merci Président. Bonjour. Aujourd'hui nous sommes le 14 février, une Saint-Valentin tragique pour les ouvriers agricoles de Martinique. Les travailleurs agricoles de la banane demandaient à être payés au SMIC, le salaire minimum, 35,46 francs par jour et l'interdiction des produits toxiques comme le chlordécone. Après 4 semaines de grève marchante, d'habitation en habitation, toutes les négociations échouent. Le 14 février 1974, les ouvriers se retrouvent sous le plateau de Chalvet encerclé par des gendarmes, l'affrontement est inévitable ce jour-là. Rénor HILMANY, ouvrier agricole originaire du Lorrain, père de famille nombreuse, tombe sous les balles des gendarmes. Deux jours après, le 16 février, on retrouve le corps de Georges MARIE-LOUISE, un jeune originaire du Marigot

torturé à l'embouchure de la rivière La Capote. Le sacrifice des ouvriers agricoles n'a pas été inutile. Après février 74, les ouvriers de la banane entrent dans ce que l'on peut appeler l'air de la modernité. La maire de Basse-Pointe et le maire du Lorrain en partenariat avec le syndicat UGTM vous attendent samedi 16 février à 9 heures à Chalvet. C'est cet hommage que nous voulons rendre aux ouvriers de la banane 45 ans après et c'est aussi un honneur d'avoir parmi nous, ici, dans cette salle des conseillers CTM qui ont été des acteurs à côté des ouvriers de la grande grève de janvier-février 74. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci chère collègue. Donc, je demande à notre collège MARIE-SAINTE de nous présenter cette question qu'il nous présente en tant que responsable du PARM.

Tu as la parole pour cette information.

M. Daniel MARIE-SAINTE - Merci. Evidemment, je remercie le Président de l'Assemblée de m'avoir autorisé à faire cette communication, elle est évidemment d'une toute autre nature que celle de ma collègue qui a créé chez moi de l'émotion, puisque j'y étais. Quatorze février 1974, à chaque fois que j'entends ça, bon, j'ai une certaine émotion. En fait, je voulais saisir l'opportunité de l'Assemblée pour vous faire une communication. Mes collaborateurs du PARM, Pôle Agro-ressource et de Recherches de Martinique m'ont un peu devancé puisque vous avez dû trouver sur votre table en arrivant un petit document, un dossier de presse appelé NUTRIPARM et c'est de cela que je veux vous parler très brièvement. Il s'agit d'une enquête dont s'est chargé le PARM et je voulais donc saisir cette occasion de l'Assemblée pour vous sensibiliser à cette enquête et au-delà, sensibiliser tous ceux qui peuvent nous écouter dans cette salle. C'est une enquête sur les préférences alimentaires des Martiniquais. Pourquoi cette enquête? Le PARM déploie l'enquête NUTRIPARM préférence alimentaire des Martiniquais. Cette enquête vise à étudier les préférences et les comportements alimentaires, c'est-à-dire les goûts des Martiniquais en matière d'alimentation vis-à-vis des sensations du gras, du salé et du sucré. Cette enquête est conçue afin de mieux comprendre ce qui détermine les choix alimentaires des Martiniquais de manière à fournir aux décideurs publics, aux acteurs de santé publique, les moyens de faire les recommandations les mieux adaptées possibles. La connaissance de ces préférences alimentaires sera aussi un atout pour tous les acteurs du secteur agro-alimentaire, les entreprises industrielles, les artisans et tous ceux qui élaborent les produits alimentaires pour l'alimentation de la population. Les résultats de cette étude éclaireront les questions qui nous concerne tous sur notre alimentation. Cette enquête intitulée NUTRIPARM n'a aucun but commercial, elle est conduite dans le strict respect des règles du RGPD c'est-àdire le Règlement Général de Protection des Données personnelles. C'est très important parce que nous utilisons l'outil internet pour faire cette enquête. L'enquête NUTRIPARM et le projet ANR NUTWIND, elle est réalisée, donc cette enquête est réalisée dans le cadre du projet de recherches NUTWIND c'est-à-dire Nutritional, excusez de l'accent, Transition for West Indies, coordonné par l'unité de recherches MOISA c'est-à-dire Marché Organisation Institution et Stratégie d'Acteurs en partenariat avec d'autres partenaires nationaux tels que le CSGA c'est-à-dire le Centre de Gestion du Goût et de l'Alimentation. Ce projet est financé par l'Agence Nationale de Recherches, ANR, par le FEDER, par la Collectivité Territoriale de Martinique. L'enquête NUTRIPARM est une partie du projet qui vise bien la connaissance des préférences alimentaires de la population martiniquaise donc nous lançons un appel à la

participation de tous. L'objectif est d'avoir au moins un échantillon de 1500 internautes Martiniquais volontaires pour répondre au questionnaire en ligne sur le site NUTRIPARM. L'adresse : www.etudenutriparm.fr Tous les participants de cette enquête recevront une communication sur les premiers résultats dès la fin de 2019. Si vous souhaitez y participer, participer à cette aventure scientifique, rien n'est plus simple, il s'agit d'une enquête en ligne simple et ouverte à tous. Il suffit d'avoir 18 ans, d'avoir un accès internet depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, de disposer d'une adresse email individuelle et de répondre à des questions très simples sur votre alimentation. L'enquête en ligne est ouverte jusqu'au 31 mars. En quoi consiste l'enquête ? Le questionnaire comporte 4 parties. La première partie, nous posons des questions sur votre degré d'attirance envers divers aliments. Deuxième partie, nous vous interrogeons sur la façon dont vous préférez consommer les aliments. Troisièmement, nous vous demandons de choisir vos plats préférés dans un menu et enfin quatrièmement, nous vous posons des questions sur votre comportement alimentaire. Il faut prévoir environs une vingtaine de minutes pour y répondre. Ce projet unique repose exclusivement sur l'engagement citoyen des Martiniquais. Participer c'est devenir acteur bénévole et volontaire de la recherche publique autour de l'alimentation, donner aux décideurs publics les moyens de formuler des recommandations adaptées à la réalité de notre territoire et enfin, très important, fournir aux professionnels du secteur de l'agro-transformation des pistes d'adaptation de leur offre. Le PARM sera à votre côté dans cette mission. Pour participer, rendez-vous donc sur le site www.etudenutriparm.fr avant le 31 mars 2019 et pour connaître les caravanes NUTRIPARM qui est une autre forme de communication que nous avons mis en place, ces caravanes se déplacent auprès de la population, il suffit de suivre les différents rendez-vous sur facebook. Au moment où je vous parle, nous avons déjà eu l'adhésion de 700 volontaires, ils se sont engagés donc je leur dis publiquement bravo et je compte sur votre collaboration, soit que vous deveniez vous-mêmes des participants ou bien si vous nous aidez à recruter puisque, il nous faut au moins un échantillon de 1 500 personnes de Martinique pour que les résultats soient scientifiquement convenables. Voilà Président, la communication que je voulais faire, je vous remercie. En tous cas vous pourrez prendre connaissance sur la petite plaquette qu'on vous a déposé pour avoir plus de détails sur cette enquête. Merci bien.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue MARIE-SAINTE. Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. C'est une pratique qui semble se développer, il y a des communications en début de séance faites par le Conseiller exécutif, je vais donc intervenir au titre de ma possibilité comme Vice-président, d'intervenir aussi à tout moment. J'ai eu aussi une grande émotion à l'évocation du 14 février. Le tragique de l'Histoire peut cohabiter aussi avec des choses moins dramatiques, bienheureuses donc c'est l'occasion pour moi de souhaiter une joyeuse Saint-Valentin à tous les amoureux de la Martinique et c'est la date du baptême de la collègue Jenny DULYS. Mais tout de même je m'attendais à une autre communication de la collègue LEOTIN parce que, en février 74, il y avait de très nombreux militants, j'étais moi-même lycéen, de parti politique, de syndicats qui ont accompagné les ouvriers agricoles. Mais, à cette occasion, ils avaient une sorte d'emblème de ralliement, c'était un drapeau rouge vert noir et je me disais peut être qu'elle allait nous faire une communication sur l'état d'un dossier qui est pour nous membres de l'Assemblée, une véritable nébuleuse parce qu'on ne sait pas dans quel méandre aujourd'hui nous

sommes, concernant cette affaire et nous entendons dire qu'en France, il y a une polémique qui commence sur la mise en place d'une carte de France dans les salles de classe sans les outremers et l'affichage du drapeau donc c'est une question qui doit nous interpeller puisqu'on a commencé par les points d'actualité, je veux bien. En ce qui me concerne et je ne peux que parler pour moi, le fait qu'il n'y ait pas les outremers, les régions qui sont non européennes de la France sur la carte dans les écoles françaises, ça ne me dérange pas. Mais, ce qui me paraît plus utile de mener comme combat c'est de faire que l'emblème martiniquais soit présent dans les salles de classe et devant les édifices publics. Et, si le Président MACRON a fait en sorte qu'il n'y a plus le drapeau à 4 serpents, symbole de l'esclavagisme, par quoi allons-nous le remplacer ? Et c'est ça la question. On ne va pas faire, c'est un point de vue, un emblème qu'on va utiliser à l'international en dehors de Martinique et ne pas rappeler un élément fort de notre identité culturelle sur tous les bâtiments publics et maintenant à l'intérieur des salles de classe.

Donc, voilà ce que je demande sans polémiquer, je ne sais pas, je ne suis pas au courant, je ne sais pas s'il y a des collègues qui ont des informations sur cette affaire, qu'on enrichisse l'Assemblée, qu'on me dise où en est-on dans cette affaire de procédure de drapeau, chacun pourra librement développer ses conceptions et ses positions. Pour ce qui me concerne, je pense et je le dis très clairement, au-delà des appartenances politiques, le drapeau rouge, vert, noir a sa place dans la consultation.

M. le Président Claude LISE – Bien, je ne sais pas, on ne va pas entamer un débat là-dessus. Collègue DUVERGER avant ?

M. Jean-Claude DUVERGER – J'ai un point d'ordre. Je te laisse annoncer l'ordre du jour et j'interviens après.

M. le Président Claude LISE – Après...

M. Jean-Claude DUVERGER – Après. C'est fait ? En enlevant les quatre. En bien, un point d'ordre après Mme LEOTIN.

M. le Président Claude LISE – Non mais c'était pour... Si c'est le même sujet c'était pour qu'elle puisse apporter des informations par rapport à l'affaire de Chalvet.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est là-dedans. Non, mais je vais intervenir deux fois avant. Je voudrais, peut-être que je vais dire juste un mot. Je voudrais rappeler... Je sais que ce n'est pas toi le président. Je voudrais m'adresser et à toi, tu es le Président de l'Assemblée et à l'Assemblée. Nous continuons à ne pas de secrétaire. L'Opposition n'a pas les moyens de travailler, nous n'avons pas de secrétaire. On m'avait dit de proposer une personne, mwen propozé'y, yo lisansié'y. Donc, je ne voudrais pas qu'on licencie alors je souhaite si c'est possible d'embaucher quelqu'un qui ne coûte pas cher, on va se débrouiller mais que l'on ait quelqu'un pour travailler avec nous. Voilà, je voudrais intervenir sur cela. Je voudrais aussi dire que j'ai poliment, de temps en temps il y a même des gens que je rencontre ka di mwe : « ou pè sé mésié ? ». Je n'ai peur de personne mais je ne peux pas partir chez moi et puis dire : « Mwen kay goumen ». Je viens ici pour échanger. J'ai écrit et dernièrement on m'a dit que le Président allait me répondre par courrier, le collègue BOUTRIN m'avait donné

quelques éléments de réponse pour les pêcheurs du Vauclin. Lors d'une commission d'appel d'offres, le Président de la commission d'appel d'offres a donné quelques éléments puisque les chantiers sont... les marchés se prennent, enfin se décident là mais je n'ai pas reçu de courrier. Je voudrais dire, par respect, si je pouvais recevoir le courrier que l'on devait m'envoyer, ce serait bien. Je voudrais dire que l'intervention sur 74, j'y étais mais ce n'est pas important. Je me rappelle ce jour-là, nous avions beaucoup plus applaudit PERMAL, parce que, un prêtre, ces prêtes prenaient la parole, là, etc... au cimetière. Mais, l'importance de ce qu'a dit la collègue LEOTIN m'a fait subitement savoir que c'était un moment important, peu importe les petites guerres qui n'ont pas d'importance entre Trotskiste, maoïste, patiti, patata, etc... Ce n'était pas cela le problème. Ce qui me semblait..., D'ailleurs je dois dire avant cela, que j'ai été ce militant que l'on connaît, du GRS, mais qui faisait les galas de combats ouvriers en Guadeloupe et qui animait les trucs de défenses de Ferdinand CABOR-FONSAT qui n'avait rien à voir avec le GRS donc je ne me suis jamais enfermé dans un lieu. Mais l'émotion de l'intervention de Mme LEOTIN me fait me rappeler que c'est un peu dans ce sens-là que j'ai toujours, j'ai pris l'habitude de souhaiter que l'on entende les travailleurs. Je viens de participer à une pièce de théâtre qui est la grève de février 1900 pour 2 francs. Nous l'avons appelé « Pour 2 francs » mais ce que j'aurai souhaité, c'est que ce qui nous a habité en 74, presqu'à l'époque aussi de la grande grève de France Antilles, que ce truc là nous reste et voilà Président tu vas comprendre pourquoi un jour j'ai voté pour qu'on reçoive les travailleurs ici et de tout temps, je vais m'associer aux gens qui se mettent du côté des travailleurs, qui entendent les cris, qui demandent qu'on les écoute et je vais toujours avoir comme adversaire ceux qui opposent l'entrée des travailleurs, la marche des travailleurs, l'avancée des travailleurs. Alors, là, Chalvet, c'était peut-être des gars avec des mégots de cigarettes, peut-être MARIE-LOUISE ou HILMANY, on ne sait pas mais il ne faut pas ici non plus qu'il y ait des coups de points aux responsables, il nous faut prendre l'habitude de garder ce que nous avons appris sur le terrain. Entendons les travailleurs d'autant plus que quand ils viennent, le Président de l'Assemblée dit « J'arrête l'Assemblée » et après nous recommençons donc je veux dire que ça m'a rappelé les bons moments pleins d'émotion parce que j"y étais mais j'aurais aimé que cette émotion nous habite pour nous donner le courage et la force de recevoir les travailleurs en permanence.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, juste avant de donner la parole à la collègue LEOTIN, je ne voulais rien dire, à part que je ressens la même émotion que vous, parce que je n'ai pas envie d'entrer dans un concours d'anciens combattants mais pour les plus jeunes, parce qu'il y en a beaucoup qui ne savent pas que j'ai été aussi un militant à une certaine époque, j'y étais également et j'ai pris la parole au cimetière du Marigot, bien sûr puisque vous savez que ma vie politique a commencé là, donc j'étais très présent. J'ai eu l'occasion de voir le corps en question sur la plage et sans vouloir entrer dans des détails, j'ai même refusé..., on m'avait demandé de participer à l'autopsie et j'ai refusé quand j'ai estimé que peut-être que les choses ne se déroulaient pas comme il fallait. Je me suis retiré après être allé à Clarac. Voilà, je ferme la parenthèse là-dessus. Chacun à cette époque-là a fait ce qu'il devait faire. En conscience, j'ai fait modestement ce que je pouvais faire à cette époque-là

mais enfin, les vrais combattants c'était ceux qui recevaient les balles et ceux qui se battaient pour un mieux-être. Nous on n'a fait que, accompagner et c'était déjà ça. Voilà.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Finalement tout le monde y était. (Rires). Pour continuer un peu sans trop... Evidemment, il y a en nous tous beaucoup d'émotion, en cette journée du 14 février. Après février c'est le mois de mars, je peux aussi signaler qu'il y a ici dans cette salle un conseiller CTM qui est aussi une victime des évènements du 24 mars 1961 au Lamentin, c'est un blessé de ces évènements-là, je ne citerai pas non plus de nom mais tout le monde pourra deviner de qui il s'agit. Pour répondre rapidement à la question du collègue LORDINOT, je ne peux pas communiquer sur l'hymne et le drapeau parce que les jurys n'ont pas encore terminé leur délibération. Je veux simplement dire que cet hymne et ce drapeau sont là pour... les jurys qui dépouillent les propositions simplement et je veux simplement dire que cet hymne et ce drapeau sont là pour pouvoir identifier la Martinique dans des compétitions internationales. Voilà tout ce que je peux dire à ce propos.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour mais j'ai été saisi d'une 2^{ème} motion. Il s'agit d'une motion sur la reconnaissance de la Yole de Martinique au patrimoine mondial de..., patrimoine immatériel de l'UNESCO, pardon. C'est une motion qui est présentée par notre collègue Jean-Philippe NILOR. Elle sera examinée aussi comme la 1ère en fin de séance. Je suppose qu'elle va être distribuée entre temps à l'Assemblée. Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM BERTHOLO</u> – Bonjour Président, bonjour à tous. C'est juste un petit problème technique, c'est-à-dire que la caméra qui est placée, elle est juste placée dans le champ des intervenants et donc on ne voit pas. Je ne sais pas si cette caméra a été déplacée, en tout cas nous ne voyons pas... enfin, tous ceux qui sont dans ma direction ne sont pas en mesure de voir l'intervenant et Marie-Hélène qui n'est déjà pas très grande... S'il y a moyen de déplacer cette caméra. Voilà.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – C'est peut-être moi, il faut que je me déplace. (Rires). Je vais monter sur ta tête (Rires). Mais quel que soit le sens, ce sera...

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – A la décharge de Marie-Hélène, quand même quand elle allait les dernières fois, on la voyait, donc je pense que c'est la caméra qui doit être déplacée et non l'inverse.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je pense que l'on va tâcher de trouver une solution. En attendant, je veux vous dire quels sont les dossiers que nous allons voir, vous vous rappelez dans quel ordre, encore que, en fonction de certaines absences nous serons peutêtre obligés d'intervertir certains rapports mais au départ il était prévu d'abord des rapports présentés par notre collègue Marie-Hélène LEOTIN qui est déjà là. Il s'agit des rapports numéro 2 et 3. Ensuite un rapport qui doit être présenté par notre collègue Sylvia SAITHSOOTHANE puisqu'on a enlevé l'autre rapport, le 1, le 4 pardon.

Ensuite nous avons les dossiers présentés par la Conseillère exécutive Aurélie NELLA mais je ne la vois pas là pour l'instant. Si au moment de passer à ses dossiers elle n'est pas là, on fera passer le collègue BOUTRIN qui a des obligations demain et qui cherche à intervenir si possible aujourd'hui. Il y a ensuite les dossiers qui seront présentés par le collègue Miguel LAVENTURE. Il s'agit des dossiers numéro 6 à 12. Puis ceux présentés par le collègue Francis CAROLE. Ce sont les rapports 13 à 21. Puis ceux qui seront présentés par le collègue Daniel MARIE-SAINTE. Il s'agit des rapports 22 à 56 mais moins le 43. Puis les dossiers présentés par le collègue BOUTRIN. Il s'agit des rapports 57 à 59. Non, pardon, il s'agit des rapports... J'ai comme une erreur-là. Je reprends, je reprends à partir de Francis CAROLE. Francis CAROLE c'est, les 22 à 56 moins le 43. Daniel MARIE-SAINTE c'est, les rapports 57 à 59 et le collègue BOUTRIN c'est les rapports 60 à 71. Voilà, et on terminera par les deux motions. Nous allons commencer par les rapports présentés par la collègue Conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN, il s'agit des 2 et 3 donc là tu présentes le rapport numéro 2.

2/ JOURNEES PORTES OUVERTES À LA BIBLIOTHEQUE DE PRET : 'LA FOUILLOTHEQUE'

Mme Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Le rapport numéro 2 c'est une journée portes ouvertes à la BDP, la BDP c'est la Bibliothèque de Prêts. Cette journée portes ouvertes s'appelle « La Fouillothèque ». La BDP, bibliothèque de prêts, elle est située à Tartenson entre les Archives et le collège de Tartenson. Elle travaille avec les bibliothèques municipales, les établissements scolaires, les publics dits « empêchés », elle contribue à la lutte contre l'illettrisme. Chaque année, la BDP entreprend le désherbage de ses collections, cela veut dire qu'elle élimine les documents obsolètes, abîmés ou désuets. Plutôt que de jeter ces ouvrages et ces documents, la BDP en fait don à la population, c'est le but de la journée portes ouvertes appelée « La Fouillothèque » qui aura lieu au dernier semestre 2019. C'est l'occasion aussi de faire connaître la BDP au grand public, il s'agit d'un service culturel de la CTM essentiel pour la lecture et également essentiel par sa présence sur l'ensemble du territoire Martiniquais. Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour l'examen de ce dossier par l'Assemblée donc vous êtes invités à vous prononcer sur la mise en place de cette fouillothèque à la BDP. Il s'agit donc de dons d'ouvrages retirés des collections qui seront proposés au public au cours du dernier semestre, je l'ai dit 2019 et vous prononcer également sur l'autorisation à donner au Président du Conseil Exécutif pour prendre toutes les dispositions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Culture et Identité et Patrimoine.

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable Président.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui veut intervenir ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas grand-chose mais je voudrais dire, de temps en temps nous présentons un rapport et quand Marie-Hélène dit : « C'est pour faire connaître ». Il faut continuer à faire connaître parce qu'il y a eu un tel travail de Melle CHAULEAU pour

faire connaître le travail aux archives, de Mme LEGER et de Mme DESIRE pour faire connaître. Ce qui s'appelait la BCP, la Bibliothèque Centrale de Prêt qui est devenue la BDP, il faut continuer parce que ceux qui y ont travaillé pour faire connaître, il ne faut pas qu'on pense que ça n'a rien fait sur l'ensemble de la Martinique. Mais sur le projet qui est dans le prolongement faire connaître les structures culturelles, nous sommes parfaitement d'accord.

M. le Président Claude LISE – Merci, il n'y a pas d'autres demandes d'interventions ? Nous passons au vote.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Président, je voudrais... Alors faire connaître, le collègue DUVERGER a cité des personnes qui sont à la retraite, toutes depuis pas mal de temps d'ailleurs. Je voudrais faire connaître Mme Jocelyne TELLE-SACARABANY qui est responsable de la BDP aujourd'hui, elle est présente à ma droite, elle est venue également assister au passage de son dossier. Merci

M. le Président Claude LISE – Collègues, nous passons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier suivant. Il s'agit de l'adoption de réductions exceptionnelles de l'ordre de 30 % ou 50 % ou 70 % sur les articles et produits culturels vendus dans les boutiques des musées de la CTM.

3/ ADOPTION DE REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES DE 30 % 50 % et 70 % SUR LES ARTICLES ET PRODUITS CULTURELS VENDUS DANS LES BOUTIQUES DES MUSEES DE LA CTM

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Oui, alors nous ne sommes pas en période de solde mais je pense que la période de solde va revenir bientôt, en tous cas les musées soldent entre guillemets. Donc, il s'agit de liquider des articles qui sont en stock depuis 2 ans et plus afin de renouveler les stocks. Nous proposons aussi des réductions exceptionnelles lors des périodes officielles de solde, lors des manifestations organisées dans les musées, lors de la manifestation intitulée « Grandes vacances au musée » et lors d'opérations hors les murs c'est-à-dire en dehors des musées.

Alors, là aussi le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour que ce dossier passe devant l'Assemblée pour décision. Vous êtes invités à vous prononcer sur les possibilités d'accorder des réductions exceptionnelles de 30, 50 et 70 % portant sur les tarifs des articles ou produits culturels qui sont vendus dans les boutiques des musées.

Les musées sont cités dans votre rapport, je tiens à souligner que nous avons quand même pas mal de musées sur tout le territoire du nord au sud de la Martinique. Il s'agit du musée d'histoire et d'ethnographie, musée d'archéologie et de préhistoire, maison de la canne,

musée de la Pagerie, écomusée de Martinique, maison des volcans au Morne-Rouge, musée du Père Pinchon, CDST: Centre de Découverte des Sciences de la Terre et domaine de Fonds Saint-Jacques et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions nécessaires à l'application de la décision qui sera prise ce matin.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Culture.

Mme Christiane EMMANUEL – Avis favorable Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Est-ce que la commission des Finances est d'accord pour ces réductions exceptionnelles ?

M. Michel BRANCHI – Tout à fait. L'ancien commissaire des prix que je suis est pour la baisse des prix.

(Rires)

M. le Président Claude LISE – Je pensais que tu te trouvais dans un drame cornélien, entre sa volonté de baisser les prix, puis celle de faire entrer des recettes supplémentaires.

M. Michel BRANCHI – Mais Président, l'intérêt du consommateur prime.

M. le Président Claude LISE – Voilà, je pense que c'est une belle conclusion. Est-ce que quelqu'un veut intervenir après cette conclusion-là ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Je voulais simplement ajouter deux mots. J'ai parlé du musée d'archéologie, au mois d'avril nous avons un rendez-vous le 12 avril dans cette salle icimême pour le quatrième centenaire de l'arrivée de l'Anonyme de Carpentras en Martinique donc notre Histoire a déjà quand même 400 ans et même plus et puis nous avons un deuxième rendez-vous à la fin de l'année au mois de novembre ; nous allons faire ici en Martinique, l'assemblée générale des musées de la Caraïbe donc ce rendez-vous là aussi, il est important en novembre 2019 entre le 11 et le 15 novembre 2019.

M. le Président Claude LISE – On peut passer au vote ?

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité**.

Je remercie la collègue LEOTIN et je demande à notre collègue Conseillère exécutive, Sylvia SAÏTHSOOTHANE de nous rejoindre pour nous présenter la question numéro 5 puisque la numéro 4 a été retirée de l'ordre du jour. Donc, il s'agit de l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire dans les collèges.

5/ HARMONISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous et à toutes. Effectivement ce rapport est relatif à la proposition d'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire dans les collèges. Le cadre juridique vous a été rappelé sur cette présentation, il faut sans doute rappeler que dans ce domaine à l'instar de l'Etat, les collectivités territoriales sont soumises au respect et à l'application du principe d'égalité en matière de restauration scolaire. Il est gouverné par deux considérations majeures, à savoir : l'égal accès au service public et l'interdiction des discriminations. Le travail avait déjà été initié pour les lycées puisque Monsieur Daniel ROBIN avait fait justement cette harmonisation au niveau des lycées puisqu'aujourd'hui, tous les lycéens et toutes les lycéennes de Martinique payent le même tarif. Il était important que nous le fassions au niveau des collèges de la Martinique afin d'harmoniser tous ces tarifs-là dans un souci d'équité sur le territoire. Dans les collèges, la restauration scolaire des 43 collèges publics de la Martinique en chiffres représentent 14 000 demi-pensionnaires environs soit 2/3 de l'effectif global. Malgré la baisse des effectifs sur le territoire, le nombre de demipensionnaires est en hausse régulière en raison de la conjoncture socio-économique sans doute. Deux millions de repas sont servis par an, les modes de production des repas sont très différents, la raison pour laquelle nous avons des tarifs également aussi différents. Seize collèges sont en marche avec un prestataire privé, quatre collèges disposent d'un site de production propre, dix collèges sont en mutualisation avec des lycées et deux avec un collège et onze collèges sont en convention ou en marché avec un prestataire public, souvent c'est la mairie de la commune. Dans certains collèges nous ne possédons pas de restauration intra muros, ces élèves sont accueillis dans les restaurants municipaux, aussi la collectivité indemnise des communes pour la part liée à l'usage des locaux et ou du personnel. Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser trop lourdement les familles, la collectivité a été un art compensé auprès des établissements concernés parce que les prix trop élevés, par exemple 5,15 € pour un repas de trois des marchés privés qui concernent le collège Lagrosillière, Morne des Esses, Emmanuel Saldès à Sainte-Marie. Cette compensation s'élève actuellement à 182 000 €. Dans la diversité des modes de gestion que je vous ai énumérés découle une diversité de coûts de revient ainsi qu'une disparité de tarifs liée également à des contraintes spécifiques, des pratiques distinctes, une culture, une histoire propre à chaque établissement. Ainsi la participation des familles varie ce jour de 1,51 €, il faut donc rectifier, on a marqué 1,55 € dans le rapport mais c'est 1,51 € à 4,72 €. Dans les lycées, donc je vous l'ai dit, nous 11 187 demi-pensionnaires pour 1 million 350 repas servis par an et comme je l'avais dit, les tarifs ont été harmonisés par le Conseil Général. Notre collègue Daniel ROBIN en a été la cheville ouvrière et une compensation est versée par la collectivité à certains établissements pour garantir le montant de la participation des familles, pour un montant de 102 408 €. Nous vous proposons aujourd'hui, d'élaborer cette proposition de réforme tarifaire et nous nous sommes pour cela adjoints l'expertise d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dont le rapport vous est adressé en pièce jointe, je pense que vous l'avez et que vous l'avez lu donc nous avons trois scénarii, je ne vais pas être plus longue puisque vous avez compris l'enjeu. Le premier scénario c'est une fixation de la participation familiale à 1,69 € avec donc une compensation de la collectivité qui s'élèverait à 2,2 M€. Un scénario à 2,50 € pour la participation familiale où nous aurions donc une compensation de la CTM de l'ordre de 1,4 M€. Et le scénario 3 qui est à 2,20 € pour les familles avec une compensation de la collectivité d'1 550 000 €. Voilà. Donc en fait, pour vous donner quelques informations complémentaires, comme je vous l'ai dit le tarif des lycées c'est 3,60 € et donc nous intervenons pour cette compensation. Pour les collèges, les tarifs les plus bas : Sainte-Luce : 1,51 €, Jacques Roumain: 1,55 €. Jacques Roumain Rivière-Pilote, pardon: 1,55 €. Les tarifs les plus élevés, 4,72 € au Robert 3 et 4,30 € à Paul Symphor. Le tarif moyen, lorsqu'on fait ce tarif, c'est 2,50 €. Si on compte le montant de la PARS, la PARS c'est la Participation pour l'Aide à la Restauration Scolaire, il s'élève à 1,91 € et il est versé par l'Etat par le biais de la CAF donc si on soustrait ça, on arrive à 2,50 € pour un tarif moyen. Actuellement, la compensation de la collectivité représente 930 994 €. Dans le scénario que je vous propose, enfin, je pense que c'est celui qui me semble le plus juste, c'est celui à 2,20 € puisque c'est un tarif médian avec un lissage sur 3 ans et ce qui permettrait à certains établissements comme par exemple : Aimé Césaire des Terres Sainville, Trois-Ilets, Morne des Esses, Joseph Lagrosillière, Emmanuel Saldès, Robert 3 et Paul Symphor d'avoir une baisse tarifaire de 0, 02 centimes d'euros donc 2 centimes d'euros à 2,52 € par repas et la hausse tarifaire dans ce scénario concernerait une hausse pour certains établissements de 2 centimes d'euros à 69 centimes d'euros pour 22 établissements qui sont Roger Castendet, Cassien Sainte-Clair, Trianon, Dillon II, Julia Nicolas, Asselin de Beauville et Edmond Lucien Valar, Diamant et Sainte-Luce. Bien sûr, nous accompagnons ces hausses et nous compensons, la compensation s'élèverait à 1,5 M€. En faisant une globalité sur les familles, on aurait une économie annuelle pour les familles d'environ 547 000 €. Voilà. Il faut aussi que vous sachiez pour votre bonne information qu'on aime aussi pour beaucoup parler de la France hexagonale et qu'aujourd'hui la moyenne d'un repas en France hexagonale est de 4 à 5 € par repas, en sachant que le choix de certaines collectivités est d'aider les familles au cas par cas, ce que nous faisons d'ailleurs ici puisque le fonds des collégiens peut aider à accompagner les personnes qui ont des difficultés pour accompagner les enfants sur l'un des devoirs d'un parent, c'est de donner à manger à ses enfants donc voilà ce que je vous propose chers collègues et puis le débat est ouvert. Excusez-moi, je n'ai pas terminé, je n'ai pas terminé, il y a également le fait que nous avons à réfléchir à la suppression du fonds commun des services d'hébergement qui est un service qui est alimenté, un fonds qui est alimenté par une cotisation des collègues et qui est destiné à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement d'un établissement et ainsi que toutes dépenses nécessaires à la continuité du service à laquelle l'établissement ne serait pas en mesure de faire face. Il est librement créé ou non par la collectivité et ce versement historique des établissements vers la collectivité a été supprimé dans de nombreuses collectivités et ne répond plus à un impératif légal et il a d'ailleurs été supprimé par la Région pour les lycées. Voilà, donc ce taux est fixé à 1,25 € et il correspond à un montant de 59 000 € annuel et dans un souci de simplification et de gestion et compte tenu de son faible poids financier pour la collectivité, il est proposé de supprimer ce fonds qui serait globalement compensé par l'extension du fonds départemental de rémunération des personnels d'internats à toutes les catégories de commensaux et vous avez une note qui vous explique ces préconisations donc nous votons Président sur ces deux points. Je suis à votre disposition.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Education.

M. Eugène LARCHER — Oui. Alors c'est un avis favorable pour le scénario numéro 3, c'est à 2,20 €. C'est un tarif médian qui conduit à une hausse et une baisse de tarif pour un nombre équivalent d'établissements. Vingt-et-un établissement connaitraient une baisse de tarif échelonné entre 0,2 et 2,52 € et 22 établissements qui observeraient une augmentation de leurs tarifs de 0,2 à 0,69 soit 0,92 % à 45 %. Voilà, c'est un scénario qui génère un écart global annuel pour les familles de - 546 736,32 € mais par conséquent un versement compensatoire de la CTM de 1 055 000 € pour honorer les marchés de conventions actuelles. Alors, avis favorable pour le scénario numéro 3, 2,20 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a préféré se conformer à celui de la commission éducation et bien entendu il faut savoir cela quand même coûte à la collectivité 1 550 000 €, ce qui est quand même à souligner.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole collègues. Qui la demande ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. Permettez-moi chers collègues de saluer l'action menée par la Conseillère territoriale, Syvia... exécutive pardon, Sylvia SAITHSOOTHANE de mettre sur la table un épineux dossier, celui de l'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire. Pour avoir été désigné par mes collègues, membre du conseil d'administration du collègue Lagrosillière, je peux vous dire que c'est une question épineuse à Sainte-Marie. Ce sont les collèges, Morne des Esses, Lagrosillière et Saldès, c'est là où il y a le prix le plus élevé et on sait que c'est une région du pays où on a des familles qui ont de très faibles revenus, particulièrement dans le nord, ce sont des données statistiques incontestables. Elle dit aussi qu'elle place son action dans la continuité de celle entreprise par le collègue ROBIN dans la dernière mandature sur l'harmonisation et là aussi je veux saluer son honnêteté. Le collègue ROBIN me dit que c'est la Saint-Valentin, peut-être collègue, profite de ta chance et donc c'est la continuité de ce point de vue-là, faire que les familles Martiniquaises qui connaissent de graves difficultés ne paient pas des prix élevés pour la restauration scolaire. J'ouvrirai une parenthèse que je fermerai rapidement. J'espère que pour le nouveau lycée et le nouveau collègue de Sainte-Marie, les choses vont mieux fonctionner. Chère collègue, tu le sais, tu m'avais proposé de participer à un comité de pilotage, j'ai refusé parce que je ne partageais pas l'objectif, c'était impossible de construire un collège en 8 mois. Vous avez pris la sage décision de le construire en 18 mois et je vous en félicite et j'espère que ce nouvel établissement sera au rendez-vous à la rentrée scolaire prochaine, je le souhaite de tout cœur pour les familles et pour notre collectivité, cette parenthèse étant refermée. Aujourd'hui, vous avez fait un travail de fond qui nous présente 3 scenarii donc je suppose que tout le monde a examiné les tableaux forts utiles qui ont été remis avec beaucoup de données chiffrées et là aussi je vous en remercie. Mais il apparaît que la solution la plus avantageuse pour les familles c'est le scénario 1 parce que c'est là où on a une baisse des tarifs pour le plus grand nombre d'établissements et chère collègue tu connais mieux le dossier que moi, et c'est là où il y a une augmentation pour seulement 5 établissements et l'augmentation elle est aux alentours de 10 % ; 10 - 12 %, de 0,69 j'ai vu, à 2 € donc la question c'est : compte tenu aujourd'hui de la réalité des revenus, des revendications, des gilets jaune, vert, orange ou kako qui disent qu'il faut que le pouvoir d'achat soit défendu, ne faudrait-il pas adopter le scénario 1 ? qui je le répète aboutit à une baisse tarifaire pour 36 collèges soit 80 % d'entre eux et une augmentation ou stabilisation pour le reste. Ce qui fait que nous sommes bien dans la règle 80 - 20; 20-80 % de baisse et 20 % de hausse. Ce que nous proposerons c'est d'adopter ce scénario. La deuxième chose c'est : c'est lié aussi à notre politique de santé. On le sait, la jeunesse martiniquaise est frappée, vous le savez par une épidémie, c'est l'épidémie d'obésité. Vous savez que l'obésité est un facteur multiplicateur du cancer, de même que la (inaudible). Vous vous rappelez que c'est 1 Martiniquais sur 4 frappé de surcharge pondérale donc ça signifie et tout à l'heure le collègue parlait de cette étude qui va concerner les habitudes alimentaires des Martiniquais, j'y souscris tout à fait et j'y répondrai. Ma question est de savoir si nous, collectivité publique, on ne prend pas à bras le corps cette question de l'obésité de nos jeunes enfants. Pour venir ici à la CTM, on passe devant deux établissements célèbres, je ne vais pas les citer mais qui emploient des Martiniquais et dont l'un des deux utilise beaucoup de produits martiniquais mais on ne va pas s'opposer à l'existence de ces entreprises mais nous pouvons, nous, mener une politique préventive qui va faire que l'action sur la santé des jeunes va permettre qu'on ait des repas moins élevés dans leurs prix mais de meilleures qualités. C'est là où je veux en venir, il faut un outil de contrôle da la qualité des repas donc dans les conseils d'administration c'est une demande qui est un peu récurrente. Chers collègues, vous allez comme moi-même dans les collèges, vous savez que les parents d'élèves souvent se plaignent, il y a de manière récurrente des discussions sur la qualité des repas. Eh bien, si nous faisons un tel effort, nous la collectivité, nous pouvons exiger de ceux qui fabriquent les repas, qu'il y ait une augmentation de la qualité. Je ne dis pas, attention, que les repas ne sont pas bons, je dis que nous avons encore des marges de performance, notamment dans l'introduction de productions locales dans les repas des cantines parce que c'est une affaire importante que dans..., je pense à la pêche par exemple où vous avez entendu les scandales sur du poisson importé et vous êtes comme moi-même à l'écoute des informations et vous voyez qu'il y a du potentiel pour les produits de la pêche par exemple en Martinique, qui peuvent être transformés, valorisés et qui peuvent être fournis dans nos cantines. Nous pouvons être dans un rapport gagnant – gagnant avec les fabricants de repas. Il y a aussi des institutions publiques donc là c'est plus facile de contractualiser, il y a des institutions privées, là aussi nous pouvons mettre en place des contrats de performance, ce qui nous permettra d'améliorer la qualité des repas. Enfin, le troisième point, c'est le nombre de repas gratuits, collègue. Je pense que nous devons là aussi nous fixer un certain nombre de seuils comme cela se fait dans d'autres collectivités. Tu as cité le cas des collectivités françaises, il y a les collectivités de la Réunion. Nous pouvons aussi décider que pour apporter une aide aux familles, il y a un certain nombre de repas gratuits qui peuvent être fournis. Voilà les raisons pour lesquelles, en tous cas, nous militons pour le scénario 1 qui aboutit à une baisse de tarifs pour 80 % des collégiens et une augmentation seulement pour 5 établissements.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Bonjour et merci Président de me passer la parole, je salue toute l'Assemblée. Sur cette question que nous avons examiné en commission Education, nous avons naturellement passé en revue les 3 scénarios et bien entendu, le

scénario numéro 1 est le scénario le plus généreux et nous, nous avons tablé sur la recherche non seulement de l'harmonisation mais dans un souci d'égalité, d'équité et nous avons opté comme l'a dit le Président de la commission pour le scénario numéro 3 qui est en fait une solution médiane où il y aura à peu près le même nombre d'établissements pour une partie de ces établissements verra le prix des repas diminuer de manière substantielle et à peu près l'autre moitié verra le contraire. Ce que nous avons examiné également c'est que la collectivité dans la proposition qui est faite pour les établissements il y aura une hausse un peu conséquente, c'est la proposition de lisser cette hausse sur trois années. Donc, il y a aura un accompagnement pour qu'il n'y ait pas de hausse brutale au niveau de ces établissements. La troisième chose que je voudrais dire c'est l'orientation qui est donnée sous la direction de la conseillère exécutive et du président de la commission éducation, c'est d'aller plus vers une mutualisation des moyens et la production, la fabrication en interne des repas. Et donc, c'est dans cette direction-là que nous allons et cela permettra, nous le pensons, de pouvoir peut-être évoquer à une autre séance, une diminution possible de ces repas. Donc partant de tout cela, nous demandons naturellement à l'assemblée de se prononcer pour le scénario numéro 3. Merci.

M. le Président Claude LISE – Autre demande d'intervention ? Oui, collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Merci Président. Bonjour chers collègues. Je vais intervenir très brièvement. D'abord pour rappeler l'esprit qui avait présidé à l'époque à l'harmonisation, à un moment de travail qui avait été fait sur les lycées. C'est une réflexion qui avait été conduite sur un long temps parce qu'il y avait effectivement une disparité assez significative qui méritait de trouver une forme de satisfaction générale. J'ai été cité, merci à la conseillère exécutive et aux collègues mais c'est un travail qui avait été porté par la commission, et surtout ce dont je me souviens, c'est qu'il y avait eu une unanimité au niveau de l'Assemblée. Je pense que ce que les Martiniquaises et les Martiniquais doivent bien évidemment recevoir, outre la question de l'égalité, c'est que les occasions pour la Collectivité Territoriale d'impacter directement une question sensible qui est celle du le pouvoir d'achat ne sont pas si légion que cela, il n'y en a pas tant que cela. En proposant de soutenir comme le collègue l'a fait, l'hypothèse numéro 1 et je remercie la Conseillère exécutive de nous laisser le choix à travers ce débat de manifester quelque chose qui relèverait d'une vraie orientation politique pour la Martinique. Il y a l'opportunité effectivement de considérer que, au nombre des postes de coûts pour les parents, celui de la cantine est incontestablement un de ceux qui pèse le plus, eu égard, pas seulement au prix unitaire du repas mais à la récurrence puisqu'il s'agit d'un nombre de repas pris chaque semaine par des enfants et que beaucoup de parents ont à traiter de situation de famille avec plusieurs enfants et qu'il y a à cette occasion donc, un poids non négligeable sur le budget familial donc c'est pour cela que nous avons choisi au niveau du groupe de soutenir l'hypothèse numéro 1 sachant que le corollaire de cela c'est que le coût pour la collectivité demeure de notre point de vue totalement absorbable, eu égard à la réalité de l'enveloppe budgétaire dévolue à ces postes-là. Donc, notre question est davantage, Président, sur la méthode qui présidera au vote de façon à ce que nous puissions examiner toutes les propositions et que nous soyons en capacité de décider. Merci.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA — Merci Président. Mon intervention, ce sera surtout sous forme de questionnaire à la collègue exécutive Sylvia SAÏTHSOOTHANE parce que, effectivement il est toujours de bon ton de dire qu'il faut que la collectivité intervienne toujours en explosant le budget, il est important de savoir notre capacité d'intervention et comme disait le collègue CHARPENTIER, l'étude fait certainement que l'idéal serait effectivement d'aider et dans le meilleur des mondes avec la proposition 1 mais peut-être que la proposition 2 c'est la proposition certainement qui peut satisfaire l'ensemble des personnes. Ma question est de savoir : au niveau de la CAF de Martinique, est-ce que l'intervention de la prestation d'accueil en restauration scolaire qui est normalement voté entre 2,90 € et 3,50 € par enfant, est-ce qu'elle est appliquée en Martinique ? Si elle est appliquée en Martinique, est-ce qu'on en a tenu compte ? Et combien effectivement il reste à la charge des parents à payer sur les frais de restauration ? Merci.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui, c'est juste... Bon, je le dis parce que j'ai eu une discussion, dans la réalité je suis pour la totale, la gratuité. Et, dans la discussion qu'on a eue dans le groupe j'ai défendu ça parce que je sui un... c'est peut-être le FASO qui nous aidait à l'époque mais il y avait beaucoup de gratuité y compris pour un bol de lait. Il y avait des difficultés et il y avait les mairies. Bon, mais on ne peut pas le faire maintenant, les choses sont difficiles et je dois le dire parce que nous avons discuté longtemps dans le groupe, je dis mais est-ce que cela existe toujours ? La gratuité pour un certain nombre d'enfants. Ma mère en a eu 9. Je me rappelle le jour où Monsieur MONTLOUIS-FELICITE a signé oui pour la gratuité. Donc, dans la réalité, le moindre mal à mon sens serait la proposition placée en 1. C'est pourquoi nous sommes arrivés là, pas qu'on ne comprenne pas qu'il y a eu une réflexion, s'il y a 3 propositions c'est que nécessairement il y a eu une réflexion, il y a une discussion mais compte tenu des difficultés que nous connaissons, nous en parlons tous les jours, des parents, etc... Si on pouvait retenir la solution placée en numéro 1, ce serait bien à mon sens.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER — Oui, merci Président. Je rappelle que le prix moyen aujourd'hui pratiqué pour la maternelle est de 1,80 € et pour l'élémentaire 2 €. Va-t-on demander aux collégiens de payer moins si on choisit le scénario numéro 1 ? Puisque 1,69 €, il faut qu'on soit cohérent. Et puis, je rappelle que la PARS est versé, c'est 1,91 € et l'APARS vient en déduction de la part parentale, en plus. Je voulais préciser, je voulais porter ces précisions à l'attention des élus.

M. le Président Claude LISE – Collègue RENARD.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Oui bonjour. Merci Président. Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je voulais juste... J'ai entendu le collègue LORDINOT évoquer tout à l'heure la qualité des repas dans le cadre de la restauration collective et je voulais faire part d'une préoccupation de la collectivité puisque nous avons eu l'occasion de mener il y a quelques

mois, au mois d'octobre des ateliers de réflexion dans le cadre du réseau rural qui est copiloté par la Collectivité Territoriale où nous avons réuni sous la thématique des projets alimentaires territoriaux, un certain nombre d'acteurs aussi bien des gestionnaires, des établissements scolaires et également les acteurs de la restauration collective pour justement évoquer la question de comment aujourd'hui pouvoir lever un certain nombre de freins à l'introduction de plus en plus importante de produits locaux dans le cadre de la restauration qui est destinée à nos enfants. C'est vraiment quelque chose sur lequel, en tous cas nous avons, pour ma part, une préoccupation à vouloir aller dans le sens d'une alimentation qui soit de plus en plus saine et une alimentation durable et permettre à nos enfants de pouvoir à la fois découvrir très tôt le goût de nos produits locaux et être en capacité dans les établissements scolaires de pouvoir y avoir accès dans de bonnes conditions. Nous avons mené ces travaux en octobre et nous entendons poursuivre les échanges pour essayer de faire progresser les choses sur cet aspect-là, lever une certain nombre de freins qui sont identifiés et permettre d'aller de plus en plus dans le cadre peutêtre de projets pilotes que nous pourrions mener vers l'introduction de produits locaux et pourquoi pas de produits d'agriculture raisonnée, bio même sur un certain nombre d'établissements et voilà, c'était cette précision que je voulais apporter. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Pas d'autres demandes ? Donc je te passe la parole à la fois pour répondre aux questions mais aussi pour me faire une proposition sur le déroulement de notre consultation de l'Assemblée puisqu'il y a des points de vue différents.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Tout d'abord, je réponds à Madame LESDEMA, donc Monsieur LARCHER l'a dit, le montant de la PARS c'est 1,91 € qui vient en déduction du tarif et qui est payé par la CAF donc ça c'est une première réponse. Je voudrais répondre à notre collègue LORDINOT, donc effectivement Monsieur MARIE-SAINTE et moi, nous nous attelons au fait que nous souhaitons que le collège et le lycée Joseph Lagrossillière puisse ouvrir dans les nouveaux locaux en septembre 2019, c'est vraiment notre souhait à tous et à toutes et je suis très heureuse que ça soit partagé à l'unanimité. Les conditions de restauration seront très bonnes puisque, elles seront réalisées dans 2 réfectoires différent pour les lycéens et les collégiens avec à mon avis une bonne qualité de prestation. Ce sera également un lycée où il y a un collège qui sera tout de suite collège et lycée du 21 ème siècle et qui sera totalement aux normes que nous pouvons attendre d'un collège et d'un lycée du 21ème siècle maintenant. Concernant le scénario, alors, pour en avoir parlé avec beaucoup de parents d'élèves puisque je les ai quand même rencontrés, le scénario 2 leur apparaissait quelque chose de tout à fait cohérent et qui répondait aux attentes de beaucoup de parents. Il faut quand même dire, c'est vrai que quand on parle en pourcentage ça a l'air d'être énorme mais que pour le scénario numéro 1, on est à 33 € par mois si on compte 5 repas, généralement ils ne mangent pas 5 repas mais 5 repas sur 4 semaines et à notre scénario numéro 3, on est à 44 € par mois. Même si... Je peux comprendre le sentiment de gratuité que j'entends, d'abord ce n'est pas gratuit, c'est gratuit pour la personne mais pas gratuit pour la collectivité. La collectivité c'est nous tous et nous toutes et donc c'est un choix de société mais en même je pense que... et je l'ai dit dans mon préambule, c'est que le devoir d'un parent quel que soit le parent sur cette terre, c'est de donner à manger à son enfant, c'est le premier devoir. Pour moi c'est important que le parent mesure et je crois qu'il le fait dans la majeure partie des cas, est qu'il faut le nourrir et c'est vrai qu'en baissant le prix de revient on peut aussi ne pas aller dans la direction que tu souhaites puisqu'aujourd'hui on a établi ce tarif en pensant que c'était un tarif médian qui correspondrait aussi à apporter la meilleure qualité de repas. C'est vrai que c'est une philosophie qu'on partage ou qu'on ne partage pas, moi j'estime, je pense que souvent, j'en parlais au collège Castendet avec le proviseur principal du collège Castendet qui disait que les enfants qui pourtant sont issus pour beaucoup de catégories socio-défavarisées arrivaient avec 5 € le matin pour acheter à 10 heures en face le sandwich et le coca qui étaient pour le goûter donc je pense que c'est important pour le parent (coupure enregistrement)... si on veut bien,... de l'importance du repas du midi, même si c'est un repas qu'on prend tous les jours, c'est un repas qui doit être pris parce que c'est un devoir des parents de lui donner à manger. Pour moi, pour la collectivité, je crois qu'il est important d'aller sur ce scénario-là même si j'entends ce qui est dit parce que la compensation est quand même d'1,5 M€ et aujourd'hui, je suis également confrontée dans le cadre de la même ligne budgétaire à des établissements qui souhaitent beaucoup voyager, qui ont beaucoup de projets d'actions éducatifs, qui souhaitent beaucoup faire d'actions et ce que je mesure et nous avons augmenté la dotation au niveau de ces voyages pédagogiques même si ce n'est pas à la hauteur par rapport à ce qu'il y avait avant mais en tous cas étant donné qu'il y a de nombreux voyages, étant qu'il y a de nombreux projets d'actions éducatifs sur l'estime de soi, sur la lutte contre le harcèlement, sur la problématique de l'obésité dont tu parles, sur la santé, on est obligé de faire des choix et ces choix, c'est celui que je vous propose, c'est le 3ème scénario mais je vous dis tout est acceptable tout en sachant que pour en avoir parlé avec les parents, ils n'étaient pas hostiles à ce scénario de 2,20 €. Concernant le problème de ce qu'on met dans les assiettes des enfants, vous aviez été destinataires, je pense que vous vous en rappelez il y a à peu près 2 ans d'une enquête sur le gaspillage alimentaire qui faisait valoir que dans de nombreux établissements qui avaient affaire à un prestataire, le gaspillage était de 80 %. Et donc, c'est vers ça justement que nous souhaiterions également aller, c'est le prochain chantier qui verra son aboutissement très prochainement et je remercie les services qui s'occupent de toute cette partie de la restauration de travailler d'arrache-pied. Nous avons choisi justement de faire en sorte que les établissements qui sont unités de production puissent être accompagnés pour pouvoir produire plus pour nos établissements scolaires pour qu'on puisse sortir de cette règle de la prestation qui parfois n'apporte pas ce que nous souhaitons et en travaillant avec nos unités de production, avec la formation de notre personnel, de nos chefs cuisiner, déjà on y mange très bien, je peux vous le dire, quand on va au lycée Joseph Pernock, on mange délicieusement bien, quand on va au lycée Frantz Fanon de Trinité on mange très bien, quand on va au collège Castendet on mange très bien, toutes ces unités de production font des choix stratégiques au niveau des produits locaux, au niveau de la traçabilité des produits parce que ça aussi c'est un sujet sur lequel il va falloir qu'on intervienne rapidement sur les prestataires parce que parfois on ne sait d'où viennent les saucisses et aujourd'hui c'est le choix de la collectivité d'accompagner ces unités de production pour en faire vraiment des sites qui permettront au fur et à mesure de se détacher des prestations donc ça c'est vraiment un choix et on va vraiment dans ton sens Monsieur LORDINOT parce qu'on veut vraiment apporter de la qualité et puis accompagner nos coopératives qui sont prêtes également à jouer le jeu et de faire en sorte qu'on ait des élèves qui soient bien nourris. Voilà. Concernant la gratuité M. DUVERGER, alors elle existe. Non mais tu as demandé quand même si ça pouvait exister pour certains élèves. Je voulais te dire que ça existe parce nous avons le fonds collégien, le fonds lycéen qui permettent justement aux établissements de prendre en charge les situations difficiles et puis nous avons également les CCAS qui interviennent quand ils le peuvent sur ces situations qui sont souvent connues donc si tu veux aujourd'hui je suis en mesure de dire qu'on sert des repas à tous les enfants qui déjeunent à la cantine et on apporte un soin particulier par le biais des commissions qui se trouvent dans les collèges et les lycées sur les problématiques spécifiques de certains élèves. Voilà. Est-ce que j'ai répondu à tout ce que vous avez pu nommer ? Voilà, c'est ce que je voulais dire. Moi, je privilégie, je répète, le scénario numéro 3 parce que... non le 3 sur votre feuille, c'est le scénario numéro 3, c'est le deuxième au niveau du prix, au niveau du prix c'est 2,20 €. On va être simple, c'est le scénario à 2,20 €, voilà comme cela ce sera plus simple. Parce que je pense que ça correspond au choix qu'on peut faire sur la collectivité pour pouvoir accompagner tous les parents, tous les élèves et puis continuer également à projeter dans d'autres projets comme celui dont tu parles. Je vous rappelle que les orientations budgétaires que j'ai présenté en novembre 2011, 2018 parlaient de toutes ces problématiques. Quand on parle d'obésité, ça ne suffit pas. L'obésité ce n'est qu'un facteur par rapport à (coupure enregistrement), un enfant peut également avoir de l'anorexie, peut avoir des conduites addictives, l'obésité n'est qu'un facteur et ce qu'il faut prendre dans sa globalité c'est l'estime de soi de l'enfant, c'est sa place dans la société, sa place dans son environnement et ce sont ces réponses qui apporteront effectivement à nos enfants un mieux être et ça, ça fait partie de nos orientations et nous y travaillons également d'arrache-pied et il faut me laisser aussi de l'argent pour permettre ces actions et de faire briller notre collectivité sur tous les points.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Je demande au collègue DUVERGER s'il présente un amendement gratuité, est-ce que je fais voter là-dessus ou est-ce que tu retires ton amendement ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, non, je n'ai jamais fait, j'ai dit quelle discussion nous avons eu mais pour être clair, la collègue a travaillé, la commission a travaillé. On nous fait trois propositions, nous avons le droit de choisir l'une des propositions, voilà c'est tout. Il y an a trois. Nous avons dit que nous sommes pour la proposition numéro 1.

M. le Président Claude LISE – Proposition numéro 1 qui fait un tarif à ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE - 1,69 €.

M. le Président Claude LISE - A?

<u>Un élu de l'assemblée</u> – 1,69 €.

M. le Président Claude LISE – 1,69. D'accord. Bien comme c'est... Oui collègue LORDINOT.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Est-ce que c'est possible justement d'introduire un amendement sur le volume de gratuité ? Est-ce qu'on peut décider que sur les 200 000 repas, on fait 10 %, 20 000 à répartir dans une enveloppe financière déterminée, ce qui fait que nous aurions un contrôle de la masse budgétaire.

Ce que je veux dire à la collègue comme explication de vote c'est qu'il faut faire attention parce que quand elle dit que les enfants ont toujours 5 € pour aller dans les fast-food, ça veut dire qu'ils n'apprécient pas justement les repas et lorsqu'elle dit aussi qu'il y a 80 % de perte, de gaspillage, je ne voulais pas justement évoquer cette question, ça veut dire que les repas ne sont pas mangeables, que les enfants ne mangent pas donc si on n'améliore pas la qualité, à la fois l'attractivité qualité et l'attractivité prix, on aura peut-être touché au prix mais on aura autant de gaspillage. C'est pourquoi l'effort, il doit être incitatif à la fois sur l'attractivité prix et l'attractivité qualité. Simplement je lui dis que d'autres collectivités, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, dans d'autres régions de France ont décidé, dans des conseils régionaux notamment qu'il y a X % de repas qui seront gratuits pour les familles les plus défavorisées et ceci en relation avec les assistantes sociales de secteur qui peuvent travailler justement à l'amélioration de la qualité de vie de ces personnes parce que tu l'as bien souligné collègue, la question de l'obésité en Martinique est une question à part sur laquelle nous devons avoir une politique claire. Aujourd'hui cette épidémie d'obésité, cette épidémie de diabète, cette épidémie de maladie cardiovasculaire entraîne... Il y a un médecin qui est Président de l'Assemblée... à des incidences notamment sur le taux de cancer et donc il faut dès le départ mener une politique volontariste dans la continuité de ce que dit la collègue RENARD, il faut qu'on interroge les gens mais la question que je vous pose : Pourquoi il y a dans certains collèges autant de gaspillage?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE - Président, je peux ?

M. le Président Claude LISE – Oui bien sûr.

Mme Sylvia SAISOOTHANE – Je reprends certaines informations. Lorsque je parlais de 5 € que le parent donnait, c'est un chef d'établissement qui m'en fait état et en fait quand on mange à 10 heures un gros sandwich ou un soda, c'est sûr qu'à midi on n'a pas faim. Ce n'est parce que le repas n'est pas bon, c'est parce qu'on n'a pas faim, on a rempli son estomac à 10 heures et qu'on est plein, donc ça c'est la première chose. La deuxième chose, je l'ai répétée, l'enquête de gaspillage alimentaire que nous avons fait nous a conduit à déboucher sur le fait de travailler sur nos unités de production parce que je n'ai pas terminé la fin de l'enquête. Il a été aussi avéré que lorsqu'on produisait sur place et que les enfants mangeaient ce qui avait été produit par nos personnels, chefs cuisinier, eh bien il y avait 20 % seulement de déchet donc ça veut bien dire ce que ça veut dire. C'est-à-dire que quand on produit sur place, on mange mieux et donc c'est vers ça qu'on va, c'est vers ça qu'on veut aller donc il faut bien comprendre ce que je voulais dire. Et puis, peut-être qu'en France hexagonale, effectivement on donne des gratuités mais je rappelle que le prix moyen d'un repas pour un enfant du collège et du lycée en France hexagonale, c'est 4 à 5 € donc forcément ça fait vraiment une différence, c'est énorme. Moi, l'idée que tu prends Monsieur LORDINOT, moi je ne suis pas habituée à prendre des décisions rapides sans en avoir mesuré toutes les implications derrière donc je propose d'écouter ta proposition, de la travailler avec l'Assemblée des conseillers territoriaux de la commission éducation et d'y réfléchir sur un scénario qui pourrait tenir la route mais de prendre aujourd'hui un amendement qui ferait pour moi un peu un affichage que peut-être tout le monde veut afficher ainsi mais moi je pense qu'il faut travailler un dossier en tant qu'élu responsable avec Monsieur BRANCHI qui me regarde, je suis sûre qu'il ne va pas me démentir, qui ont des implications financières,

il faut le faire pour que ça soit le mieux possible cadré sur nos réalités. Mais je rejoins certaines de tes préoccupations tout en sachant que beaucoup de fonds des collèges et des lycées accompagnent nos enfants. Mme la maire du Morne-rouge, Monsieur le maire du Gros-morne, Monsieur le maire des Anses d'arlets savent également qu'au niveau des CCAS, de Grand-rivière pardon, Monsieur le maire de Grand-rivière et Monsieur le maire du Lamentin savent très bien que effectivement les CCAS ont des demandes qui sont généralement accompagnées pour ces difficultés que certaines familles peuvent rencontrer de manière souvent, pas tout le temps généralisées parce que je crois que les parents en Martinique sont fiers et que, un parent, il a envie que son enfant mange, enfin, la première chose c'est qu'il puisse manger et je crois qu'ils mettent un plaisir je pense en tous cas à répondre à leurs obligations parentales et je crois qu'il faut aussi les inciter, nous inciter à penser ainsi pour devenir un peuple autonome et responsable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Alors collègue LORDINOT, est-ce que tu es d'accord pour faire travailler la commission sur ta proposition auquel cas on évite un vote... Tu es d'accord ? Bien. Alors il me reste un amendement pour un tarif à 1,60 €.

Mme Sylvia SAISOOTHANE – 9.

M. le Président Claude LISE – Qui est maintenu ? Non ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – C'est une des propositions.

M. le Président Claude LISE – Bon. Non mais finalement tu me fais voter...

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> – On va voter et on propose les 3 scénarios, 3 scenarii. Premier à 1,69.

M. le Président Claude LISE – D'accord donc je fais... Alors bon, sur le scénario à 1,69 €. Quel est...

Mme Sylvia SAISOOTHANE – Une compensation annuelle de 2,2 M€ pour la collectivité.

M. le Président Claude LISE – Donc, quels sont ceux qui sont contre ça ? Contre 1,69. Non puisque nous allons voter sur chaque scénario. Collègues, je vous demande un peu d'attention parce que je sens que ça va être un peu compliqué, pourtant c'est simple. La rapporteure nous fait 3 propositions. Moi, je pensais qu'elle allait choisir une proposition.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Je l'ai dit, je l'ai dit dès le début, j'avais proposé le scénario à 2,20 €.

M. le Président Claude LISE – Mais oui, mais alors c'est bien ce que...

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE - C'est celui-là.

M. le Président Claude LISE – C'est vers ça que j'allais. La commission a donné un avis favorable qui va dans le sens de ta préférence donc il vaut mieux que je fasse voter sur ça ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE - C'est ça.

M. le Président Claude LISE – Si ça passe... Non, sauf si on me présente un amendement précis auquel cas je fais voter l'amendement avant.

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – C'est un peu compliqué.

M. Fred LORDINOT – Le dossier nous propose 3 scenarii, 3 hypothèses. La commission des Finances dit « Je me range à l'avis de la commission sectorielle », ça veut dire que, ellemême elle n'a pas voulu trancher et qu'elle a souhaité que le débat se fasse en plénière donc quelle difficulté il y a aujourd'hui à faire voter sur les 3 scenarii puisque, ils existent dans le dossier.

M. le Président Claude LISE – Mais non, mais attend. Moi, c'est ce que je commençais à faire mais j'ai senti que tout le monde était dérouté mais ceci étant... S'il vous plaît! Ceci étant, le collègue Président de la commission, collègue LARCHER, il m'a semblé qu'en tant que Président de la commission, tu avais donné un avis favorable mais pour le scénario à 2,20. C'était bien ça?

M. Eugène LARCHER – Scénario 3, 2,20 € parce que, un repas, le coût moyen d'un repas là, c'est entre 6,50 € et 7,00 € et aujourd'hui le parent, ce qu'on propose 2,20 € pour le parent, 1,91 € la PARS et la CTM met la différence, près de 50 %, c'est déjà énorme. Alors voilà pourquoi nous disons que nous privilégions le scénario numéro 3 à 2,20 €.

M. le Président Claude LISE – Collègues, la commission des Finances a fait une proposition, tu semblais favorable à cette proposition. Je préfère voter sur cette proposition-là ? Ou alors si vous voulez je fais les trois. On fait les trois ? Mais c'est ce que j'avais commencé à faire et tout le monde me regardait comme si c'était bizarre. Alors scénario numéro 1, c'est-à-dire qu'on est là à 1,69 €. Quels sont ceux qui sont contre ça ? Contre ?

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> – Mais oui, forcément Président.

M. le Président Claude LISE – Alors on compte. Combien ? 30. Abstentions, il n'y en a pas. Pour ? La différence ? 16.

VOTE
Contre ? (30)
Pour (16)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité.

Bien donc je passe au 2^{ème} scénario. Alors c'est celui à 2,20 ? C'est bien ça ? C'est 2,50 le 2 ? Mais oui mais c'est parce qu'on n'a pas présenté dans le même ordre. Alors, scénario numéro 2 à 2,50.

Quels sont ceux qui sont contre 2,50 ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, une explication de vote.

M. le Président Claude LISE – Oui, attends.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Nous sommes contre rien. Sur les deux dossiers qui viennent après, les deux propositions, nous nous abstenons puisque nous avons un choix. Nous ne sommes pas contre quoi que ce soit. C'est notre groupe.

M. le Président Claude LISE – D'accord. On va noter 16 abstentions précédemment. Là c'est le même vote ? Cette fois c'est 31 et combien d'abstentions ? 16. Bien.

VOTE Contre ? (31) Abstentions ? (16)

Maintenant, on passe au scénario à 2,20. Quels sont ceux qui sont contre 2,20 ? Contre 2,20, il n'y a personne. Pour ? Alors abstentions, il n'y en a pas non plus je suppose ? Oui, abstentions, donc vous vous abstenez toujours ? Donc toujours 16 abstentions et pour, ça devrait faire 31. Parfait donc c'est adopté à 2,20.

VOTE

Contre ? (0)
Pour (31)
Abstentions ? (16)

Mais il y a un deuxième vote, c'est sur la suppression du fond commun, c'est bien ça?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – C'est ça.

M. le Président Claude LISE – Quels sont ceux qui sont contre la suppression du fonds commun ? Personne. Abstention ? Personne. Donc la suppression c'est à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie, je remercie la collègue conseillère exécutive SAÏTHSOOTHANE.

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> – Attends, Monsieur le Président, une explication.

M. le Président Claude LISE – Il y avait un troisième vote ?

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> – C'est juste l'extension du FDRPI au commensaux. C'est un petit point de détail mais qui est...

M. le Président Claude LISE – Vous avez entendu ?

Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE – Vous avez dans le dossier la présentation.

M. le Président Claude LISE – L'extension, alors dis-le plus fort.

<u>Mme Sylvia SAÏTHSOOTHANE</u> — L'extension du fonds départemental de rémunération des personnels d'internats qui sert à couvrir une partie des charges des personnels de restauration et qui est alimenté par un pourcentage prélevé sur le tarif de restauration donc ce prélèvement ne s'applique pour l'instant qu'aux recettes des familles et nous préconisons de l'étendre aux commensaux c'est-à-dire aux personnes qui mangent comme les professeurs et les personnels qui mangent, les gens qui sont invités et qui mangent. Voilà, dans un souci toujours d'équité.

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'il y a des collègues qui sont contre ça ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Cette fois, ça y est. Je te remercie et comme la collègue Aurélie NELLA n'est pas présente, je propose de faire passer les questions du collègue BOUTRIN puisqu'il a un impératif demain. Collègue BOUTRIN, tu viens nous présenter tes questions, c'est à partir de ? A partir de combien ? Ce sont les questions 60 à 71. La question 60... Non, non. Attends, tu es sûr ? Mais non, j'ai 60. Il s'agit de la demande de subvention formulée par la chambre d'agriculture...

M. Louis BOUTRIN – Non, non, non.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Non ? Ce n'est pas ça ? Alors, c'est la question numéro 60. Par conséquent, projet de réforme et de renouvellement du dispositif d'aide de la Collectivité Territoriale de Martinique aux communes. C'est ça ?

M. Louis BOUTRIN – Oui, tout à fait.

60/ PROJET DE REFORME ET DE RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. Louis BOUTRIN – Merci M. le Président et merci de me permettre de passer les dossiers ce matin. Nous devons demain faire le bilan annuel de l'énergie en présence du Président MARIE-JEANNE et du Préfet pour savoir quel a été nos performances ou pas en matière de transition énergétique et ça se passe une fois dans l'année et c'est demain. Je voudrais également remercier l'ensemble des collègues qui ont apporté leur contribution aux travaux et remercier également le Président MARIE-JEANNE qui a souhaité réformer le dispositif d'aide de la Collectivité Territoriale aux communes donc le Président MARIE-JEANNE m'a demandé de présenter le dossier. C'est un dossier qu'il a mené de mains de maître depuis le début donc je vais vous présenter ce rapport. Chers collègues, ce rapport c'est un rapport pour l'Assemblée mais c'est un dispositif qui s'adresse à l'ensemble des communes du pays, il nous appartient de donner quelques explications, ce d'autant que nous avons prévu un certain nombre de réformes et ces réformes du dispositif méritent d'être connus de nos partenaires que sont les communes. Au titre des réformes, des nouveautés, vous savez que, anciennement les mesures d'aménagement et d'équipement en matière de transport commun et de déplacement qui relèvent désormais de l'établissement public de transport, Martinique Transport, ne peuvent être plus pris en compte par la CTM donc nous avons sorti ces aides du dispositif de l'aide de la Collectivité aux communes. Par contre les travaux d'aménagement et d'équipement des communes pour le haut débit sont pris en compte dans le cadre de ce dispositif. Enfin, les subventions pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, les EPCI qui étaient sortis du champ du dispositif d'aides aux communes en 2015 sont réintroduits pour nos trois communautés d'agglos : Cap Nord, Espace Sud et CACEM. La grande nouveauté pour les maires qui sont présents dans la salle et ceux qui nous écoutent au-delà, c'est qu'il n'y a plus de possibilité de dérogation, ni de redéploiement des subventions qui sont octroyées donc toutes les demandes de réaffectation ne seront plus recevables. Alors ça, ce sont les nouveautés, pour autant les dispositifs qui ont fait l'objet déjà d'une délibération, d'une notification seront effectivement en cours et nous ne pouvons pas modifier les règles du jeu en cours de jeu donc ce que nous proposons aujourd'hui concerne les nouvelles demandes des communes vers la CTM. Je vais pour ceux qui nous écoutent rappeler quelques éléments importants de contexte puisque ce dispositif triennal anciennement dénommé l'ACRC avait permis effectivement de financer un certain nombre de communes, le programme avait été créé en 2002, d'ailleurs sous la mandature du président du conseil régional, Monsieur MARIE-JEANNE. Il s'agissait de financer par les différentes collectivités sur leurs fonds propres et ça visait à aider les communes à se doter d'un standard minimum d'équipements de manière à répondre aux besoins d'amélioration du cadre de vie et de qualité de vie de leur population et de contribuer au-delà au rééquilibrage spatial du territoire. La CTM souhaite ainsi amplifier la territorialisation et donc l'efficacité de ses actions à l'ensemble du pays et on peut prendre comme exemple la convention de territoire qui est passée avec 8 communes du nord caraïbe par coopération avec Cap Nord par notre assemblée et qui a été adoptée par vous-mêmes le 29 novembre dernier. Ce dispositif que l'on voit, il s'inscrit dans une dynamique, dans une dynamique d'aménagement du territoire quand on connaît les conséquences du mal aménagement sur le développement. Cela s'inscrit également dans le cadre de Schéma Territorial de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation que nous avons voté, que vous avez voté le 8 février 2018 et il sera pris en compte dans le cadre du document, de la matrice globale d'aménagement et de développement qui est le Plan d'Aménagement de Développement Durable de la Martinique, le PADDMA. Alors pour que ceux qui nous écoutent puissent bien comprendre l'importance de ce dispositif qui, c'est plus de 36 M€ sur le dernier programme alloués aux communes, le cadre du projet de réforme, dans ce cadre il est proposé que le champ d'intervention du dispositif remanié s'applique prioritairement :

- 1. Aux constructions et aménagements d'équipements structurants
- 2. Aux études

Et on le verra tout à l'heure, quelles sont les actions et les projets qui peuvent être pris en compte. Alors ce sont des projets d'installations sportives, on le sait, construction de stade, mise aux normes, extensions; ce sont également des équipements culturels d'intérêt territorial; ce sont les restaurants scolaires, les écoles, constructions, réparations, mise aux normes ; ce sont les bâtiments communaux, constructions, rénovations, études des sols et travaux mais également puisque nous sommes dans une zone parasismique, dans une zone, pardon, à forts séismes, à forte sismicité, il y a également la prise en compte de tout ce qui concerne la mise aux normes parasismiques. Il y a également les aménagements urbains qui sont éligibles, les aménagements touristiques et les réserves foncières pour des aménagements urbains, des aménagements de sites, notamment au niveau des fronts de mers où nous avons la collectivité qui est intervenue à ce niveau pour pouvoir financer des aménagements de fronts de mer. En matière d'environnement, nous intervenons également dans les travaux de protection contre les crues et également contre l'aménagement de rivières. En ce qui concerne des travaux d'urgence qui sont liés aux risques naturels, nous intervenons également dans le financement des réseaux VRD quand il faut les remettre en état à la suite d'intempéries, dans le traitement des eaux pluviales également et comme je vous l'annonçait dans les innovations, nous intervenons dans les travaux d'aménagement et d'équipements pour le très haut débit tant au niveau des études diagnostics que des études techniques de projets que de redéploiement. Alors es critères et c'est là qu'il y a une grosse interrogation et que nous sommes attendus par les maires qui sont attentifs à cette réforme, le programme prend en compte des disparités entre les communes qui n'ont pas toutes le même PIB, la même richesse donc qui n'ont pas tous, toutes, les communes, les moyens budgétaires identiques. Et ce programme vise à corriger ces effets-là par un accès différencié aux aides de la CTM afin de réduire les déséquilibres en équipements observés sur le territoire. Alors, nous sommes obligés d'être le plus objectif que possible et c'est pour ça qu'il y a eu beaucoup de séances de travail avant la finalisation de ces critères de sélection. Il est proposé deux critères dans ce dispositif réformé. Un premier critère qui est un critère fixe qui est constitué par une aide de base dite subvention de base qui est calculée sur le potentiel fiscal des 4 taxes : taxe d'ordures ménagères, taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti-bâti et un deuxième critère, c'est un critère variable qui est constitué par une aide au nombre d'habitants dite subvention au nombre d'habitants, avec cependant une double pondération et cette pondération concerne le poids démographique de la strate rapporté à la totalité de la population de la Martinique d'une part, mais également au regard du poids démographique de chaque commune rapporté à la population de sa strate d'appartenance d'autre part. Donc, à partir de ces deux critères, critère fixe et critère variable avec la double

pondération, les clés de financement et les plafonds de subventions sont donc déterminés sur la base du potentiel fiscal propre à chaque commune avec un plafonnement annuel pour la subvention de base qui s'échelonne entre 304 898 € à 365 877 €, à laquelle s'ajoute la subvention dont je viens de parler qui est relative au nombre d'habitants. Concernant les taux d'application, tout projet pouvant recevoir une aide de la CTM pouvant aller jusqu'à 70 % du montant hors taxes de l'opération, je répète, le financement peut aller jusqu'à 70 % hors taxes du montant de l'opération et jusqu'à 80 % hors taxes de l'opération pour les communes de moins de 10 000 habitants. Afin de pallier aux difficultés de financements des collectivités, le dispositif prévoit un préfinancement des opérations à hauteur de 50 % de la participation de la CTM donc on connaît les difficultés des communes justement quand il faut réaliser certains projets et qu'elles n'ont pas ni la trésorerie, ni les moyens donc dès lors que le projet est éligible, il y a un préfinancement à hauteur de 50 % par la CTM et il y aura une signature d'une convention sur présentation de justificatifs de démarrage de travaux ou autres prestations, le solde étant bien sûr versé à la fin des travaux. Alors, on a vu qu'il y a eu certaines difficultés puisque régulièrement le Président, nous donnons suite à la demande des communes qui nous demandent de réaffecter des sommes qui avaient été allouées dans le cadre de ce dispositif d'aides aux communes. La nouvelle réforme va supprimer cette possibilité de réaffecter et ceci pour deux raisons essentielles : l'aide de la CTM est destinée au financement de la seule opération pour laquelle elle a été attribuée. Ensuite, aucune demande de réaffectation ne saurait être acceptée en cas de non démarrage d'une opération au bout de 2 ans ou de non achèvement dans un délai de 4 ans. Alors, il faut bien comprendre notre difficulté et la volonté du Président MARIE-JEANNE d'aider les communes sans pour autant avoir à faire des reports chaque année sur des sommes qui figurent au budget de la CTM pour des aides aux communes mais comme les communes n'ont jamais pu démarrer les projets ou les projets sont jamais arrivés à la fin, on se retrouve avec des reports d'années en années et certains dossiers et on a vu, je ne vais pas citer les communes par courtoisie, il y a eu régulièrement des aides allouées en 2003-2004 et que nous sommes en 2018, en 2018 on a dû réaffecter pour des projets qui avaient reçus un financement dans le cadre de ce dispositif depuis le premier dispositif mis en place par l'ex-Région en 2002, 2003, 2004 donc ça cause un certain nombre de problèmes, il a fallu réformer et désormais, vous savez les communes ont effectivement 2 ans pour pouvoir démarrer et 4 ans pour pouvoir réaliser le projet financé par la CTM. En conclusion, ce dispositif ACTC représente effectivement une véritable opportunité pour le développement et l'attractivité du territoire en termes d'impacts économiques, l'aide de la CTM aux communes ne se limite pas à ce seul dispositif, il faut le rappeler puisque la CTM apporte sa contribution aux opérations d'envergure à travers d'autres financement, notamment le financement des opérations dites d'intérêt territorial mené avec les communes, également les EPCI. Voilà chers collègues les propositions qui vous sont faites, c'est en résumé d'élargir le champ du dispositif aux travaux d'infrastructures numériques pour le très haut débit, également d'établir une durée sur 2018-2019 et 2020 et que cette aide soit étendue aux communautés d'agglos, comme je le disais qui avaient été sorties du champ du dispositif en 2005 et que le règlement d'attribution du dispositif s'applique dans toute sa rigueur à la fois pour des raisons effectivement budgétaires en ce qui concerne la CTM mais également pour des raisons budgétaires en ce qui concerne les communes. Voilà chers collègues le nouveau dispositif et les réformes qui sont prévues dans le cadre de cette aide de la CTM aux communes et aux trois communautés d'agglos.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances a examiné avec attention les modifications de ce dispositif puisque, effectivement comme l'a rappelé le rapporteur, il existe depuis 2002 et que leur dernier programme date de 2015. Alors bien sûr, il a pris conscience, il a pris connaissance des champs d'application, construction et aménagement des équipements culturels, l'école, aménagement urbain, travaux de protection, travaux d'urgence liés aux aléas climatique, prise en compte d'aménagement et d'équipement pour le haut débit et études loi MOP. Donc il a formulé un avis comme il le dit favorable et il s'est penché bien entendu sur les critères d'attribution puisque c'est un élément où nous sommes attendus et certains élus ont préconisé aussi que, puisqu'il y avait une majoration du taux d'intervention, que soit également prévu la possibilité d'inciter les communes à se mettre aux normes quant à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et que par conséquent le taux d'intervention soit majoré dans cette hypothèse afin d'inciter les communes dans ce domaine. Par ailleurs, il est souhaité qu'une évaluation budgétaire soit réalisée sur la base d'un inventaire des besoins afin de réfléchir au financement possible de cette aide à la prise en compte des personnes en situation de handicap donc l'avis de la commission est favorable à ce nouveau dispositif. Je vous remercie

M. le Président Claude LISE – Est-ce qu'une autre commission a étudié ce dossier ? Oui, collègue CLEON, la commission BTP.

M. Georges CLEON – Oui, bonjour tout le monde. La commission Infrastructure a émis un avis favorable et a compris le besoin d'apurement des comptes mais souhaite simplement qu'une très large information et un accompagnement soit apportés aux communes pour qu'elles s'approprient ce nouveau dispositif.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Pas d'autres commissions ? Vous avez la parole, qui veut intervenir ? Collègue LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci cher collègue. J'ai demandé à mon groupe de chef de file d'accorder la liberté de choix à chaque membre du groupe sur ce dossier pour que chacun soit à l'aise parce que, il fait l'objet de discussions dans le groupe et la position que je prends, je vous l'annonce tout de suite, je ne suis pas favorable à la modification de ce dispositif. Après 3 ans de mandature, 1 an avant les élections municipales, vous décidez de modifier un régime qui certes, est arrivé à échéance. Je ne me situe pas dans une opposition, je dirai san manman à la Majorité, ni au Président du Conseil Exécutif. Ce n'est pas Fred contre Alfred, voire Alfred contre Fred. Je suis là pour défendre une position dans le respect de chacun. Le Président du Conseil Exécutif s'est rendu à l'invitation du Président MACRON, il a dit avec son style et sa manière, un certain nombre de choses que j'approuve, notamment le début de son intervention, nous avons choisi de rester avec vous. Ça, il l'a dit, je l'ai écouté à plusieurs reprises donc nous sommes bien dans le cadre de la République Française et de l'Union Européenne. C'est clair et sur cela c'est un point d'accord. Il n'y a pas d'analyse rétrospective collègues, c'est pourquoi je suis un peu déçu. Vous nous citez les trois derniers programmes, vous montez des montants sur les trois programmes triennaux,

c'est environ 35 M€ mais vous ne dîtes pas le montant prévisionnel de votre nouveau programme alors que tout le monde est incité à faire la programmation pluriannuelle. Vous le dites même à un moment dans le dossier donc il faut être clair, vous avez choisi des critères démographiques, au moins sur la partie fixe, publiez le montant pour chaque commune, il y a 34 communes, c'est facile à faire avec le potentiel fiscal, donnez la liste, vous ne la donnez pas et là on n'est pas d'accord. Sur l'analyse rétrospective et sur la prospective mais nous partageons une idée, celle de faire que l'investissement des communes augmente. D'abord parce que tout le monde, tous les rapports admettent qu'il y a un décalage, un rattrapage à faire, un retard des communes de Martinique par rapport aux communes de France et il y a aussi la nécessité d'adapter les infrastructures notamment au regard des nouveaux enjeux démographiques. L'élément du contexte c'est donc aider les communes à se doter d'un standard minimum d'équipements, c'est ce qui est marqué dans le dossier, je reprends votre formule. Mais pourtant il y a un contraste que l'on constate c'est que les besoins de financement dépassent très largement la réalité de la situation financière des communes. Dans un texte, quel contexte? Avec votre dispositif, est-ce que l'objectif de booster l'investissement est possible ? Très clairement, ma réponse est non. Sans un accompagnement de l'Etat et de la CTM, des stratégies communales de redressement des comptes publics pour les communes, il ne peut pas y avoir de résultat. Sans réforme structurelle qui s'inscrivent dans le temps, la politique d'investissement souhaitée sera vouée à l'échec. Sur le sens de la proposition faite par le maire de la capitale qui dit très clairement au Président de la République : « Je suis dans le cadre de la république contractuelle, avec vous on veut contractualiser ». Il me semble que le Président du Conseil Exécutif a repris cette idée, je l'ai entendu citer les plans de convergence et les contrats de plan Etat-Région donc il est dans la logique proposée par le Président MACRON qui est celle de la république contractuelle et je me permets d'ajouter fraternelle. Donc, la contractualisation qui repose sur deux choses : la différenciation et l'expérimentation, et je ne retrouve pas ces deux éléments dans votre projet de réforme. Concernant la participation de la CTM au futur groupe de travail proposé par le maire de Fort-de-France, j'espère que la CTM va y participer et apportera aussi son expertise et sa connaissance donc des chiffres sur l'investissement. Mais, vous savez ce qui nous attend. Plusieurs communes ont fait l'objet de saisine de la chambre régionale des comptes, plusieurs communes, d'autres saisines sont à prévoir, au moins une dizaine de communes là vont voir leur compte déféré devant la chambre régionale des comptes, vous le savez ; tout simplement parce que c'est écrit dans les rapports, 60 % des communes de Martinique actuellement ont un autofinancement négatif, comment vous pouvez financer des investissements quand vous n'avez pas l'autofinancement ? Cela ne se peut. Donc, les saisines sont à venir et vous le savez, on est dans un petit pays, tout se sait. Il y a des mises sous tutelle qui se préparent mais moi je n'ai pas peur de citer des noms ou des chiffres, si on veut avoir un débat sur les chiffres et les communes, ça ne me dérange pas, je n'ai pas l'intention, en tous cas pour le moment d'être candidat à une mairie mais je sais que beaucoup d'entre vous sont candidats donc aujourd'hui, il ne faut pas dire « je veux devenir maire » mais demain matin quand je suis maire « il n'y a pas d'argent pour faire les investissements ». Donc, en Martinique, comment sont financés les investissements? Principalement par des subventions et le fonds de compensation de la TVA qui est surévaluée en Martinique par rapport à notre taux de TVA et puis l'emprunt et les participations propres. En ce qui concerne la réforme qu'il faudrait faire chers collègues, il faut renforcer l'accompagnement par les services de l'Etat, les

préfectures, la DRFIP ainsi que la CTM et l'AFD. Moi, je propose qu'on travaille sur l'ingénierie. Prenons le cas d'une petite commune Fonds Saint-Denis où le maire tente de poursuivre la construction de l'église, il y a eu un drame qui s'est passé, vous savez il y a eu un décès, l'entreprise a fait faillite. Là, maintenant, il vous envoie un nouveau dossier, donnez-lui rapidement la réponse et lui il doit avoir la possibilité de prendre des fonds si jamais il existe sur une autre opération pour la mettre sur cette opération. Prenons le cas de la commune du Prêcheur sur la réparation du presbytère, seule commune a avoir fait l'objet d'une plan Cocarde en Martinique, aidons la commune s'il le faut parce que vous le savez, il faut mettre en place un travail partenarial et doter les communes de plus d'outils de compétences pour conduire leurs stratégies financières. Mais vous le savez, ceci n'est pas possible sans une subvention, je crois une négociation avec l'Etat sur un régime de subvention exceptionnelle. La commune de Cayenne, Kourou, Basse-Terre ont reçu, il y a quelques années une dotation de 80 % de leurs dépenses d'investissement, malgré cela les problèmes continuent quelques années après. Donc, vous avez entendu là des questions sur une fameuse communauté en Guadeloupe qui a 60 M€ de déficit. La question c'est : Ne fautil pas aujourd'hui à l'occasion de cette réforme enclencher un débat avec la direction régionale des finances publiques, les préfectures et l'AFD pour voir comment on peut accompagner ces investissements des collectivités ? Enfin, je crois qu'il est nécessaire de mettre en place ce qu'on appelle un véritable dialogue de gestion et une assistance technique appropriée, c'est le sens de ce qu'on appelle une ingénierie de la CTM au service des communes et j'attends de voir les résultats que vous aurez, les propositions sur le territoire du nord où il ya une expérience qui est menée mais j'attends de voir le nombre de projets qu'on va nous présenter et comment ce sera financé. Mais on sait que plusieurs de ces communes justement n'ont pas l'autofinancement nécessaire pour faire l'investissement donc comment on va faire? If y a une question qui me parait fondamentale, c'est la question du réseau d'alerte qui est menée aujourd'hui par l'AFD et l'Etat, on va dire la DRFIP sur la situation des communes. Ils appliquent 8 ratios: 4 ratios nationaux, le coefficient d'autofinancement courant, le ratio de rigidité des charges structurelles, le ratio de surendettement et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Ok. Ça, ce sont les 4 ratios qu'ils appliquent pour la France et ils décident d'appliquer aussi pour nous, les collectivités territoriales de Martinique et autres, 4 autres ratios spécifiques : le fond de roulement, les restes à payer, les restes à recouvrer et le poids des impôts et des taxes d'octroi de mer dans la structure des produits de financement. La cour des comptes ellemême dit que ce n'est pas suffisant, c'est écrit dans le rapport d'octobre 2017. La cour des comptes dit quoi ? « Il faut mettre en place une meilleure pondération des critères compte tenu de la situation financière des communes, il faut augmenter le poids du coefficient d'autofinancement courant et le ratio de rigidité des charges structurelles » puisque vous ne pouvez pas licencier comme cela des gens qui sont dans les communes. Les gens sont employés, ça pèse sur la section de fonctionnement donc il y a un problème de rigidité des charges de fonctionnement qu'il faut intégrer dans le ratio. Et la cour des comptes vous propose, nous propose d'ajouter à côté du fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et moi je pense que c'est un critère fondamental en termes de gestion financière qu'il faut ajouter pour faire une analyse rationnelle des documents budgétaires des communes de Martinique. Donc, ma position est la suivante, c'est une proposition, c'est une proposition. Mettre en place à l'intérieur de notre structure de la CTM, un propre système d'alerte afin d'accompagner les risques que vous décrivez, les risques que vous avez décrits et c'est là où on n'est pas d'accord. Le non usage de la subvention dans les deux ans, le refus de faire qu'après 4 ans que les sommes soient réaffectées mais regardez nos propres travaux, regardez le temps que nous prenons pour faire nos propres travaux, regardez le temps que nous prenons pour mobiliser les fonds européens. Comment nous pouvons durcir les conditions pour les communes alors que l'Etat nous dit que c'est plus difficile. Ce n'est pas compréhensible de ma part donc ce que je vous propose c'est qu'il y ait une véritable évaluation, qu'on s'asseye, il y a assez de martiniquais compétents qui connaissent les finances publiques, on se réunit. La DRFIP, je l'ai interrogée, refuse parce qu'on dit : « ce sont des données confidentielles. Vous comprenez monsieur, je ne peux pas vous donner de synthèse sur les travaux, ça concerne les communes », donc comment voulez-vous qu'on ait un débat sain avec l'Etat si l'Etat refuse de communiquer les données qui concernent les communes et que vous, vous allez...Mais non collègue, tu m'interromps, tu me dis, demande à Macron. Tu sais, je te fais une proposition, ce n'est pas comme ça qu'on peut échanger. Si tu veux devenir maire de Rivière-Pilote, tu seras confronté à ça donc ne m'attaque pas comme ça. Répond sur le fond, tu auras le temps pour répondre mais ne me dis pas de demander à MACRON puisque le Président du Conseil Exécutif est allé parler à MACRON donc alors si tu as les solutions donne les nous. Si tu veux critiquer mon projet, tu le critiques tu as le droit mais ne te mets pas à me dire d'aller voir MACRON puisque le Président, je te répète est allé le voir. L'une des propositions collègues, c'est que l'on remette en place un groupe de travail qui nous permettrait de travailler sur les véritables ratios des communes et vous verrez là que, un tas d'investissements qui sont sur le papier faisable ne sont pas en réalité réalisable. Le problème, on l'a, je dis nous parce que je suis un Martiniquais comme vous-mêmes, nous l'avons sur la consommation des fonds européens. A ce titre donc, je vous demande de rénover, de revoir cette copie. Si vous ne le faites pas, je serai contraint de voter contre.

M. le Président Claude LISE – Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président ? J'interviendrais sur ce dossier de manière très pragmatique avec quelques questions qui me semblent importantes. D'abord, je vais vous dire que je ne suis pas contre la réforme d'un système, on peut le corriger, on peut l'amender, on peut le modifier mais j'aurais souhaité qu'il soit équilibré, qu'il soit juste et qu'i réponde véritablement aux problématiques de développement du pays, c'est plutôt ça qui m'intéresse. Je reviendrai très rapidement sur un propos du conseiller exécutif qui a dit qu'il ne citerait pas les communes, un peu par pudeur, celles qui n'ont pas utilisé l'aide aux communes. Je voudrais lui dire que je suis un peu embêté d'entendre cela parce que je ne crois ici, un maire qui ait refusé l'aide aux communes volontairement. Pas volontairement, je pense que s'ils ne l'ont pas fait, c'est précisément parce qu'il y avait une raison et qu'ils n'ont pas pu l'utiliser. Aucun maire ici ne va mobiliser des fonds pour ne pas les utiliser donc j'aurais préféré qu'on ait plutôt, un regard plutôt solidaire vis-à-vis de la responsabilité municipale qui est une responsabilité extrêmement difficile et lourde et fort souvent les maires n'ont pas dans leurs moyens la capacité de porter les ambitions qu'ils ont pour leurs communes, il faut comprendre cela. Sur le projet qui nous est proposé, je m'interrogeais beaucoup sur le potentiel fiscal tel qu'il a été défini et puis j'ai vu qu'il y a un additif qui nous a été distribué et qui précise la strate des communes. Je me rends compte que le travail sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal pénalisent en quelque sorte certaines communes, en tous cas celles qui sont le plus vertueuses puisque je me rends compte que la ville du Lamentin, pour parler de ma ville se retrouver dans le peloton de queue, cela veut dire que nous serons peut-être l'une des communes les moins aidées. Vous allez peut-être me dire que la ville du Lamentin en a peut-être le moins besoin que les autres, ce n'est pas forcément vrai donc je voudrais que ce critère soit peut-être revu parce que je ne comprends pas pourquoi quand on travaille, quand on est vertueux, quand on essaie de porter les dossiers, de les construire, qu'on soit pénalisé, qu'on soit moins financé que les autres. Je veux bien que le rééquilibre se fasse mais pas au détriment de certaines communes, pas au détriment de ceux qui font des efforts. D'autre part, il est noté la contribution au nombre d'habitants. Là aussi, je voudrais savoir quel est le poids, comment a été calculé le poids de la commune par rapport au poids de la Martinique ? Le poids des habitants par rapport à la strate de la ville ? Ce sont des critères qui sont assez complexes et compliqués à utiliser et qui renvoient à une usine à gaz, on aurait pu simplifier et faire un tarif par habitant et que la règle soit appliquée pour tous. D'autre part, ce potentiel fiscal et l'effort fiscal tel qu'il est défini, supprime une particularité, celle qui concerne les villes centres puisque vous savez que la moitié de la population est sur le centre et diminuant de fait la contribution à la ville du Lamentin, c'est nier une partie de sa réalité, sa réalité de centralité. Je veux dire par là qu'il y a au Lemntin une population aujourd'hui qui tourne entre 42 et 45 000 habitants mais la réalité quotidienne de la ville du Lamentin c'est que nous, nous avons, chiffres à l'appui, 70 000 personnes qui sont sur le Lamentin tous les jours, 130 000 véhicules qui passent et 70 000 personnes qui y sont. Ça veut que cela nous confère des responsabilités, des responsabilités sur nos réseaux routiers, sur nos équipements culturels et sportifs, sur les équipements de la ville du Lamentin et ce poids-là n'est pas contrebalancé par la dotation globale de fonctionnement ou par les aides de l'Etat puisque c'est calculé strictement sur la population nominale. Donc, ces efforts-là que nous portons sur des Martiniquais qui viennent chez nous, qui travaillent au Lamentin, qui vivent au Lamentin doit être supporté et on doit recevoir une aide complémentaire pour soutenir cet effort de centralité, or c'est le contraire qui est fait ici donc je suis un peu embêté de cette situation et ces charges-là ne sont pas prises en compte. D'autre part, il est indiqué que sur chacun des projets, on ira jusqu'à 70 % du montant du projet sauf si on atteint le plafond. De quel plafond s'agit-il ? S'agit-il d'un plafond par opération ou le plafond global de financement attribué à la commune ? Parce qu'on risque d'arriver très vite à ce plafond-là et cela me renvoie à 2 autres interrogations : celle qui concerne le financement d'une commune qui a des projets. Est-ce qu'on financera uniquement un seul projet si on arrive au montant global? Au détriment de tous les autres projets présentés par la ville même s'ils ont un intérêt qui rentre dans le cadre du projet de développement territorial porté par la CTM. Que fait-on? Est-ce qu'on annule les contributions à cette commune-là sous réserve qu'elle a déjà utilisé son fonds? Et puis celle qui ont un contrat de ville et un contrat cœur de ville comme c'est le cas de la ville du Lamentin qui va probablement justifier d'un financement important pour le développement du cœur de ville du Lamentin en lien avec tout le développement global du centre de la Martinique, comment fait-on? Est-ce que l'on reste uniquement dans les financements prévus dans l'aide aux communes ou est-ce qu'on considère que sur une opération cœur de ville comme celle-là qui va justifier probablement d'environ 200 000 M d'investissement sur le Lamentin, est-ce qu'on va rester uniquement sur les 300 000 € que l'on va attribuer à la ville du Lamentin pour ça ? Se faisant, on bloque le développement économique, on bloque un développement et on bloque une commande publique dans sa globalité. Voilà les questions que j'avais à poser.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Oui, merci M. le Président. Mes interrogations vont dans le sens que celles de mon collègue ZOBDA. Il y a une réforme, encore une fois il appartient à toute Majorité en place de présenter le cap de ces politiques publiques donc elle est parfaitement légitime à le faire. Nous sommes parfaitement légitimes à porter également notre contribution, voire nos amendements. Moi, j'aurais bien aimé que cette réforme se fasse de la manière plus large en concertation avec les maires. Ont-ils été largement consultés ? Y a-t-il eu des réunions où on a pris le pouls de la situation ? Ou ils ont pu peutêtre établir un retour de leur vécu quant aux anciens dispositifs? Etc, etc... Et sur les interrogations soulevées par mon collègue David ZOBDA, je les partage globalement. Il ya a aujourd'hui un challenge que nous devons relever qui n'est presque plus celui de l'infrastructure et de l'investissement sur de l'infrastructure, de l'équipement comme on avait pu le faire au siècle dernier, il reste des choses à faire et c'est tant mieux, sinon s'il n'y avait plus rien à faire on s'ennuierait. Il y a des choses à mettre aux normes, il y a de la réhabilitation à faire certes mais on n'est plus aujourd'hui dans des besoins substantiels d'équipements et d'investissements structurels et infrastructures tels que nous avons eu, et que nos aînés, Claude LISE en sait quelque chose, à la tête de collectivité ont dû assumer pendant des décennies. Le challenge de la Martinique aujourd'hui est celui du développement et en particulier du développement économique. Il faut que l'on puisse donner, je vais être très simple, à manger à nos enfants, du travail à nos enfants, créer de la valeur ajoutée et amorcer de manière dynamique cette pompe du développement économique. Il y a aujourd'hui des communes qui ont une pression particulière quant à l'activité économique. Je veux par exemple parler du tourisme. Lorsque vous avez une commune comme Sainte-Luce, les Trois-Ilets, est-ce uniquement le potentiel fiscal qui doit être pris en compte autrement dit la richesse, la non richesse, la moyenne richesse des habitants autochtones de la commune ? Ce sont des communes qui au quotidien doivent assumer un rôle d'accueil, d'accueil de populations qui viennent de partout. On va tous à Sainte-Anne pendant les vacances, les touristes passent tous par Sainte-Anne, il y va de même pour des communes telles que les Trois-Ilets qui avec Sainte-Luce sont les deux pôles forts en matière d'hébergement touristique. C'est là qu'on trouve des hôtels majeurs, des hébergements, pas besoin de décrire la densité de ces infrastructures d'accueil et d'hébergements hôteliers dans des communes telles que Sainte-Luce, telles que les Trois-Ilets. Est-ce qu'il n'y a pas aussi à tenir compte de ces éléments-là? Est-ce qu'il n'y a pas aussi à tenir compte de ces éléments-là? Où il y a des maires qui aujourd'hui parfois sur leurs propres fonds, alors on me dira il y a des fonds européens mais on connaît, on connaît, le temps d'y arriver ou ja mô. Le principe est de dire, il faut qu'il y ait des parkings, il faut multiplier les trottoirs, faire des accès, mettre en place des toilettes publiques, mettre en place un certain nombre d'infrastructures qui relève de la qualité de notre produit d'accueil mais qui ne peuvent pas seulement se mesurer sur le potentiel fiscal qui est une donnée à mon avis en l'espèce qui me gêne un peu, des habitants purement autochtones de la commune. Donc ça c'est le premier élément. Sur les effets de centralité également. David ZOBDA a parlé du Lamentin, mais bien sûr qu'une commune comme le Lamentin compte tenu de la densité d'activité économique, d'entreprises parfois de grandes et d'immenses entreprises, des sièges sociaux, la sécurité sociale, la CAF, toutes les zones industrielles, des grands centres commerciaux, eh bien doivent contribuer à partir d'infrastructures et d'investissement au mieux-être, au mieux-vivre de ses activités économiques. Je vais parler aussi de la ville que je connais le mieux Fort-de-France qui va se coucher le soir avec 83 000 habitants et se réveille le lendemain avec 150 000. En ce moment, la ville est en train de passer un marché important et coûteux pour mettre en place des toilettes publiques partout. Vous pensez que c'est pour les Foyalais seulement, c'est uniquement foyalè ka pissé ? Quand des bateaux de croisière qui portent des milliers de croisiéristes arrivent dans Fort-de-France, il y a aussi cette densité d'accueil qu'il faut assumer en mettant en place un certain nombre d'infrastructures. Alors, le critère potentiel fiscal, si on devait réviser quelque chose, à mon avis, qui mériterait effectivement d'être réévalué, c'est bien celui-là. Parce que dans un pays comme le nôtre où on sait ce que ça veut dire un potentiel fiscal, franchement, il y a une différence énorme entre celui du Lamentin, celui de... Sur quoi ? On va aller prendre des stats dans l'Etat franco-français et puis c'est là qu'on va décider que la collectivité très autonome dans son fonctionnement tel que le décrit la loi de Martinique, viendra s'arc-bouter sur des critères purement et strictement liés au potentiel fiscal, autrement dit à la richesse entre guillemets de telle ou telle commune. Donc, personnellement, j'aurais bien aimé que ces éléments-là soient pris en compte et que l'on puisse, allez, atterrir un peu en Martinique, revoir les maires, discuter encore plus avec eux, si cela a été fait, ça m'a échappé je ne l'ai pas entendu, mais en tous cas les revoir, faire remonter les données et ça me gêne pour terminer, pour conclure, qu'on ne puisse prévoir aucun report d'un exercice à un autre. Il y a certainement eu des... Le Conseiller exécutif a parlé d'aides attribuées en 2003, 2004 qui seraient encore restés dans les tuyaux mais il y a aussi des reports de fonds qui ont connus une fin heureuse, qui ont été transférés sur des programmes que peut-être la mairie avait mal estimé, irréalisable pour moultes raisons, sur d'autres plus d'actualité et qui ont connus aussi une fin heureuse, qui ont connus une fin heureuse et Monsieur GLONDU est là, ce n'est pas lui qui me démentira, d'accord ? Donc, on a des évènements heureux, on peut aussi avoir des évènements malheureux. Lorsque dans chaque commune, on multiplie chaque année une série d'épisodes, allons essayer de ne pas prendre uniquement ceux qui ont connu une difficulté et qui sont restés bloqués dans les tuyaux depuis 15 ans mais il y a aussi des évènements heureux où il y a eu des transferts de fonds sur des projets plus d'actualité et qui ont pu aboutir.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il d'autres demandes ? Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bonjour chers collègues. Donc, je crois qu'il y a un vrai débat qui s'ouvre, qui est l'avenir des collectivités et singulièrement des communes. Si la réforme est nécessaire mais on doit prendre en considération un certain nombre d'éléments qui hier, ont forcé le travail, ont forcé les choses, ont corsé la difficulté pour les communes quand elles ont fait des demandes de subvention pour des projets et puis elles ont eu des partenaires financiers qui s'étaient engagés mais engagement pas matérialisé donc pas de convention donc le plus souvent on s'est trouvé devant des difficultés à pouvoir mener à bien ces opérations. Ce que je veux c'est qu'il faudrait à partir de ce nouveau dispositif qu'on puisse tenir compte que quand le plan de financement est établi, quand des partenaires financiers se sont engagés mais n'ont pas respecté des engagements, eh bien, voir en fait

comment, assez rapidement permettre à ces communes de pouvoir se ressaisir, remettre en branle les choses. Il y aussi, allusion a été faite au recensement, là aussi on est devant une difficulté puisque l'INSEE a une manière de faire les recensements et ces recensements-là le plus souvent ne reflètent pas la réalité du terrain et est-ce que les communes qui ont déjà les difficultés financières sont en mesure de faire une contre expertise, un contre comptage de sa population pour montrer la réalité. Je crois que ces éléments-là sont nécessaires et puis j'espère qu'à travers ce nouveau dispositif, lorsque l'entrée en vigueur va commencer, eh bien nous pourrons vous faire remonter un certain nombre d'éléments ou de difficultés et tenir compte à partir de ce nouveau dispositif, de ce rééquilibre d'aménagement du territoire, puisqu'en fait on a un territoire qu'il faut continuer à équilibrer. On faisait allusion à des communes qui sont dans le centre ou dans le sud mais il y a aussi les communes du nord et ces communes-là, ces populations ont besoin que dans leur secteur, sur leur territoire qu'il y ait des aménagements permettant de pourvoir... je veux dire leur permettre de pouvoir s'épanouir. Nous ne sommes pas venus ici pour parler de telle commune, pas parler de telle commune donc je m'arrêterai là mais là aussi un certain nombre de propositions seront à faire pour que, au fait les communes apportent des projets pour que le territoire soit équilibré dans l'aménagement et les populations n'aient pas toujours à sortir d'un territoire, prendre des embouteillages pour aller se retrouver, pour participer soit à un évènement culturel, soit à un évènement je dirai... enfin, tout autre évènement qui se présenterait. En tous les cas, ce que je peux dire, que la réflexion est posée et puis tenir compte qu'assez souvent la capacité d'autofinancement des communes restent effectivement cette problématique où en réseau alerte comme ça été analysé ou cité, très souvent on demande au maire de pouvoir serrer le boulon mais on va serrer le boulon sur quoi dans la mesure où tout est déjà difficile. Ce n'est pas sur le personnel que l'on va apporter des licenciements, ce n'est pas aussi les impôts qu'on va encore augmenter puisque que, au fait on a une situation sociale qui est particulière. Là, il faut trouver d'autres, je dirai, formes de recettes, formes d'actions ou formes de mutualisation et la mutualisation, nous allons constater que les grosses difficultés que l'on a pour pouvoir travailler en ce sens. En tous les cas, c'était l'avis que je voulais apporter et dire que j'attends à ce que vous faîtes de ce dispositif avec les remarques faites par David ZOBDA et d'autres intervenants, qu'on puisse prendre tout cela en considération pour avancer.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Je propose que le collègue rapporteur réponde aux questions. Ah pardon, collègue CATHERINE. Tu veux intervenir ? Va-y.

M. Félix CATHERINE – Oui Président. Merci, je serai très court. Simplement pour dire que nous sommes particulièrement préoccupés donc la décision qui est prise au niveau de la modification du nouveau dispositif, parce que ce dispositif finalement ferme en quelque sorte la porte aux communes sur les propositions et sur les perspectives que... Aujourd'hui en tous cas... (inaudible, grande coupure) ... pour ne pas pénaliser les communes qui entreprennent et on l'a entendu les maires tout à l'heure sur les interventions et leurs préoccupations sur ce sujet. Et par conséquent, non seulement il faut tenir compte de la population, vous avez dit qu'il faut tenir compte effectivement du niveau et du potentiel, dans les conditions mais le potentiel fiscal ne peut pas être un élément unique et donc je souscris parfaitement à ce que viennent de dire les deux collègues qui ont parlé avant moi, surtout en ce qui concerne la question de l'accueil et de la circulation de la population. Je

veux parler là de Schœlcher, 20 000 habitants mais nous sommes la porte du nord et je dis de ce point de vue-là qu'il y a sur ce territoire toute une série d'infrastructures qui amène une population pour laquelle il est nécessaire de réaliser un certain nombre d'équipements. Il a l'université, on sait que c'est plus de 5 000 personnes qui y circulent tous les jours, on a le centre culturel de Madiana, il y a le casino, il y a l'hôtel, etc... Il y a les grandes surfaces, on ne peut se tenir que sur le seul potentiel fiscal. Il est nécessaire que nous soyons attentifs à cela donc la densité de la population change à certains moments, il faut tenir compte de cette situation mais surtout, surtout, je crois que le collègue COUTURIER l'a dit tout l'heure, il est important que nous soyons attentifs et le maire du Lamentin l'a aussi dit, sur la situation des communes qui entreprennent et qui peuvent se retrouver dans une situation difficile, ne pas pouvoir conduire à terme une opération alors qu'il y a cette nécessité. Il faut beaucoup d'accompagnement, il faut de la communication et j'insiste sur ces aspects.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Donc le rapporteur va répondre et nous apporter ses conclusions.

M. Louis BOUTRIN – Oui. Merci Président. Je crois qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César et rendre au Président MARIE-JEANNE la paternité de ce dispositif qui date de 2002 et qui nécessite des amendements, qui nécessite des réformes au fil du temps, ça a été dit et qui nécessite d'être révisé, tout est perfectible et il faut prendre en compte les doléances, il faut prendre en compte les remarques qui ont été faites, tout est perfectible. Pour autant, à un moment il faut prendre une décision. On parle beaucoup de justice sociale mais on peut ajouter un nouveau concept, justice budgétaire vis-à-vis des communes parce que, il y a des communes qui sont nettement plus favorisées que d'autres. Alors, sur quels critères définir tout cela? Eh bien, ça c'est une grosse question et cette question nous, CTM collectivement, on ne peut apporter la réponse qu'en prenant en compte un certain nombre de principes. Il y a un principe élémentaire qui est le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, chaque commune est libre de proposer un projet à ces administrés et une fois que l'équipe municipale est arrivée aux affaires et qu'elle met en place son programme, la CTM n'a pas à faire interférence dans les projets communaux donc ce dispositif que le Président avait mis en place en 2002, il ne faut pas qu'on fasse du horssujet, il ne s'agit pas comme cela a été dit et je reprends les propos de Mme CONCONNE...

Mme Catherine CONCONNE – Man té sav ou téké chwazi mwen.

M. Louis BOUTRIN — Mais oui mais il ne faut pas faire du hors-sujet Mme CONCONNE. Le challenge est celui de l'emploi, celui du développement économique, qu'il faut donner du travail à nos enfants. Mais oui, quand on entend cela c'est bien, effectivement qui est contre ? Donner du travail à nos enfants mais personne n'a le monopole du soin de donner du travail aux Martiniquais, ni à nos enfants. Par contre ce dispositif qui est proposé il faut bien rappeler son objet et le champ d'intervention de ce dispositif de manière à ce qu'on puisse recadrer le débat et vous allez voir à côté du dispositif ce qu'on peut proposer et ce que la CTM propose déjà. Ce dispositif concerne à la fois les études mais surtout les constructions et les aménagements d'équipements structurants. Alors, je ne vais pas reprendre la longue liste qu'il s'agisse du stade de Sainte-Marie que la collectivité aide pratiquement à moitié, à 3 600 000 M€, je ne vais pas reprendre la longue liste des aides qui

sont apportées directement aux communes qui n'auraient pas pu réaliser ces investissements sans l'aide de la CTM. Les équipements culturels également, tout ce qui concerne les restaurations scolaires, les cantines et tout et tout ce qui concerne l'aménagement mais qui c'est qui décide qu'il va mettre un stade dans la commune, ce n'est pas la CTM, ce n'est pas un projet CTM c'est un projet communal décidé librement par la commune pour les administrés. Il y a une demande de subvention qui est faite donc nous avons cadré et dans le cadre de ce dispositif les communes pourront effectivement proposer et faire dans leurs plans de financement apparaître la CTM et pour cela nous avons mis en place à côté et regardez bien le rapport à la page 5. Vous allez voir à la page 5 du rapport, il est bien noté qu'il y a d'autres types d'aides qui sont prévues par la CTM et qui ne sont pas... Je ne retrouve pas la page, que l'aide de la collectivité aux communes ne se limite pas à ce seul dispositif. La CTM apporte sa contribution aux opérations d'envergure à travers le financement des opérations dites d'intérêt territorial. Ce qui veut dire pour reprendre de manière très concrète l'exemple du maire du Lamentin, David ZOBDA, il n'y a pas non pas comme il l'a dit tout à l'heure 300 000 € puisque j'ai regardé le tableau, c'est 613 000 €, 613 731 € dans le tableau, on a fait un calcul.

M. David ZOBDA - On n'a pas le tableau.

M. Louis BOUTRIN - Oui, on va faire circuler. Mais pour que l'on soit clair, Monsieur le Maire, c'est une somme qui a été calculée et je vais venir sur les critères, je vais répondre à toutes les questions. C'est une subvention annuelle donc il ne faut pas ramener à cela à une somme de 300 000 €, ce d'autant que dans les autres projets d'aménagements touristiques par exemple, il y a des subventions CTM dans le cadre des EAT, Espaces d'Aménagements Touristiques qui sont prévus, dans le cadre d'autres opérations qui sont prévues donc si on reste dans le cadre de ce dispositif qui concerne l'aménagement et l'équipement et là aussi il faut tordre le cou à ce qui a été dit par Madame CONCONNE parce qu'elle dit : « on n'a plus besoin d'infrastructures dans le pays ». Non, non mais il faut être responsable de ses propos parce que les professionnels du BTP qui sont très attentifs à ce qu'on dit, alors il faut savoir, tantôt on nous dit qu'il faut booster le secteur du BTP, c'est au nombre de sacs de ciment que l'on va évaluer effectivement les capacités de la collectivité à s'impliquer dans le développement. On entend, on entend, sauf que ces projets communaux vont servir de levier à la fois pour les fonds européens et ils vont servir de levier pour les fonds Etat, notamment toute une série de dispositifs, j'ai parlé d'un stade tout à l'heure mais il y a des subventions qui sont de l'Etat en ce qui concerne jeunesse et sport, les dotations d'équipements en territoires ruraux, il y a les fonds exceptionnels d'investissements, il y a les fonds nationaux d'aménagement et de développement durable des territoires, sans compter que ce dispositif ne prend pas en compte ce qui est contractualisé dans le cas du contrat de plan Etat-Territoire. S'il y a un projet culturel, ce dispositif peut permettre un effet levier sur les subventions de la direction des affaires culturelles ou même on l'a vu pour certains dossiers du Ministère de l'Outremer. Donc, ce que la commune n'est pas en capacité de faire, la CTM vient en apport avec un pré-financement à hauteur de 50 %, ce n'est pas rien de l'opération et du projet d'investissement et on a des co-financements qui sont dès lors possibles et qui permettent à la commune de réaliser ces projets donc c'est dans ce cadre qu'il va falloir re-situer la proposition de réforme qui est faite. Alors, il y a une petite difficulté, c'est que quand on fait ce type de réforme, on fait une évaluation, cela ne fait pas

encore partie de notre culture administrative, même personnellement à titre personnel je prêche pour qu'il y ait une évaluation des politiques publiques. On a mis à la CTM, la direction de l'évaluation des politiques publiques mais ça ne fait pas partie de la culture française, administrative française et on est un peu les victimes de cela. Chaque fois que l'on fait une réforme effectivement, il y a lieu de bien évaluer, de bien évaluer en amont. En ce qui concerne les critères que nous avons défini, nous avons justement essayé d'établir ce que je disais tout à l'heure, la justice budgétaire pour qu'il n'y ait pas cette disparité à un moment qu'on avait dénoncé. Une petite commune qui a été citée tout à l'heure de Fonds Saint-Denis avait pratiquement autant de subventions qu'une ville capitale qui devait faire face à des charges de centralité. Cela a été un débat, il y eu un premier rectificatif qui a été apporté sur le critère du nombre d'habitants, de prendre en compte le nombre d'habitants, il y a un seul canton à l'époque, canton 7 bien connu du conseiller CAROLE, il y avait autant d'habitants dans ce canton que l'ensemble des communes du nord caraïbe, du Prêcheur jusqu'à Case-Pilote donc il fallait tenir compte du nombre d'habitants dans les critères, c'est ce qui a été fait. Venons-en maintenant et ça a été fortement critiqué, à l'effort fiscal et au potentiel fiscal. Là encore s'il y a des propositions pour rendre perfectible le dispositif nous sommes preneurs, le Président MARIE-JEANNE, il l'a encore rappelé, tout est perfectible. Cependant le potentiel fiscal, il va nous permettre d'appliquer sur la base communale des 4 taxes appliquées dans chaque commune, d'avoir là encore un élément objectif par rapport au taux moyen national d'imposition de chaque commune donc nous l'avons retenu. Il y a maintenant l'effort fiscal mais l'effort fiscal c'est la justice fiscale également, ce n'est pas nous qui le définissons, c'est défini par le code général des collectivités territoriales. C'est l'article L2334-5 qui défini ces critères donc nous avons tenu compte à la fois du potentiel fiscal des communes et de l'effort fiscal avec la double pondération au niveau du nombre d'habitants et cela a été dit par David ZOBDA tout à l'heure : Première pondération au regard du poids démographique par rapport à la strate rapportée à la totalité de la population martiniquaise, pour ça que la ville du Lamentin ne se trouve pas du tout contrairement à ce qui a été dit pour Schœlcher, pénalisée et deuxièmement au regard du poids démographique de chaque commune rapporté à la population de la strate à laquelle elle appartient donc il y a une double pondération qui nous permet là encore d'être un peu plus juste sur le plan des subventions qui seront allouées. Alors chers collègues et Monsieur le Président, j'espère que, avec ces explications, nous allons pouvoir donner et je souhaite vraiment puisque c'est un vrai besoin, un vrai accompagnement des communes, j'ai déjà parlé du dispositif mis en place par le Président MARIE-JEANNE pour les 8 communes du nord caraïbe, il y a d'autres dispositifs qui existent mais celui-là il est encore perfectible mais il a le mérite d'accompagner le développement communal à travers non pas des actions du type social ou développement économique mais vraiment en terme d'aménagement du territoire et d'équipements des communes parce que là encore il y a beaucoup de communes notamment dans le nord qui souffrent de sous-équipements, des équipements de base élémentaire qui n'existent pas et le souhait de la CTM à travers ce dispositif c'est d'accompagner les communes dans leurs projets communaux. Voilà Monsieur le Président, en résumé ce qu'on pourrait retenir et il faut quand même saluer le fait que dans ce dispositif on a intégré les 3 communautés d'agglos qui jusqu'à ce jour n'étaient pas éligibles donc voilà encore une bonification de cette réforme.

M. le Président Claude LISE – Bien. Collègue CONCONNE, c'est pour une explication de vote ? Après le rapporteur on ne peut plus faire d'explications de vote.

Mme Catherine CONCONNE – Non je n'ai pas relevé, je suis habituée aux obsessions me concernant de BOUTRIN, c'est peut-être à cause d'un gène familial que nous partageons ensemble mais bon voilà, c'est... comme on dirait : « I ka wè mwen kwa, li i ka... », ce n'est pas grave, ça c'est pour l'anecdote, ce n'est pas grave, je suis habituée, il y a des années que ça dure mais que voulez-vous, on ne choisit pas sa famille. Mais enfin, je découvre aujourd'hui avec une certaine stupéfaction, il n'y a que faire des écoles, faire des stades ou je ne sais pas quoi, qui peut donner du chiffre d'affaires aux BTP. Je signale que faire une zone d'activités pour accueillir des entreprises, construire les infrastructures qui vont justement accueillir ces entreprises, c'est aussi du développement économique et c'est aussi du travail pour le BTP. Il y a aussi énormément d'équipements qui peuvent relever du développement économique tels que les hôtels d'entreprises, etc... Il y aussi tout ce qui concerne l'aménagement touristique qui n'est pas forcément de l'infrastructure au sens d'une certaine époque, équipement du terme et qui donne également du travail au BTP. Si une zone à fort potentiel touristique est bien aménagée et bien peut-être qu'un investisseur hôtelier va se dire « Pas mal cette petite commune, je vais peut-être y aller pour construire un hôtel ». Donc, ce sont tous ces éléments qui concourent et si on devait compter uniquement que sur des écoles, des stades pour que le BTP ait entre guillemets à manger, eh bien, la source va être bientôt tarie parce que, aujourd'hui chaque commune ferme des dizaines de classes, supprime des écoles. Alors, il y a énormément d'efforts à faire sur la mise aux normes sismiques, etc... Mais aujourd'hui on pourrait même se passer de reconstruire le lycée Schœlcher tellement il manque d'enfants. En 10 ans, la population scolaire a maigri de 35 000 élèves donc si c'est uniquement pour compter sur cela, si c'est uniquement pour compter sur cela, le BTP est mort.

M. le Président Claude LISE – Oui mais tu n'as pas annoncé ton vote. C'était une explication de vote.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je laisse au chef de file le soin de... J'appartiens à un groupe et je laisse le chef de file annoncer cela.

M. Louis BOUTRIN – Monsieur le Président, ce n'était pas une explication de vote, je peux répondre.

M. le Président Claude LISE – Ce n'était pas une explication de vote alors. Bon.

M. Louis BOUTRIN – Alors, sur ce qui a été dit, deux points. Je constate que Madame CONCONNE a choisi le jour de la Saint-Valentin pour me faire des déclarations familiales publiques.

Mme CONCONNE – C'est quoi le rapport ? Là, on parle d'inceste-là.

M. Louis BOUTRIN – (Rires). Deuxièmement, en ce qui concerne, et là je suis tout à fait d'accord avec Madame CONCONNE, je suis tout à fait d'accord avec Madame CONCONNE

quand elle dit qu'effectivement il y a des zones d'aménagement qu'il faut intégrer et dans ce dispositif, le fait de réintroduire les communautés d'agglos permettent aux communautés d'agglos de présenter les zones d'activités économiques sauf que dans l'ancienne mandature, il y avait 17 zones d'activités économiques qui avaient été programmées et après 6 ans, il n'y a qu'une à Saint-Joseph qui a eu un début de commencement. Voilà. Et sur le reste, vous pourrez reprendre la liste de ces zones d'activités économiques, on a vu très peu, mais nous sommes prêts, de toutes les manières à accompagner ces dynamiques dès lors qu'elles existent. Voilà, M. le Président ce que je voudrais dire.

M. le Président Claude LISE – Bien. Donc là, après la bataille génétique, on passe à du politique là avec une explication de vote du groupe ?

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je vais être très brève, Président. Ce qui vient d'être dit est purement et simplement faux et ne relève d'aucune réalité donc je vais demander au collègue BOUTRIN d'aller bien regarder ce dossier-là et puis on en parlera peut-être à la prochaine plénière mais pour l'instant il ne connait pas le dossier, zéro sur vingt.

M. Louis BOUTRIN – Merci professeur.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER pour une vraie explication de vote.

M. Jean-Claude DUVERGER – Explication de vote. De toutes les façons, si c'est le Président MARIE-JEANNE qui a mis en place l'aide aux communes, eh bien, on ne peut que le remercier y compris que nous faisions de l'aide aux communes au conseil général, on a même fait des CP, des Commissions Permanentes décentralisées dans les communes pour aider les communes donc si c'est allé jusque-là merci, je n'ai rien contre. Moi, je crois qu'il faut qu'on s'entende un peu. LORDINOT a fait une proposition, il fait une proposition de réunir les maires, de revoir, ce n'est pas une proposition qui s'oppose puisqu'il y a des maires un peu des deux côtés, il y a quelques difficultés. J'ai un exemple, j'entends Mme MOUSSEAU, les annonces du matin pour dire que des bateaux arrivent mais j'entends les lieux aussi, j'entends là ou vous dites, que les bateaux arrivent à telle date, telle date Costa, Costa, Costa. Je veux dire si on s'arrête, il faut bien entendre, pourquoi ne pas voir les maires ? Je reste sur un exemple qui n'est pas extraordinaire, eh bien, le curé de Balata et le personnel de Balata me demande du papier hygiénique pour les touristes qui arrivent là et qui viennent là, il dit que c'est chez moi que les gens viennent. Tous les touristes y passent là et demandent des efforts, etc... donc ce n'est pas simplement sur un revenu fiscal, sur le nombre... Il ne faut pas que cela soit injuste. Le collègue dit : « Bon, il y a des communes qui seront défavorisées », oui, il y a des communes qui seront défavorisées par rapport à l'importance, cela ne dit qu'il n'y a pas d'autres aides donc dans la réalité, nous n'avons pas envie de ne pas voter, nous proposons que l'on revoie ce dossier, qu'on revoie, qu'on réunisse les maires, qu'on voit le président de l'association des maires, qu'on entende. Monsieur BOUTRIN illustre, tu illustres que le Président a fait avec 9 personnes mais il les a rencontrés. Les 9 élus dont tu parles sur le nord, il les a rencontrés donc on demande que l'on rencontre l'ensemble des maires, qu'il y ait une discussion qui débouche. Tous les gens qui sont là sont peut-être, certains, des conseillers municipaux, des maires et tout cela et alors, ou ils vont voter parce qu'ils vont voter une majorité mais ça n'empêche pas que dans leurs communes ils soient confrontés à un certain nombre de difficultés que nous essayons d'éviter donc si c'est cela, on sera forcé de voter contre, or, on n'a pas envie de voter contre. On demande que ce dossier-là aille rencontrer les gens et s'enrichisse des propositions.

M. le Président Claude LISE – Bien, alors...

M. Louis BOUTRIN – Alors, Monsieur le Président, il n'y a plus de dispositif, le dispositif est arrivé à échéance, on est obligé de voter pour un nouveau dispositif pour avoir une délibération cadre pour cela donc si... Les communes nous écoutent donc il faut savoir dans quel cadre juridique nous allons inscrire ces aides aux communes. Donc, ce que l'on a proposé aujourd'hui c'est la reconduite du dispositif mais avec une réforme pour rendre, améliorer ce dispositif au regard des constats que l'on a fait, des projets qui ne sont jamais sortis et des demandes de réaffectations des subventions allouées. Ceci étant je le précise et je redis, ce n'est pas parce que le Président MARIE-JEANNE est là, il se trouve que c'est lui qui a mis en place ce dispositif spécifique qui concerne l'aménagement des communes et les équipements mais il y a d'autres dispositifs que le Président LISE qui était président du Conseil général a fait dans d'autres domaines mais ce n'est pas l'objet de la discussion, la discussion porte sur un dispositif spécifique mais il peut y avoir de l'aide sociale aux communes mais ce n'est pas la même chose donc qu'on se comprenne bien qu'il n'y ait pas de méprise sur notre volonté et je prends acte de la vôtre, de votre volonté de vouloir accompagner les communes et de voter favorablement pour ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Collègue, explication de vote?

M. Lucien ADENET – Non, juste un mot. Tout simplement pour corroborer une peu ce que dit le rapporteur. Est-ce qu'on ne pourrait pas tout simplement assortir le dispositif, c'est une sorte d'amendement si tu veux, d'une période d'adaptation, d'une période d'observation ? Donc... Mais non mais la réflexion va venir pendant cette période. La concertation que tu demandes collègue se ferait pendant cette période.

M. Louis BOUTRIN – Président, tu permets ? Collègue ADENET, on entend, toutes les propositions sont bonnes à prendre mais il faut partir d'un socle, le socle c'est ça. Maintenant, si chemin faisant, il y a des amendements à apporter et de nouvelles réformes, rien ne nous empêche d'apporter le moment venu mais il n'y plus de dispositif, on n'a plus de délibération cadre pour pouvoir accompagner ce dispositif donc on vote un dispositif, on va l'enrichir, l'amender, on mettra tout ce que l'assemblée souverainement décide.

M. Lucien ADENET – Tu es sur la même longueur d'ondes que moi, eh bien, voilà.

M. Louis BOUTRIN – Donc, on peut voter favorablement celui-là.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Dans le cadre du nouveau dispositif des explications de vote, je donne la parole au collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Oui, Président, je vais donner l'avis qui est le mien, qui est celui du toujours chef du groupe de la Majorité pour dire que concrètement nous avons là un

dispositif qui est amélioré. Il est encore perfectible et cela a transparu dans nos échanges mais on est en train de faire mieux que ce qui existait. Je pense que même si toutes les interventions étaient légitimes, même si certaines communes peuvent avoir le sentiment de ne pas y retrouver leur compte, d'être un peu désavantagées par rapport à d'autres, je parle de sentiment, même si ce sentiment-là peut exister, on a un dispositif d'aides aux communes, ce n'est pas le seul dispositif d'aides. C'est un dispositif qui n'est pas une obligation, il faut le rappeler aussi. Il arrive à son terme. Il s'agit tout simplement de couvrir au plan juridique le traitement des dossiers, le paiement de ces aides-là pour les mois qui viennent donc je ne comprends même pas que l'on puisse s'opposer à ce que la Collectivité Territoriale de Martinique continue d'aider les communes. Il est vrai que cela doit se faire dans une concertation la plus générale possible et il est vrai que cette concertation-là aurait pu être anticipée par rapport à cette date butoir qui arrive là, ça c'est vrai, on doit pouvoir l'entendre. Mais, en tout état de cause, aujourd'hui, ce serait quand même un beau symbole que nous votions dans une quasi-unanimité la reconduction et l'amélioration de ce dispositif qui va in fine servir à la Martinique toute entière. Voilà. Non seulement c'est un avis favorable, je vais voter pour mais j'appelle les collègues de tous les bancs de l'Assemblée à voter pour, à oser voter pour puisque, on améliore l'existant tout simplement en attendant mieux.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

M. Marius NARCISSOT – Il n'y a pas d'explications Président, je veux dire tout simplement qu'on peut relever la note et donner 20 sur 20 à Louis BOUTRIN et Alfred MARIE-JEANNE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien. Il n'y en a pas d'autres ? Donc, nous pouvons passer au vote.

Sur les conclusions du rapporteur, quels sont ceux qui sont contre ?

Intervention de M. Jean-Claude DUVERGER hors micro

Quels sont ceux qui sont contre?

M. Louis BOUTRIN – C'est contre ou bien...

M. le Président Claude LISE –C'est contre la réforme évidemment. Mais oui. Mais non, mais il faut que les choses soient claires, il faut que les choses soient claires. Abstentions ? Il n'y a pas d'abstentions. Combien pour les contres ? 14 contre, pas d'abstentions. Pour ? donc cela fait 33.

(Applaudissements)

VOTE
Contre ? (14)
Pour (33)
Abstentions ? (0)

Bien. Voilà. Nous passons à la...

M. Louis BOUTRIN – Mèsi pou yo, mèsi pou lé komune et lé twa communautés daglo.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ils sont combien?

M. le Président Claude LISE – Comment ?

M. Louis BOUTRIN – 33.

M. le Président Claude LISE – 33.

M. Jean-Claude DUVERGER – (inaudible)

M. le Président Claude LISE – Plus ? (Rires). Non, non, on n'a pas encore...

(M. Jean-Claude DUVERGER intervient hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Alors, nous passons à la question numéro 61. Demande de subvention formulée par la chambre d'agriculture pour ses opérations d'encadrement technique au titre de l'année 2017 hors PDRM.

61/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR SES OPERATIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2017 (Hors PDRM)

M. Louis BOUTRIN – Merci Monsieur le Président. C'est une demande de subvention qui concerne l'année 2017. Vous connaissez le contexte donc je ne vais pas le reprendre, avec toutes les actions prioritaires qui ont été retenues par la Chambre d'Agriculture et qui sollicite la CTM. Il faut savoir que, en ce qui concerne les contributeurs de la chambre, la demande de subvention porte sur 680 M, 680 000 € pardon, ce qui représente 48 % du budget global. Le reste de la subvention, ce sont à la fois la chambre à 320 000 € et le Ministère de l'Agriculture qui intervient à 419 000 € donc la Chambre d'Agriculture sollicite la CTM pour un montant de 628 142 €. La proposition qui vous est faite, c'est d'attribuer un montant, un avis favorable pour 400 000 €.

M. le Président Claude LISE – Ça y est, tu as terminé?

M. Louis BOUTRIN – J'ai fini.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadine RENARD – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances se calque sur l'avis de la commission Agriculture.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Vous avez la parole. Qui la demande ? Oui, collègue BERNABE.

Mme Kora BERNABE – Merci Président. Alors, je pense que la chambre joue un rôle d'ajustateur structurel puisqu'elle porte conseil aux agriculteurs qui sont en diversification et principalement aux petits agriculteurs. Aujourd'hui, on va voter une aide pour l'année 2017, au titre de l'année 2017 d'un montant de 400 000 € alors que l'année dernière nous avions voté au titre de l'année 2016 pour le même type d'aide, une aide de 600 000 € et quelques, 628 000 €. Il y avait en fait 200 000 € de supplément lié au fait que la mesure sur le conseil agricole du FEADER n'avait pas encore été mis en place. En 2017 elle n'avait toujours pas été mise en place, en 2018 non plus et cette année en 2019 elle devrait être mise en place sauf qu'il n'y a pas de rétroactivité donc cela veut dire que ces 200 000 € là, ils ne vont jamais les avoir. Cela pose un souci à la chambre d'agriculture qui commence à avoir des difficultés en fait, en termes de trésorerie et va se retrouver en difficulté dans les deux mois à venir pour pouvoir payer les salaires et puis on aura certainement une non réalisation de certaines actions, non pas pour les années 2017 et 2018 parce qu'ils ont réussi à mener toutes les actions mais certainement pour l'année 2019. Je pense que dans un contexte où la politique d'y mettre l'accent sur tout ce qui est agriculture, agriculture propre et développement durable, on ne peut pas laisser sans moyens conséquents, un outil tel que la chambre d'agriculture et en ce sens, je souhaiterais faire 2 propositions. La première serait de voter une aide supplémentaire comme nous avions fait l'année dernière pour compenser l'absence d'aide européenne donc un supplément de 200 000 € et la deuxième serait d'accélérer l'aide, en tout cas le vote de l'aide pour l'année 2018. Il y a des actions peut-être sur lesquelles nous pourrons faire des économies mais je pense qu'il faut qu'on prenne la mesure des choses et je vais finir juste par deux chiffres. En 1990, il y avait encore 13 000 agriculteurs en Martinique, aujourd'hui 2019, on est passé sous la barre des 3000. Je crois qu'on a tout intérêt aujourd'hui à soutenir l'agriculture et les agriculteurs de notre pays. Voilà. Merci Président.

M. le Président Claude LISE — Merci collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ? Il n'y en a pas ? Vaut mieux intervenir maintenant pour ne pas me faire de fausse explication de vote tout à l'heure. Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Président, d'abord une question. Aujourd'hui on vote l'aide 2017 et d'après renseignement pris, la demande concernant 2018 a été effectivement déposé par la chambre d'agriculture. Nous sommes déjà presqu'en mars 2019 donc est-ce qu'il n'y a pas moyen à rattraper également l'année 2018 sachant que les charges qui sont portées par ce genre d'organisme supporte très mal ces délais qui sont quand même importants. Les salaires, on les paye tous les mois, les charges sociales, etc... et pas dans deux ans donc il y a... J'aimerais avoir cette information et puis deuxièmement, effectivement il y a des mesures qui ne sons pas ouvertes à ce jour dans le FEADER, nous avons vérifié, ce que nous disons là n'est pas une vue de l'esprit, ni une critique pour critiquer et la chambre d'agriculture qui porte en elle des actions de conseil auprès

agriculteurs ne peut pas aller pêcher dans ces mesures qui ne sont pas encore ouvertes au titre du FEADER donc il appartient quand même à trouver une compensation à ces éléments techniques objectifs liés à la consommation du programme opérationnel et à doter cet organisme qui rend un service public important de la demande qui a été faite. Même si on ne donne pas les 600 000 € mais montez un peu plus que les 400 000. Je rappelle que La Réunion qui est un pays qui est généralement pris en exemple, certes a 800 000 habitants soit un à peu près le double du nôtre, dote sa Chambre d'Agriculture, d'un million d'euros chaque année. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas donc je demande au rapporteur de répondre aux questions et de conclure.

M. Louis BOUTRIN – Alors, nous répondons aux demandes des différents porteurs de projets ou des demandes pour le financement des plans d'actions en fonction des dates à laquelle on reçoit. En ce qui concerne la demande 2018, on l'a reçue très tardivement, elle vient d'être validée au Conseil Exécutif du 26 janvier 2019 et nous n'avons pas encore reçu pour l'année, par exemple 2019 qui a commencé, on est déjà le 14 février, nous n'avons toujours pas reçu de la chambre de demande pour son programme d'actions et ce qu'on souhaiterait et on le dit et je profite pour faire passer le message, si nous pouvons avoir les programmes d'actions des différents partenaires bien en amont, en amont du vote du budget et dès le stade de nos orientations budgétaires, ça nous permet de les intégrer et d'être plus réactif donc il faut tenir compte de cette capacité des partenaires, sur le plan du suivi administratif des dossiers à anticiper de manière à ce qu'on puisse répondre favorablement. Ça, c'est une première chose. Maintenant, venons-en sur le montant. Kora BERNABE a fait une intervention, le Président de la chambre d'agriculture, il m'a dit la même chose, mot pour mot la même chose. On a déjà eu ce type de remarque et on a déjà dit au président de la chambre d'agriculture que, en ce qui concerne notamment le FEADER, les mesures qui n'avaient pas été ouvertes, ce n'est pas spécifique à la Martinique. Ce sont des mesures qui n'ont pas été ouvertes sur l'ensemble, ce sont des dispositifs qui n'ont pas été ouverts sur l'ensemble des Outremers. Pour avoir représenté le Président MARIE-JEANNE à l'assemblée générale de l'ODEADOM, tous les pays d'outremer disent la même chose et remettent en cause l'agence de paiement, remettent en cause le logiciel et la conséquence, l'absence de mesures qui étaient ouvertes, la conséquence c'est que la consommation du FEADER au niveau national français est très faible comparativement à d'autres fonds. Donc voilà des réponses que l'on pourrait apporter, maintenant chacun est au courant, David ZOBDA vient de le rappeler, l'Etat diminue ses dotations globales de fonctionnement et nous avons également des diminutions de nos dotations donc ça se répercute inévitablement dans notre budget et on est obligé de revoir à la baisse la contribution que nous apportons à la chambre d'agriculture. Alors maintenant, on nous dit et il faut que l'on soit précis là-dessus parce que ça peut être mal interprété que dans deux mois on ne pourra pas payer les salaires. Chaque fois qu'effectivement un partenaire a des difficultés, on dit à la CTM il n'y a pas... on a même des satellites qui nous disent cela : « on ne pourra pas payer les salaires ». On a entendu récemment pour la ville de Fort-de-France effectivement qu'ils ne pourraient pas payer les salaires également. Soyons sérieux. Ce n'est pas le fait de la CTM si aujourd'hui il y a des difficultés budgétaires et qu'on n'a pas anticipé là-dessus donc ce qu'on vous propose, les 400 000 € concernent le plan d'actions de la Chambre d'Agriculture. Je vais vous éviter la longue liste des actions qui sont hors plan d'actions, participation au salon de l'agriculture, programme d'encadrement technique, tout ce que la collectivité territoriale finance par ailleurs donc ne ramenons pas, je dirais le dossier d'aujourd'hui à l'aide que nous apportons, à la contribution de la CTM et nous accompagnons à la fois la chambre de l'agriculture mais tous les organismes comme la SAFER. Vous savez bien qu'on vient de voter 500 000 € pour là encore payer les salaires soi-disant que... Bon, mais on a aidé la SAFER parce que c'est un outil, la Chambre d'Agriculture c'est un outil donc on aide en fonction de nos moyens et que les agriculteurs qui nous écoutent soient rassurés, la CTM est à leurs côtés et que nous faisons l'effort budgétaire conséquent et nous avons mis en place depuis 2016, un ensemble de dispositifs d'aides : d'aides à l'investissement, d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs, d'aides à entreprises agricoles en difficulté de manière à accompagner la profession. Voilà, Président ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Bien. Merci. Je demande à la collègue BERNABE si elle maintient son amendement.

Mme KORA BERNABE – Oui pour une augmentation de 200 000 €.

M. le Président Claude LISE — Oui ? Je vais faire voter dessus ? C'est-à-dire une aide supplémentaire , tu as demandé de 200 000 €, c'est ça ?

Mme KORA BERNABE - Oui.

M. le Président Claude LISE — Collègues, je dois mettre aux voix d'abord l'amendement de notre collègue BERNABE qui consiste à voter une aide supplémentaire de 200 000 €. Alors, quels sont ceux qui sont... S'il vous plaît! Quels sont ceux qui sont contre cet amendement? Il faut compter. Abstentions ? Pas d'abstention. Pour ? Donc, pour 14 et contre 27.

VOTE Contre ? (27) Abstentions ? (0) Pour (14)

Je mets aux voix maintenant... S'il vous plaît! Je mets aux voix les conclusions du rapporteur.

M. Jean-Claude DUVERGER – Non mais Président... (inaudible)

M. Louis BOUTRIN – Regarde le dossier qui arrive après et tu vas comprendre que ce que tu dis n'a pas de sens.

M. Jean-Claude DUVERGER – Non je veux te dire c'est 2017 qui est voté là ? 2017 ?

M. Louis BOUTRIN - Oui.

M. le Président Claude LISE – Bien, donc je vous demande de voter sur la proposition du rapporteur et de la commission. Quels sont ceux qui sont contre ? Contre ? Abstention ? Ah bon! Donc c'est à l'unanimité ?

C'est pour que les choses soient bien claires donc c'est à l'unanimité. Je vous remercie.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons à la question 62. Demande de subvention formulée par l'association Jeunes agriculteurs de Martinique pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2017 également. Alors, je veux vous signaler qu'il est 14h21, sitôt qu'on aura terminé cette question, je vais suspendre pour nous permettre d'aller déjeuner. Donc, voilà, tu présentes la question.

62/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « JEUNES GRICULTEURS » DE MARTINIQUE (JA) POUR LA REALISATION DE SES ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

M. Louis BOUTRIN – C'est encore une demande de subvention qui est formulée cette fois-ci par l'association des jeunes agriculteurs de Martinique pour la réalisation des actions au titre de l'année 2017. Vous avez toutes les actions qui sont prévues dans le cadre de l'animation du milieu « Jeunes agriculteurs », la participation à des salons, la participation à des forums, la participation à des formations et à des séminaires. Vous avez le programme d'actions. Là, comme c'est une action passée, il est beaucoup plus facile d'obtenir les justificatifs et le montant global de l'action est de 34 529 €. La CTM est sollicitée à hauteur de 25 % soit 8 835 € donc nous vous demandons de donner la totalité de ce qui a été demandé, soit 8 835 € qui correspond à 25 % pour aider les jeunes agriculteurs.

(Intervention d'un élu hors micro)

Mais non mais c'est tellement évident que le 1^{er} dossier qu'on a voté, c'était l'aide à la balance, 1 500 000 M€ pour aider la filière Canne-Sucre-Rhum, qu'en permanence nous aidons, j'ai parlé de la SAFER, nous aidons les agriculteurs. Nous avons réuni à l'avenue des Caraïbes toutes les filières : filière viande, filière maraîcher, toutes les filières, élevage et tout, et nous avons récupéré, il y avait la banane qui était également représentée, ils étaient en force, c'était rempli, tous les agriculteurs ils le savent, ils savent que nous avons mis en place des dispositifs pour les accompagner et qu'au-delà de ces dispositifs nous aidons les filière, filière par filière donc on ne peut pas dire aujourd'hui au regard des difficultés que connaissent les régions en France que la Martinique n'aide pas la profession agricole. Alors, il y a un dossier qui arrive Président, qui, on peut aller très vite qui concerne encore les agriculteurs qui nous demandent une subvention pour l'acquisition de deux tracteurs par...

(Réactions dans la salle)

M. le Président Claude LISE – Voilà. S'il vous plaît! Avis de la commission Développement agricole.

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Favorable.

M. le Président Claude LISE – Bien, vous avez la parole. Qui la demande ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Une fois de plus, il ne s'agit pas de polémiquer avec qui que ce soit mais je dis que les affirmations qui ont été dites tout à l'heure par le conseiller territorial ne reflètent pas la réalité sauf s'il conteste le dernier rapport de la Cour des comptes...

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Le rapport de... Attends je n'ai pas entendu, le rapport de quoi ? Mais attends, collègue LORDINOT, je n'ai pas entendu, il y avait du bruit à côté je n'ai pas entendu, le rapport de quoi ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Tout à l'heure cher collègue, tu as dit que toutes les régions étaient en retard sur l'utilisation du FEADER, c'est ce que tu as dit, c'est enregistré, il y a un micro qui peut le prouver.

M. Louis BOUTRIN – J'ai donné ma référence.

M. Fred LORDINOT – Et je te dis que ce n'est pas vrai.

M. Louis BOUTRIN – La dernière assemblée de l'ODEADOM.

M. Fred LORDINOT – Alors, je te donne le rapport public 2019 de la Cour des comptes publié en février 2019, chacun peut le retrouver sur internet et qu'est-ce que je lis ? Là, sur la rubrique des risques de dégagement d'office qui subsistent : « Pour le FEADER, les régions ultrapériphériques font partie des autorités de gestion les moins avancées ». Sauf si tu me dis que ce rapport de février 2019, il est caduc, il n'est pas bon et que la Cour des comptes raconte des bêtises, ça peut être ton droit. Parmi... Tu vois, tu vois,... Bon, parmi les mesures proposées et j'ai discuté avec plusieurs d'entre vous dans la Majorité, on sait bien que pour qu'il y ait un nombre supplémentaire de projets proposés et de financements accordés, la Cour des comptes formule un certain nombre de recommandations aux autorités de gestion, Etat et Région : fixer des objectifs et des indicateurs permettant de mesurer les retombées économiques et sociales des investissements financés par les fonds européens ; augmenter la sélectivité dans le choix des projets appelés à être financés par les fonds européens structurels et d'investissements en favorisant l'accroissement de leur nombre notamment en développement les mécanismes de pré-financement et je te le dis très cher collègue, tant que nous ne mettrons pas en place comme les autres régions des mécanismes de préfinancement les fonds seront sous-utilisés.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je me félicite que le collègue LORDINOT s'abreuve à la source néolibérale de la Cour des comptes. Alors, ce que je note simplement c'est que c'est l'ensemble des régions ultrapériphériques qui sont concernées et que globalement, globalement concernant l'utilisation des fonds européens, c'est quand même un quitus qui est donné. La Cour des comptes regrette, c'est un document qui fait plus de 56 pages et qui a accompagné mon insomnie parce que je ne suis pas un adepte de la philosophie de Monsieur MIGAUD et il dit la chose suivante, c'est que le mécanisme des fonds européens est tel qu'on est beaucoup plus préoccupé par la consommation que par la qualité des projets. Alors, je pense que cela doit faire partie des éléments de réforme de ce mécanisme qui a déjà été porté par le Président MARIE-JEANNE à l'occasion de récentes réunions de façon à ce que ce soit simplifié mais je ne peux pas résister à l'envie de demander à Monsieur BOUTRIN s'il n'a pas poussé la lecture de ce rapport sur la partie qui concerne le TCSP où la très honorable Assemblée a tiré une leçon de la gestion des fonds européens en matière de Transport en Commun en Site Propre. Alors, je ne sais pas s'il peut le faire maintenant, s'il peut le faire ultérieurement mais il me semble que puisque cette instance est appelée à la rescousse, on devrait l'appeler à la rescousse pour tout ce quelle dit. Je ne veux pas non plus glisser sur sa filiale locale, sa filiale locale qui est la Cambre Régionale des Comptes, je me limiterai à la Cour des comptes pour le moment. Peut-on nous dire l'essentiel de ce que cette Cour des comptes a dit sur le TCSP ? Voilà.

M. Louis BOUTRIN – Président, il y a une demande à une question précise.

M. Fred LORDINOT – Très simplement en tant que Vice-président comme le règlement me l'autorise. Collègue, si tu veux qu'on ait sur une séance totale, une plénière, je l'ai déjà demandé ici avec mes collègues sur le TCSP, faisons-la. En tous cas, moi, je suis clair sur les chiffres et sur ce rapport. Par contre cela fait 3 mois que les gens de Schoelcher n'ont pas de bus. Par contre, vous, vous dîtes que vous allez créer une régie pour le transport, personne n'a le premier document sur la création de cette régie, alors tu sais, on peut faire et je suis prêt parce que tu vois les chiffres du TCSP, j'ai la prétention de te dire que je les connais bien donc si tu veux me dire qu'on a investi mal l'argent, donnes-moi des exemples. Tu es conseiller municipal à Fort-de-France, si tu veux dire aux gens de Sainte-Thérèse qu'il ne fallait pas faire les trottoirs à Sainte-Thérèse, dit-le leur ; si tu veux dire aux gens qu'il ne fallait pas faire le viaduc qui passe devant la Lézarde et faire les gens descendre dans la rivière, dit-le leur ; si tu veux dire aux gens qu'il ne fallait pas faire l'échangeur à 35 M€ qui permet aujourd'hui de fluidifier le trafic, dit-le leur et je te dis, allons assumer chaque euro d'investissement parce que maintenant les gens du BTP quand je les rencontre, ce qu'ils me disent, c'est que LORDINOT : « Pa ni twavay, pa ni gwo chantié », a par chantié layéropow épi lisé Chèlcher, zot poko lansé piès gro chantié.

M. le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — J'ai comme principe de ne pas mélanger les éléments de débat d'une collectivité, entres autre celle où je siège également, la municipalité de Fort-de-France, dans l'Opposition je précise et la CTM. Par contre, je suis obligé, là, après l'intervention que j'ai entendue, de dire qu'aujourd'hui, ce n'est pas de notre fait et ce n'est pas du fait de la CTM, la ville de Fort-de-France se trouve au fond d'un abîme, nous ne nous réjouissons pas de cette situation avec 55 M de déficit c'est-à-dire plus de 20 % du budget. Je... parce que j'avais également formulé cette question, la question que BRANCHI a posée parce que, il faut éclairer nos compatriotes sur ce qui a été fait avant, sur ce qui a mené ces retards et c'est tout à fait dans ce cadre, dans le cadre de l'Assemblée que nous pourrons avoir ces éléments. C'est-à-dire, on ne peut pas se glorifier un moment de ce que la Cour des comptes raconte et puis pour un autre dossier on est presque énervé de ce qu'on pourrait entendre donc moi, je dis, entendons tout. Eh bien il n'y a pas de problème. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien collègues, collègues, nous n'entrons pas dans des débats annexes, maintenant on se recentre sur le sujet et sur ce sujet-là, y a-t-il une dernière demande d'intervention ? Collègue DUVERGER. Ah oui! Excuse-moi, il y avait la collègue LESDEMA avant.

M. Jean-Claude DUVERGER – Très bien.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Merci collègue. Je remercie certains collègues de connaître par cœur les chiffres du TCSP mais je remercie le collègue de bien vouloir nous les donner de façon globale pour que chacun y participe, premièrement et deuxièmement, étant de Sainte-Thérèse, habitant Sainte-Thérèse, né à Sainte-Thérèse, je suis certaine que Sainte-Thérèse n'a pas besoin que de trottoirs. Merci.

(Réactions dans la salle)

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER. S'il vous plaît.

M. Jean-Claude DUVERGER – Rapidement Président. Pour le TCSP, le jour où tu veux, mets un débat ici. Je suis d'accord pour qu'il y ait un débat sur tout et sur la Chambre Régionale des Comptes. Sur le dossier des jeunes agriculteurs, juste j'avais une question. Le dossier, c'est quelle année monsieur ? C'est pour quelle année ?

M. le Président Claude LISE - 2017.

M. Louis BOUTRIN – Dossier 2017.

M. Jean-Claude DUVERGER – Quand on aime les agriculteurs, on essaie d'aller vite.

M. Louis BOUTRIN – Alors, il y a un problème de...

M. le Président Claude LISE – Attends. Y a-t-il d'autres... S'il vous plaît! S'il vous plaît collègues. Y a-t-il d'autres d'interventions? Parce que là, je vais donner la parole au rapporteur et on passera au vote. Tu as la parole.

M. Louis BOUTRIN – Je crois que le collègue NARCISSOT demandait.

M. Marius NARCISSOT – Non, Président, moi, ce que je voulais simplement dire c'est que le collègue BRANCHI a posé une question, je crois que nous sommes nombreux ici dans l'Assemblée à attendre la réponse qui a été posée au collègue BOUTRIN. Il y a un collègue qui depuis tout à l'heure nous a montré par ses interventions et il nous a très bien dit qu'il y a des communes qui bientôt feront l'objet d'une saisine de la Régionale des Comptes donc aujourd'hui on voit bien qu'il y a une actualité et le collègue BRANCHI a bien fait ressortir cette information donc nous demandons au collègue BOUTRIN de nous faire une réponse par rapport à la question qui lui a été posée. Merci.

M. le Président Claude LISE – La parole est au rapporteur qui va répondre aux questions et ensuite conclure.

M. Louis BOUTRIN – Président, sauf à méconnaître le fonctionnement de l'Assemblée, il y a des conseillers territoriaux qui ont interpellé l'exécutif sur un dossier. Le dossier à a été évoqué à travers le rapport annuel, public 2019 de la Cour des comptes, je crois que par correction pour les collègues et ceux qui nous écoutent, il faut apporter les éléments de précision, ce d'autant que nous sommes au mois de février 2019 et qu'en février 2018, le Président MARIE-JEANNE et moi, nous avons eu droit à un bwa-bwa au carnaval et quel était le bwa-bwa du carnaval l'an passé en février 2018, c'était le TCSP donc aujourd'hui que les collègues nous interpellent sur le rapport annuel où il est consacré des pages au TCSP, il faut que la Martinique entière entende avant d'aller, merci, dans les vidés, quelles ont été les conclusions de la Cour des comptes dans ce rapport annuel public 2019. Alors, bien sûr, je partage les insomnies du collègue BRANCHI sur ce rapport et ça n'a pas échappé à notre perspicacité qu'il y a ce..., des révélations pour certains mais qui quand on regarde tout ce que nous avions dit à l'époque sur le surcoût du TCSP, sur la question que tout le monde se pose : pourquoi ce TCSP ne démarre pas ? Les réponses sont apportées et même pendant la période de la marche à blanc, vous avez bien vu qu'il y avait une difficulté majeure sur l'estimation du coût de la marche à blanc. Tout y est dans le rapport de la Cour des comptes et j'invite ceux qui nous écoutent à se rendre sur internet et à aller sur les pages 345-346-347 de ce rapport, ils vont pouvoir avoir des réponses à toutes les questions que nous nous posions et aux réponses que nous avions apportées. Ceci étant, à cette heure, je ne vais pas vous passer l'ensemble des éléments mais pour autant j'aimerais quand même vous interpeller à travers quelques phrases. Quand on dit que, à la page 345, « Le TCSP devrait être achevé en novembre 2015 pour une mise en service en janvier 2016 », vous aviez tous les France-Antilles de l'époque où il y avait des pleines pages que le TCSP démarrait, il y avait des témoignages de partout, or vous savez tous que ce TCSP n'était pas achevé et que c'est le collègue Daniel MARIE-SAINTE qui a fini la réalisation et il est dit dans ce rapports : « Les 14 bus ont été livrés entre septembre et décembre 2015. Les infrastructures ont été achevées en juin 2016 », c'est-à-dire contrairement à ce qui était prévu, c'est bien sous cette mandature qu'on en a achevé l'infrastructure, comment voulez-vous faire rouler des Bus à Haut Niveau de Service si l'infrastructure n'était pas terminée ? L'exploitation commerciale n'a débuté que le 13 août 2018. Alors, là il faut bien comprendre et c'est la question que se pose tout le monde...

M. Fred LORDINOT – Lis la totalité du texte.

M. Louis BOUTRIN — Je t'ai écouté royalement, permets et souffres que je puisse m'exprimer. Pendant plus de 2 ans entre juin 2016 et août 2018, le TCSP n'a pas fonctionné alors que les voies de circulation et les véhicules étaient disponibles. Eh bien, chers amis, chers amis, souvenez-vous ce que dit la Cour des comptes, une certaine émission d'ATV. La question avait été posée et j'ai répondu que : « Oui rien ne s'opposait ». Les bus étaient arrivés, l'infrastructure était terminée depuis juin 2018 par Daniel MARIE-SAINTE qui avait eu en charge l'achèvement de l'infrastructure. Nous avions les autorisations administratives de circuler. Qu'est-ce qui empêchait au TCSP de circuler ? Alors c'est facile de faire des bwabwa mais la réponse de la Cour des comptes nous la donne. Tu as voulu avoir la réponse, alors elle est là.

(Applaudissements)

Mais avant d'arriver à cet épisode puisque cet épisode concerne le financement de la période de la marche à blanc, la Cour des comptes nous dit que la réalisation du TCSP a associé des acteurs publics et privés dans un schéma qui s'est révélé trop complexe et qui s'est traduit par une dilution des responsabilités et des surcoûts importants. Projet de tramway, MARIE-JEANNE - LISE, 258 M, on est arrivé in fine à un projet faramineux. Il est dit par la Cour des comptes : « Le syndicat mixte du TCSP doté de peu de moyens n'a pas été en mesure d'accomplir sa mission de gouvernance générale du projet, le recours à une société publique locale pour contrôler le respect de ses obligations par le titulaire du contrat du partenariat public-privé passé avec le syndicat mixte du TCSP s'est révélé onéreux, juridiquement risqué et peu transparent », et peu transparent. Pour permettre la réalisation de l'opération, au coût total de 378 M€ dont 283 en maîtrise d'ouvrage public, le FEDER a été mis à contribution à hauteur de 60 400 000 € au titre de la programmation 2007-2013, qui se sont ajoutés à une enveloppe de 21 300 000 M€ déjà alloués dans la programmation 2000-2006. Il est dit, et on a parlé de Sainte-Thérèse mais la Cour des comptes parle de Sainte-Thérèse. Quand on a une emprise foncière de 24 m² et qu'on l'étend à 32 m de large, cela a des conséquences. La conséquence c'est qu'il faut faire plus d'expropriations et les expropriations, ça a un coût. Le projet initial qui était à 7 M, tu as la connaissance du dossier mais moi aussi, je le... 7 M€, 7 M€, 7 M€ initialement prévus et cet élargissement et les expropriations, même si tous les expropriés n'ont pas été indemnisés à ce jour, 17 M€. Ça aussi, il faut l'assumer et ça aussi il faut le dire aux habitants de Sainte-Thérèse et que dit la Cour des comptes ? La voirie a été réalisée au prix de nombreuses défaillances dans les procédures de commandes publiques, je répète, la voirie a été réalisée au prix de nombreuses défaillances dans les procédures de commandes publiques. Alors, quand on passe à longueur de plénière son temps à donner des leçons à la majorité, il faut commencer par balayer devant sa porte parce que là, la Cour des comptes vous a épinglé sur...

(Applaudissements)

...vos méthodes de travail en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage du TCSP. Le marché d'assistance foncière signé entre le syndicat mixte et la Société d'Equipements de

Martinique, la SODEM a fait l'objet d'avenants augmentant la rémunération du titulaire de 73 % alors même que le contrat initial avait expiré 6 ans auparavant. Alors vous savez ce que ça veut dire? Eh bien, oui, c'est illégal et la Cour des comptes, ça n'a pas échappé à sa vigilance puisque la Cour des comptes dit que la sous-réalisation des opérations d'acquisition a entraîné une correction financière d'1 054 540 M€ par l'union européenne. Le décompte des opérations laisse apparaître un excédent de versement de près de 4 M€ du syndicat mixte au bénéfice de la SODEM. Vous savez ce qu'est devenu la SODEM ? Là aussi, il va falloir, Président, tirer les choses au clair sur cet aspect. Enfin, la Région Martinique a décidé fin 2015, fin 2015 de recourir à l'arbitrage pour régler un litige portant sur les marchés publics de construction, quand même! Alors que cette procédure est longue, coûteuse et interdite par le code civil. Ce qui veut dire que cette opération comme le dit le collègue MARIE-SAINTE est complètement illégale. Alors, là encore, je vais terminer, Président, sur le litige, on en a fait référence tout à l'heure, on en a fait allusion, sur l'exploitation du TCSP qui apparaît en outre très onéreuse. L'avenant au contrat de délégation de service public qui nous a donné tant de fil à retordre, qui a donné la gestion du TCSP au groupement d'entreprise MOZAÎK qui est le mandataire de la CFTU a augmenté la contribution de la collectivité, tenez-vous bien, de 33 % et on arrive à ce fameux retard, cher collègue, eh ben je vais te lire la phrase: « Le retard dans l'exploitation commercial du projet était principalement dû à des exigences financières supplémentaires dont la justification apportée par le délégataire était contestée par la Région ». Alors, le Président de Martinique Transport qui est ici présent, quand on lui donne une facture à 1 206 M€, pour des coûts de la marche à blanc qui était initialement prévu à 565 000 €, il a eu raison et vous devez l'applaudir pour cela, de sauvegarder l'argent public parce que là...

(Applaudissements)

Imaginez-vous un seul instant qu'il ait donné suite à cette demande, eh bien lui aussi, il aurait été épinglé par la Cour des comptes et je profite pour dire à France-Antilles que ce n'est pas le TCSP qui a été épinglé par la Cour des comptes mais c'est la gestion de Monsieur LETCHIMY du TCSP qui a été épinglée par la Cour des comptes et il faut le dire.

(Applaudissements)

En définitive, en l'état des accords passés, le coût d'exploitation du TCSP se situe aux alentours de 20 € au Km soit 3 fois plus le coût moyen d'exploitation des équipements équivalents en France métropolitaine. Il y a eu, il y a eu, ce n'est pas nous, l'AMO, quand l'AMO est venu en Martinique, ce n'est pas nous qui avons retenu cette AMO, l'AMO avait été retenue avant 2015 mais nous avons travaillé. Le Président MARIE-JEANNE m'a dit de les recevoir et de travailler. Pendant 2 jours on a travaillé dans la salle A402 et on est arrivé à la conclusion en ce qui concerne les coûts d'exploitation, que, en absence des justificatifs, on ne pouvait pas donner la somme de 1 206 000 M€ mais que les coûts d'exploitation étaient faramineux et j'avais fait cette révélation et ceux qui écoutent vont entendre. Quant à la veille, en novembre 2015, à la veille des élections de novembre 2015 dans le cadre des négociations annuelles obligatoires avec le personnel, vous donnez une telle augmentation aux conducteurs du bus et que j'avais dénoncé les 1 333 €, 3 333 €, pardon, de salaire non chargé par conducteur, là vous étiez en train de plomber le coût d'exploitation du TCSP et ce

coût, je dis bien, 3 333 € de salaire non chargé et j'avais révélé que le salaire chargé était de 5 000 €, personne n'y croyait, nous avons reçu les comptes d'exploitations du réseau MOZAÏK et quand nous avons reçu les comptes d'exploitations, nous avons épluché et qu'est-ce qu'on a vu à Martinique Transport ? On a vu que les charges du personnel dans les coûts d'exploitations étaient faramineuses. Là, on a un réel problème parce qu'au moment où nous aurons dans le cadre de la délégation de service public à aligner tout le monde, on sera obligé d'aligner vers le haut, et ça là encore, vous allez hypothéquer, obérer l'avenir du transport public par ce mode de gestion et là encore nous n'avons pas de leçons à recevoir là-dessus. Au total et je termine, compte tenu des surcoûts et des retards donc on a bien compris d'où venaient ces retards, l'analyse des effets socio-économiques du TCSP aboutit à un bilan négatif. Pour le rendre positif pendant la période d'exploitation qui court jusqu'à 2035, le TSCP devrait accroître globalement ses recettes ou réaliser des économies à hauteur de 142 M€. Chers collègues, je vous donner juste deux chiffres pour comprendre la difficulté face à laquelle le Président de Martinique Transport ici présent devait faire face. Pour que le système puisse fonctionner aujourd'hui et qu'on puisse réorganiser l'ensemble des transports, il faut compter un budget de 122 M€. Aucune des communautés d'agglos n'est en mesure de faire face à leur quote-part, la quote-part de la CACEM qui était de 22 M€ a été ramenée à 2 M€, celle de l'espace sud qui était de 16 M€ a été ramenée à 2 M€ et Cap Nord qui n'avait pas encore pu organiser le réseau sur son territoire c'est 500 000 €. Alors, il fallait bien abonder, c'est vous qui avez voté les 70 M€ pour pouvoir abonder et boucler le budget de Martinique Transport. A côté de cela, peu de recettes, 3 M de recettes, mais fort heureusement, nous avons 38 M de versement transport, c'est-à-dire la taxe parafiscale prélevée sur les entreprises de plus de 11 salariés et puis on le dit, tout le monde est surpris quand on dit que nous avons que à peine 6 M de recettes sur les carburants et on est souvent pointé du doigt, la taxe sur les carburants ramène dans le pot 6 M, c'est peu mais c'est quand même conséquent. Ce qui nous permet de boucler notre budget. Alors cet effort que l'on fait aujourd'hui, et je vais répondre aux allusions du collègue tout à l'heure, on ne peut pas comprendre avec un tel effort budgétaire du contribuable martiniquais que pour un parasolaire, un... je ne sais pas trop qu'il y ait des droits de retrait abusifs et que l'on politise les transports parce que, effectivement on veut mettre un frein au développement du transport alors même, alors même qu'il y a des milliers de martiniquais qui sont pénalisés, des jeunes qui ne peuvent pas aller à l'école, des enfants qui ne peuvent pas aller à l'école, des familles qui se trouvent bloquées parce qu'on a politisé le transport. Oui, à une politique de transport public, non à la politisation des transports et j'espère que ceux qui nous écoutent là, notamment...

(Applaudissements)

... ceux qui nous écoutent, notamment ceux qui font un droit de retrait. Le Code du travail est clair là-dessus, en présence effectivement d'un danger grave et imminent, le Code du travail a prévu que le salarié puisse observer un droit de retrait et j'applaudis des deux mains et j'accompagne le travailleur quand il s'agit d'observer un droit de retrait mais là, ce qui se passe actuellement aux Almadies et devant le centre technique du TCSP est inadmissible, c'est une politisation des transports. Nous disons, aujourd'hui qu'il y a lieu de lever ces barrages parce que la population souffre, que nous ne sommes pas partie prenante, nous ne sommes pas partie prenante en tant qu'autorité organisatrice d'un conflit qui concerne le

délégataire et les co-traitants mais pour autant nous n'allons pas rester les bras croisés face à cette situation. Voilà ce que je voulais dire et puis arrêtez de nous donner des leçons quand vous avez faillis et que vous avez été épinglés par la Cour des comptes.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Bien, mes chers collègues, on ne va pas relancer cela.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Non, Président, non, non. Il faut qu'on lui réponde, il faut le débat. Il faut le débat Président.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît!

M. Fred LORDINOT – Il faut le débat. Il faut le débat.

M. le Président Claude LISE – Nous sommes hors sujet.

M. Fred LORDINOT – Il faut le débat, il faut le débat. C'est important il faut le débat.

M. le Président Claude LISE – Oui, mais enfin...

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Ne refusez pas le débat. Ne refusez pas le débat. Je demande la parole.

M. Louis BOUTRIN – Ce n'est pas un débat, c'est une réponse. Il n'y a pas de débat. Il y a une question qui a été posée, une réponse.

M. le Président Claude LISE – Vas-y.

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Donc, je voudrais apporter.

M. le Président Claude LISE – Collègues, collègues...

M. Fred LORDINOT – Je voudrais, je voudrais...

M. Marius NARCISSOT – Président, j'ai posé une question, le collègue BOUTRIN m'a répondu, cela me suffit. J'ai la réponse à ma question.

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Je voudrais apporter ma vision du rapport.

Mme Stéphanie NORCA – Non.

M. Louis BOUTRIN – Hors sujet, ce n'est pas l'ordre du jour.

M. Fred LORDINOT – Non mais vous ne voulez pas discuter, vous ne voulez pas du débat, vous projetez un truc... Ce n'est pas à l'ordre du jour ? Ce n'est pas à l'ordre du jour ?

M. Marius NARCISSOT – Non, on n'a pas besoin. Non. Non, non, non. On a posé une question, on a une réponse.

M. le Président Claude LISE – Collègues, s'il vous plaît!

M. Marius NARCISSOT – On n'a pas demandé au collègue. Non.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, oui.

M. Jean-Claude DUVERGER – Si on ne peut pas parler...

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Non, collègues, il faut que je réponde.

(Brouhaha)

(Président sonne la cloche)

Président. J'ai un droit Président, c'est mon droit. C'est le règlement intérieur qui m'autorise à lui répondre donc ou bien il décide qu'il ne veut pas donner la parole à l'Opposition dans ces conditions mais le règlement intérieur m'autorise à intervenir et je lui réponds parce que je sais qu'il y en a qui ont peur des chiffres, je sais qu'il y en a qui ont peur des chiffres. Quand nous sommes arrivés, quand nous sommes arrivés en 2015, quand vous, vous avez pris le pouvoir en 2015, vous avez dit que vous allez déchirer le PPP, vous l'avez dit : « On va déchirer le PPP ». C'est ce que j'ai entendu, il y a des images sur internet qui montrent une va déclaration qui dit « : « On va déchirer le contrat de partenariat entre la Région et les sociétés contracteurs » donc cela a été dit, il y a des images. Après 2 ans, qu'est-ce qui se passe ?

M. Louis BOUTRIN – Kalmé, kalmé, kalmé.

M. Fred LORDINOT — C'est la plus grosse pénalité de retard payée par la collectivité à une entreprise multinationale. Vous avez payé 491 000 € de pénalités de retard, vous avez payé 491 000 € de pénalités de retard. Vous avez dépensé 60 M€, vous avez dépensé en 2 ans 60 M€ pour un TCSP qui ne fonctionne pas et là vous avez une autre...

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Si vous nous empêchez de parler, on fait cela sur toutes les interventions.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – S'il vous plaît! S'il vous plaît! Ecoutez-moi. Mais non, écoutez, on ne va pas pouvoir... Mais non, collègue dans cette situation...

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Ce n'était pas à l'ordre du jour, ce n'était pas l'ordre du jour. Il a projeté un document, ce n'était pas à l'ordre du jour.

M. le Président Claude LISE – Mais non, attends. Dans cette situation, nous ne pourrons pas décemment... Attendez, on ne peut pas décemment débattre dans ces conditions-là, je serai obligé de lever la séance. Je pense qu'il vaut mieux que l'on décide d'une réunion sur le sujet.

M. Fred LORDINOT – Il ne fallait pas le laisser dire ça, il fallait l'interrompre. Je peux répondre avant le débat, il a avancé des chiffres.

(Brouhaha)

M. le Président Claude LISE – Je serai obligé de lever la séance.

(Brouhaha)

M. Fred LORDINOT – Il fallait l'interrompre.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Ecoutez collègues, il faut être raisonnables. Je pense qu'il faut qu'on fasse un point. Si vous voulez, on va faire un point sur le TCSP mais pas maintenant, à l'intérieur d'une question qui concerne l'agriculture.

M. Fred LORDINOT – Non, il faut le faire maintenant, Président. Il faut le faire maintenant.

(Brouhaha)

Il faut le faire maintenant.

M. le Président Claude LISE – Ecoutez-moi.

M. Fred LORDINOT – Alors, est-ce que je peux m'exprimer Président ?

M. le Président Claude LISE – Je pense que ce n'est pas éclairant pour l'opinion publique de débattre dans ces conditions-là.

M. Fred LORDINOT – Non, mais Président, laisse-moi m'exprimer. Laisse-moi m'expliquer.

M. le Président Claude LISE – ... Dans ces conditions-là, à 15 heures...

M. Fred LORDINOT – Président, laisse-moi m'exprimer.

M. le Président Claude LISE – Je pense qu'il vaut mieux que l'on décide d'une réunion sur ce sujet où on donnera la parole en temps équivalent à l'accusation, à la défense, on ne peut pas faire ça comme ça.

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Non mais attends. Je peux répondre avant le débat ? Je peux répondre avant le débat Président ?

M. le Président Claude LISE – Comment ?

M. Fred LORDINOT – Attends. Il a avancé des chiffres, je peux répondre avant le débat ? Il a avancé des chiffres, j'ai des chiffres, j'ai des chiffres. Aujourd'hui, Vinci réclame 57 M € de pénalités.

M. Louis BOUTRIN – Président, Président. Que l'on passe au vote du dossier agriculture, Président.

M. le Président Claude LISE – Comment ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Le dossier pour les jeunes agriculteurs, est-ce qu'on peut le voter ? On vote d'abord le dossier des jeunes agriculteurs.

M. le Président Claude LISE – Ecoutez-moi. Je propose que nous... Ecoutez, votons ce qui concerne la demande des jeunes agriculteurs.

Mme Nadia LIMIER – C'est ça. Président.

M. le Président Claude LISE – Si vous voulez qu'on mette un point à l'ordre du jour puisque le débat est ouvert, on va faire ça en fin de séance, si vous voulez. Demain, en fin de séance, on va faire un point sur le TCSP.

M. Fred LORDINOT – Maintenant vous ne voulez pas payer les licences des chauffeurs de taxis. Vous ne voulez pas les licences des chauffeurs de taxis maintenant alors ça veut dire...

M. le Président Claude LISE – Non, non mais on ne peut pas aller au bout de ce dossier...

Mme Nadia LIMIER – Je peux parler Président ? Je peux m'exprimer Président ?

M. le Président Claude LISE – Attendez, attendez, je mets aux voix ce qui concerne la demande des jeunes agriculteurs.

Quels sont ceux qui sont contre ? Quels sont ceux qui sont contre la demande concernant le dossier qu'on a vu ? 2017 ? Personne ? Personne n'est contre ? Abstentions ? Il n'y a pas d'abstentions ? Pour ? C'est l'unanimité ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Bien, je vous remercie. Je suspends, il est 15 heures.

(Applaudissements)

M. Fred LORDINOT – Il faut payer les licences. Payez les licences des chauffeurs de taxis.

M. le Président Claude LISE – Je suspends la séance, la séance sera reprise à 17h00.

Suspension de séance à 15h06

Reprise à 17h00

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, reprenez vos places. La séance est reprise. Nous allons donc passer à la question numéro 63.

63/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEUX TRACTEURS D'OCCASION POUR LA CUMA 'MALGRE TOUT'

M. Louis BOUTRIN - Merci Monsieur le Président. La CUMA MALGRE TOUT, vous avez entendu très certainement sur les ondes sa présidente, qui est une Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles qui a été créée en 1978. Il y a une quarantaine de planteurs, mais également au-delà des planteurs ils ont élargi leur champ d'intervention et tous ces adhérents vont mettre un pot commun et vont faire un certain nombre d'investissements. Au titre de ces investissements, il y a l'achat de deux tracteurs. Il faut savoir que, parmi les membres, il y a de petits planteurs de canne qui sont situés sur le bassin du Galion qui va couvrir une petite surface de 3 à 5 hectares. La présence de cette structure est indispensable pour ces petits planteurs et en complément des prestations techniques, il faut savoir que cette coopérative apporte à la fois de l'assistance, des conseils aux planteurs dans le montage et également dans le suivi des dossiers. Cette coopérative dispose de quatre salariés permanents et un salarié saisonnier. Elle utilise également deux prestataires pour faire le transport de la canne de l'exploitation jusqu'à l'usine. Cette CUMA a fait l'acquisition de deux tracteurs d'occasion afin de maintenir et de redresser le chiffre d'affaires de la coopérative qui a diminué ces dernières années. Il s'agit de deux tracteurs de la Société Martiniquaise de Plantation Saint-James. Il y a un tracteur qui date de 2007 et un second qui date de 2008 donc les factures d'achat, vous avez les factures qui sont jointes au dossier en annexe, le matériel a été vendu dans un bon état, compte tenu de l'âge du matériel bien sûr sans garantie. Le montant total de l'investissement s'élève à 15 102 € et la CUMA sollicite la CTM pour une subvention qui représente la totalité de l'investissement 100% c'est-à-dire 15 102 €. Alors, il faut savoir que j'ai parlé des huit dispositifs CTM qui ont été mis en place et que l'assemblée a voté en juillet 2016, que cette demande n'est pas éligible au dispositif aide à l'investissement mise en place par la CTM à cette époque. Cependant, elle souhaite intervenir, là encore cela manifeste bien notre volonté d'aider le secteur de l'agriculture. Elle peut le faire au titre du régime d'aide SA-50388 aide aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production agricole primaire qui permet une intervention de la Collectivité à hauteur de 75% du montant des investissements. Compte tenu de tous ces éléments, la subvention que l'on vous propose d'attribuer à la Coopérative CUMA MALGRE TOUT est de 11 326,64 €, ce qui représente les 75% c'est-à-dire le plafond éligible pour l'investissement de 15 102 €. Voilà chers collègues, au regard de ces éléments, il vous est demandé de vous prononcer sur l'aide à 75% du montant pour l'achat de ces deux tracteurs par la coopérative agricole basée à Sainte-Marie la CUMA MALGRE TOUT.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Merci Président. Je donne l'avis, c'est un avis favorable pour permettre à ces petits planteurs de canne de faire fonctionner la CUMA correctement, enfin dans de meilleures conditions.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des Finances s'appuie sur l'avis de la Commission précédente.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Est-ce que le conseiller exécutif peut nous faire un point global sur les aides attendues, pour certaines depuis fort longtemps par la CUMA MALGRE TOUT et un certain nombre de reliquats de règlements parce que nous sommes également des élus de terrain, nous rencontrons des agriculteurs, nous rencontrons toutes les forces vives de la Martinique et en l'occurrence la CUMA MALGRE TOUT est en attente d'une série de choses depuis longtemps et en particulier des reliquats de programme européen, d'aide aux planteurs de reliquat européen. J'aimerais savoir est-ce que l'on a purgé toutes les demandes de la CUMA MALGRE TOUT ? Parce que contrairement à ce que dit le collègue qui vient de parler, un tracteur ne règle pas les problèmes de fonctionnement ; cela peut aider, cela contribue, mais cela ne règle pas des problèmes de fonctionnements. Cette coopérative est en grande difficulté, attend des sommes depuis fort longtemps et se retrouve aujourd'hui en situation de non-paiement de ses salariés, etc... De toute façon c'était public, puisque le président, il y a quelques semaines a parlé de manière très franche et très sincère via notre quotidien. Un certain nombre d'entre nous ont été également approchés. Il y a des difficultés dans cette CUMA, qu'en est-il? Puisqu'on a parlé dix minutes de 15 000 €, finalement on donne 11 000 € et c'est 75% de la mesure... On a parlé longtemps juste pour aider à hauteur de 11 000 € pour acheter deux tracteurs d'occasion. Cela se résumait à ça et le reste, parce que ce n'est pas une subvention de 75% pour acheter deux tracteurs d'occasion qui va sauver la CUMA. Est-ce qu'on peut avoir un point précis sur les demandes formulées par la CUMA et en l'occurrence qu'en est-il de leur règlement ? J'accepte qu'on n'ait pas la réponse tout de suite, malheureusement je devrai m'en aller parce que j'ai une Assemblée Générale à 18h00, je reviendrai demain, je peux attendre demain qu'on me donne les éléments concernant la CUMA. Mais les demandes de la CUMA ne se limitent malheureusement pas à un apport de 75% pour acheter deux tracteurs d'occasion.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Chers collègues, j'espère que vous avez bien digéré et on a bien mangé ? Je crois que le problème de la CUMA qui vient d'être évoqué nécessite qu'on s'y intéresse et qu'on apporte les réponses nécessaires. Et là aussi je veux dire à l'Assemblée que, à la demande du président MONTHIEUX, nous avons rencontré les responsables de cette CUMA. Quand bien même que la somme demandée dans le budget ne serait pas importante, la CUMA n'a pas un problème de finances seulement pour le fonctionnement, cette CUMA mérite que dans les fonds que nous allons miser au sein... Les fonds publics que nous allons mettre nécessitent que nous rencontrions sur le terrain les dirigeants, mais aussi les membres de la CUMA parce que dans cette séance de travail qu'a demandée le Président MONTHIEUX et que nous avons tenue avec les administratifs de Cap Nord, j'aurais observé un certain nombre d'éléments et juste à une dernière réunion de bureau que nous avons demandée, pour moi ce point devait être présenté en dossier urgent à Cap Nord, les documents n'étaient pas encore déposés donc on comprend que les difficultés au niveau administratif pour le fonctionnement. Il peut manquer des fonds, mais il y a aussi la manière que se passe le fonctionnement de l'entreprise et c'est pour cela que j'avais dit au président avec ses collègues, que j'avais demandé tant aux techniciens de Cap Nord qu'aux élus d'aller sur le terrain et d'accompagner parce que au fait j'ai compris qu'il y avait des choses qui se passaient au sein de la CUMA, CUMA qui, je rappelle a connu, a fait les beaux jours de l'agriculture mais aussi plus exactement de la canne, des planteurs de canne. Aujourd'hui ce matériel d'occaz, je ne sais pas pour combien de temps, en faisant l'acquisition des mains de l'entreprise Sainte-Marie qui est je crois Saint-James, eh bien je crois qu'il est impératif que nous puissions aller rencontrer et puis faire savoir que là où on met des billes, on suit ce qui se passe. Je crois que c'est important de pouvoir le dire et si je le dis, le dossier que j'ai vu dans les dossiers qui seront traités aujourd'hui, je me disais au fait : « Voici à Cap Nord, on n'a même pas réussi à pouvoir dire qu'on pouvait traiter parce qu'il y avait un manquement d'éléments alors que le président en express m'avait demandé de bien vouloir recevoir le président et je crois le secrétaire pour pouvoir traiter ce dossier ». Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY— Merci Président. Je tiens tout de suite à rappeler quand même que la CUMA, au conseiller exécutif, elle n'est pas basée à Sainte-Marie mais à Trinité à Malgré Tout, c'est le nom du quartier où ils sont basés à Trinité. La deuxième chose, la CUMA, elle fait des travaux de collecte de canne, de travaux d'entretien et de plantation de canne à sucre. En 2009, ils étaient une soixantaine, actuellement ils sont environ 35. Et ces deux tracteurs d'occasion sont vraiment, vraiment les bienvenus pour la CUMA parce qu'ils

livrent des cannes, ce sont des fournisseurs de la SAEM du Galion et ils leur livrent des cannes. Alors je crois que pour ceux qui écoutent puisque nous sommes en plénière, elle est publique la plénière, j'espère que la CUMA, compte tenu des gros efforts que fait la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'Assemblée plus particulièrement, j'espère que la CUMA va pouvoir livrer des cannes à la SAEM et à l'usine du Galion. Et pour terminer, j'ai eu un entretien avec le Président de la CUMA qui m'a donné un peu tous les états de reliquats qu'ils avaient. Ils avaient un reliquat d'une délibération qui avait été prise en 2014 de 24 000 € qui n'a jamais été payée et c'est la Collectivité Territoriale de Martinique qui, en 2017 a revoté ces 24 000 € et qui les a payés. Voilà un petit peu les reliquats qu'il y avait également et ça il faut le dire. Depuis 2014 cela traînait, ils ont attendu trois ans et c'est nous qui avons payé ces 24 000 €. Je peux porter les preuves à tout moment. Voilà donc concernant les fonds européens, à ma connaissance, la CUMA n'a aucun dossier de fonds européens. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Merci Président. Je vais vous donner quelques informations à propos de la CUMA de Malgré Tout. Le président BARTHELERY, en tant que Président du conseil d'administration de la SAEM du Galion m'avait invité à un conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} février donc il n'y a pas bien longtemps et on nous a remis un dossier sur la CUMA de Malgré Tout. Dans ce dossier synthétique que j'ai en mains, il est dit que la situation de la CUMA de Malgré Tout est critique. Les problèmes à solutionner sont nombreux : il y a des problèmes techniques, des problèmes organisationnels, des problèmes financiers et j'en passe. En matière comptable et financière, les derniers comptes disponibles sont ceux de l'année 2014 qui en synthèse font apparaître les éléments suivants : capital social 28 753 € ; perte 50 504 €, capitaux propres 17 752 €; chiffre d'affaires 231 264 €, résultat d'exploitation, moins 48 199 €; le nombre d'adhérents et la production de canne ont évolué comme suit, entre 2008 et 2018 : en 2008, il y avait 58 adhérents et le nombre de tonnes de canne livré à la SAEM était de 12 523 tonnes ; en 2018 ils étaient au nombre de 35 adhérents et le tonnage livré à la SAEM s'élevait à 3 424 tonnes en 2018 ; sans compte à jour depuis 2014, la CUMA se met en grande difficulté vis-à-vis de ses interlocuteurs de tous ordres et est juridiquement en infraction. L'établissement des comptes sur 2015, 2016, 2017 et dès que possible sur 2018 est donc une priorité pour connaître la situation financière actuelle de la structure et identifier les actions à mener en vue de son redressement qui nécessitera en toute vraisemblance un diagnostic organisationnel et technique approfondi. Pour établir ses comptes la CUMA a fait établir pour un total 13 500 € deux devis : un, mettre à jour l'établissement des comptes proprement dit qui se monte à 4 500 € et un devis pour la certification des comptes qui s'élève à 9 000 €. Et, on nous a demandé, lors de ce conseil d'administration, de répondre favorablement ou défavorablement à une demande de la CUMA qui disait tout simplement, qui sollicitait la SAEM du Galion pour la prise en charge de ce montant de 13 500 €. Alors je signale que la SAEM a voté favorablement pour cette prise en charge. Voilà ce que nous avons eu comme information le jour de ce conseil d'administration et ce qui a été fait au niveau de la SAEM du Galion donc j'ai complété un peu, j'ai apporté d'autres informations concernant cette CUMA.

M. le Président Claude LISE – Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Je n'avais appelé ni procureur ni avocat concernant la CUMA, ni la CTM, etc... J'ai juste posé une question. Nous avons été abordés par les responsables de la CUMA qui nous ont fait état d'un certain nombre de choses. Malheureusement, je n'ai pas pris cette note en partant ce matin donc je le dis de tête et de mémoire, je ne suis pas venue ici pour savoir quand est-ce qu'on avait voté des subventions de ceci, qui a payé, qui n'a pas payé, sauf franchement à être un bleu en matière de gestion de collectivité locale, on peut parfaitement avoir voté une subvention en 2014 et elle n'est toujours pas payée en 2015. J'aurais pu venir ici avec moult délibérations qui sont prises depuis 2016 pour des associations et aujourd'hui on est début 2019, elles ne sont toujours pas liquidées. Ce n'était pas là mon propos, ce n'était pas là mon propos. Nous avons été abordés par des Martiniquais dont nous gérons leur argent et j'ai simplement demandé : est-ce qu'on peut avoir un état des relations, des demandes et des réclamations, etc., entre la CUMA et la CTM ? C'est tout. Je n'ai pas appelé au répondè, je n'ai rien dit... On a même passé la parole à ADENET pour lui demander, au Président, pardon, ADENET pour lui demander s'il avait quelque chose à dire, il n'a rien dit, et brusquement c'est parti. Je ne suis pas venue ici faire étalage avec précision de propos qui pourraient à la limite porter préjudice à la CUMA parce que lorsqu'on a l'air comme ça, ceci et cela, le banquier entend, tout le monde entend. J'ai simplement demandé qu'en est-il des demandes formulées par la CUMA ? est- ce qu'elles sont toutes apurées ? puisque j'ai eu l'occasion et je ne suis pas la seule d'avoir été sollicitée par le Président de la CUMA. On me répond : il y a A, il y a B, il y a C ou il n'y a pas A, il n'y a pas B, il n'y a pas C, et puis j'ai fini, j'ai fini. Alors si c'est pour partir dans un panégyrique de subventions qu'on a voté, je peux venir ici avec des listes de subventions votées en 2016 qui ne sont pas réglées à leurs demandeurs. An nou pa rantré adan sa, an nou pa rantré adan sa. Là n'était pas mon propos. Voilà donc j'ai demandé un point, Monsieur le Conseiller exécutif m'a dit qu'il le ferait, je lui ai même dit que je peux attendre demain parce que je dois partir, si maintenant il me les donne maintenant tout de suite c'est très bien, s'il me les donne demain, je n'ai pas de problème. Je demande au répondè... on se calme.

M. Lucien ADENET — Président, dans un premier temps, on m'a demandé l'avis de la Commission sur ce dossier. Notre commission Agriculture s'est réunie lundi. J'ai tout simplement dit que l'on a donné un avis favorable pour donner une subvention à la CUMA. C'est ce que j'avais à dire dans un premier temps. Maintenant il y a des questions qui ont été posées à propos de la CUMA, le Président BARTHELERY a apporté un certain nombre d'informations, j'avais d'autres informations que je connaissais à propos de la CUMA, mais je dois dire que la CUMA Malgré Tout c'est quand même un maillon dans la filière canne-sucrerhum. Ce sont de petits agriculteurs, il faut trouver les moyens de leur venir en aide et c'est ce que nous faisons avec les moyens dont on dispose. Et puis le collègue BOUTRIN qui est en charge du secteur agricole, Conseiller exécutif, il va compléter les informations qui ont été données.

M. le Président Claude LISE – Y a-t'il d'autres questions ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Oui rapidement, au moment où le collègue COUTURIER est intervenu, j'aurais pensé tout simplement qu'il y a une question, mais je croyais qu'il

présentait le problème et qu'il disait qu'il fallait qu'on aille vite et aller vite, j'apprends que depuis 2014, il y a eu une demande. Au contraire cela nous incite à aller vite mais croyezvous que je vais dire ici que 2014 à 2015 est moins long que 2015 à 2019 ? Je veux dire que si c'est cela, c'est un dossier qui date, si nous pouvons, on n'a pas de désaccord, si nous pouvons aller, je croyais que c'est ce qu'il disait, il disait il faut les rencontrer sur le terrain et il y a encore d'autres problèmes et la collègue demande est-ce qu'il y a d'autres problèmes que l'on pourrait voir ensemble. Je ne crois pas que cela devait faire polémique sauf si on veut venir à tout prix demain pour manger encore demain à midi, mais dans la réalité, c'est un peu ce que l'on dit, c'est un dossier qui devait nous permettre d'aller, puisqu'on dit qu'il y a du retard, allons-y plus vite.

M. le Président Claude LISE – Bien. Je pense que le rapporteur va répondre.

M. Louis BOUTRIN - Je pense que, chers collègues, on devrait aller très vite parce que comme vient de le dire le collègue DUVERGER, il n'y a pas de désaccord et il ne faudrait pas que l'Assemblée se divise sur un dossier qui reflète la situation difficile d'une coopérative agricole et j'ai fait référence tout à l'heure à la CUMA de Sainte-Marie tout en m'étant trompé donc effectivement c'est la CUMA de Trinité, la CUMA Malgré Tout mais toutes ces CUMA sont en difficulté. Pour ceux qui nous écoutent, ces Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) mutualisent des moyens pour pouvoir effectivement, là dans le cadre du secteur de la canne, arriver à s'en sortir mais ce sont de petits planteurs et ils n'échappent pas aux difficultés de la filière et du secteur. Ce qui a été dit le collègue BARTHELERY est totalement vrai, il a dit qu'il y avait un reliquat, mais le reliquat n'est pas lié à la gestion de l'équipe précédente, ce n'est pas lié non plus à l'administration, la difficulté vient de la coopérative elle-même. Et le collègue COUTURIER l'a bien expliqué. Alors c'est vrai que, nous élus, nous rencontrons des acteurs économiques ou des professionnels, ils sont toujours effectivement, il y a une telle souffrance alarmiste et nous disent, oui, oui, nous avons fait des demandes à la CTM, sauf que dans le cas présent, il n'y a aucun dossier actuel au niveau de l'administration, je me suis rassuré à l'instant là-dessus, aucun dossier de la CUMA dans les tuyaux pour une raison bien simple que vous allez pouvoir comprendre : que même la subvention que l'on vous demande de voter aujourd'hui pour acheter deux tracteurs, pourquoi ils achètent deux tracteurs d'occasion? C'est qu'ils ne peuvent pas acheter de tracteurs neufs, ils ne sont pas solvables aujourd'hui, ils ne sont pas à jour de leurs cotisations et on se pose même la question, la subvention que l'on va voter aujourd'hui est-ce que nous allons pouvoir verser cette subvention? On est à ce niveau. Ce n'est pas la peine que l'on croise des tirs, cela n'a pas sa raison d'être, la proposition du Président au collègue COUTURIER, il faut qu'on l'accompagne et que tous on se mette autour de ce dossier pour accompagner, pas seulement la CUMA Malgré Tout, mais l'ensemble des CUMA qui traverse des difficultés. La proposition, Président, si tu en es d'accord, puisqu'il n'y a pas de désaccord là-dessus au niveau de l'Assemblée, c'est que l'on puisse voter cette demande pour l'achat de deux tracteurs d'occasion. On ne peut pas aller au-delà des 75% donc ce sera 11 000 € au lieu des 15 000 € qu'ils demandent et au-delà de cet achat de tracteur, les accompagner et voir comment on peut les aider rapidement. Chers collègues, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus mais je vous rassure Madame, il n'y a pas de dossier actuellement et on a revu avec l'administration, il n'y a aucun dossier dans les tuyaux en attente, parce qu'ils ne sont pas capables, aujourd'hui, de déposer de telles demandes. Voilà.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Je vous remercie Monsieur le conseiller.

M. le Président Claude LISE – Nous allons terminer en plein consensus, très bien. Il n'y a pas d'oppositions si je comprends ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. Louis BOUTRIN – Merci pour la CUMA

Nous passons au point 64. C'est une demande de subvention formulée par le Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique pour la réalisation de son programme de 2017. Egalement 2017.

64/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTION

M. Louis BOUTRIN — C'est vrai qu'on aide les coopératives, on aide les filières, mais on aide également les groupements et là il y a un Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique, le GDSM qui a été créé en 94 et qui est installé sur la commune du Lamentin et qui bénéficie d'un statut particulier celui d'organisme à vocation sanitaire qui lui permet d'entreprendre des actions de lutte contre les maladies animales, l'identification des bovins et également des plans d'hygiène et de santé. Le GDSM compte actuellement pas moins de 468 adhérents sur les six filières animales, il dispose de six techniciens et de deux ingénieurs. Le GDSM demande à la CTM une subvention globale de 142 327 € avec un premier volet à 60 905 € qui est orienté vers la lutte contre les maladies et les problématiques locales non inscrites sur la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale et un deuxième volet qui est à hauteur de 74 422 pour la lutte contre les maladies, toujours animales mais celles-là qui sont inscrites sur la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale. Donc chers collègues, lors de sa séance du 13 décembre 2018 le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour que l'on puisse présenter ce dossier à hauteur de 67 905 € attribué au Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement agricole.

M. Lucien ADENET – C'est un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à l'avis de la commission Agricole.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. As-tu quelque chose à ajouter ?

M. Louis BOUTRIN – Non Président, je pense que ce type de dossier est bon.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Pour ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons au 65. Dispositif territorial d'aide à la création et à la reprise d'entreprise de pêche et prime à l'installation de jeunes pêcheurs.

65/ DISPOSITIF TERRITORIAL D'AIDE TERRITORIALE D'AIDE A LA CREATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRISES DE PÊCHE ET PRIME A L'INSTALLATION DE JEUNES PÊCHEURS

M. Louis BOUTRIN – Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de faire l'acquisition d'un navire d'occasion de moins de 12 mètres dans le cadre de création d'entreprise. Il s'agit d'installer de jeunes agriculteurs pour la poursuite de la mise en place du plan de développement et de structuration de la filière pêche et ce dispositif vise à favoriser l'installation des jeunes marins pêcheurs issus du brevet de capacitaire. Vous connaissez le dispositif, l'objectif stratégique c'est, on connait la diminution de l'attractivité des métiers de la mer et notamment marin pêcheur lié au coût élevé de l'outil de travail et de la frilosité des établissements de crédits. On vous demande, on vous propose d'allouer une subvention à ces marins pêcheurs qui leur permettra d'acquérir un bateau de pêche d'occasion ainsi qu'une prime de première installation pour les jeunes de manière à favoriser la valorisation économique de cette profession. Chers collègues, en l'état actuel du dossier, on vous propose de vous prononcer sur une demande d'acquisition d'un navire de moins de 12 mètres.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE – La commission réunie le 11 février, à l'unanimité, a donné un avis favorable à ce projet.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement économique.

M. Michel BRANCHI – La commission de Développement a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Finances du même coup ? C'est bien cela ? La commission des Finances aussi ?

M. Michel BRANCHI – C'était une commission conjointe.

M. le Président Claude LISE – Voilà donc y a-t-il des demandes d'intervention?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Juste une précision, Président. Excuse-moi. Il y a deux points, puisque je n'avais pas retrouvé la délibération, c'est l'aide à l'acquisition du bateau d'occasion, mais également une prime pour l'installation des jeunes marins pêcheurs.

M. le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – Ce n'est pas une très longue question, mais je voudrais comprendre et qu'on m'explique, si ce sont des jeunes qui s'installent pourquoi l'aide ne vise que l'acquisition d'un bateau d'occasion? Je voudrais comprendre cela, pourquoi ne pas les aider à investir sur un bateau qu'il soit d'occasion ou pas. Il y a un plafond, il y a une aide ensuite il en fait son affaire. Je veux comprendre pourquoi un bateau d'occasion?

M. Louis BOUTRIN – Président, sur ça, on peut sans faire de débat aller très vite. Puisque, collègue PAMPHILE, la pêche dépend de la PEP, la Politique Européenne de la Pêche et la réglementation européenne n'autorise pas et c'est ce que la collègue TELLE sait, n'autorise pas à l'acquisition de ces bateaux nous sommes en discussion actuellement pour lever ce verrou. La commission européenne, elle a sa propre stratégie pour protéger la ressource donc diminuer le dimensionnement des navires, ne pas donner des aides à l'acquisition d'un navire neuf et réglementer les mailles de pêche donc on est dans des logiques de protection de la ressource sauf que chez nous, dans notre bassin, ces problématiques ne nous arrangent pas. On a demandé de lever cette réglementation et que l'on puisse avoir droit à l'achat de bateaux neufs. Pour l'instant, je crois que, si ma mémoire me fait défaut, c'est très récent, cela ne doit même pas dater de quelques semaines, on a une réponse favorable. Depuis longtemps on se bat pour pouvoir acheter des navires avec un financements européen mais pour l'heure, comme on n'avait pas encore cette réponse, le dossier avait déjà été instruit, on a accompagné l'acquisition de navires qui sont des navires qui sont tout à fait aux normes et qui permettent pour l'instant d'aller à Miquelon. Voilà pourquoi on finance des bateaux d'occasion.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Collègue TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Oui, Monsieur le Président, bonsoir. Je voudrais juste bien évidemment, saluer l'initiative qui est prise en faveur de l'installation de jeunes marins pêcheurs. Simplement je voudrais dire qu'il serait important à partir de maintenant puisque cela passe en plénière, qu'il y ait un véritable plan de communication sur tout le territoire pour que les jeunes marins pêcheurs sachent que désormais cela existe et puis concernant cette installation et justement le fait de les installer dans leur fonction de chef d'entreprise de pêche, que la CTM puisse aussi voir avec les organismes compétents pour qu'ils aient vraiment des modules de gestion concernant leur entreprise de pêche. Mais en tout cas bien

évidemment cela donnera un souffle aux jeunes marins, mais il faut leur faire savoir et puis surtout que les dossiers ne prennent pas trop de temps en fait.

M. le Président Claude LISE – Voilà, donc tu réponds.

M. Louis BOUTRIN – Juste un point, la collègue TELLE que je salue, nous étions dans le nord caraïbe cette semaine à la rencontre des marins pêcheurs de Saint-Pierre et du Carbet dans le tour que nous sommes en train de faire. Elle a parfaitement raison, parce qu'on se trouve devant une difficulté et j'ai expliqué cela aux marins pêcheurs, il y a trois métiers : c'est valable pour les marins pêcheurs mais pour les artisans également et pour d'autres professions. Premier métier c'est la production. Il y a une forte demande, la production n'arrive pas à satisfaire la demande donc c'est quand même pour nous quelque chose de positif en quelque part puisqu'il y a de la marge et il va falloir les accompagner. Pour la production, nous allons les accompagner, les dispositifs qui ont été mis en place pour l'agriculture, nous sommes inspirés pour les dupliquer pour les marins pêcheurs, notamment aide à l'installation de jeunes marins pêcheurs, aide à entreprise de pêche en difficulté. Tous ces différents dispositifs, l'Assemblée de Martinique les a votés. Deuxième métier qui est complètement différent et c'est ce qu'elle disait c'est la gestion. Quand on est producteur, on est marin pêcheur, on est artisan, on n'est pas forcément un féru de gestion donc il y a un accompagnement en absence de chambre consulaire à mettre en place pour les marins pêcheurs. Et puis, il y a un troisième métier qu'il va falloir intégrer c'est le porter à savoir, à travers la communication. Pour pouvoir commercialiser ce n'est ni de la production ni de la gestion et la commercialisation passe de plus en plus par le e-commerce. Tous les Martiniquais font des achats en ligne et les marins pêcheurs se sont déjà adaptés, quand ils ont un arrivage de poissons, vous recevez un watsaps ou un sms qui vous disent : « Arrivée de coulirous à Bellefontaine ou au Marin » donc ils s'adaptent tant bien que mal. Mais nous devons les accompagner parce que c'est là encore un troisième métier. Toutes les professions vont subir cette révolution numérique et la profession de marin pêcheur n'y échappe pas. Nous prenons en compte ces problématiques dans le cadre des politiques que nous mettons en place en attendant que l'on puisse avoir ces fameuses réglementations réformées pour que l'on puisse acheter des bateaux de moins de 12 mètres neufs avec des fonds européens, avec le FEAMP. Chers collègues je pense que, aussi bien pour l'aide à l'installation des jeunes marins pêcheurs que de la prime que l'on donnera pour faire l'acquisition d'un navire, je pense qu'il faudrait, Monsieur le Président, donner un avis favorable à ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité**.

Je vous remercie. Nous passons à la question 66. Actions de soutien, de promotion et de valorisation de la filière halieutique et aquacole.

66/ ACTIONS DE SOUTIEN, DE PROMOTION ET DE VALORISATION DE LA FILIERE HALIEUTIQUE ET AQUACOLE

M. Louis BOUTRIN – Ce dispositif a... Merci Monsieur le Président. Ce dispositif a vocation de financer les actions collectives qui sont portées là par les associations de marins pêcheurs, mais également par les associations d'aquaculteurs et ce dispositif est porté par le Comité Régional des Pêches et des Elevage Marins. Il est également porté par les acteurs locaux. Il y a des conditions d'éligibilité, puisque malgré tous les efforts que l'on fait on n'échappe pas à la réglementation. Il faut être en règle vis-à-vis des obligations sociales et fiscales. Quand il s'agit d'une association de marins pêcheurs, elle aura à justifier de sa régularité vis-à-vis de la réglementation en vigueur c'est-à-dire au niveau de sa déclaration de son immatriculation. Chers collègues, il vous est demandé à travers ce dossier de donner un avis favorable et d'adopter le dispositif territorial d'aide aux actions de soutien de promotion et de valorisation de la filière halieutique autour de trois aides : l'aide aux manifestations d'intérêt local et communal, l'aide aux actions de manifestations d'intérêt communautaire et territorial et l'aide aux manifestations hors du territoire. C'est un peu ce que l'on avait déjà fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour le dispositif qu'on a mis en place pour les agriculteurs.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE – La commission réunie le 11 février dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Commission Développement économique et Finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission Développement économique et Finances a décidé de se ranger à l'avis de la commission sectorielle.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas donc nous pouvons passer au vote tout de suite. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la question 67. Participation financière au programme d'actions 2018 du Comité Régional de Pêches Maritimes et des Elevages Marin.

67/ PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DU COMITE REGIONAL DE PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS

(Monsieur Jean-Claude DUVERGER intervient hors micro.)

M. le Président Claude LISE – Non, non, il est là.

M. Louis BOUTRIN – Oui, je suis là.

M. le Président Claude LISE – On a annoncé la question 67.

M. Louis BOUTRIN - C'est la participation au financement des actions du Comité Régional des Pêches. Il s'agit du programme d'actions pour l'année 2017. Vous avez la date de la demande en janvier 2018, nous avons eu à demander un certain nombre de pièces au Comité Régional des Pêches, ce qui nous a permis d'instruire enfin ce dossier. J'anticipe sur les débats éventuels sur la date à laquelle le dossier passe, nous sommes en février 2019, il faut savoir que la demande même si elle a été introduite, le dossier ne pouvait pas être éligible donc on a relancé à plusieurs reprises le Comité Régional des Pêches qui nous a présenté son plan d'actions 2018 avec de l'assistance technique pour un coût de 143 698 €. Il y a des systèmes de veille, de suivi et de protection de la ressource d'oursins pour 40 939 €. Il y a l'évaluation socio-économique détaillée de la filière pêche et aquaculture pour 15 858 €. Ce sont les principales actions prévues dans le plan d'actions 2018 pour un montant de 200 496 €. Alors dans ce plan d'actions de 200 496 €, la CTM est sollicitée à hauteur de 189 366 €. Le Comité Régional des Pêches amène 11 129 €. Il vous est proposé, chers collègues, de donner une aide au Comité Régional des Pêches pratiquement à 100% puisqu'on vous propose d'allouer une subvention de 180 000 € ce qui représente 90% pratiquement de la somme demandée.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Egalement, la commission réunie le 11 février a donné un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des Finances

M. Michel BRANCHI – Commission des Finances associée conjointement à la commission de Développement économique, on se range à l'avis de la commission spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Louis BOUTRIN – Une précision, Président. Chers collègues, il y a une difficulté réelle actuellement dans le domaine de la pêche, 80% de la production de pêche proviennent des DCP. Or depuis les différentes houles et les différents cyclones, il n'y a pratiquement plus de DCP en Martinique. Vous voyez tout de suite la conséquence sur la profession, d'un côté les DCP qui ont disparu et de l'autre côté depuis le Macouba jusqu'au François toute cette zone est interdite à la pêche car elle est impactée par le chlordécone donc il y a une réelle

souffrance des professionnels et c'est pour cela que nous avons fait diligence pour mettre un programme d'implantation de dix DCP lourds et de six DCP semi-lourds et l'ensemble de ces DCP sont géo-localisables, ce qui va permettre de diminuer la consommation de carburant pour aller sur le DCP. Le dossier fait appel à des Fonds Européens, le FEAMP, Fonds Européens des Affaires Maritimes et de la Pêche. Pour que ce dossier soit éligible au FEAMP, il faut qu'il soit introduit soit par le Comité Régional des Pêches soit par une association. Nous avons tenu une réunion avec l'ensemble des professionnels avec l'IFREMER et avec tous les acteurs du secteur et nous avons retenu le principe d'allouer 220 000 € pour la pose de DCP. Ce dispositif malheureusement tarde à venir parce que celui qui est éligible et qui porte le dossier pour la Martinique, c'est le Comité Régional des Pêches. Voyant que les choses tardent à venir, nous avons pris contact avec l'administration du Comité Régional des Pêches qui est en grande difficulté. Aujourd'hui la CTM a pris la décision de ne pas faire appel aux fonds européens de manière malgré tout à pouvoir poser les DCP. Nous allons revoir le financement. Nous restons toujours sur la proposition de dix DCP lourds et de six DCP semi-lourds, tous géo-localisables, mais la charge sera supportée par la CTM, parce que comme je vous le disais c'est 80 % de notre production. Voilà les informations que je devais vous porter, parce que quand on vote là le plan d'actions du Comité Régional des Pêches, il faut savoir que c'est ce plan d'actions, certes, les actions que je viens vous citer, mais au-delà nous aidons le Comité Régional des Pêches à travers d'autres actions, nous aidons les professionnels également à travers ces actions et notamment avec cet investissement que I'on va faire pour les DCP.

Ah! Sabotage. (Rires). C'est 14 février.

M. le Président Claude LISE – Nous pouvons passer au vote. Collègue DUVERGER.

M. Louis BOUTRIN – On enregistre. C'est bon, va-y.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas grave. Quand on enregistre, il n'y a pas plus de conséquence que cela. Je voudrais simplement dire est-ce que ces réponses-là, ce que tu viens de dire, puisque j'avais posé la question, dans la réponse tu m'avais dit... mais la lettre n'est pas arrivée, comme chaque fois il y a un petit morceau partout j'essaie de compléter, j'ai entendu un petit morceau hier à la commission, mais j'avais souhaité... c'est justement ce que j'avais dit quand tu m'avais répondu que c'était au Comité de Pêche, je les avais rencontrés, Je t'avais dit qu'ils étaient confrontés à des difficultés. Je crois que c'est une bonne chose de les aider et tu as raison, nous aurons raison de voter cela parce que les DCP... De toutes les façons, les vieux qui sont là savent très bien qu'avant il n'y avait pas les DCP, mais il y avait ce que l'on appelait kalbass zèb, cela veut dire que quand tu allais il y avait un truc épi ou ka twouvé rétjen-an baye kwa ou bien ou ka fè zofi batt épi paye koko. C'est une manière, ces dispositifs de concentration et c'est important et on va le voter. Et pouvoir dire qu'on attend plus sur l'Europe, mais si on peut prendre l'argent de l'Europe, on va prendre, il faut mettre en place... Je crois que c'est une bonne chose et nous allons voter cela.

M. Louis BOUTRIN – Pour donner suite à... On a perdu un an depuis le jour où on a pris cette décision d'allouer 220 000 € à la profession pour la pose des DCP et maintenant on n'a pas avancé, donc on est obligé d'épauler le Comité Régional des Pêches en amenant une

logistique et en mettant l'administration territoriale à disposition pour pouvoir faire avancer ce dossier. Oui mé yo pé pa fè'y

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons au 68. Participation financière a la gestion des géniteurs d'ombrine ocellée assurée par l'IFREMER en 2018

68/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES GENITEURS D'OMBRINE OCELLEE ASSUREE PAR L'IFREMER EN 2018

M. Louis BOUTRIN - C'est un dossier qui est essentiel pour l'aquaculture. Le délégué régional de l'IFREMER pour les Antilles Guyane sollicite une participation de la CTM pour 2018 pour la gestion des stocks de reproducteurs d'ombrine pour un montant de 66 420 €. Quand vous regardez l'ensemble du programme le budget prévisionnel c'est 158 356 € et la CTM est sollicitée à hauteur de 42%, le Comité Régional, le Conseil Régional, pardon, de la Guadeloupe à hauteur de 27% et l'IFREMER intervient à 31%. Quand on fait l'analyse de ce dossier, il faut savoir que l'action de transfert des compétences de gestion des géniteurs au Comité Régional des Pêches n'a pas pu arriver à son terme. On est encore devant les mêmes problématiques que je viens d'évoquer. En l'absence d'une organisation politique aux professionnels en capacité d'accueillir cette opération, la production d'ombrines est vouée à disparaître. Il est donc urgent, pour éviter cette catastrophe, s'il n'y a pas de géniteurs il n'y a plus d'aquaculture, de lever la menace qui pèse sur cette filière en poursuivant un partenariat avec l'IFREMER dans le cadre d'une convention afin de maintenir la gestion de géniteurs et une production de larves à destination des écloseries tout en œuvrant pour créer le centre technique aquacole qui est prévu. Et nous aurons l'occasion de revenir devant l'Assemblée pour présenter ce Centre Territorial Aquacole qui va se situer sur le territoire communal du Robert à Pointe Lynch ; le terrain appartient à l'ONF et nous devons signer une convention incessamment sous peu avec l'ONF pour pouvoir développer cette structure. Le Président MARIE-JEANNE a recruté deux jeunes Martiniquais, deux ingénieurs pour épauler l'équipe sous la responsabilité de Madame ROSINE pour pouvoir effectivement développer cette filière et booster la filière aquacole. Cela faisait partie de notre projet politique, on mettra en place ce Centre Territorial Aquacole au Robert. Voilà chers collègues, j'ai donné des explications pour ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable.

- M. le Président Claude LISE Commission Finances et développement économique.
- M. Michel BRANCHI Nous nous rangeons à l'avis de la commission spécialisée.
- M. le Président Claude LISE Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER Je voulais dire qu'il y a un moment précis où l'IFREMER n'a pas fait son travail, l'IFREMER avait arrêté de fonctionner et à ce moment il était prévu qu'il y ait le relais ici, il y ait deux jeunes qui se préparaient à cela, à l'époque, je ne suis plus le dossier. Je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, il faut demander à l'IFREMER. Mais aujourd'hui, il me semble que ce dossier intéresse la Martinique et la Guadeloupe. Pourquoi mettons-nous 42% et eux 27% ? Je demande comme cela pour que cela ne soit pas un truc un peu comme l'Université. Ils mettent moins que nous.
- M. Louis BOUTRIN Président, si tu permets que je réponde. Comme il est dit dans le rapport, cette opération va bénéficier à la fois aux aquaculteurs de Guadeloupe et de Martinique, c'est ce qui initialement prévu. Le coût doit être supporté par les deux collectivités mais au prorata justement et c'est dit dans le rapport, du nombre de larves livrées aux écloseries des deux îles. Si nous sommes plus gros consommateurs de larves, les besoins sont plus importants, c'est normal que notre contribution soit en fonction de la quantité de larves que nous allons acheter. C'est pour cela qu'il y a, dans le plan de financement, CTM 42% et Région Guadeloupe 27% et l'IFREMER intervenant à hauteur de 33%.
- M. Jean-Claude DUVERGER Président, si tu permets, pas pour faire un dialogue. Il me semble qu'ici il ne nous reste que deux fermes et demi, il y en a plus en Guadeloupe, il me semble, au contraire j'aurais aimé qu'il y en ait plus mais il me semble qu'il nous en reste que deux et demi donc cela n'explique pas que l'on mette plus, que l'on va utiliser plus que la Guadeloupe. Je sais que le Robert est fermé et je sais où ...je sais les deux fermes et demi. Je dis et demi parce qu'il y a une ferme, je ne sais pas si c'est celle du Robert, qui fonctionne de temps en temps mais il faut les aider, je suis d'accord, mais on a que deux fermes et demi, mais pourquoi nous mettons plus que ceux qui ont près de dix fermes ?
- M. Louis BOUTRIN Cela c'est officiel. Tu serais venu avec nous et avec Madame TELLE au Carbet où tu aurais vu qu'il y a encore des aquaculteurs. Et ces aquaculteurs, ils ne sont pas comptés et c'est pour cela que je t'ai dit qu'on a fait le tour de la profession, il y en a cinq donc notre consommation, eh ben oui, nous ne sommes pas si mauvais que cela, puisque on n'a pas encore touché le fond et visiblement notre consommation de larves est plus importante. Donc c'est au prorata de notre consommation que l'on participe.

M. le Président Claude LISE – Collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE — Oui, merci Monsieur le Président. Ce que je voudrais rajouter au propos de mon collègue c'est qu'il y a actuellement deux aquaculteurs et demi comme il dit, mais d'hier à hier, il y a une profession qui se meurt, or en aquaculture on sait qu'il y a une demande et la demande aujourd'hui, elle excède l'offre. Cela veut dire que, j'ai envie de

dire, le plan Marshall dont nous avons parlé concernant l'aquaculture depuis plusieurs séances de plénières déjà, il faut absolument qu'il trouve en tout cas un début d'exécution parce qu'il y a des aquaculteurs qui possèdent le métier, qui maîtrisent et qui auraient envie de se lancer de nouveau. Nous savons qu'il y a des perspectives donc je crois que, il faut que concrètement là aussi dans les mois qui viennent, il faut que nous passions à l'acte et que les aquaculteurs, en tous cas ceux qui le peuvent soient aidés. On sait que les difficultés, il n'y a pas très longtemps il y en avait 13, il y avait 13 fermes aquacoles sur le territoire et on sait que la difficulté majeure de ces fermes aquacoles c'était déjà la taille des entreprises et les difficultés financières pour l'achat des alevins, de l'alimentation et puis les difficultés qui sont arrivées, qui sont toutes récentes depuis 2011 concernant les algues sargasses. Il y a des élevages qui ont vraiment souffert de ça et les aquaculteurs ont plié bagage. Ce que j'ai envie de dire c'est que, comme nous savons qu'il y a une demande, comme nous savons que ce poisson se vend, ce poisson est attendu par les restaurateurs mais également par les consommateurs Martiniquais, le poisson d'aquaculture a fait sa place à la Martinique. Donc il faut absolument qu'on y aille et il faut absolument que l'on puisse aider de par le plan qui sera mis en place pour l'avenir. Merci beaucoup.

M. Louis BOUTRIN - Président, si tu permets. Sur ce point important, chers collègues, les services m'informent que le dossier est suffisamment prêt pour passer à la prochaine plénière donc le Plan Territorial de Développement d'Aquaculture sera présenté à la prochaine plénière. Comme cela vient d'être dit, il y a beaucoup de facteurs qui expliquent cette chute de la production notamment l'impact du chlordécone là encore au niveau du Robert c'est une calamité où on a retrouvé des concentrations à 250 fois supérieures à ladite norme des limites maximales résiduelles. On a eu également dans les bassins de Séguineau, c'était la propriété de l'ex Région, une contamination très forte liée au fait que la rivière qui irriguait les bassins de Séguineau, sur les bassins versants, il y avait des plantations de bananes puisqu'on est dans le triangle de la banane. On a subi de plein fouets toutes ces conséquences, on n'est plus au stade du constat, maintenant on essaie d'entrer dans des dynamiques d'actions et là on passe à l'action et on ne peut pas le faire et ce n'est pas nous élus, ni l'administration, cela demande une très grande technicité. C'est pour cela que le Président a recruté deux ingénieurs pour pouvoir accompagner la mise en place du Centre Territorial d'Aquaculture et aider à la mise en place de ce plan. Voilà chers collègues, les informations que vous aurez à débattre à la prochaine séance.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Nous passons au vote. Contre ?... Comment ? Collègue LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Président, sans allonger mais c'est juste pour être peut-être un peu plus précis sur certains points. Il faut vraiment se réjouir collectivement de l'option qui est prise ce soir et dont le collègue BOUTRIN nous dit qu'elle va s'organiser de manière plus ample dès la prochaine plénière de relance du secteur de l'aquaculture à travers d'une organisation. La Collectivité en prenant cette décision, elle va pouvoir créer un contexte qui est aujourd'hui indispensable. Rappelons que l'aquaculture s'est créée à la Martinique, par initiative militante à un moment où les pratiques en matière de décentralisation n'étaient pas aussi appuyées et assumées qu'aujourd'hui et que par conséquent que maintenant la CTM puisse faire le pas de ce qui nous est proposé, est essentiel. Rappelons qu'il y a deux

volets : l'aquaculture marine et l'aquaculture d'eau douce que nous avons évoqué à l'instant par évocation des difficultés qui ont pu être exprimées, la péripétie chlordécone a décimé l'aquaculture d'eau douce principalement puisque collègue BOUTRIN rappelait quelques-unes des fermes qui se trouvaient dans des bassins où la pollution a été forte, il a cité le nord mais cela a été également le sud à Séguineau, pardon à Saint-Esprit, il y a l'aquaculture marine qui a elle a un potentiel quasi-illimité et la collègue TELLE a eu raison de souligner que l'aquaculture a fait sa place aujourd'hui en termes de produits recherchés c'est-à-dire de demande. Par conséquent, chaque fois que nous aurons la possibilité de créer les conditions de l'offre structurée et durable, eh bien, nous savons que la demande sera au rendez-vous. Je voulais dire cela pour que nous mesurions bien y compris pour ceux qui nous entendent et qui ont à un moment donné été aquaculteur actif et qui pour certains d'entre eux espèrent le redevenir pour qu'ils mesurent que quelques opportunités sont en train aujourd'hui de se dessiner. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Merci. Le collègue, conseiller exécutif MARIE-SAINTE a demandé la parole.

M. Louis BOUTRIN – Une précision qui vient d'être apportée par l'administration et qui permettra de répondre à la préoccupation du collègue DUVERGER : à la Guadeloupe, il n'y a qu'une seule ferme actuellement aquacole qui soit en activité. Ce qui explique effectivement la faible demande par rapport à la nôtre, l'implication, l'incidence sur le plan de financement de ce projet.

M. le Président Claude LISE – Voilà. Collègue MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE SAINTE – Je voulais faire une communication à l'attention des collègues pour dire qu'il faut absolument essayer d'augmenter la quantité de poissons pêchés par nos marins pêcheurs. Cela a une conséquence, c'était inattendu. Je vais m'exprimer là une fois de plus en tant que président du PARM. Dans les travaux de recherche qui ont été faits, nous avons mis au point un certain nombre de produits transformés à partir du poisson et nous avons créé une marque qui est protégée et déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Cette marque dont je parle, il y a plusieurs que nous avons déposés, mais en tout cas celle-là s'appelle « péchè Matnik ». Nous avons fait ensuite un appel à candidature pour trouver l'industriel qui serait prêt à développer des produits sous cette marque. Et il est strictement précisé que ce n'est pas simplement une origine géographique, mais également doit être un produit des pêcheurs de Martinique mais il se trouve que le volume péché actuellement comme il a décru, nos pêcheurs ne sont pas en mesure, c'est ce que les industriels nous disent, de pouvoir leur fournir de la matière première pour qu'ils fassent des produits transformés. C'est des nuggets, des poissons fumés, etc, etc...Or, nous avons eu une intervention du Président du Comité des Pêches qui siège au conseil d'administration du PARM pour dire que, actuellement, ces produits qui sont vendus sous marque « péchè Matnik » sont faits avec des poissons importés du Venezuela et des pays environnants et il s'oppose fermement à ce que l'on continue à exploiter cette marque parce qu'il y a une tromperie des consommateurs. On trompe les consommateurs en faisant croire que c'est « péchè Matnik », puisque la marque s'appelle en créole « Péchè Matnik ». Ce qui fait que nous sommes obligés de... Nous avons reçu l'industriel en question, ce n'est pas la peine que je cite son nom pour lui dire que nous sommes contraints, pour le respect des consommateurs, de suspendre l'exploitation de la marque jusqu'à ce que les marins pêcheurs puissent lui fournir les poissons. C'est urgent puisque, en particulier le collègue nous l'a fait savoir, il l'a répété, que l'absence de DCP a pour effet de faire diminuer le nombre de prise de poissons. Je voulais vous passer cette information pour vous dire que cela a parfois des conséquences un peu ennuyeuses, le fait que les prises de poissons par les Martiniquais aient diminué ces temps derniers. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci bien. Nous pouvons passer au vote ? Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Après tous ces moments d'échanges, de débat entre Conseillers exécutifs, puisqu'on a admis un peu de hors sujet puisqu'il s'agit de parler d'aquaculture, je me permets de faire un peu de hors sujet moi aussi pour interpeller le Conseiller exécutif en charge de la Pêche sur l'anarchie qui règne sur les ports de pêche de Martinique : les occupations sans AOT, utilisation de biens publics à des fins privées, installation de commerces sur les ports de pêche au détriment des marins pêcheurs. Et lorsque l'on déplore la faible quantité de production halieutique, en Martinique, il faut aussi parfois se regarder en face, la vente d'alcool et l'organisation de soirées privées payantes qui nous imposent quelque part la mise en place d'un conseil portuaire. C'est une obligation pour l'autorité portuaire de mettre en place un conseil portuaire pour rationaliser l'usage des ports de Martinique. Port, P.O.R.T. parce qu'on a l'impression que les P.O.R.C. ont envahi les ports, P.O.R.T. La question que je pose au Conseiller exécutif c'est, à quand la mise en place de ce conseil portuaire pour mettre fin à l'anarchie qui règne sur l'ensemble des ports de la Martinique ?

M. le Président Claude LISE – Tu veux rajouter quelque chose ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Oui tout à fait. L'autorité portuaire, c'est lui qui met en place ce conseil portuaire et pour qu'il puisse le mettre en place, il aurait fallu qu'il ait effectivement un agent qui soit assermenté donc ce n'était pas le cas. Maintenant nous avons un agent qui est assermenté, je suppose, qui a été le relais de ce constat...

(Intervention hors micro de Monsieur Jean-Philippe NILOR)

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Jean-Philippe NILOR, tu as parlé, je t'ai écouté religieusement. Maintenant, personne n'a le monopole des propos ni de la pensée. Souffre que je puisse te répondre.

M. Jean-Philippe NILOR – Ne me fais pas ce genre de procès...

M. Louis BOUTRIN – Je répète que nous n'avions pas d'agent assermenté à la CTM pour que l'on puisse mettre en place le conseil portuaire. Maintenant que c'est fait nous avons cet agent assermenté, le Président qui est l'autorité portuaire va réunir le conseil portuaire pour que l'on puisse effectivement faire en sorte qu'il y ait une véritable police qui relève de sa compétence. Mais pour autant tous ces constats qui ont été faits en ce qui concerne des occupations sans AOT ou des installations de commerce, généralement elles ne dépendent

pas toutes de notre compétence, celles qui sont sur le domaine portuaire relèvent de notre compétence. Les AOT que l'Etat a autorisé, dont la délivrance a été donné au maire, on n'a pas d'action, on n'a pas de prise là-dessus, on a beaucoup de doléances qui remontent pour l'organisation sur les 50 Pas sur le domaine public maritime de manifestations où la CTM n'a pas du tout son mot à dire. La loi de 2014 a prévu qu'il y ait un transfert de compétences en ce qui concerne les AOT et transfert de compétence de la bande des 80 et 1.20 mètres des 50 Pas à la Région Guadeloupe et à la CTM. Nous sommes en train de travailler, de finaliser, cette semaine... Elle n'est pas là la Présidente, cette semaine nous avons une réunion qui arrive avec l'agence des 50 pas de Guadeloupe pour finaliser le document qui est prévu par la loi c'est-à-dire le schéma d'orientation et c'est ce schéma d'orientation qui va voir ce que l'on va transférer réellement parce que beaucoup d'occupations sans droit ni titre n'ont pas été régularisées sur la bande des 50 Pas donc nous sommes à une phase effectivement de transition, nous n'avons pas encore, nous CTM, suffisamment la maîtrise et la latitude pour pouvoir agir. Quand il s'agit des installations portuaires c'est-à-dire des ports qui relèvent de notre compétence, je ne suis pas sûr que les griefs qui ont été formulés et l'anarchie qui a été présentée relèvent de ces espaces. Si cela relève de ces espaces, la police du port doit pour l'instant, je l'ai dit, faire son travail et à ce moment nous allons pouvoir verbaliser. Ceci étant pour que l'information soit totale et complète, quand il y a un problème et je parle concrètement sur le port de Case-Pilote, avec notre agent assermenté et qu'il intervient, on doit le faire en concertation et dans le respect des compétences des maires. Et ce qui n'a pas été fait et nous avons d'énormes problèmes en ce moment, dans cette compétence que nous avons puisque, pas plus tard que cette semaine, nous avons eu une remontée de l'insatisfaction du maire de Case-Pilote sur, effectivement cet agent assermenté. Donc nous devons gérer ces situations, il y a des situations inter-humaines qui interviennent là-dedans, pour autant la vente d'alcool et l'organisation des soirées sur les installations portuaires qui relèvent de nos compétences, nous n'avons pas été destinataires de cela. S'il y a des infractions, qu'elles remontent à l'autorité portuaire de manière à ce qu'elle puisse prendre les décisions qu'il y a prendre. Voilà ce que je peux dire sur cette question.

M. le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR — Je ne veux pas entretenir un débat avec le Conseiller exécutif. Simplement je me dois de rappeler une chose. La première c'est que nous sommes en plénière de l'Assemblée donc encore heureux que tu souffres d'écouter une intervention d'un Conseiller de l'Assemblée. Cela me paraît tout à fait normal. Deuxième chose c'est que les agents assermentés, il en existe depuis l'ex-Conseil Général. Ce n'est pas le mois dernier qu'il y a eu un agent assermenté qui a été subitement assermenté. Lorsque je parle du conseil portuaire ce n'est pas un giga conseil portuaire, la loi oblige à ce qu'il y ait un conseil portuaire par port donc on n'a pas besoin d'attendre les calendes grecques pour mettre ça en place. Et enfin, le constat dont j'ai fait état concerne bel et bien les ports qui sont sous notre compétence et s'il faut donner des éléments tangibles de ce constat-là, je peux le faire. Voilà j'en ai terminé. Du coup j'ai entendu les réponses, certaines me satisfont d'autres pas, mais je n'ai pas plus à attendre que cela, il fallait que je tire cette sonnette d'alarme et faisons très attention à ne pas laisser cette mandature se terminer sans avoir réglé véritablement ces problèmes dont le règlement est largement à notre portée. Si on veut nourrir une ambition pour la pêche en Martinique et en tant que territoire micro-insulaire, je

pense que nous avons une belle marge de manœuvre pour améliorer les résultats de la pêche en Martinique pour donner du crédit à cette profession, pour donner de l'engouement kon di moun-la aux jeunes Martiniquais vers ce métier qui a de l'avenir. Cela commence par une meilleure utilisation, une optimisation de nos installations en faveur des marins pêcheurs. C'est un constat, c'est une idée, c'est un pavé que je lance dans la réflexion du travail que nous devons faire au sein de notre collectivité. Ce n'est pas une critique voilée, si je dois critiquer je critique franchement, je donne mon avis et je crois que cet avis-là, il est ressenti par beaucoup de professionnels et beaucoup de Martiniquais de manière générale. Je n'attends pas outre mesure plus de réponses que cela du Conseiller exécutif. Je pense qu'on peut clore le débat pour aujourd'hui, mais je lui demande, je te demande de bien noter qu'il y a de réels problèmes sur les ports et qu'il faut qu'on ose s'attaquer à cette situation parce que si elle se développe ce sera au détriment des intérêts des marins pêcheurs et de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER - C'est vrai qu'il faut mettre en place des conseils portuaires qui existaient avant, qui ont disparus depuis quelques temps mais dans un conseil portuaire, la municipalité siège et la police sur le secteur du territoire revient au maire et au conseil municipal. Le conseil portuaire est là pour faire un état des lieux, mais au fait la sécurité c'est de l'autorité du maire. Pour revenir au sujet de l'aquaculture et de la pêche c'est vrai qu'il faut aider l'aquaculture parce que la production est vraiment insuffisante ici en Martinique mais il y a le problème des sargasses et on sait que les sargasses étouffent les alevins. Il faudrait déjà se pencher sur ce problème-là pour récupérer les sargasses en mer et permettre le développement de l'aquaculture. Il y autre chose que l'on pourrait faire c'est aider davantage la profession pêche. On peut produire davantage, mais on peut permettre aux marins pécheurs de sortir plus souvent parce qu'aujourd'hui quand le marin pêcheur il sort, il a du poisson, le lendemain il ne va pas à la mer il reste pour aller écouler son poisson, pour aller vendre son poisson et tandis que s'il avait la possibilité de récupérer sa prise il pourrait sortir dans l'après-midi même ou le lendemain. Mais l'aider aussi c'est mettre en place... je rappelle qu'en Guadeloupe il y a 24 DCP autour de l'île. Aider la profession, c'est ce que l'on a tenté de faire à l'Espace Sud en mettant en place des DCP géolocalisables c'est-àdire le marin pêcheur de chez lui avec son ordinateur, il voit la position du DCP et avec son GPS, il arrive, d'autant plus que, on a la possibilité avec ce système d'avoir un rayon beaucoup plus grand pour que les filets, les bouées puissent ratisser beaucoup plus large. Il y a des techniques d'autant que ces DCP géolocalisables fonctionnent avec de l'énergie solaire. Il y a des capteurs en énergie solaire. Les marins pêcheurs c'est vrai qu'il faut d'une formation qui leur permettrait d'utiliser les outils modernes informatiques et aussi le GPS pour y arriver. Et cela va faire faire un gain puisque Monsieur le conseiller exécutif a parlé tout à l'heure du carburant. Le marin pêcheur qui partira de chez lui avec son GPS, il ira tout droit vers ce dispositif de concentration de poissons et il reviendra beaucoup plus vite. Gain de temps, gain d'argent et en production cela va permettre à nos marins pêcheurs de produire davantage et cela va aussi nous permettre de couvrir la production parce que, aujourd'hui, je répète, c'est une production vraiment insuffisante. Il faut aider, aider la production c'est aussi je l'ai dit, c'est permettre à nos jeunes de se former. Il y a un lycée hôtelier, il y a un lycée agricole, il faut qu'il y ait un lycée maritime au niveau de la Martinique avec toutes les filières, ce qui permettrait à nos jeunes parce que...là aujourd'hui on parle de chômage mais la mer il faut exploiter la mer, nous sommes une île, il faut exploiter la mer. Je crois que là il faut qu'on se penche sérieusement là-dessus pour qu'on ait un lycée de la mer ici au niveau de la Martinique.

M. le Président Claude LISE – Merci. La collègue Aurélie NELLA demande à nous faire une communication. Tu as la parole.

Mme Aurélie NELLA – Merci Président. Bonsoir chers collègues. C'est vrai que je n'ai pas pour habitude de m'immiscer dans les discussions de l'Assemblée, mais je crois que l'occasion était trop belle puisqu'elle me permet, puisqu'on parle d'aquaculture, d'évoquer le cycle de conférence des doctorants que nous avons initié depuis le mois dernier et qui aura lieu mercredi prochain le 20 février à 15h00 à la salle Emile Maurice où précisément il sera question aussi d'aquaculture. Nous aurons l'intervention de trois doctorants sur la thématique des gestions des milieux en Martinique : endémisme, aquaculture et marche côtière et à cette occasion, nous aurons l'intervention d'un jeune doctorant qui s'appelle Monsieur ARIBO Grégory et qui fait une thèse sur l'aquaculture en Martinique, le développement d'une filière aquacole locale vers un rayonnement caribéen. Je crois que ce sera l'occasion aussi pour vous chers conseillers et pour le grand public de venir écouter l'intervention de ces jeunes qui nous parleront aussi de la relance de cette filière aquacole qui nous tient tous à cœur. Voilà ce que je voulais dire pour vous inviter à ce cycle de conférence chercheurs en valeur, la semaine prochaine, mercredi prochain à15h00. Voilà.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ?

M. Louis BOUTRIN – Juste une précision par rapport à ce que vient de dire le collègue Eugène LARCHER. Effectivement cela figure dans notre projet politique, la formation... est-ce que l'on va l'appeler lycée de la mer ? Ça c'est une autre question mais actuellement il y a une réflexion, elle n'est pas là Madame SAÏTSOOTHANE, qui est menée entre l'Etat, le Rectorat, la CTM et la direction de la mer pour que l'on puisse mettre en place l'Institut de l'Economie Bleue et de la Mer et à l'intérieur nous avons déjà avancé le Centre Caraïbéen de la Mer au Robert à la Pointe Melon et prendre en compte l'existant à Trinité, voir comment on va intégrer les autres lycées qui, notamment les métiers de la plaisance au Marin, le lycée du Marin et puis il y a un lycée qui intervient sur les technologies au niveau du lycée Joseph Gaillard. Nous avons déjà des formations sur les métiers de la mer mais il s'agit de monter en compétences et d'aller jusqu'au diplôme, jusqu'au Master de manière à ce que l'on puisse accompagner la formation de toute une filière qui dépasse le cadre restreint des métiers de marins pêcheurs. La mer c'est un espace partagé, il y a beaucoup de professionnels qui interviennent, c'est un espace d'avenir en plus donc dans le cadre de la mise en place de notre politique d'économie bleue, nous avons avancé et on est à la phase d'élaboration de mise en place de ces projets qui ont été boostés ces derniers temps, depuis la dernière directive européenne et depuis l'implication, enfin de l'Etat dans le financement de ces projets. Nous serons amenés, chers collègues, à nous revoir autour des propositions pour que l'Assemblée puisse in fine prendre une décision pour savoir quelle est la position de la CTM par rapport à ces projets et notamment le projet d'Institut de l'Economie Bleue et de la Mer et les centres de formation pour les Martiniquais.

M. le Président Claude LISE – Merci. Nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons au 69. Il s'agit d'une participation financière à la 13 ème édition du concours de pêche de l'association Zagayak.

69/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA 13EME EDITION DU CONCOURS DE PÊCHE DE L'ASSOCIATION ZAGAYAK

M. Louis BOUTRIN – C'est un petit dossier qui devra aller vite, Président, c'est que la CTM est sollicitée à hauteur de 4 900 € soit 45% pour une subvention dans le cadre de ce concours de pêche qui est organisé par l'Association Zagayak, c'est la 13^{ème} édition. C'est un dossier que vous connaissez. En fonction de nos possibilités budgétaires, nous vous proposons un accompagnement à 2 000 € à cette association de Zagayak pour l'organisation de son concours de pêche.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique de la mer.

M. Raphaël MARTINE – Président, avant de donner l'avis de la commission, si tu permets, je voudrais bien entendu saluer cette heureuse initiative et par la même l'accompagnement financier de notre Collectivité à cette action menée par l'association Zagayak qui mène une action remarquable dans ce domaine depuis plus de 13 ans. A travers cette action l'association cherche évidemment à sensibiliser la population notamment la population du nord caraïbe sur bien sûr les effets négatifs délétères du réchauffement climatique mais aussi sensibiliser la population sur les métiers de la mer. Cette sensibilisation, à mon avis, est très réelle et importante quand on constate au quotidien l'action des effets réels du réchauffement climatique sur notre littoral Martiniquais et singulièrement sur le littoral du nord caraïbe. C'est tout naturellement que la commission, à l'unanimité, a donné un avis favorable pour l'attribution de cette subvention pour permettre à cette association de continuer son action dans ce domaine.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Avis des commissions Développement économique et commission Finances

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Comme pour les autres dossiers, la Commission se réfère à l'avis de la commission sectorielle et spécialisée.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote tout de suite. Je suppose que c'est à l'unanimité ? Pas d'oppositions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. Nous passons au point 70. Aide exceptionnelle au redémarrage de l'activité de pêche de Monsieur D. J.

70/ AIDE EXCEPTIONNELLE AU REDEMARRAGE DE L'ACTIVITE DE PECHE DE MONSIEUR DJ.

M. Louis BOUTRIN – Monsieur DJ c'est un marin pêcheur du Vauclin bien connu et qui veut redémarrer ses activités de pêche, qui a formulé une demande auprès de la CTM en ce sens. C'est un marin pêcheur qui est enrôlé et qui souhaite redémarrer son activité. Dans ce dossier, il y a une proposition qui vous est faite de l'aider à hauteur de 9 000 €.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Développement de la pêche...

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Bien sûr moyennant une convention, je ne vais pas reprendre tous les termes de la convention.

M. Raphaël MARTINE – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Finances et économie.

M. Michel BRANCHI – Nous suivons l'avis de la Commission.

M. le Président Claude LISE – Quelqu'un demande la parole ? Collègue Patricia TELLE

Mme Patricia TELLE — Oui Monsieur le Président, je ne serai pas longue. Je voudrai dire que ce dossier, il est étudié et proposé dans le cadre aux aides aux minimis et je pense qu'il est très intéressant qu'on puisse aider certains marins pêcheurs en difficulté à partir de ce cadre d'intervention qui existe et je pense que parfois nous avons des situations qui sont critiques pour 3 000, 4 000, 5 000 € parce qu'il faut réparer un moteur, il faut réparer du matériel de pêche. Or, il y a la possibilité d'aider les marins dans ce cadre. Là c'est un dossier qu'on nous propose à titre exceptionnel, c'est quand même une possibilité d'avoir 30 000 € sur une période glissante de trois ans et je pense que l'on devrait dans certains cas, je ne dis pas qu'il faut donner à tout-va mais je pense que dans certains cas, certains marins auraient vraiment besoin d'être aidés dans le cadre de ce dispositif de minimis.

M. le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – C'est un dossier que nous connaissons, nous avons accompagné ce marin pêcheur mais je pense qu'à travers cet exemple-là c'est une occasion pour que les

autres marins pêcheurs puissent voir qu'effectivement il y a des aides qui existent et que la Collectivité peut leur venir en aide et justement le collègue BOUTRIN, le Conseiller exécutif BOUTRIN est en train de faire une tournée des communes de pêche. Je pense que c'est un exemple à suivre pour d'autres marins pêcheurs.

M. le Président Claude LISE – Merci.

M. Louis BOUTRIN – Je prends la balle au bond. Je souhaiterais, puisque la collègue TELLE, elle est présente également, que les membres de la Commission Pêche notamment son Président puissent accompagner ce tour de la Martinique qui nous permet d'identifier les besoins et de voir à quel niveau la CTM pourrait accompagner à la fois les communes mais les professionnels parce qu'il y a des problématiques d'aménagement, on l'a vu encore là ; il y a des problématiques de fonctionnement notamment des problèmes récurrents avec les machines à glace, avec les chambres froides. Ce sont des problèmes généralement de fonctionnement et puis il y a d'autres problèmes qui sont les problèmes que rencontrent les marins pêcheurs dans les cotisations qui ne sont pas à jour, ce qui les bloquent et voir comment nous, on peut intervenir. Chaque fois qu'on y va, cela dépend des communes, les besoins ne sont pas tous les mêmes en fonction du niveau d'équipement des communes. Il y a des communes qui sont vraiment bien pourvues, il y en a d'autres pour lesquelles il faut vraiment faire un effort. Il y a des demandes de construction d'abris de pêche, de mise en place d'APID. Le tour que l'on fait, on va maintenant revenir du côté atlantique, mais cela sera cette fois-ci le nord atlantique, là on fera Robert, Trinité, Sainte-Marie et on finira par Grand-Rivière.

M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas pour intervenir après mais c'est ce que tu dis qui interpelle mon intervention. J'ai cru comprendre ou entendre que le 14 mars, il y aura un grand débat mis en place sur la pêche par le Comité de Pêche, il me semble avoir entendu cela à la radio. Est-ce que l'on va en tenir compte dans ta démarche, dans ta tournée, tenir compte de ce grand débat qui est mis en place par le comité de pêche, je crois, c'est autour du 14 mars. Est-ce que ce sera pris en compte ?

M. Louis BOUTRIN – Nous avons été destinataires de cette information. Je dirais cela, je prends toutes les précautions oratoires, tu as bien compris parce qu'il faudra qu'on puisse s'accorder à la fois avec la direction de la mer, le comité et nous, pour qu'on puisse définir une page commune et une feuille de route commune pour qu'on puisse aller, ramer dans la même direction, ce qui n'est pas toujours le cas. Donc il y a nécessité d'harmoniser les choses. Les besoins des marins pêcheurs sont des besoins pressants au quotidien, c'est eux qui sont en mer et qui vivent les difficultés pour autant il y a une rigueur d'un cadre réglementaire administratif qu'il va falloir assouplir, adapter pour les accompagner. C'est ce que l'on va essayer de faire, mais quand ce sont des problématiques d'aménagement ou des projets d'aménagement qui relèvent essentiellement de notre compétence, on essaie d'y aller plus vite.

M. le Président Claude LISE – Bien, donc nous recueillons un avis unanime ? Il n'y a pas d'oppositions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. Nous passons au 71. Nous changeons de secteur pour passer au secteur hippique donc c'est la société des courses de Madinina, il s'agit du grand prix hippique 2019.

71/ SOCIETE DES COURSES DE MADININA GRAND PRIX HIPPIQUE 2019

M. Louis BOUTRIN – C'est un grand prix hippique qui a connu un vif succès, c'est le grand prix hippique qui est organisé par la société des courses de la Martinique. Il y a une demande de subvention pour l'organisation du grand prix 2019 qui s'est déroulée en janvier dernier, au mois de janvier dernier, le 20 janvier à l'hippodrome de Carrère. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 118 800 €, la CTM est sollicitée à hauteur de 88 800 €.

Nous avons régulièrement, depuis cette mandature, accompagnée ce grand prix hippique de la CTM qui existait auparavant. Les trois précédentes éditions, on a donné 90 000 € en 2016, 90 000 € en 2017 et en 2018, 80 000 €.

Pour cette année, nous vous proposons une attribution à l'association des Sociétés des courses de la Martinique une subvention à hauteur de 80 000 € pour l'organisation de cette 4^{ème} édition du grand prix de la CTM.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Politique des sports.

M. Marius NARCISSOT – La Commission a émis un avis favorable et a noté que, pour l'année prochaine, il faudra mettre en place un accompagnement beaucoup plus rapproché de la Société des courses puisque nous avons quand même appris récemment que la société France Galop s'est retirée de ce type de manifestation où les retransmissions dont elle bénéficiait n'auront plus la même envergure. C'est quand même une perte de recettes à venir et en termes d'attractivité c'est un retrait pour la compétition. Au sein de la commission, nous avons quand même mis en avant cette activité que nous inscrivons clairement dans les attractions, les manifestations sport tourisme où là, la Collectivité devra effectivement se positionner davantage.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des finances a formulé sans se concerter le même avis, exactement le même.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ?

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Président, je veux juste préciser aux collègues que France Galop s'est retiré non pas par rapport à la société des courses Martiniquaises. C'est une décision pour des raisons budgétaires prise sur tout le territoire national, donc toutes les sociétés sont concernées par cette mesure.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote tout de suite.

M. Louis BOUTRIN – Surtout, le dommage c'est que les courses premium qui étaient retransmises par la chaîne télévisée Equidia ne seront plus diffusées. C'était en mondiaux visions, on avait une visibilité internationale extraordinaire avec des images de la Martinique, des images de drone et tout et qu'on ne pourra pas bénéficier cette année de cette possibilité qui nous était offerte et qui faisait travailler d'ailleurs une société martiniquaise pour la retransmission et qui, malheureusement ne dépend pas de nous.

M. le Président Claude LISE – On passe au vote maintenant. Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Je remercie le collègue conseiller exécutif BOUTRIN et je demande à la collègue Aurélie NELLA de nous rejoindre. La collègue Aurélie NELLA a plusieurs questions à nous présenter. La 1^{ère} question, il s'agit d'une demande, c'est la question numéro 6, il s'agit d'une demande de maîtrise d'ouvrage à la Collectivité Territoriale de Martinique pour le projet de construction du Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de la Martinique. Tu as la parole.

6/ <u>DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE</u> <u>POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE</u> <u>ET INDUSTRIELLE DE LA MARTINIQUE</u>

Mme Aurélie NELLA – Merci Président. Bonjour chers collègues. Il s'agit d'une demande de transfert de maîtrise d'ouvrage à la CTM pour le projet de construction d'un centre de culture scientifique, technique et industriel de la Martinique. Donc, aujourd'hui, il y a l'association le Carbet des Sciences qui est une association loi 1901 qui est aujourd'hui hébergée dans un logement d'habitation qui présente un caractère assez vétuste et qui par ailleurs sera vendu. L'association a donc le projet d'une construction, d'une véritable infrastructure qui sera amenée à être un véritable pôle de culture scientifique et pour cela elle a obtenu une subvention de l'ANRU d'un montant de 700 000 € et d'ailleurs en 2017 ici même, nous avons eu l'occasion, au niveau de la CTM, de leur accorder aussi une subvention de 700 000 € pour mener à bien ce projet. Il se trouve que ce projet a connu un certain nombre de complications liées à la fois à la procédure du dépôt de permis de construire qui

a fait l'objet d'un recours qui, aujourd'hui, ont été purgées, ce qui a amené à une réestimation du projet et à des retards dans les délais. Il s'est agi pour l'association d'obtenir un délai supplémentaire de l'ANRU qui a posé comme conditions que la Collectivité devienne maître d'ouvrage du projet. Ce qu'il vous est proposé aujourd'hui c'est d'acter que la Collectivité Territoriale de Martinique puisse reprendre la maîtrise de ce projet qui sera mené sous la houlette du conseiller exécutif en charge des infrastructures qui me regarde. Et donc, il s'agit aujourd'hui que ce projet soit porté par la CTM, ce projet d'envergure qui a d'ailleurs été retenu dans le Livre Bleu des Assises de l'Outre Mer et qui revêt un intérêt majeur pour le territoire. Aujourd'hui l'association Le Carbet des Sciences coordonne la Fête de la Science que tout le monde connait, un certain nombre de manifestations comme Robotik First, notamment à l'endroit des scolaires. Ce sera un véritable lieu de diffusion de la culture scientifique avec des espaces d'exposition, avec un Fab Lab. Ce sera vraiment un lieu d'une grande modernité et ce sera situé dans la zone de Choco Choisy à Saint-Joseph. Je vous prie, chers collègues, de vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission BTP équipement. Je propose de poser des questions, s'il y a des questions. Il n'y en a pas ? Pas de questions donc écoutez, on passe au vote.

Tu voulais rajouter quelque chose?

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Simplement saluer le travail qui est vraiment effectué par cette association qui remplit un rôle important et qui est un partenaire de la collectivité dans le cadre de ses missions de diffusion de la culture scientifique puisque cela fait partie des compétences qui ont été déléguées par l'Etat à la Collectivité Territoriale de Martinique.

M. le Président Claude LISE – Bien. Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la question 7. Annulation d'une créance née de prêts d'étudiants.

7/ ANNULATION D'UNE CREANCE NEE DE PRETS ETUDIANTS

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit d'annuler une créance d'un montant de plus de 10 000 € dont était redevable une mère de famille à l'époque étudiante aujourd'hui en situation de handicap et au chômage. Il vous est proposé d'annuler la créance dont cette ancienne étudiante est redevable.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'opposition à cela, nous adoptons ? A l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Nous passons à la question 8. Projet de décret relatif à la prévention des maladies vectorielles transmises par les insectes.

8/ PROJET DE DÉCRET RELATION DES MALADIES VECTORIELLES TRANSMISES PAR LES INSECTES

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit d'un décret relatif à la prévention des maladies vectorielles. C'est la loi du 16 décembre 1964 qui définit la politique de santé selon des objectifs pluriannuels, des conceptions de plans, des actions et des programmes de santé mis en œuvre dans la politique relevant de la responsabilité de l'Etat. Ce projet de décret rentre dans le cadre de l'application des dispositions de cette loi, qu'il s'agisse : Premièrement du contrôle des nuisances qui eux relèvent des conseils départementaux, des communes, des communautés de communes et pour ceux qui concernent de la lutte antivectorielle qui a donc pour but d'éviter les épidémies, sa mise en œuvre doit être assurée par le département. Donc ce projet de décret vise à adapter la gouvernance de la lutte antivectorielle. Il se décompose de 6 articles et il prévoit notamment une recentralisation des missions au profit de l'ARS. Voilà globalement ce que prévoit ce texte. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Textes.

Mme Sandrine SAINT-AIME — Je vais présenter l'avis, Monsieur le Président. Réunie en sa séance du lundi 21 janvier 2019 la commission Affaires juridiques et Textes a pris acte du projet de décret. Les commissaires regrettent que l'expertise de la CTM ne soit pas prise en compte eu égard à l'expérience accumulée du service de démoustication ex Conseil Général. Les commissaires observent que ce projet de décret a le désavantage de relayer la CTM au rang d'organisme de droit public. Ils s'interrogent sur les mesures qui seront dévolues à la CTM dans la mesure où il y a une possibilité pour l'ARS de Martinique de les confier à un organisme de droit public ou de droit privé. Les commissaires s'interrogent également sur les moyens qui seront mis à disposition.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Louise TELLE – Merci Président. La Commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci. Simplement, on observe que dans la perspective de 2023 on dit qu'on est dans une dynamique de préservation de la santé et de la qualité de vie des Martiniquais donc il y a une préoccupation à ce niveau. L'autre question c'est de savoir quels

sont les moyens qui sont véritablement mis à la disposition pour pouvoir répondre de cette prise en charge, de cette préoccupation ?

M. le Président Claude LISE – Y a-t'il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je propose... Le collègue Francis CAROLE.

M. Francis CAROLE – J'interviens parce que c'est une question qui nous concerne directement. Nous avons effectivement le CEDRE qui est l'organisme de la Collectivité depuis l'ancien Conseil Général qui s'occupe un peu des moustiques de nuisance dit-on et de l'Etat qui s'occupe de la lutte contre les épidémies principalement. Parfois il n'est pas toujours aisé de distinguer les moustiques de nuisance et ceux qui provoquent des maladies, mais il y a cette espèce de côte mal taillée. En Guyane, c'est carrément la CTG qui est en charge des choses, en Guadeloupe c'est la collectivité de Guadeloupe qui s'occupe et l'Etat. Ici en Martinique, nous avons une espèce d'arrangement entre l'ARS et l'Etat dans le cadre du CEDRE: ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés que Claude LISE connait bien pour nos agents, pour la répartition des responsabilités. On voit bien que ce texte n'interdit pas qu'entre l'ARS et la CTM il puisse y avoir encore des aménagements quant à la prise en charge de cette question. Mais je pense que, pour nous, c'est une question qui reste ouverte c'est-à-dire qu'il faut que, en matière de gouvernance du CEDRE, nous poursuivions des débats avec l'ARS pour peut-être mieux organiser la lutte anti-vectorielle en Martinique.

M. le Président Claude LISE— A une époque on avait essayé de trouver un cadre juridique, on avait pensé à un GIP, mais l'Etat n'avait pas voulu suivre. Peut-être qu'il faut réactiver cette proposition ?

M. Francis CAROLE – Surtout que nous avons une situation où nous avons des agents qui font le même travail avec un traitement assez favorable d'un côté et beaucoup moins de l'autre. Cela cause des difficultés. Or Dieu seul sait que nos agents de la Collectivité, sur cette question, sont extrêmement actifs; ce sont eux que l'on trouve sur les champs de bataille quand il y a des épidémies. Nous sommes, avec eux, en train de réfléchir, parce qu'à côté de cela, il y a des questions de développement de carrière qui se posent, de formation, etc... Donc c'est un véritable enjeu aujourd'hui. C'est vrai que, sur la question du GIP, il n'y avait pas encore d'adéquation entre la vision de l'Etat et la nôtre et c'est pour cela que je disais que le champ restait ouvert et que ce décret n'interdit pas que nous puissions évoluer dans le modèle que nous aurons à arrêter.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président LISE

M. le Président Claude LISE – oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il n'y avait pas un moment où il y avait une relation sur les moustiques qui appartenaient à l'Etat et les moustiques qui appartenaient à la Martinique ? Et on avait trouvé quelque chose avec le Docteur YEBAKIMA qui appartenait aux deux : un qui était Etat et en même temps Conseil Général et on avait mis un peu de personnel autour puisqu'on avait nos propres moustiques aussi et les moustiques de l'Etat.

M. le Président Claude LISE – Lorsque j'ai été élu Président du Conseil Général, en... plus exactement lorsque j'ai été élu 1^{er} vice-président en 1988, j'ai trouvé cette situation évidemment puisque cela faisait partie des choses qui m'intéressaient particulièrement parce que j'avais fait une spécialité là-dessus, je m'étais étonné qu'il y avait une lutte réservée à l'Etat, c'était la lutte contre les moustiques porteurs de virus et une lutte menée par le Conseil Général contre les moustiques de nuisance. C'était parfaitement absurde et donc on a, à cette époque-là, c'est ce que disait le collègue CAROLE, on a imaginé réunir les services de l'Etat et les services du Conseil Général. C'est justement ce que l'on a essayé ensuite de formaliser, cela a été une situation de fait. Comme nous avions trouvé un expert qui était de réputation internationale qui était mon confrère, Docteur YEBAKIMA, l'Etat évidemment s'est trouvé un peu dans l'obligation de suivre puisqu'on a même fait appel à nous de temps en temps pour aller prêter main forte ailleurs. Nous avions véritablement domicilié une expertise dans ce domaine parce qu'aller lutter contre les moustiques ce n'est pas simplement comme les gens le pensent aller pulvériser des produits un peu partout. C'est d'abord étudier les moustiques, on étudie ce que l'on appelle l'écologie des moustiques et aussi l'éthologie des moustiques, leurs mœurs, etc... Cela veut dire qu'il faut former des gens à faire une politique pratiquement, une politique centrale qui permet de mener une stratégie sur l'ensemble du territoire. Nous avons vraiment développé des compétences ici. Lorsqu'on a créé les emplois jeunes à une certaine époque, la loi Aubry, nous avions domicilié des emplois d'emploi jeune précisément là et nous les avons formés. Je vous signale que nous avons obtenu le premier prix pour la qualité des emplois réservés aux emplois jeunes à l'époque. Tout cela nous a donné un certain renom, mais malheureusement, lorsqu'il y a eu, vous savez la deuxième étape de la décentralisation, c'était en 2004 si ma mémoire est bonne, le Premier Ministre c'était Monsieur RAFFARIN. Il a été décidé, dans ce domaine, de donner au contraire à l'Etat la responsabilité de tout ce qui est expertise au niveau central et de ne donner aux collectivités que l'action sur le terrain. Autrement dit l'Etat avait la tête et les collectivités les jambes. Or nous étions dans la situation inverse puisque c'est nous qui en Martinique, domicilions la tête pensante et c'est l'Etat qui fournissait en quelque sorte les pieds et la partie terrain. C'est un peu ça. Je suis allé voir à l'époque le Premier Ministre RAFFARIN et j'ai obtenu à ce moment là une dérogation pour nous, mais sans qu'il y ait un écrit. On nous a dit : « Ecoutez, continuez à faire, on a conscience que ce que vous faites est bien, on ferme les yeux là-dessus et on trouvera un jour une solution ». C'est un peu ainsi que les choses ont été présentées ce qui fait qu'on a continué à agir dans une situation de tolérance du côté de l'Etat, d'efficacité dans ce que nous faisions et l'Etat a continué à nous solliciter. Quand il y a eu le chikungunya à la Réunion, l'Etat nous a demandé d'envoyer notamment Docteur YEBAKIMA, nos experts pour aider les Réunionnais. Voilà un peu l'historique très vite, mais nous sommes toujours en attente d'une formule juridique qui sécurise nos agents, leur évolution de carrière, ce qui a été expliqué tout à l'heure. Ce que nous avons là comme tête ne répond pas à cela. Voilà. Collègue PINVILLE.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Bonsoir, merci Président. Je voudrais juste souligner l'excellent travail qu'a fait le Docteur YEBAKIMA dans la lutte contre le moustique vecteur de maladie

notamment l'Aedes Aegypti à tel point qu'en 1991, il a créé l'indice YEBAKIMA qui est un outil d'aide à la décision pour le contrôle des gîtes donc il faut souligner tout ce travail qui a été fait par le Docteur YEBAKIMA pour le pays Martinique.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Effectivement en 1991 c'est l'année de création de notre service de démoustication. Compte tenu de tout ce qui a été dit, collègue rapporteure, qu'est-ce que tu proposes ?

Mme Aurélie NELLA – Je propose que l'on se range à l'avis de la commission Textes et dans le prolongement de ce qui a été dit concernant le travail de Monsieur YEBAKIMA, on peut encore dire qu'il continue à accompagner les jeunes qui se forment dans le secteur de l'entomologie, puisque cette année encore nous allons accompagner une thèse d'un jeune doctorante qu'il a eu l'occasion de suivre et qui désormais sera suivie par Madame Juliette MICRAVIN, Professeure à l'Université des Antilles, précisément sur ces problématiques vectorielles liées aux moustiques et notamment dans le cadre de la fièvre jaune. Je vous propose de vous ranger à la position de la commission, d'autant que nous avons interrogé aussi le CEDRE qui a émis plutôt un avis assez réservé sur cette question en notant cette recentralisation et puis les conseils consultatifs qui ont pointé l'absence de moyens évoqué dans le texte dans le cadre de la lutte anti-vectorielle.

M. le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE tu veux rajouter quelque chose ?

M. Félix CATHERINE – Oui, Président, simplement je voudrais dire qu'il y a plusieurs partenaires dans l'affaire. Il y a les maires qui sont concernés puisqu'on l'a rappelé ici, la Préfecture qui intervient sur proposition de l'Agence Régionale, nous-mêmes la CTM et par conséquent il est indiqué que la lutte anti-vectorielle fait l'objet de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et la CTM, mais aussi il y a des partenariats avec les autres intervenants. Ce que je veux dire qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants et je l'ai rappelé tout à l'heure nous sommes sur les moustiques de nuisance, mais on nous dit qu'on va avancer sur le sujet en 2023. La question c'est effectivement les moyens qu'il faut mettre en place et il faut que l'Agence Régionale de Santé, là aussi, mette les moyens pour permettre à la CTM et le conseiller exécutif disait tout à l'heure combien nous étions impliqués dans l'affaire et que ce ne soit pas à sens unique et que ce ne soit pas simplement la CTM qui porte l'action dans cette affaire étant entendu qu'il y a d'autres partenaires en l'occurrence l'Etat.

M. le Président Claude LISE – Je propose que nous votions un avis réservé et que cela soit expliqué. Dans la rédaction, on va motiver avec tous les éléments qu'on a recueillis. Ce n'est pas la peine de chercher une formulation, là maintenant. Je pense que vous nous faites confiance pour la rédaction. Dans quel cas, s'il y a unanimité je recueille un vote unanime.

M. Francis CAROLE – Juste ajouter, Président, aussi, qu'en période épidémique, qui est sous la responsabilité de l'Etat... Et bien sûr, toi tu le sais, chaque fois qu'il y a une période épidémique, tout le travail d'information de la population est financé à 50% par l'ex Conseil Général et maintenant la CTM, même pendant la période épidémique, c'est dire l'implication que nous avons... pour le zika cela a été près de 200 000€.

M. le Président Claude LISE – Alors dans la formulation qui sera faite, je pense qu'il devra figurer l'aspect financier, qu'on souligne un peu la nécessité, en dehors de la structure juridique à trouver, mais également la nécessité de nous accorder un financement à la hauteur de l'action que nous menons pour la santé des Martiniquais et même quelquefois pour des actions sanitaires au-delà de la Martinique. Demain nous pouvons être appelés dans d'autres pays de la Caraïbe en cas d'épidémie. Vous êtes d'accord ? Il n'y a pas d'opposition sur cet avis réservé ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

Je vous remercie. Cela nous permet de passer à la question n°9. Projet de décret relatif a la gestion des contributions de la formation professionnelle en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à la Réunion, à Saint-Barthélémy et à Saint-Martin.

9/ PROJET DE DECRET RELATIF A LA GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN GUADELOUPE, EN GUYANE EN MARTINIQUE, A MAYOTTE, A LA REUNION, A SAINT-BARTHELEMY ET A SAINT-MARTIN

Mme Aurélie NELLA – L'article 44 de la Loi du 5 septembre 2018 a modifié les règles de collecte et de gestion des contributions de la formation professionnelle continue et de l'alternance dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution. Elle maintient néanmoins la compétence de principe des opérateurs de compétences sur un champ d'intervention interprofessionnelle pour procéder à cette collecte ainsi que la possibilité pour les opérateurs de compétences de branches de procéder à cette collecte sous réserve que ces derniers aient une autorisation délivrée par un arrêté conjoint du ministre chargé de la formation professionnelle et du Ministre de l'Outremer. Cependant, elle étend cette compétence à la collecte jusqu'à son transfert par l'Urssaf et à la gestion de la contribution unique à la formation professionnelle continue et à l'alternance. Ce projet de décret a pour but de définir cette procédure d'autorisation et de préciser notamment les critères sur le fondement desquels elle est délivrée. Dans le rapport, vous avez les deux conditions évoquées pour permettre la possibilité aux opérateurs de compétences de gérer les contributions des entreprises, à savoir deux conditions cumulatives. Premièrement un montant de contribution annuelle gérée au moins égale à un seuil qui sera fixé et une implantation locale permettant à ces opérateurs de compétences d'assurer des services de proximité auprès des entreprises concernées. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires juridiques des Textes.

<u>Mme Sandrine SAINT-AIME</u> – Réunie le 21 janvier 2019, la commission Affaires juridiques et Textes a émis un avis défavorable sur le projet de décret relatif à la gestion des contributions

de formation professionnelle en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à la Réunion, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. Il s'agit d'appliquer l'article 43 de la loi n° 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Pour rappel, l'Assemblée de Martinique avait rendu un avis défavorable sur le projet de loi luimême. D'abord le projet examiné s'inscrit dans un cadre transitoire annuel, ensuite si la gestion locale des dites contributions par les opérateurs de compétences de filières s'avère positive, des interrogations demeurent quant aux conditions et modalités d'une telle gestion. D'une part, la fixation d'un seuil minimal pour chaque collectivité concernée reste à la discrétion des Ministres chargées de la formation professionnelle et de l'Outremer. Un seuil trop élevé avec un effet dirimant n'est pas à écarter. D'autre part, la pertinence du critère tiré de l'implantation locale permettant d'assurer des services de proximité auprès des entreprises est aussi à considérer eu égard à la situation des OPCO gérées par une personne. Enfin, les organismes ayant présenté leurs observations ont souligné la nécessité d'un amendement visant à renforcer davantage le paritarisme en remplaçant au deuxièmement les termes : la mise en œuvre de partenariat sur les territoires concernés par l'animation d'une commission paritaire régionale ayant la responsabilité de la mise en œuvre d'un partenariat sur le territoire concerné, l'incomplétude du texte n'abordant nullement la situation des entreprises entrant dans le champ d'un OPCO filière, mais ne remplissant pas les conditions définies par l'article D6523-2.1 ni celles d'entreprises n'entrant dans aucun des champs professionnels des 11 OPCO agréés au niveau national.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation professionnelle.

<u>Mme Francine CARIIUS</u> – Merci Président. La commission Formation professionnelle a émis un avis défavorable sur le projet de décret. Les commissaires ont noté que le texte s'inscrit dans un cadre transitoire annuel et que les interrogations subsistent quant aux conditions et modalités d'une telle gestion.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission Insertion Economie sociale.

M. Georges CLEON – La Commission Insertion s'est réunie de manière conjointe avec la commission Formation professionnelle et l'avis a été conforme.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue ROBIN.

M. Daniel ROBIN – Juste pour dire que dans le droit fil de notre débat lorsque nous avions examiné la loi de choisir librement son avenir professionnel, je crois que c'est ça, nous étions unanimement contre ce qui avait été proposé. Ce décret s'inscrit dans le droit fil de ce qui a été présenté avec, je crois, quelque chose qui est inédit, c'est le total dessaisissement de la collectivité territoriale sur le champ de la formation professionnelle, l'organisation à travers France Compétence, qui est une espèce de boîte noire dans laquelle personne ne sait aujourd'hui ce que pourra donner de la volonté de ce gouvernement par rapport à la formation ; et surtout je crois que ce qui a été évoqué tout à l'heure concernant à la fois le paritarisme, mais surtout et je le souligne toujours, l'inorganisation des branches rend ce dispositif réellement dangereux pour le territoire de la Martinique. C'est très grave.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Sinon je te laisse conclure.

Mme Aurélie NELLA — Personnellement je serai aussi d'avis défavorable puisque ce texte s'inscrit dans le projet de loi de la liberté de choisir son avenir professionnel même s'il s'agit là en l'occurrence d'un dispositif transitoire qui permettrait éventuellement à ces OPCO de pouvoir récolter les contributions, mais dans des conditions dont nous n'avons pas la maîtrise et qui seront définies par les ministres de la formation et de l'Outremer. Je me range à l'avis défavorable ressorti des travaux des élus de l'Assemblée. Nous n'avons aucune garantie sur le fait que nos OPCO pourront effectivement être collecteurs. Par ailleurs comme l'a dit le collègue ROBIN, il y a ce dessaisissement de la Collectivité, il y a ce pas qui sera pris par France Compétences puisque par la suite ces contributions seront faites par l'Ursaaf, puis transférées à France Compétences et dessaisissement de la Collectivité. Je crois que, nous pouvons, unanimement, nous ranger derrière ces avis défavorables.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. On vous propose un vote défavorable. Qui est contre ? Abstention ? Donc vote défavorable, adopté à l'unanimité.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Vote défavorable adopté à l'unanimité.

Nous passons à la question 10. Il s'agit d'un projet de décret pris pour l'application de l'article 51 de la loi du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions interessant la défense et créant un recours administratif préalable obligatoire en matière de pension militaire d'invalidé.

10/ PROJET DE DECRET PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI DU 13
JUILLET 2018 RELATIVE A LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 2019 A 2025
ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTERESSANT LA DEFENSE ET CREANT UN RECOURS
ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE PENSION MILITAIRE
D'INVALIDITE.

Mme Aurélie NELLA – Il s'agit en fait d'un texte qui vise à modifier des dispositions du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui suppriment les références d'une part à la commission des réformes des pensions militaires d'invalidité et qui insèrent l'ensemble des dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des commissions de recours des pensions militaires d'invalidité et l'instruction d'un recours administratif préalable obligatoire. Donc il s'agit d'un texte qui s'inscrit dans une suppression des juridictions spécialisées. Ce texte par ailleurs a déjà l'objet d'une publication. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Textes.

Mme Sandrine SAINT-AIME – Réunie le 21 janvier 2019, la Commission Affaires juridiques et Textes a émis un avis favorable sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 51 de la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relatif à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025. Dans son analyse, elle note la prise en considération d'un délai d'un mois supplémentaire au-delà du délai de six mois pour permettre aux personnes demeurant en Outremer de saisir la commission de recours de l'invalidité ainsi que la possibilité pour le Président de cette commission de recourir à une audition par visioconférence pour le requérant domicilié hors du territoire de la France hexagonale. Elle note cependant que la réforme s'inscrit dans un contexte de suppression des tribunaux, des pensions avec le transfert de la charge en l'état respectivement aux tribunaux administratifs et aux cours administratifs d'appel territorialement compétents. Elle constate aussi que dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire un recours administratif constitue une condition de recevabilité du recours contentieux.

Président, pour qu'il n'y ait pas de surprise, je préfère indiquer que moi, personnellement, je vais voter contre ce projet de texte qui s'inscrit dans une vision de la justice de ce gouvernement actuel qui ne va pas dans le sens de la proximité et de la simplification. Pour ma part je voterai contre ce projet même s'il a déjà été adopté, mais c'est aussi ma manière de dire ce que j'en pense.

M. le Président Claude LISE – Bien, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue COUTURIER... Non, collègue MARTINE avant ?

M. Raphaël MARTINE – Je m'aligne sur la position de la collègue qui vient de me précéder. Pour les mêmes raisons je voterai contre ce projet.

M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois que là encore, autant je m'associe à la position de la collègue ainsi renforcée par mon collègue MARTINE, mais... ça encore démontre que ces victimes de guerre, ...que ces personnes qui hier, ont permis qu'aujourd'hui cette liberté soit là, eh bien la situation restera encore plus difficile et cela m'interpelle. Et c'est pour cela que ma position aussi sera contre cette réforme.

M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Je ne peux, chers collègues, que me rallier à l'analyse de la collègue SAINT-AIME qu'en dehors du fait qu'il y a des dispositions qui permettent un plus grand délai pour les territoires d'Outremer, cela s'inscrit quand même dans une dynamique de restriction de l'accès à la justice et que par conséquent antidémocratique. Donc je voterai contre.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Je te demande ta position... Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est déjà voté ou pas ? C'est déjà publié ? On s'en fout.

M. le Président Claude LISE – Oui, mais cela n'empêche que nous puissions donner notre avis.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Mais il y a un avis partagé entre la commission et les non commissions.

M. le Président Claude LISE – Collègue SAINT-AIME, si j'ai bien compris, la Commission a donné un avis favorable.

<u>Mme Sandrine SAINT-AIMEE</u> – La Commission a donné un avis favorable et j'ai donné mon avis personnel par la suite.

M. le Président Claude LISE – Et j'ai entendu plusieurs avis défavorables. Je ne sais pas si la collègue qui rapporte, si les arguments qui ont été présentés, l'amène à se rallier à l'avis défavorable ou pas. Selon ce que tu vas me dire je vais faire voter. (Rires)

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Merci de me conférer ce pouvoir, Président. Si on fait référence à quelques mesures de ce texte qui effectivement prennent en compte notre réalité, forcément on pourrait en être satisfait, mais lorsqu'on analyse la philosophie globale dans laquelle s'inscrit ce texte, effectivement le signal serait de donner un avis défavorable même si le texte a déjà été publié. Je n'ai aucune difficulté.

M. le Président Claude LISE – Je suis tout à fait de cet avis. Je pense qu'il nous faut marquer le coup et je crois que la collègue SAINT-AIME l'a bien dit, cela s'inscrit dans une démarche concernant d'ailleurs la justice d'une manière générale et qui ne va pas dans le sens de la prise en compte des réalités locales au plus près du terrain pour nous et d'une manière générale ne va pas dans le sens de la proximité, comme on dit, mais c'est une vision de plus en plus technocratique. Je pense que nous pouvons marquer le coup même si nous savons que cela ne va pas modifier les choses, mais c'est une manière que l'on sache que nous ne sommes pas d'accord. D'ailleurs ce serait en conformité avec la motion que nous avons votée à l'appui de la profession des avocats qui nous avaient consulté. Est-ce vous êtes d'accord pour un avis unanime défavorable ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cela ? Il n'y a pas d'oppositions donc avis défavorable adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Avis défavorable adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons au 11. Il s'agit d'un projet de décret là aussi modifiant l'article 313 Ba de l'annexe 3 au Code général des impôts relatifs aux modalités d'acquittement du droit de timbre relatif à la délivrance des passeports.

11/ PROJET DE DECRET MODIFIANT L'ARTICLE 313 BA DE L'ANNEXE 3 AU CODE GENERAL DES IMPOTS RELATIFS AUX MODALITES D'ACQUITTEMENT DU DROIT DE TIMBRE RELATIF A LA DELIVRANCE DES PASSEPORTS

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Le présent décret a pour objet de proposer exclusivement le timbre dématérialisé comme modalité de paiement du timbre pour les passeports délivrés en Métropole et de permettre aux usagers des collectivités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, la possibilité de le faire soit sous forme mobile soit sous forme dématérialisée. Ce texte a aussi déjà fait l'objet d'une publication. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des Textes.

Mme Sandrine SAINT-AIME – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable puisqu'il s'agit de prendre en compte la situation, on nous a dit des territoires éloignés mais qui est éloigné de qui ?

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'interventions ? Pas de demande ? Je mets aux voix tout de suite. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons à la question numéro 12. Il s'agit de la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation que nous donnons au Président du Conseil Exécutif en matière de contentieux.

C'est donc une question traditionnelle.

12/ PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Il s'agit conformément à l'article 7228-18 du Code général des Collectivités Territoriales de faire état du contentieux de la Collectivité Territoriale de Martinique qui vous est donc présenté dans le tableau synthétique pour information. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Vous avez tous lu, je suppose, le document, vous n'avez pas de questions à poser ? S'il n'y a pas de questions à poser, vous nous donnez acte du fait que cette question a été présentée comme le veut la loi. Il n'y a pas de vote autre que celui de nous donner acte que nous avons fait ce que la loi a prévu donc je remercie la collègue NELLA. Je vous fais une proposition. Comme pas mal de

collègues m'ont parlé de la Saint-Valentin et ils veulent rentrer chez eux pour différentes festivités domestiques, je pourrais proposer au collègue MARIE-SAINTE de présenter les quelques questions qu'il a à présenter et on laisserait pour demain les questions du collègue CAROLE et du collègue LAVENTURE. Si vous venez à l'heure demain c'est-à-dire à 10h00 cela nous permettrait de terminer à 13h00.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je dois aller à la veillée, je pars.

M. le Président Claude LISE – Le collègue MARIE-SAINTE va nous proposer d'abord la question 57. Il s'agit de la modification de la délibération relative à l'exécution de la convention de partenariat avec LADOM au titre de l'année 2019

57/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LADOM N° 18-443-1 AU TITRE DE L'ANNEE 2019

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est un dossier sur lequel il y a une petite erreur et c'est pour cela que nous demandons l'annulation de la délibération précédente et une rectification. Je ne sais pas s'il faut le dire ou bien s'il faut le résumer. Vous savez, nous avons passé une convention avec LADOM et je rappelle que cette convention a pour objet d'étudier les dossiers des demandeurs d'emplois qui veulent suivre une formation, cette formation n'existant pas sur notre territoire, ces personnes choisissent d'aller la faire en France et LADOM leur sert d'opérateur. Evidemment il y a un volet financier puisque chaque année depuis que nous avons ce type de convention avec LADOM, nos volets financiers s'élèvent à 2 400 000 €. Il y a un calendrier de versement 50% intervenant dès la signature de la convention dès qu'elle est rendue exécutoire et un versement de 30% sur présentation des états nominatifs par dispositif mobilité ainsi qu'un bilan pédagogique, financier à six mois d'exécution de la convention. Et le solde sur présentation d'avis détaillé précisant les allocations versées dans le cadre de la formation du stagiaire, du descriptif du suivi du stagiaire, les résultats en termes de qualification professionnelle et un état reprenant les indicateurs précisés. Puis à la fin de l'année, un bilan comptable clos validé par le Conseil d'Administration et certifié par l'agent comptable. La modification qu'il y a lieu de verser c'est la répartition des versements et il faut modifier de manière à ce que l'autorisation d'engagement soit bien de 2 400 000, les crédits de paiement soient ventilés en 2019 à 1 920 000 M€ et le solde sera payé en 2020 de 480 000 €. C'est ce qu'il faut modifier par rapport à ce qui avait été prévu dans la délibération qui a été signée la première fois après que j'ai posé ce problème ici. Je reste à la disposition des collègues s'ils veulent avoir plus de précisions.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission formation professionnelle. Collègue CARIUS.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Avis favorable de la commission Formation professionnelle, cependant s'agissant de la convention LADOM/CTM, les commissaires ont insisté sur le fait que, en fin d'année, les demandeurs d'emploi désirant se former en mobilité rencontrent des difficultés avec LADOM qui refuse d'instruire leur dossier au prétexte que la convention

de l'année N+1 ne serait pas signée. Les commissaires souhaitent que s'il est possible qu'une modification puisse créer un dispositif dans la convention insistant sur cette problématique ou tout simplement que le Conseiller exécutif puisse saisir LADOM et lui demander dans quelle mesure on pourrait éviter ce genre de difficultés à nos ressortissants. Ce d'autant que, en tant qu'administratrice de LADOM, je peux confirmer que si certaines régions sont souvent redevables de sommes à LADOM ce n'est pas du tout le cas de la Collectivité Territoriale de Martinique qui au contraire, attend un bilan pour d'éventuels reversements par rapport à la dotation qui a été versée.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – La Commission des Finances se range à l'avis de la Commission sectorielle.

M. le Président Claude LISE — Qui demande la parole ? Personne ? Est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est simplement pour rappeler que nous avions pris en compte ce type de problème que pose LADOM. En tout cas, si j'ai bien compris les arguments de LADOM, c'est qu'ils veulent une orthodoxie...tant que la convention n'est pas notifiée, ils n'instruisent même pas de dossiers alors qu'ils savent que ce sont des actions que nous sommes engagés à renouveler chaque année. Rappelez-vous au mois de novembre dernier, je vous ai demandé l'autorisation de pouvoir anticiper et pour signer une convention, ils ont eu donc cette année la convention était rendue exécutoire avant le 1^{er} janvier. Vraiment rien ne justifie qu'ils imposent cela à nos stagiaires parce que cela a une conséquence grave. Un jeune martiniquais qui doit partir, rappelez-vous tous, nous avons eu cela à un moment donné de notre existence, ces voyages se préparent à l'avance. On disait avant, il faut préparer son trousseau, etc..., mais il faut avoir la décision. Or d'un coté il est dit dans la convention que celui qui dépose son dossier, le dépose huit semaines avant, mais en même temps on nous dit tant que la convention n'est pas rendue exécutoire on ne prend même pas de dossier. Nous avons des contraintes budgétaires nous ne pourrons pas faire une convention sur une année où on n'a même pas encore le projet de budget. Avec votre autorisation nous avons anticipé cette année et dès le mois de novembre la convention était devenue exécutoire. J'espère que cela ne va pas se reproduire chaque année si nous essayons d'anticiper, il nous faut toujours avoir l'autorisation de l'assemblée et vous nous l'avez donnée pour 2019, en 2018, nous allons veiller pour que 2020, nous anticipions un peu plus pour évidemment céder, je m'excuse, je prends mes responsabilités, aux caprices du comptable public qui assiste LADOM.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.** Nous passons à la question 58 qui concerne le championnat des apprentis.

58/ CHAMPIONNAT TERRITORIAL DES APPRENTIS

M. Daniel MARIE-SAINTE – Président, j'avais formulé une demande parce que je travaille en partenariat avec la Présidente de la commission, Madame CARIUS et ce dossier du projet de championnat d'apprentissage a été validé sous son pilotage, je l'avais sollicitée pour qu'elle soit le rapporteur de ce dossier, puisqu'il a été travaillé directement par la Commission. Evidemment avec notre accord, j'ai eu à présenter ce dossier au Conseil Exécutif qui a donné un avis favorable. Je préfère procéder de la sorte, si vous en êtes d'accord.

M. le Président Claude LISE – Ecoute, je suis d'autant plus d'accord qu'il s'agit de permettre à un membre de l'Assemblée de présenter un rapport, ce qui a été depuis longtemps mon souhait. Je considère que c'est un heureux précédent qui va probablement faire jurisprudence.

(Applaudissements)

Je passe la parole à la collègue CARIUS. (Rires)

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Merci à tous. Je dois dire que c'est un dossier qui émane effectivement de la commission sectorielle. C'est un dossier qui a été travaillé avec les membres de la commission et les services et bien sûr je trouve tout à fait normal que ce soit la Présidente de la commission qui présente le dossier.

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre pour examen l'organisation et la mise en œuvre du championnat territorial des apprentis qui devrait se dérouler du 25 au 29 mars 2019. Ce concours dont la thématique est le développement durable a pour but de promouvoir l'apprentissage comme mode de formation et d'insertion, valoriser les compétences techniques et professionnelles des jeunes Martiniquais, faire connaître leur savoir-faire, mettre en lumière le rôle des personnels pédagogiques, mettre à l'honneur les chefs d'entreprises et les professionnels maîtres d'apprentissage et tuteurs qui recrutent et accompagnent les apprentis dans leurs formations, informer le grand public sur les métiers et les formations de l'apprentissage. Alors, l'organisation matérielle et la préparation. Pour l'organisation deux comités ont été mis en place: Un comité de pilotage composé essentiellement des commissaires, des membres de la commission Formation professionnelle et Apprentissage, des représentants des organismes gestionnaires des CFA, les quatre, et bien sûr des administratifs. Un comité technique, là, composé des administratifs de la formation professionnelle et des techniciens des CFA. Le championnat se déroulera sur les quatre CFA : le CFA Agricole, le CFA de la chambre de commerce, le CFA de la chambre des métiers, le CFA du BTP géré par l'AMEP BTP. A l'occasion de cette édition, 15 sections et métiers ont été retenus. Pour le CFA Agricole, l'aménagement et responsable d'entreprise agricole; le CFA des métiers, la carrosserie, la cuisine, la restauration, la pâtisserie et la coiffure ; le CFA de la la chambre de commerce et d'industrie, le e-commerce,

la communication digitale, l'informatique, la comptabilité, la banque, les ressources humaines ; le CFA AMEP BTP : la métallerie, le bois, l'énergétique, froid-climatisation et la maçonnerie. Le déroulement du concours qui est proposé, chaque candidat doit bénéficier de l'accord de son employeur bien sûr, puisque les apprentis ce sont des salariés, pour participer au concours. Le calendrier retenu, décembre 2018 à janvier 2019. La sélection des apprentis par les CFA: en janvier 2019, transmission à la Collectivité de la liste des candidats sélectionnés par spécialités. C'est fait. Le 22 mars 2019, une conférence de presse pour la présentation de la manifestation et des différentes équipes donc 15 équipes. Le 25 mars 2019, le lancement officiel du championnat territorial sur les 4 sites parce que le championnat se déroulera sur l'ensemble des CFA en même temps en fonction des métiers enseignés par les CFA. Le mercredi 27 Mars c'est la fin des épreuves, le jeudi 28 Mars la délibération des jurys pour chaque métier et le vendredi 29 mars la proclamation des résultats. Les jurys sont composés d'élus de la Collectivité Territoriale, des professionnels, des techniciens des différents CFA. Je profite pour lancer un appel à l'ensemble des élus afin de leur indiquer qu'on aura besoin de leur concours, de leur contribution pour participer aux différents jurys.je rappelle qu'il y en aura 15. Bien sûr il faut toujours des titulaires et des suppléants puisqu'on peut toujours avoir des défaillances. Le déroulement des épreuves sur les 4 CFA: Le coup d'envoi est donné bien sûr le 25 mars à 7h30 au CFA de la chambre des métiers, il faut compter 20 minutes par CFA pour le lancement des épreuves et c'est un parcours qui nous conduira du CFA des métiers au CFA de Ducos, ensuite le CFA Agricole pour terminer au CFA de la chambre de commerce qui commencera beaucoup plus tard puisque ce sont les métiers du tertiaire donc ils ont besoin de moins de temps pour concourir. Les modalités de sélection. Evidemment la CTM ne procède pas à la sélection des candidats, ce sont les CFA sui sélectionnent les candidats. Une réunion est prévue pour les jurys, notamment en pensant à nos présidents de jurys qui sont élus pour vraiment leur indiquer les procédures. Cette réunion aura lieu dans la 2^{ème} semaine du mois de mars à peu près. Tous ceux qui se seront inscrits pour participer aux jurys seront invités à cette réunion. La remise des prix : Une coupe sera remise à chaque lauréat, un trophée pour les maîtres d'apprentissage de chaque lauréat, une médaille pour les formateurs, une médaille pour les apprentis arrivés en 2^{ème} et 3^{ème} position, un diplôme à tous les apprentis participants au championnat et les lauréats participeront à un voyage culturel et pédagogique dans un pays de la CaraÏbe. Le coût de l'opération : vous avez dans le dossier qui vous a été remis le tableau des postes de dépenses et le budget de la manifestation, 314 463,14 € dont 60 000 € de l'AGEFMA, ce qui revient pour la Collectivité Territoriale à une enveloppe de 254 463,14 €. Cette opération pourra être co-financée par le FSE selon l'axe 10 et la sous-mesure 10-1-3 dédiés au pré-apprentissage, à l'apprentissage et la formation professionnelle. Le conseiller exécutif vous a déjà indiqué que ce dossier est passé en Conseil Exécutif et a obtenu un avis favorable du conseil exécutif. Voilà le rapport que j'avais à vous présenter. Je vous prie d'en délibérer; Je vous remercie à la fois pour nos apprentis. Je vous remercie parce que c'est une opération qui s'inscrit en fait dans les différentes actions que nous avons entreprises pour promouvoir l'apprentissage et poursuivre son développement. Le slogan de ce championnat c'est : lapwantisaj sé chimen tout métié. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je ne vais pas demander l'avis de la Commission Formation professionnelle.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Ah oui, il y a un avis, c'est le collègue NARCISSOT qui doit présenter l'avis de la Commission. Vous n'allez pas la contrarier quand même.

M. le Président Claude LISE – Vous n'allez pas la contredire quand même.

M. Marius NARCISSOT - Président, puisqu'il me revient cette tâche de représenter la Présidente, je tiens à dire que la commission a salué avec intérêt cette initiative puisque le débat a été très nourri. Il avait été dit et compris que pour agir sur et lutter contre le chômage, c'est qu'il faut agir sur deux leviers : l'apprentissage et l'alternance. La Commission a retenu que l'objectif justement de cette démarche c'est non seulement de promouvoir l'apprentissage mais c'est de valoriser aussi ce corps de métier. Il était question aussi de mettre l'accent sur le fait qu'il faille porter encore plus loin, donner un autre regard sur l'apprentissage et d'accompagner ces jeunes dans une démarche d'excellence ; c'est-àdire ne pas s'arrêter seulement à cette première étape, mais encore aller plus loin et organiser des voyages pédagogiques, l'ouverture des CFA au collégien, au lycéen. Faire en sorte qu'il y ait vraiment une promotion de l'apprentissage et pourquoi pas à terme et dire au-delà de tout cela, qu'on attribue une bourse d'excellence pour permettre justement aux jeunes apprentis, aux jeunes lauréats d'aller encore plus loin. La commission a émis un avis favorable par rapport à tous ces éléments. Un grand merci aussi à ce travail qui est fait avec le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE puisque deux de nos camarades, la Présidente Francine CARIUS et le collègue COUTURIER qui se sont vraiment mobilisés. Il faut quand même rappeler que cette démarche a pris naissance à la mairie du Gros-Morne avec le collègue COUTURIER où la première étape a été lancée là avec l'ensemble des participants, des organisateurs et qu'aujourd'hui on se félicite qu'il y ait cette présentation. Il faut, pour nous, encourager l'apprentissage et l'alternance. C'est un avis favorable de la Commission.

M. le Président Claude LISE – Avis de la Commission des Finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – La Commission des Finances et la commission de Développement économique conjointement en plus ont bénéficié de la présence de la collègue CARIUS, l'avis est très favorable.

M. le Président Claude LISE – Chers collègues, est-ce que je recueille un avis très favorable de l'Assemblée ? Oui. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention donc une unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) **Adopté à l'unanimité.**

M. Marius NARCISSOT – Président, cet avis unanime est d'autant plus important que c'est la première fois qu'on a une Présidente de commission qui présente un rapport. On a toujours entendu dire que les commissions ne servaient à rien, c'était des boîtes de transmission. Aujourd'hui, on montre bien que les commissions ont un sens, ont une importance et que les commissions travaillent en étroite collaboration avec le Conseil Exécutif. C'est le fruit de

ce travail. On va dire que nous sommes encore des apprentis, nous sommes en formation et c'est pour cela que la commission a commencé.

M. le Président Claude LISE – La formation a été un peu longue mais enfin, je pense que maintenant nous allons rentrer dans une phase de mise en pratique. (Rires) Collègue Patricia TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Oui Monsieur le Président, très rapidement juste pour dire que de ce côté-ci de l'hémicycle, nous avons également beaucoup apprécié qu'une Conseillère de l'Assemblée présente un dossier et le présente si bien donc je pense que c'est peut-être le début d'une longue suite. Nous aimons que nos rapporteurs soient nos Conseillers exécutifs, mais nous adorons que des Conseillers de l'Assemblée soient là et que vous le fassiez en duo peut-être.

M. le Président Claude LISE – Mais l'idée du duo, cela me parait intéressant effectivement. Il y avait une autre question ? Collègue PAMPHILE.

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Je ne vais pas intervenir sur cette question-là Président mais je souhaiterais profiter de la présence du Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE quand il finira de présenter son dossier, l'interroger sur une question qui me préoccupe.

M. le Président Claude LISE – Le collègue MARIE-SAINTE va nous présenter la traditionnelle question qui concerne le compte-rendu de l'exécution de la délégation donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de marchés publics.

59/ COMPTE-RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vais aller très vite puisque nous avons maintenant l'habitude, vous savez au nom de quel texte nous avons le devoir de vous rendre compte de cette délégation qui nous a été donnée. Evidemment comme il y a toujours un délai pour établir les documents et ensuite vous les transmettre, le délai sur lequel je vais vous donner les informations, du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018, ça boucle un peu l'année et sur cette période en termes de contrat d'achats ont été conclus 68 bons de commande liés à des accords-cadres ou à des marchés de travaux soit de travaux de fourniture ou de service pour un montant total de 3 178 462.09 M€. En outre il y a eu cinq marchés à procédure adaptée toujours pour la même période d'un mois 547 137 € TTC et il y a eu également 217 bons de commande hors marché pour de petits marchés qui au global représentent pour cette période 834 360,85 € étant entendu que pour les accords-cadres qui ont été passés, nous ne pouvons pas donner les montants puisqu'ils donnent lieu à des émissions de bon de commande au fur et à mesure. On peut dire qu'au total sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2018, nous avons injecté dans l'économie 4 549 960,94 €. Mais il n'est pas intéressant puisque nous sommes au début de l'année 2019 de rappeler globalement ce qui s'est passé en 2018, des indicateurs peuvent être intéressants, nous avons joint en annexe un tableau que je vais rappeler rapidement : sur des bons de commande liés à des marchés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 c'est 785 pour un montant total de 38 396 961,28 M€ pour des marchés à procédure adaptée c'est 100 (des MAPA comme disent les spécialistes) 18 642 999,17 M€; des marchés formalisés donc des appels d'offres ouverts il y en a eu 38 pour un total de 4 922 770,27 M€ pour les accords-cadres 3 sous forme de marché à procédure adaptée et 19 sous forme de marchés formalisés qui représentent au total 67 669 570,58 M€. Voilà le bilan sur l'année qui vient de s'écouler. Je suis à votre disposition si vous voulez avoir des précisions. En tout cas nous avons tenu à joindre les tableaux annexes qui vous donnent les détails à la fois des désignations de la prestation achetée que ce soit des travaux, des services ou des prestations intellectuelles et également vous avez les noms des fournisseurs.

M. le Président Claude LISE – Y a-t-l'il des questions ? Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Il serait bon peut-être collègue MARIE-SAINTE qu'un de ces jours on fasse le cumul de tout ce qu'on a fait ici depuis notre arrivée ici, qu'on ait une idée depuis 2016. D'accord ? Il reprend, il fait ses petits totaux et puis comme ça... mais non, je sais que cela va gêner certaines personnes mais on saura bien ce que l'on a déjà fait au niveau des marchés pour notre économie.

M. Daniel MARIE-SAINTE – En tout cas j'ai entendu, nous tâcherons la prochaine fois de donner des montants cumulés depuis le départ. Evidemment cela gênera peut-être ceux qui disent que nous ne faisons rien. Mais en tout cas tu peux témoigner que tous les mercredis en 15, je convoque la commission d'Appel d'Offres et nous avons à faire. Hier nous avons terminé à 14h30. Et tous les lundi matin, nous attribuons des marchés à procédure adaptée. Voilà le témoignage que je peux donner. Je n'ai devant les yeux que ce que nous avons fait en 2018 et la prochaine fois nous allons donner un montant cumulé depuis début de la mandature c'est-à-dire janvier 2016.

M. le Président Claude LISE – Pas de questions ? Je remercie le collègue... Non, il faut quand même que vous me donniez acte que cela vous a été présenté sous la bonne forme et c'est le cas donc je vous remercie. Il y a une question du collègue PAMPHILE avant que nous ne levions la séance. Nous allons terminer pour 20h30.

M. Justin PAMPHILE – On va essayer, Président, de finir pour 20h30. Je voudrais, avant de faire mon intervention, m'excuser auprès de mes collègues parce que l'intervention que je vais faire évidemment si je ne la faisais pas, on serait parti plus tôt. Je vais rallonger les débats. J'ai demandé au Président de me donner l'opportunité d'intervenir parce que le Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE est dans la position aujourd'hui de rapporteur. Et l'intervention que je veux faire, à la rigueur s'il ne m'apporte pas la réponse, cela ne sera pas très grave parce que ce n'est pas directement lui qui s'occupe de ces dossiers. Par contre compte tenu du fait que c'est lui qui quelquefois répond à certaines problématiques donc je profite de sa présence pour l'interpeller. Quand nous avons demandé aux Martiniquais d'organiser de valider le principe de la fusion du Conseil Général et du Conseil Régional nous leur avions dit que l'objectif que nous avions c'était de faciliter et de rendre beaucoup plus efficace et lisible l'action d'une collectivité sur le territoire martiniquais. J'ai adressé un courrier adressé au Président du Conseil Exécutif lui signifiant et lui signalant sur le territoire

de la Ville du Lorrain, une difficulté récurrente, je pense que ce n'est pas propre au Lorrain et toutes les communes sont concernées par cette affaire, qu'il y a un abribus qui a été renversé en bordure de Route Nationale 1 et que je demandais, à la CTM de procéder au remplacement de cet abribus. Et je prends le temps de le dire parce que le courrier qui a été adressé au Président du Conseil Exécutif, l'a été en bonne et due forme, de manière correcte, de manière respectueuse et ce que j'attends en tant que Maire et Conseiller territorial c'est que la réponse qui me soit apportée ait à priori la même forme. Quelle n'a pas été ma surprise de voir que la réponse qui est apportée est apportée sur Facebook. Et le maire de la ville du Lorrain ne reçoit aucune réponse sinon que de récupérer la photo que nous avons, nous, envoyée au Conseil Exécutif lui demandant d'intervenir. Cette photo est reprise et la réponse qui est apportée est une réponse qui est apportée sur Facebook avec la photo de l'abribus de Seguineau. Alors vous savez, ce ne sont pas mes pratiques ni mes méthodes. Et ce que j'attends simplement c'est que, dans une situation comme cela, l'on puisse simplement nous adresser à la ville une réponse en bonne et due forme. Réponse qui, au moment où je vous parle, n'est jamais arrivée, jamais. Je poursuis. Evidemment la réponse sur Facebook satisfait quelques amis qu'il a au Lorrain qui se réjouissent sur Facebook que de donner des leçons au maire et en particulier à moi d'aller réparer l'abribus qui est en panne et qui est abîmée parce qu'un véhicule est entré dans l'abribus. Dis comme cela, cela aurait été facile, oui les maires n'ont qu'à se mettre au travail, les maires n'ont qu'à faire leur travail, les abribus ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité Territoriale de Martinique, etc, etc...Et Monsieur MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif, pour étayer ses propos, s'appuie sur une série de textes ou de réponses ministérielles à des problèmes qui se sont posés sur l'ensemble du territoire national du même type, du même type. Mais ce qui est gênant, ce qui est gênant c'est que dans le document qui est produit sur Facebook, il est fait allusion que les maires, par le passé, peut-être entre guillemets en relation avec le Conseil Général de l'ancienne époque, peut-être se satisfaisaient de petites ententes ou d'organisation entre les deux pour permettre que les abribus soient installés sur l'ensemble du territoire martiniquais en lien ou en collusion avec l'ancien Conseil Général. Je veux dire simplement ici, ici et je parle sous le contrôle du Président LISE, à l'époque les PATCO: les Point d'Arrêt des Taxis Collectifs, quand ils ont été créés, ils n'ont pas été créés dans une organisation entre la Mairie et le Conseil Général de l'époque. Il y avait une organisation sur le territoire martiniquais permettant d'organiser des points d'arrêt avec des abribus et à l'époque, je vais dire une bêtise et si je dis une bêtise, le Président est là il pourra me corriger, il y avait une convention entre le Conseil Général et le Conseil Régional qui permettait d'installer des abribus sur le territoire martiniquais en particulier sur les routes départementales et les routes nationales. Quand je dis ça je ne fais pas un mensonge. Je continue. Et si moi en tant que Maire, durant les 11 dernières années qui viennent de s'écouler, j'ai installé des abribus, je les ai installés sur des routes communales, malgré le fait que nous avions la compétence en tant qu'Autorité Organisatrice du Transport. Je poursuis. Alors évidemment, je l'ai dit, une série de décisions, de courriers ministériels, précisant : écoutez, ne revenez pas embêter la Collectivité Territoriale de Martinique, allez voir vos EPCI ou éventuellement allez-vous voir vous-même, et réparez les abribus qui sont abîmés sur votre territoire parce que, nous au niveau de la CTM, nous n'avons absolument rien à y voir. Président, j'ai quelques questions et si on peut m'apporter des réponses là, je me satisferai et pas que moi, tous les Martiniquais et en particulier les Lorrinois qui aujourd'hui regardent. Un rond-point qui a été aménagé par le Conseil Régional sur une emprise foncière qui

appartient au Conseil Régional, pas par la ville; une emprise foncière qui appartient au Conseil Régional, un projet d'aménagement de rond-point qui a été pensé par le Conseil Régional et j'en suis témoin puisque j'ai participé moi-même aux négociations avec les propriétaires pour que le Conseil Régional puisse accéder, acheter le foncier pour réaliser le rond-point. Et ce qui me met en colère, c'est que je me dis, mais pas par Facebook que la réponse devrait arriver. Je poursuis, concernant le giratoire de Séguineau, l'histoire des PATCO est une histoire qui nous précède et qui a permis à bon nombre de Martiniquais d'être à l'abri quand ils attendent un taxi ou permettre à des lycéens donc transport scolaire, d'attendre sous un abri que le bus vienne les récupérer. Aujourd'hui, à Seguineau, les lycéens, ils sont une trentaine, ils sont debout sous la pluie, au soleil à attendre les bus le matin ou quelquefois le soir et je ne parle même pas des personnes qui attendent le transport urbain qui sont au soleil en train d'attendre un taxi, mais le Conseiller exécutif a précisé que non c'est le maire qui doit remplacer l'abribus. Je finis Président et je m'arrête ici. Je repose les questions que j'ai posées initialement : A qui appartient l'emprise foncière qui a permis la réalisation du rond-point de Seguineau? Pas à la mairie. A qui appartient l'abribus qui a été posé sur le rond-point de Seguineau et qui a posé l'abribus ? Pas la mairie. Allez regarder dans quelle comptabilité publique mairie, à l'époque Conseil Général, mais plus Conseil Régional, dans quelle comptabilité on va trouver la dépense réalisée pour l'acquisition de l'abribus. Dans le document architectural, j'ai le document en ma possession, les deux points d'abribus posés, l'ont été, posés par des plans réalisés par la Région de l'époque. Je l'ai dit comptablement, allez chercher pour savoir dans quelle comptabilité le document appartient. En plus, il y a quand même une question parce que dans le document qui est produit par Monsieur MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif, à quel moment le Conseil Régional, l'ancien Conseil Général, la CTM aurait-elle ou aurait-il fait un document de cession aux mairies disant que les abribus qu'ils ont posés sur le territoire communal, eh bien ces abribus deviennent de fait parce que ce sont des propriétés de la ville. Je poursuis. A quel moment il y a une convention entre la CTM et les villes précisant les modalités juridiques de cession de ces abribus aux mairies ? Il n'y en a pas, il n'y a en jamais eu. Et je finis, je finis. Nous avons, tout à l'heure, analysé le dossier numéro 60, dans les annexes où il y a un tableau synoptique du projet de réforme des modalités d'octroi des subventions ACTC et qui fait une comparaison entre le dispositif actuel et le dispositif qui fait l'objet d'une réforme. Et je lis dans les anciens documents pour lesquels l'ACTC avait compétence, le document dit : aménagement et équipement pour le transport en commun et les déplacements. Et le document précise : pour les communes autorités organisatrices de transport. Et en face dans le même tableau : projet de réforme de la Collectivité Territoriale de Martinique, il est précisé : nouveauté, ne plus prendre en compte la mesure d'aménagement et équipement pour le transport en commun et les déplacements relevant désormais de Martinique Transport. Alors soit on est cohérent soit on ne l'est pas. Tantôt dans l'ancien dispositif on dit que les équipements appartenaient aux Autorités Organisatrices de Transport donc en l'occurrence les mairies qui émargeaient au titre de l'ACTC, mais je garde en suspens le fait que les PATCO ont été un outil qui a permis d'installer sur le territoire des abribus. Aujourd'hui dans le document qui a été voté, voté, voté, pas un document sur lequel on est en train aujourd'hui de débattre ou de discutailler, le document a été voté, prendre en compte les travaux d'aménagement et d'équipement des communes pour ce qui concerne le transport et préciser que désormais, pour ces équipements, il relève, désormais, de la responsabilité de Martinique Transport. C'est écrit ici. Je dis simplement : ne dressons pas les Martiniquais les uns contre les autres. Et quand on écrit des choses, quand on répond au Maire qui envoie des courriers corrects, respectueusement à la Collectivité, répondez-nous respectueusement. Je n'attends pas de réponse de Facebook. Facebook n'est pas l'interlocuteur que j'ai interpellé, j'ai interpellé le Président du Conseil Exécutif, et j'attends simplement que le Conseil Exécutif me fasse une réponse. Et je dis simplement aux uns et aux autres ici, les Martiniquais qui sont debout au soleil sous des abribus qui ont été réalisés par le Conseil Général ou par le Conseil Régional, je pense, Président, peut-être que sur ce sujet-là il y a un vrai débat à avoir. J'attends toujours mon rendez-vous que j'ai demandé en novembre au moment où on a présenté ici le lancement du projet d'organisation de transport sur le territoire Martiniquais. J'attends, cela fait cinq mois... cinq mois. Pas de réponse, aucun rendez-vous. Je veux bien qu'on dise aux maires de prendre leurs responsabilités. Quand il faut prendre nos responsabilités, nous essayons de les prendre de manière correcte et de manière intelligente. Par contre, sur des sujets comme ça qui ne méritent pas qu'on se divise, à mon avis, il y avait matière à faire autrement. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Collègue...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je suis en droit de réponse puisque j'ai été nommé à plusieurs reprises.

M. le Président Claude LISE – Attends, je vais te donner la parole. Juste je n'ai pas connaissance du texte auquel il est fait allusion sur Facebook, mais comme tu parles des PATCO et que c'est sous ma présidence que cela a été créé, ce que je peux dire et il faut que ce soit bien clair, les PATCO ont été réalisés par le Conseil Général. Cela a été une politique qui a été menée sous ma responsabilité et il s'agit de biens départementaux. Il n'y a aucune histoire d'accord avec des mairies, etc... Ce sont des biens départementaux qui ont donc été transférés à la CTM. Je ne peux que vous dire cela. Ça c'est ce que je peux affirmer, il s'agit de biens départementaux comme les collèges, comme un certain nombre de bâtiments, d'ouvrages d'art, etc.... qui ont été transférés. Il n'y a aucune espèce de négociation, d'accord quelconque. S'il a été indiqué dans un texte quelconque qu'il y avait des accords plus ou moins bizarres, là je m'inscris en faux contre cela. Maintenant je pense que c'est le collègue MARIE-SAINTE qui pourra nous dire puisque, depuis combien de mois il y a quand même Martinique Transport qui existe ; je ne sais pas ce qui a été transféré à Martinique Transport, mais je peux affirmer que le Département, parmi ses biens, a transféré l'ensemble des PATCO. Ceux qui étaient sur des routes nationales, bien entendu, ont fait l'objet d'une convention avec l'ex Région, mais il n'y a pas eu de convention avec les communes, ni d'accord quelconque. Ça c'est la part sur laquelle je peux apporter un élément. Sur le reste, je ne peux rien dire. Je te passe la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci Président. D'abord il y a des choses inexactes qui ont été dites par le Maire du Lorrain. Je le remercie d'ailleurs de prendre connaissance de ce que j'écris sur Facebook et que je signe toujours. Je n'utilise pas de pseudo, je signe donc j'assume tout ce que j'écris. La première chose inexacte la photo que j'ai utilisée, je n'ai jamais été destinataire du courrier dont il parle, la photo m'a été adressée par un Lorrinois, par un Lorrinois. Je ne sais pas pourquoi vous prenez la réponse pour vous. Il y a un Lorrinois

puisque j'ai lancé un appel, d'ailleurs j'ai parfois utilisé ce micro pour lancer cet appel, à tous les citoyens de Martinique qui constatent des dégâts dans les domaines dont j'ai la responsabilité, les infrastructures routières, les bâtiments, etc., ou sur des ports, ou en tout cas tous ceux dont on m'a donné la responsabilité, c'est une manière de m'aider dans ma mission non seulement soit adresser un courrier, d'utiliser également les moyens modernes de communication pour signaler tel ou tel point. Et je recommande de mettre des photos parce qu'une photo décrit bien plus vite la situation qu'une grande lettre, etc. La question des abribus...

<u>M. Justin PAMPHILE</u> – Monsieur MARIE-SAINTE la photo que vous avez utilisée est l'abribus du Lorrain.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, j'ai conservé, il n'y a pas la seule photo, il y a plusieurs photos que m'a envoyé ce Lorrinois. Je les ai gardés, mais je pourrais, dans une rencontre bilatérale vous montrer toutes les photos. Je ne vais pas donner au micro le nom du Lorrinois, je sais que vous le connaissez.

M. Justin PAMPHILE - Donnez son nom.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, je ne cite pas mes source.

M. Justin PAMPHILE – Donnez son nom.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Non, vous allez le donner vous-même, je ne fais pas de délation, mais pour rétablir quelques faits. D'ailleurs le problème des abribus ne se pose pas qu'au Lorrain, ils se posent dans un certain nombre d'endroits. Et effectivement on s'adresse toujours à la CTM, quand il y a tel ou tel abribus dégradé. Il y en a sur le territoire du Lamentin, hier j'ai fait une intervention à la CACEM concernant cet abribus. Il y a un collègue comme moi qui est membre à la CACEM, il peut témoigner que nous avons débattu de cela. Qu'ai-je fait ? Je ne connais pas, moi, la problématique des abribus, puisque nous sommes plusieurs collectivités sur le territoire et de surcroît la compétence transport a été transférée non pas à la CTM comme on veut le faire croire, mais à Martinique Transport. Je rappelle que Martinique Transport est composée de la CTM soit, mais également de la CACEM, de la Communauté de l'Espace Sud, et de la Communauté de Cap Nord. Voilà l'ensemble des entités regroupés au sein d'une institution sui generis, c'est l'originalité de Martinique, il y a désormais une autorité unique du transport. Cette question nous a amené à faire organiser une consultation juridique. Nous avons demandé à des collaborateurs d'analyser pour nous au plan juridique cette question. D'ailleurs je sais que, puisque nous avons échangé, au niveau de Martinique Transport, il y a eu également une consultation. Et j'ai été destinataire d'un rapport qui établit très clairement les responsabilités. La question que j'ai posée : de quoi la CTM est responsable dans cette affaire ? Que disent les textes ? Actuellement ce n'est pas nous qui faisons les textes, depuis trois siècles les textes sont faits à Paris. Souvent lorsqu'on fait une consultation juridique, on va rechercher d'abord le Code Général des Collectivités, ensuite les différentes jurisprudences, elles remontent parfois jusqu'au Conseil d'Etat, les réponses des Ministres ; en tout cas c'est ainsi que les ministres nous donnent des explications. D'abord ce qui nous a été indiqué par un code général : ce type d'abri fait parti du mobilier urbain ; et dans le Code Général des Collectivités on dit que les aménagements urbains relèvent en principal des maires. Maintenant il peut arriver, depuis que l'on a créé les EPCI, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, que tel ou tel maire peut transférer cette compétence aux EPCI. Il y a des compétences qui sont obligatoirement transférées, d'autres qui sont optionnelles. La question des mobiliers urbain, parce que ces abris de voyageurs sont des mobiliers urbains. Est ce que cela dépend de la CTM ? Ceux qui prétendent ça faisaient allusion au fait que la CTM était propriétaire des voiries où ils étaient entreposés. Que disent les juristes? Cela fait partie d'un accessoire de la voirie, mais n'appartient pas forcément à la voirie. Comme c'est vrai également pour les trottoirs, c'est vrai également pour les appareils d'éclairage public et un certain nombre de signalisations qu'on met sur les voiries lorsqu'on est en agglomération cela relève de la sécurité qui est une compétence générale des maires. Les réponses que j'ai données à ce Lorrinois, pas au maire, étaient le fruit de la consultation juridique qui m'a été portée. On me dit par le passé telle ou telle collectivité faisait. Est-ce que c'est ce qui change la loi. C'est pour cela que je me suis permis de dire en signant que s'il y a eu des habitudes qui avaient été prises, et je me suis fondé sur quoi, parce que je n'ai jamais été Conseiller général, mais j'ai toujours suivi les travaux du Conseil Général. Il y avait une pratique en Martinique, que beaucoup de Conseillers généraux étaient en même temps maires et quand ils nous faisaient des réclamations, auprès du Conseil Général, il est arrivé, je peux donner beaucoup d'exemples – où le Conseil Général a accepté de faire des choses qui, en principe, d'après la loi, d'après les compétences, d'après le Code Général des Collectivités, relèvent de la mairie. Et c'est cette appréciation que j'ai donnée. Nous avons dit que, aux fonctions que nous occupons là actuellement, ici, nous voulons nous en tenir à ce qui relève strictement à notre domaine de compétences, d'autant plus que la CTM en tant que telle, n'a pas la compétence transport c'est Martinique Transport qui l'a. Je n'ai pas répondu en tant que Martinique Transport, je n'y suis pas administrateur. Qu'a récupéré Martinique Transport ? Ça c'est une autre affaire. Parce que, avant Martinique Transport, les communes avaient transféré leurs compétences transports aux EPCI, et je ne sais pas ce qui a été transféré aux EPCI et je ne sais pas non plus ce que les EPCI ont transféré à Martinique Transport. Mais en tout cas les juristes nous disent que ces équipements d'aménagement urbains qui sont dans des zones d'agglomération, ce n'est pas à la CTM de le faire. Voilà sur quoi je me suis fondé. Donc je n'ai pas cherché de polémique à qui que ce soit. Maintenant, les nouvelles technologies, les technologies actuellement de communication permettent de toucher beaucoup de citoyens. D'ailleurs ils nous interpellent et je ne relis pas le fait que j'entretiens avec beaucoup de Facebookiens ou d'amis de Facebook des débats que j'ai essayé de maintenir à un certain niveau, je les signe, je ne me cache pas derrière un pseudo, et je ne renie pas ce que j'ai écrit. Mais Monsieur le Maire ce n'est pas vous qui étiez visé en particulier, je parlais des maires en général. Maintenant vous dites qu'on vous a rapporté, peut-être que... mais je vous invite simplement d'aller lire dans le texte, mais je vous garantis que la photo n'est pas la vôtre, peut-être qu'elles se ressemblent et je tiens à votre disposition toutes les photos que j'ai reçues d'un Lorrinois que vous connaissez comme moi-même. Voilà ce que je voulais, mais c'est un vaste problème, les aménagements urbains et en particulier je n'ai aucun problème avec l'éclairage public, il y a des thèses qui consistent à dire : comme c'est une route départementale ou c'est une route nationale, on dit aux citoyens que c'est à la CTM d'entretenir l'éclairage public. Non, non les seuls éclairages publics qui étaient convenus depuis fort longtemps qui ont été réalisés, entretenus d'abord par la Région et maintenant la CTM c'est celui qui est le long de l'autoroute, mais les autres, souvent ont été réalisés en cofinancement , tel giratoire sur le territoire de telle commune il y avait des conventions qui ont été réalisées en cofinancement entre la Région, je ne connais pas la pratique du Département, je veux témoigner de celles de la Région que je connais depuis fort longtemps, il y avait des cofinancements pour des infrastructures, mais une fois livrées une convention de mise à disposition des différents maires qui passaient des contrats d'abonnement avec EDF pour la fourniture du courant électrique et pour le petit entretien. Il était convenu que lorsque c'était un gros entretien c'était la Région, maintenant la CTM, qui le faisait. Cela fonctionne bien sur certains territoires et cela fonctionne moins bien sur certains territoires communaux. Mais c'était des conventions. Je ne connais pas, Président LISE, les détails des conventions qui étaient passées avec le Département, je n'y étais pas, mais je connais les conventions qui étaient passées au niveau de la Région. Je parle de l'éclairage public...

M. le Président Claude LISE – Tu parles de l'éclairage ? Ah bon.

M. Daniel MARIE-SAINTE — Oui, j'ai changé de sujet. Je profitais pour dire qu'il y a un certain nombre de problèmes qui se posent et il faut que nous soyons très clairs pour les citoyens, les administrés pour qu'ils sachent qui fait quoi dans le pays. Il y a une multitude de collectivités où il y a une tendance qui consiste à dire ce n'est pas moi c'est l'autre, moi je prêche pour que les choses soient clarifiées. Il ne faut pas voir cela comme des attaques politiques ou politiciennes mais simplement une éducation du citoyen pour qu'il sache à quel élu il doit s'adresser lorsqu'il a tel ou tel problème. C'est dans ce cadre que j'ai posé et avant de m'exprimer sur cette question publiquement, j'ai demandé aux collaborateurs juristes de me faire une analyse et il y en a même qui ont consulté des juristes qui sont extras dans la collectivité pour nous sortir des textes pour que je puisse fonder ma position sur une position juridique claire. Voilà ce que je peux dire.

M. le Président Claude LISE – Vous me permettez juste une réflexion. J'avais rêvé avec la collectivité unique d'une Martinique dans laquelle les citoyens auraient plus de visibilité, les politiques seraient plus lisibles et je m'aperçois que finalement c'est encore plus compliqué, chaque élément maintenant entre les communautés d'agglo, la CTM, etc. c'est encore plus compliqué qu'avant, les citoyens sont encore plus déroutés. C'est quand même préoccupant au-delà de, je n'entre pas dans le détail de cette affaire, mais très franchement je me dis qu'à un moment il faudrait peut-être qu'on aille vers une autre étape. Il faudra, à un moment donné, sur un petit territoire de 1 100 kilomètres carrés, je ne sais pas si vous vous rendez compte qu'à un moment que pour des problèmes d'abribus on est à devoir faire des consultations juridiques, on est dans des débats qui dérivent automatiquement vers des affrontements politiques pour ne pas dire politiciens, c'est inévitable puisque c'est compliqué. Vous vous rendez compte qu'on va faire des procédures pour savoir qui doit entretenir un équipement qui a été conçu par les uns et qui doit être entretenu par les autres, etc., moi je trouve que c'est quand même dommage, sans me prononcer sur ce qui est là. Parce que j'ai l'impression qu'effectivement il y a eu des transferts. Je redis qu'à l'origine il y a au moins une chose sur laquelle les choses sont claires dans mon esprit c'est que le Département, à l'époque, il a construit des abribus qu'il a appelés des PATCO : c'était des équipements qu'il finançait entièrement, c'était une politique volontariste, et il a entretenu constamment, ; et ce sont des biens départementaux qui ensuite ont été transmis. Après c'est tout ce que je dis, il n'y a pas eu à l'époque de convention passée avec les municipalités. Mais après il est clair qu'il y a eu l'élément nouveau, c'est Martinique Transport, c'est un élément nouveau et je pense que maintenant il faut que les choses soient clarifiées. Je pense que c'était peut-être utile de, enfin sûrement même utile de poser le problème, mais il faut qu'il soit géré sereinement. Je pense qu'il faut qu'on arrive à une clarification pour que chacun sache ce qu'il a à faire, mais je dis pour ma part c'est bien dommage que l'on soit encore là. Il y a le collègue NILOR qui a demandé la parole là-dessus et je vais te redonner la parole. Tu veux intervenir avant ? ... Va-y.

M. Justin PAMPHILE – J'ai cru entendre que c'était sur le terrain d'un particulier...

(Intervention hors micro de Lucien ADENET)

Monsieur ADENET, collègue ADENET je ne veux pas qu'il y ait de confusion dans ce que l'on peut dire aux gens et que les gens peuvent entendre. L'abribus dont je parle aujourd'hui n'est pas sur le terrain d'un particulier il faut que cela soit clair. Je ne veux pas que ces choses soient dites pour venir jeter le trouble dans la tête des gens. Et je veux dire au Conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE que je n'ai jamais pensé un seul instant dans mon esprit qu'il appartenait à la Collectivité Territoriale de Martinique de remplacer l'abribus. J'ai interrogé là, interrogé et j'attends qu'en tant que Maire que l'on me réponde sur une interrogation. J'ai encore interrogé là je n'ai pas eu de réponse. Et j'ai bien dit, Daniel MARIE-SAINTE, si je n'ai pas la réponse là ce n'est pas grave, mais répondez-moi. J'ai posé une première question...Daniel MARIE-SAINTE, je suis dans une enceinte où tout s'entend et ceux qui sont concernés entendent. J'ai dit qui a fait le rond-point, qui a dessiné le rondpoint, qui a payé l'abribus, à qui appartient le foncier et en fait de droit, je ne vais pas de juridisme ici on sait très bien que le sol l'emporte sur le bâti. Donc s'il y a un propriétaire de foncier, le bâti lui appartient à priori sauf si on me dit le contraire. Je finis et je me suis appuyé, je veux que cela soit entendu ici et après je m'arrête, sur une réforme qu'on vient de voter ici, la réforme qu'on vient de voter dit ceci. : L'ancienne ACTC disait "aménagement et équipement pour le transport en commun et les déplacements. » On a voté ici, c'est fini, c'est terminé, il n'y a plus ça dans le nouvel ACTC. On dit dans ce que l'on a voté. Je finis, je vais m'arrêter: nouveauté, ne plus prendre en compte la mesure d'aménagement et équipement pour le transport en commun et les déplacements relevant désormais de Martinique Transport. Je n'ai pas inventé c'est marqué ici et je finis. Vous savez on peut débattre longtemps, Président, mais je vais m'arrêter parce que cela n'a plus de sens. Comment on peut imaginer, dans ce petit pays, que l'autorité organisatrice du transport puisse l'organiser, construire des réseaux, définir des points d'arrêt et quand il a défini un point d'arrêt sur le territoire communal il va dire au maire : j'ai mis un point d'arrêt devant la mairie, mets un abribus. Nou ka maché anlè tèt an péyi tala. Cela veut dire que si on est cohérent, il faut qu'on travaille ensemble, cela veut dire que vous allez décider d'installer des points d'arrêt où bon vous semble et vous allez dire au maire, aye mété abribis'la paske sé la mwen désidé kay ni an pwen daré. Mais soyons cohérents et c'est là où je suis d'accord pour dire que si on fait quelque chose dans ce pays et si on veut justement que les gens soient éduqués et comprennent ce que l'on fait, an nou pa fé dé bagay kon sa.

M. Jean-Philippe NILOR – Je suis très sensible à l'intervention du maire du Lorrain, enfin du collègue Justin PAMPHILE membre de cette Assemblée parce que à une question politique d'organisation des transports, il me semble que la réponse qui lui est faite c'est une réponse qui relève du juridisme et du juridisme un peu trop excessif. Puisqu'on doit faire du juridisme, je rappelle que sur les fondements des articles L1214-1 et L1231-1 du Code des transport, le Conseil d'Etat considère que la gestion et l'entretien des abribus relèvent de la compétence de l'autorité organisatrice des transports dans le cas où cette compétence ne figure pas expressément dans les statuts de la communauté d'agglomération. Une fois cette précision portée, moi je m'interroge vraiment sur notre capacité extraordinaire, exceptionnelle à faire du cancan sur des questions sur le quotidien de tous les Martiniquais; et je crois que, ici, une phrase qui avait marqué quand même la création de cette collectivité, la venue de cette Majorité, c'est celle du Président du Conseil Exécutif disant qu'il est le Président de tous les Martiniquais du nord au sud de la Martinique. Alors je suis quand même un peu triste de cette posture un peu facile de se réfugier derrière des textes et des textes qui ne sont peut-être pas les mieux cités, les mieux venus sur le moment, en l'occurrence en la circonstance. Puisque les textes sont clairs, les abribus appartiennent et leur entretien relève des compétences de l'autorité organisatrice du transport. Mais s'il faut faire du juridisme à tout-va, pourquoi avoir créé cet espoir de Collectivité Territoriale de Martinique ? On a fait campagne en disant que jusqu'ici il y avait les routes départementales et les routes nationales, les unes étaient gérées par le Conseil Général et les autres gérées par le Conseil Régional, et que finalement dans les carrefours on ne sait pas qui était responsable parce qu'il y a une zone où les deux étaient responsables, mais en fait personne n'était responsable. On a expliqué aux Martiniquais l'intérêt de cette nouvelle collectivité au service de tous les Martiniquais. Alors si les réponses qu'on porte une fois arrivé au pouvoir sont celle du juridisme. Autant nommer des magistrats pour prendre les décisions politiques au sein de cette Collectivité Territoriale de Martinique. Ce n'est pas la peine d'aller en campagne et de laisser entendre qu'on va lever un certain nombre de verrous, de blocage, autant nommer des experts juridiques qui vont prendre les décisions et on ne va plus faire de politique, cette politique va se réduire à ça, à cette peau de chagrin, mais c'est une perspective qui est bien triste pour le pays. J'en ai terminé.

M. le Président Claude LISE – Collègue BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – J'avais demandé à intervenir après les interventions du maire du Lorrain et la réponse apportée par Daniel MARIE-SAINTE. On peut comprendre qu'une réponse ne puisse pas satisfaire, on peut comprendre effectivement et interpréter cela comme du juridisme, mais la loi est ce qu'elle est. Nous sommes jusqu'à preuve du contraire dans un Etat de droit, et l'ensemble des décisions que nous prenons sont cadrées par des textes législatifs ou des textes réglementaires. D'ailleurs c'est très surprenant d'entendre un député de la République Française venir nous dire qu'on fait du juridisme ici. Non, il y a une question qui est essentielle, qui est une question, celle de la responsabilité en matière de collectivité territoriale. Président LISE, je t'ai entendu tout à l'heure, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec ta conclusion. Ce n'est pas parce qu'on a créé effectivement la collectivité territoriale unique en lieu et place du Département et de la Région que l'on va

effacer les problèmes que rencontre l'ensemble des collectivités situées ailleurs et dans l'hexagone. La question que nous abordons ne doit pas nous diviser. Je répète, la question que nous abordons ne doit pas nous diviser. Parce que collègue Maire du Lorrain, la question que tu as posée, maints maires l'ont posée, cela fait l'objet de débats y compris, tiens à l'Assemblée Nationale, cela a fait l'objet de questions qui sont remontées au niveau du Sénat, et contrairement à ce qui vient d'être dit, parce que c'est bien de citer des décisions du Conseil d'Etat, mais une décision du Conseil d'Etat sans donner la précision et sans donner les références n'a pas de valeur... Alors nous ne sommes pas là pour faire du juridisme, la question des transports est du transfert de compétences des transports en commun, il y a toujours eu en suspens une deuxième question : transférer des compétences transport oui, mais qui va s'occuper des abribus ? Ça beaucoup de collectivités en France ont eu le même débat. Et lorsqu'une communauté d'agglo récupère... le collègue...

M. Jean-Philippe NILOR – J'ai donné les références. Arrête.

(Mr Justin PAMPHILE s'exprime hors micro)

M. le Président Claude LISE – Attends. Collègue, collègue, attend. Collègue, laisse-le terminer, laisse-le terminer.

M. Louis BOUTRIN – Collègue maire, écoute ce que je vais te dire.

M. Justin PAMPHILE – Pour un abribus, c'est inadmissible!

M. le Président Claude LISE – Laisse le terminer, laisse-le terminer.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Il faut écouter. Mais attendez, il faut écouter. On n'a rien inventé, ce débat-là a déjà existé. Il y a des décisions qui sont tombées, souffrez que je puisse exposer...

M. le Président Claude LISE – Continues, continues.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Souffrez que je puisse exposer la responsabilité des uns et des autres puisque Martinique Transport a récupéré les compétences mais est-ce que Martinique Transport quand il y a eu le transfert à la fois des compétences, des biens et des contrats, a récupéré cela ? Nous avons également interrogé, fait une consultation juridique comme...

M. Justin PAMPHILE – Ce matin, vous l'avez voté.

M. le Président Claude LISE – Chuuut! Attends.

M. Louis BOUTRIN – Laisse-moi t'expliquer les choses, si tu ne me laisses pas parler, on ne va pas se comprendre.

M. le Président Claude LISE – Laisse-le terminer.

M. Louis BOUTRIN - Alors, la réponse à cette question est tombée par le Conseil d'Etat effectivement qui dit que les abribus qui ne peuvent pas être davantage qualifiés de dépendances ou d'accessoires de voiries sont des éléments de mobiliers urbains qui appartiennent à la commune ou quand ils sont installés sous son autorisation. Ce qui veut dire et le Conseil d'Etat a été bien clair là-dessus, en ce qui concerne cette compétence, ce n'est pas une compétence qui est indispensable à l'exécution d'un service public de transport et ça ne relève pas de l'autorité organisatrice de transport. La conclusion de la consultation juridique qui a été demandée est la même, Président donc nous n'avons rien inventé en Martinique. Par contre, le maire pose un problème qui est réel sur un territoire aussi exigu que le nôtre et Président LISE, tu as apporté des éléments de réponse par le passé, le Département a fait, par le passé très certainement, la Région a fait, sauf que, en matière de responsabilité, le collègue vient de nous dire que sur le territoire du Lamentin, il y a un abribus qui s'est effondré. Effectivement, fort heureusement il n'y avait pas d'usagers en dessous. Se pose une question des responsabilités et la question qui se pose au niveau du maire : est-ce que, aujourd'hui tu vas pouvoir engager une dépense dans un domaine où tu n'as pas la compétence ? C'est, toutes ces questions également qui sont posées.

M. David ZOBDA – Je confirme.

M. Louis BOUTRIN — Essayons de manière très intelligente et en bonne intelligence de trouver justement, et là, d'arrêter une doctrine de manière à ce que, au-delà de tout ce que nous avons cité aujourd'hui, que l'on puisse se dire : ça relève de la compétence des communes, les communes peuvent faire une demande de subvention qui ne sont pas dans le cadre du dispositif que l'on a voté aujourd'hui pour que l'on puisse satisfaire les besoins des usagers et c'est cela qui est essentiel in fine. Voilà chers collègues, je pense qu'on ne doit pas systématiquement s'affronter et se diviser sur ce type de questions. Nous sommes dans un état de droit avec des dispositions et décisions à la fois du Conseil d'Etat mais j'ai sous les yeux encore des questions qui ont été posées au Ministre sur cela et la réponse du Ministre, on arrive à la même conclusion, il y a du mobilier urbain qui ne relève pas de la compétence de l'autorité organisatrice de transport. Alors, que fait-on ? Eh ben, trouvons ensemble des solutions.

M. le Président Claude LISE – Collègue, collègue, je vais te dire. Tu as dit que tu n'étais pas d'accord avec moi. Qu'est-ce que j'ai dit? Je n'ai pas dit qu'il fallait mettre de côté la légalité, encore que de temps en temps le problème de courage politique...je vous signale, je vous signale que moi qui n'ai pas l'habitude de faire des... comme disait Césaire, de lever des sabres de bois et de faire des moulinets et de jouer au matamore. Je vous signale que le collège Julia Nicolas, je l'ai commencé sans permis, je l'ai commencé sans permis en face de chez le Préfet. Je n'ai pas fait d'histoires, je n'ai pas fait le malin, j'ai estimé que cela était nécessaire parce qu'il fallait que des enfants puissent rentrer à la rentrée et c'est à 2 mois de l'achèvement des travaux qu'on a été obligé de donner le permis au Conseil Général. De temps en temps, j'entends beaucoup parler de marronnage et c'est pour les discours de commémoration seulement. De temps en temps, il faut savoir forcer un peu la main. Ça, c'est de la politique ! Il ne faut pas non plus qu'on soit en permanence enfermé, non seulement enfermé, qu'on reconnaisse qu'il y a des règles mais qu'en plus on dise : « Il y a les règles donc on doit rester dedans ». Mais non, on peut d'une part, de temps en temps

faire un acte de résistance, deuxièmement, on peut de temps en temps aller protester. On a discuté tout à l'heure du problème de service de démoustication. J'aurais pu en 1991 dire : « Puisque c'est comme ça, c'est comme ça, c'est la règle, il y a les textes ». Qu'est-ce qu'on a fait ? On a créé une situation de fait et puis on est allé pendant des années expliquer que nous ne pouvions pas accepter de diviser les moustiques, etc... Donc je pense que au moins, il faut que nous nous disions que ce n'est pas possible qu'on reste dans cette situation-là, c'est ça que j'ai voulu dire mais je sais bien qu'il y a un problème, on va nous dire qu'il y a des responsabilités, etc... Mais je dis que nous sommes dans une situation telle qu'il faut un petit peu forcer les choses en allant réclamer et puis de temps en temps en faisant un minimum de résistance. C'est mon point de vue car sinon, nous aurons beau créer de nouvelles structures, nous allons continuer à être... Moi, je suis désolé, je le répète, de constater que les choses sont devenues encore plus compliquées. Je vois dernièrement j'ai participé à une réunion, c'était sur le problème des textes à appliquer pour les inondations, la prévention des inondations. Franchement ! Vous avez vu le résultat de cette affaire-là ? Si les maires, les communautés d'agglos, nous-mêmes, etc... nous voulons respecter les textes, je me demande comment nous allons nous en sortir. Alors, est-ce qu'on dit « C'est comme ça ». Non. Il y a des choses à faire bouger et un certain nombre d'inconvénients que nous avons viennent, je suis désolé, je vais peut-être me faire mal voir, une fois de plus par certains et parce que, on n'a pas dans le mouvement de poursuite dans la voie de la responsabilité que nous avons voulu en créant la CTM, on n'a pas mené une réflexion en parallèle sur les compétences des communautés d'agglos. Tout cela devait faire partie d'une réflexion globale. Non, on continue à copier ce qui se fait de l'autre côté comme ça donc après il faut essayer d'imaginer des systèmes. Regardez la difficulté qu'on a eu pour le transport, pour une autorité unique de transport. On va voir, ce sera pire pour une autorité unique de l'eau, etc... Moi je pense qu'il y a vraiment à un moment donné, une réflexion politique globale à mener sinon nous serons tout le temps dans ce genre de chose. Voilà. On est parti d'un élément très ponctuel sur lequel, moi je ne veux pas discuter, je ne sais pas quel est dans cette affaire-là... qui devait s'occuper de quoi mais je trouve que ce problème qui s'est posé, il nous amène forcément à réfléchir aux limites dans lesquelles nous nous trouvons dans l'exercice de la responsabilité locale. On a un gros instrument qui est la CTM et aujourd'hui, je m'aperçois que tout est devenu plus compliqué, il faut discuter encore plus qu'avant, en fait c'est comme s'il y avait encore plus de collectivités sur le territoire et plus de débats sur les limites entre les uns et les autres. Cela manque de fluidité en quelque sorte. Bon, je vous ai donné mon sentiment, maintenant je te laisse répondre de manière plus technique.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Oui, je remercie le Président.

M. Jean-Philippe NILOR – Un point d'ordre. C'est de droit. Je peux ?

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, oui.

M. Jean-Philippe NILOR – Tout à l'heure, j'étais interpellé en tant que parlementaire, en tant que Député par le collègue que j'apprécie par ailleurs qui considère que, en tant que Député c'est-à-dire en tant que législateur, il faut être un expert juridique, il faut donner dans le juridisme. Eh bien là, il y a une nuance collègue, une nuance qui est très importante et qu'il

faut comprendre. C'est que, un député, un élu du peuple, il a beau être législateur, il n'a pas besoin d'être expert juridique sinon il n'est pas élu. S'il faut qu'il ait un master de chez master en droit pour être député, il n'a qu'à être nommé ou recruté sur la base d'un CV. Un député obéit à une exigence politique et c'est sur la base de cette exigence qu'il fait la loi et la loi doit suivre. Ce sont les techniciens du droit qui doivent s'adapter à la volonté politique qui in fine vient du peuple. Alors, je comprends, je comprends mieux, si tu n'as pas encore fait cette distinction, cette nuance qui est fondamentale entre le rôle d'un législateur et celui d'expert juridique, je me dis que ce n'est décidément pas demain que tu seras député de la Martinique.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je peux répondre maintenant ? Merci. J'ai souhaité mon droit de réponse pendant... Ah d'accord.

M. le Président Claude LISE – Globalement. Collègue LARCHER.

M. Eugène LARCHER - Je dirai au collègue PAMPHILE que si le Lorrain était dans notre espace, il n'y aurait pas eu de problème d'abris-bus. Alors, parce qu'il y a le bloc communal. Commune, communauté d'agglo, c'est le bloc communal. Il y a eu transfert de compétences de la commune vers les EPCI. Les EPCI ont transféré la compétence transport puisque c'était une compétence qui était devenue pratiquement obligatoire. Il y a eu un transfert vers Martinique Transport mais le mobilier urbain, les abribus n'ont pas été transférés. Alors, en ce qui concerne chez nous dans le sud, les abribus ont été mis en place par la communauté d'agglomération d'Espace Sud. Alors, je disais que les abribus du sud, sur les 12 communes du sud ont été réalisés, mis en place par la communauté d'agglomération du sud. Là, je crois que beaucoup plus, ça relève de Cap Nord en ce qui concerne le Lorrain et non, et non de Martinique Transport. C'est vrai qu'il y a ce bloc communal qui existe, il faudrait s'adresser d'abord à Cap Nord et voir un peu la réaction de toutes les façons, tout en restant, en gardant le bloc communal, commune-EPCI. Mais il faudrait demander une audience et travailler avec le président de Cap Nord et c'est ce qui se passe aussi, je crois, au niveau de la CACEM parce que les abribus sont mis en place par les communautés d'agglos. Ces mobiliers urbains n'ont pas été transférés dans le cadre du transfert du transport. C'est une précision et puis c'est-à-dire qu'on perd du temps sur des petits sujets simples, on perd trop de temps sur des sujets simples, peut-être par méconnaissance des textes mais il faudrait aussi parce qu'il est déjà plus de 21 heures, on est encore là, cela fait pratiquement 45 minutes qu'on discute là-dessus et pour un sujet simple. Voilà ce que j'avais à dire.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai demandé mon droit de réponse.

M. le Président Claude LISE – Oui, oui, ton droit de réponse. Va-y.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je peux l'avoir ? Merci. J'avais déjà porté une réponse au Maire du Lorrain. J'ai porté ma réponse et j'ai dit que c'était ma réponse. Moi, je suis Conseiller exécutif, je ne suis pas le Conseil Exécutif. Je suis le Conseiller exécutif en charge des infrastructures, parmi les infrastructures il y a les routes donc quand j'ai répondu publiquement c'était dans cette position-là. J'ai entendu un élu m'accuser, moi je n'ai pas l'habitude de porter des appréciations sur les personnes, j'essaie de rester politique. Disons

que je fais du juridisme et me critiquant de faire du juridisme, la première chose qu'il fait, il cite le Conseil d'Etat. Et citant le Conseil d'Etat, il dit que le Conseil d'Etat dit que c'est l'autorité de transport, or moi je ne parlais pas, j'ai précisé que je parlais en tant que gestionnaire des routes et je ne suis même pas administrateur de Martinique Transport donc je n'appartiens à aucune autorité de transport. Donc ma parole que j'ai dit personnelle, partait de celui qui est en charge de gérer les routes. Pourquoi j'ai réagi comme cela et je le rends public, c'est parce que depuis quelques temps, qu'on dise aux administrés assez rapidement « c'est la CTM ». Il y a beaucoup qui nous écrivent et lorsque je fais analyser le contenu du courrier, les collaborateurs me disent : « Mais non, ça ne relève pas de notre domaine de compétences » et donc nous sommes obligés à ce moment-là de refaire un courrier à la fois à l'administré et également au maire lorsque cela relève des maires ou à d'autres collectivités pour leur dire : « voilà, ce qu'on va... etc...etc. » parce que ma doctrine c'est que nous devons faire ce que nous avons à faire et c'est trop facile que tel ou tel rejette la responsabilité sur un autre. Je peux citer pleins d'exemples. Je me suis fait maintenant mal voir dans l'ancienne capitale de Martinique et au nord de la Martinique où on prenait prétexte que parce qu'il y avait un panneau qui indiquait une direction d'une RN d'un côté et une direction d'une RD de l'autre pour dire que la route où était implanté le panneau était forcément à la CTM, il y avait un grand trou au milieu. J'ai conseillé à cet édile « tu peux demander... », je le tutoyais à l'époque « tu peux demander un coup de main financier, une subvention », ce qu'il a fait. Il l'a eu à l'unanimité de vous tous une subvention pour boucher le fameux trou qui était à la rue de la vieille halle. Au lieu d'aller accuser tout de suite, c'est cette tendance contre laquelle je m'insurge, cette tendance à accuser une autre collectivité devant la population donc c'est pour cela que j'ai réagi et j'essaie de porter des informations précises pour que les citoyens puissent savoir parmi tous les élus qu'ils ont mis en place, qui doit faire quoi. C'était ça mon point de vue, je n'attaquais personne en particulier. Je n'ai pas dit « Monsieur le maire untel du... », j'ai dit « ces compétences d'après les analyses qui nous ont été données relèvent des maires ». Bien, voilà ce que j'ai dit. Que l'on se sente attaqué ou pas, ça c'est votre problème mais je n'admets pas que l'on m'accuse publiquement de faire du juridisme et pour me répondre on lit un texte du Conseil d'Etat. Voilà pourquoi, j'ai demandé mon droit de réponse quand le texte que l'on me cite ne dit pas que c'est la CTM ou la collectivité propriétaire de la route qui doit faire, le texte qui est cité dit que c'est l'autorité de transport donc je suis fondé à dire que, en tant que gestionnaire des routes, ce n'était pas à moi d'assumer cette responsabilité-là. Voilà ce que je voulais dire, je vous remercie de m'avoir permis de le dire Président.

M. le Président Claude LISE – Bien, mes chers collègues, même si ça nous a pris un peu de temps, de temps en temps il faut des réflexions générales politiques au sens noble du terme. Moyennant quoi, la séance est suspendue, elle reprend demain à 10 heures et j'insiste, j'ai bien dit 10 heures et j'espère qu'au moins tous ceux qui sont là vont venir à 10 heures demain. Je vous remercie.

(Séance suspendue à 21h22)

Reprise Vendredi 15 février 2019

(Début de la séance à 11h00)

M. Le Président Claude LISE – La séance est reprise, malheureusement avec une heure de retard. On a gagné seulement peut être 10 minutes par rapport à hier. Donc, il y a un léger progrès. Donc, nous allons entamer la série de questions présentée par notre collègue, Conseiller exécutif, Miguel LAVENTURE. Alors, ça va commencer par la question numéro 13 : Modification d'une délibération portant demande de garantie sollicitée par la Société Immobilière de la Martinique.

13/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°162111 DES 19 ET 20 JUILLET 2016 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 408 095,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX POUR UNE « RÉSIDENCE SENIORS » DONT 18 LLS ET 8 LLTS A L'ANCIENNE ÉCOLE DES FILLES, BOURG 3, AU FRANÇOIS

M. Miguel LAVENTURE – Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. On va essayer de démarrer avec la tonicité des lendemains de fête de Saint-Valentin. Et par conséquent donc le premier rapport il porte sur une formulation qu'il faut mettre au goût de la Caisse des Dépôts, qui a souhaité modifier la manière dont les choses sont exprimées dans la délibération que nous avons déjà prise. Je rappelle que c'est une garantie que la CTM accorde sur la demande de la Société Immobilière de Martinique, la SIMAR pour un emprunt d'un montant total de 1 408 095 €, pour une résidence séniore comprenant 18 LLS et 8 LLTS, au François. Par conséquent donc, ce que je vous propose, évidemment, c'est de donner satisfaction à la sollicitation de la CDC, la Caisse des Dépôts pour que l'emprunt soit mobilisé rapidement, et donc l'opération réalisée sans délai.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la police commission Logement.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE – Merci et Finance ?

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Parfait. Qui demande la parole ? Personne. Donc, on passe au vote tout de suite.

Vote

Abstentions?

Contre?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. On passe au 14 : mise en place d'un régime d'exonération pour les activités d'insertion et de formation régies par l'article 6.2 de la loi 2004-639.

14 / MISE EN PLACE D'UN REGIME D'EXONERATION POUR LES ACTIVITES D'INSERTION ET DE FORMATION REGIES PAR L'ARTICLE 6.2 DE LA LOI 2004-639

M. Le Président Claude LISE – Notre collègue Michel BRANCHI qui la demande. C'est un point d'ordre ?

M. Michel BRANCHI – Oui c'est un point d'ordre. La commission des Finances, la commission du Développement économique a beaucoup discuté de ces demandes d'exonération qui sont exposées dans le rapport numéro 14 qui concerne le RSMA, et le rapport numéro 15 qui concerne un certain nombre d'institutions régaliennes de l'Etat. Et nous avons beaucoup discuté, et nous avons estimé que ces rapports nécessitent un approfondissement. Donc nous proposons que l'Assemblée se donne le temps de réexaminer ces questions, avec bien sûr, l'appui des services, et qu'elles soient programmées à la prochaine plénière

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Bien, mes chers collègues, je suis d'accord pour le retrait, le rapporteur également.

M. Miguel LAVENTURE – Complètement.

M. Le Président Claude LISE – Vous n'êtes pas contre ? Il n'y a pas d'opposition ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc nous enlevons de l'ordre du jour les questions 14 et 15. Nous passons donc à la question numéro 16. C'est-à-dire que là nous passons à des questions concernant l'octroi de mer.

M. Miguel LAVENTURE – Tout à fait.

M. Le Président Claude LISE – Il y en a plusieurs. Est-ce que tu peux les grouper?

M. Miguel LAVENTURE – Volontiers, puisqu'elles procèdent effectivement de la même nécessité. Il s'agit de proposer à l'Assemblée de satisfaire un souhait manifesté en termes

d'exonération de l'octroi de mer pour des services qui s'organisent en termes de transport par eau.

M. Le Président Claude LISE – On passe au 16.

16/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES ACTIVITES RELEVANT DES SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS PAR EAU

M. Miguel LAVENTURE – Alors, en ce qui concerne le rapport numéro 16, la question conduit à un enjeu à l'occasion de l'acquisition qui est prévue d'un navire remorqueur. Le coût du navire et de près de 8 M€, 7 925 000 €. L'opération va conduire à doter la Martinique d'un dispositif qui va être, nous dit-on, le meilleur des Petites Antilles, et par conséquent, répondre non seulement aux nécessités de remorquage proprement dit, mais également pour des interventions, notamment de type sécurité, y compris incendie. L'octroi de mer en jeu pour cette opération est de 554 750 €, pour l'octroi de mer normal, et l'octroi de mer régional est de 188 125 €.

M. Le Président Claude LISE – On passe au 17

17/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DE BIENS DESTINES AUX ACTIVITES DE TRANSPORTS MARITIMES ET COTIERS DE PASSAGERS

M. Miguel LAVENTURE – Alors monsieur le Président comme vous le proposiez... En ce qui concerne le rapport numéro 17, il s'agit là aussi, de pouvoir répondre aux souhaits exprimés par un certain nombre d'opérateurs. Cette fois-ci, pour des activités de transport maritime et côtier de passagers ; et cette fois l'objet en cause, il s'agit d'un navire dont la valeur est estimée à 3 M€, avec cette fois une incidence octroi de mer qui est proposée d'exonération à hauteur de 5 % c'est-à-dire 150 000 €, et d'octroi de mer régional de 75 000 €. Voilà donc ce qui est proposé, comme je dirais, effort de la part de la Collectivité, pour pouvoir faciliter la dotation pour la Martinique de pouvoir acquérir ces éléments.

M. Le Président Claude LISE – On passe au 18.

18/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS EXONÉRÉS DES DROITS D'OCTROI DE MER DESTINÉS À L'AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET DES AÉRONEFS

M. Miguel LAVENTURE – Alors, en ce qui concerne le 18, on est plus sur, cette fois-ci, des pratiques de consommables. Les deux premières opérations concernaient des équipements, puisque ce sont des biens qui sont destinés à l'avitaillement des navires et des aéronefs. En clair ce sont les produits qui sont achetés en Martinique, au moment où soit des avions, soit des bateaux font escale, y compris, j'ai envie de dire, principalement, les bateaux de croisière et l'objectif est de continuer à tenir pour la Martinique une position d'attractivité et d'incitation, pour que nous ayons, évidemment, bien sûr, le trafic le plus abondant. Et, en ce

sens, nous espérons pouvoir accentuer les améliorations qui ont été constatées au cours de ces dernières années. Et, il vous est proposé de consentir, par conséquent, des exonérations pour ces biens d'avitaillement pour les montants qui sont indiqués là, et qui, par conséquent, viennent s'ajouter, en termes de nature de produits, à la liste pour laquelle, nous nous sommes déjà prononcés lors de la plénière précédente et de la plénière antérieure pour permettre toujours cette incitation à faire escale en Martinique.

M. Le Président Claude LISE – On passe au 19.

19/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS EXONERES DE LA TAXE D'OCTROI DE MER POUR LES OPERATEURS DE LA SECTION C DE LA NAF - INDUSTRIES MANUFACTURIERES

M. Miguel LAVENTURE – Alors le 19 procède exactement de la même démarche, puisqu'il s'agit là aussi, d'exonération d'octroi de mer, mais, cette fois-ci c'est pour toute une série de positions douanières qui sont indiquées là, pour un montant qui devrait être de l'ordre de 1 514 424 €, ça c'est le montant des produits qui bénéficieraient de l'exonération. L'exonération elle-même, étant 173 363 €, pour la partie octroi de mer classique 158 219 et la partie octroi de mer dit régional de 15 144 €.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Alors, sur ces différentes questions concernant l'octroi de mer, j'interroge la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Alors la commission des Finances, à chaque séance, accorde beaucoup d'intérêt à ces décisions d'exonération. Le conseiller LAVENTURE a déjà expliqué que depuis la loi de 2015, qui transpose en droit français la directive européenne concernant l'octroi de mer, les exonérations ne sont plus accordées par entreprise, mais par secteur d'activité, et par nomenclature douanière. C'est pour éviter qu'il y ait, je pense, dans l'esprit de l'Europe, de discrimination entre entreprise. Alors, ces exonérations, néanmoins, consistent à accorder à l'importation de matières premières ou de matériels, et c'est là que nous exerçons notre vigilance, pour voir si cela constitue un apport à la Constitution, au renforcement de l'activité productive, je dis bien de l'activité productive, c'est-à-dire la création de valeur ajoutée. Alors, vous avez noté que par exemple, pour l'importation de bateaux, de navires, destinés au transport maritime, ce qu'on appelle la dépense fiscale, c'est-à-dire le manque à gagner pour la Martinique, et donc, l'aide accordée aux entreprises, par exemple, est de 90 000 €. Et ainsi de suite pour les autres dossiers. Alors, nous avons, bien entendu, accordé un avis très favorable à ces propositions, parce que nous tenons à souligner que c'est un élément de notre statut fiscal qui est constamment menacé par les autorités européennes; et que nous devons garder une certaine vigilance, parce que, sans statut fiscal, et cela rejoint un débat sur les problèmes des collectivités territoriales, sans statut fiscal il n'y a pas d'autonomie des collectivités locales. Et, vous savez très bien, que par conviction, je suis pour l'extension de cette autonomie locale et qui passe par un approfondissement, une amélioration de nos capacités fiscales. Donc, non seulement, il n'est pas question d'accepter qu'elle soit reniée, qu'elle soit contrainte, comme cela a déjà été fait par deux directives européennes, celle de 2004, et celle de 2015. Mais en plus, je vous dis qu'à l'horizon 2020, si nous ne sommes pas vigilants, eh bien, ce sont de nouvelles restrictions qui peuvent éventuellement être décidées dans cette espèce de furie libreéchangiste dont est coutumière la commission européenne actuelle sous l'autorité de ce Monsieur JUNCKER. Je vous remercie.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Donc, je suppose, Michel, collègue BRANCHI, je suppose que c'était un avis conjoint, avec la commission des Affaires économiques ?

(Rires)

M. Michel BRANCHI – Sauf la furie libre-échangiste.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Alors, l'avis est conforme moins la furie... Voilà. On va parler d'une dynamique libre-échangiste. Alors, il y avait la commission Transport également qui devait donner un avis sur les points qui concernent cette commission.

M. Lucien ADENET – Alors la commission Transport avait été saisie pour examiner les dossiers 17 et 18. Mais, je me rends compte que le dossier 16 nous concernait également. Donc, c'est un avis favorable au nom de cette commission. Nous donnons un avis favorable pour le dossier 16. Pour le dossier 17, il s'agit de mettre en place un cadre d'exonération des droits d'octroi de mer pour des entreprises relevant de la sous-classe 5010Z, transport maritime et côtier de passagers. Les membres de la commission transport ont émis un avis favorable à cette proposition. Ils ont noté avec satisfaction, que cette démarche rentre dans le cadre de la dynamique initiée par Martinique Transport pour le développement du transport maritime. Concernant le dossier n°18, il s'agit de compléter la liste des biens exonérés destinés à l'avitaillement des navires et des aéronefs annexés à la délibération n°18-791.du 12 juillet 2018. Cette exonération répond aux règles appliquées en matière d'exportation, comme a dit le rapporteur. Les membres voient et comprennent l'accompagnement qui doit être mis en place pour consolider le développement touristique et économique par le biais des exonérations. Le président de la commission émet un avis favorable, puisque tous les votes n'ont pas été unanimes. Alors, le Président a émis un avis favorable, trois membres sur quatre de la commission se sont abstenus par rapport à la liste des biens qui est très exhaustive, et dont les retombées ne bénéficieront pas aux consommateurs ultimes pour certains produits. Donc, voilà c'était cela l'avis. Mais, je dois dire, comme a dit le collègue BRANCHI, pour ces exonérations totales ou partielles, il y a un manque à gagner pour les collectivités, certes. Mais, d'un autre côté, c'est un soutien à l'activité économique, c'est un soutien à certains acteurs économiques de ce pays. Donc, c'est d'un œil que nous voyons toutes ces exonérations. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Vous avez la parole. Qui la demande ? Personne. On passe au vote alors ? Tu n'as rien de plus à ajouter ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Donc, nous allons passer à la question numéro 20. Il s'agit là de six dossiers sur le FEADER.

M. Miguel LAVENTURE - Monsieur le Président, exactement, cher Président, mes chers collègues, ce sont donc des dossiers qui vous sont proposés. C'est la première de plusieurs séries que nous auront tout au long de l'année, au titre du FEADER cette fois, spécifiquement, avec en particulier, cinq qui concernent la mesure 4.1.1 que nous connaissons bien, qui est la mesure dite de modernisation des exploitations agricoles. Alors, je vais donc les énoncer, ces cinq dossiers, et puis on parlera du sixième après, qui ont été, évidemment, examinés suivant les procédures que nous pratiquons, que chacun connait bien, mais que je vais quand même rappeler. Une fois que l'instruction est faite par la DAAF, puisque tout ce qui concerne le FEADER, est instruit par la DAAF, la Direction de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt. Et il y a un examen qui se fait par le regroupement des élus concernés au niveau du Conseil Exécutif; ensuite une instance technique partenariale qui est l'occasion, comme son nom l'indique assez clairement, pour les techniciens de la CTM, et les techniciens de l'état, s'exprimant donc en prolongement de l'Europe, savoir s'il y a une satisfaction de conformité des dossiers par rapport aux règles européennes, et ensuite la décision, je dirais, d'attribution qui intervient par la plénière, pour tout ce qui concerne les opérations dont le cout total, je rappelle, est supérieur à 150 000 €. Quand le cout est inférieur à 150 000 €, c'est évidemment, comme convenu, le Conseil Exécutif qui se détermine.

20/ PROGRAMMATION DE 6 DOSSIERS SUR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL - DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020

M. Miguel LAVENTURE – Alors la première opération est présentée par Joseph Gladys, pour la mise en place d'une porcherie avec matériel d'équipement et également une dimension culture de banane créole. Le coût total du projet est de 186 028,59 €, et le FEADER est sollicité pour 127 771,24 €, avec une contrepartie CTM de 22 547,87 €. Deuxième dossier proposé par la SA société anonyme Exploitation Agricole de la Montagne Pelée pour l'amélioration de l'exploitation d'un certain nombre de parcelles et l'acquisition de matériel pour la réalisation, notamment, de traces. Le coût total proposé par le porteur de projet est de 778 294 €. Après instruction le coût total éligible s'élève à 744 863 €. Le FEADER est sollicité pour un montant de 432 286,24 €, avec une contrepartie CTM de 76 285,81 €. Troisième opération avec le même porteur de projet, mais cette fois-ci, c'est pour des opérations concernant une année différente, mais le même type d'opération. C'est toujours donc la SA Exploitation Agricole de la Montagne Pelée. Cette fois le coût total du projet présenté est de 393 395 €. Le coût éligible après instruction et de 329 635,50 €. Le FEADER est sollicité pour 195 736, 66 €, la contrepartie CTM étant de 34 541,77 €. Quatrième opération proposée par la SARL Habitation ASSIER, concernant le secteur de la banane avec de la plantation de vitro-plants, mais également une dimension de gestion de l'enherbement et la réalisation de traces. Coût total de l'opération proposée 168 230,30 €. Montant éligible

après instruction 97 164,85 €. FEADER sollicité pour 56 512,82 avec une contrepartie CTM de 9 972,86 €. Dernière des cinq opérations de la mesure 4.1.1, concernant la modernisation des exploitations agricoles. Il s'agit du groupement de défense sanitaire des apiculteurs Martiniquais qui présente une opération d'investissement collectif, dans le cadre de la modernisation des exploitations et la lutte, évidemment, sanitaire des apiculteurs. Le coût total du projet proposé est de 210 994, 80 €. Après instruction, le coût éligible est de 164 457,42 €, Le FEADER est proposée pour 118 009, 12 € avec une contrepartie CTM de 20 825,14 €. Et cette opération clôture, je disais, les cinq opérations qui ont été proposées au titre de cette mesure. Autre mesure concernée par ce rapport et qui est donc le sixième dossier. Il s'agit d'une opération qui est analysée, après examen suite à un appel à projet sur la mesure 16-2-1 qui est une mesure de soutien au projet pilote et aux nouveaux produits qu'il s'agisse de pratiques, de procédés ou de techniques. Et c'est une opération présentée par le CIRAD et qui concerne la mise au point de l'utilisation de l'essence de bois d'Inde, pour le traitement des cultures maraîchères, et en particulier de la tomate. L'opération a un coût total proposé par le demandeur de de 301 442, 47 €. Après instruction, le coût total éligible s'élève à 217 693, 03 €. Le FEADER est proposé pour 148 031,26 €, et la CTM intervenant pour 26 123,16 €. Voilà donc, Monsieur le Président les six opérations regroupées au titre du FEADER, proposées pour cette plénière, dans le cadre de ce rapport numéro 20.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires européennes. Pas d'avis ? Bien, nous passons alors à la commission Développement agricole.

Mme Nadine RENARD - Merci. Bonjour Président, bonjour chers collègues. Donc, les membres de la commission ont émis, sur l'ensemble de ces rapport un avis favorable, avec quelques observations. Une première observation qui est de manière générale sur les financements du FEADER. Les membres soulignent que s'ils soutiennent toute opération qui viserait à améliorer les conditions de travail des agriculteurs, ils attirent néanmoins l'attention sur la vigilance à avoir quant à l'attribution d'aide pour le financement de matériel destiné à utiliser des produits phytosanitaires pour lesquels il conviendrait de s'assurer qu'ils ne soient pas néfastes à la santé publique et à l'environnement. Les commissaires souhaitent de ce fait, que ces préoccupations soient prises en compte lors de l'élaboration des prochains programmes européens, tel le Programme de Développement Rural de la Martinique, le PDRM. Ensuite une deuxième observation pour souligner l'intérêt du dossier porté par le Groupement de Défense Sanitaire des Apiculteurs de Martinique, qui va dans le sens de l'orientation et de la dynamique que nous souhaitons apporter à la filière apicole, l'objectif étant de favoriser les conditions d'une augmentation de la production de miel sur notre territoire et de soutenir les initiatives qui vont en ce sens car il y a un énorme potentiel de développement. Et à travers les différentes rencontres que la commission a pu mener ces deux dernières années avec les apiculteurs, ce projet va tout à fait dans le sens de l'accompagnement et du soutien que nous souhaitons leur accorder pour pouvoir permettre d'augmenter la production de miel local et diminuer, de ce fait l'importation, puisque nous avons un territoire particulièrement propice à la production d'un miel de qualité, et en quantité. Donc, maintenant, il faut que nous puissions soutenir l'accompagnement de cette filière. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI — Alors, la commission des Finances a émis un avis globalement favorable à ces projets. Elle souligne que pour cette cession, nous avons donc un investissement global, dans l'agriculture de plus de 2M avec une participation européenne de 1M, une participation de la CTM de 198 296 €, et que une fois de plus, nous soulignons que cela représente un effort public de 76 % de l'investissement. Et que, par ailleurs, il y a une petite partie encore de TVA non perçue récupérable et les commissaires se sont fait expliquer par le conseiller LAVENTURE que cette TVA NPR, dès lors qu'elle a été demandée avant le 31 décembre 2018, si je me trompe, pourrait encore être incluse dans les plans de financement, et que par la suite, du fait de la loi de finance 2019, eh bien, il n'y aura plus cet élément dans les plans de financement, et que, par conséquent, il faut s'attendre à ce que les intéressés se retournent vers la CTM. Alors, pour ces six dossiers, c'est quand même 54 334 € de TVA non perçue récupérable, qui, je le rappelle, était une aide à l'investissement, accordée en 1953, pour l'équipement des départements d'Outremer, qu'on aurait pu adapter à l'évolution de la société, puisque les équipements d'aujourd'hui ne sont pas ceux de 1953, et qu'on a supprimé, purement et simplement.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Oui, collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Une troisième observation que je veux ajouter. C'est concernant le dernier dossier, le dossier Bio Pimenta Protect qui a été... Ce dossier qui relève du CIRAD, du Centre International de Recherche en Agronomie. Ce centre fait de la recherche fondamentale, fait de la recherche fondamentale et vous avez vu que le projet était assez costaud pour un montant éligible de plus de 217 000 €. C'est un projet intéressant, c'est vrai puisque c'est un projet qui vise à mettre au point un produit de bio contrôle à base d'huile essentielle de Bois d'Inde pour lutter contre le flétrissement bactérien sur la tomate, sur les fruits, les légumes. Donc, c'est intéressant. Ce que je voudrais dire quand même, c'est qu'un projet de recherche fondamentale, c'est un projet qui dure plusieurs années. Il faut du temps. Or, nos petits agriculteurs ne peuvent plus attendre. S'ils attendent trop, ils vont disparaitre, ils vont crever. Donc, ce que j'aurais souhaité, je t'aurais proposé rapporteur, c'est d'assortir la décision à un p'tit amendement. Tout simplement disant qu'au bout, qu'il faudrait qu'il y ait un bilan de rapport d'étapes. Et ce bilan ferait... on ferait à un certain moment, on ferait de la recherche appliquée sur le terrain, en grandeur nature, c'est-à-dire sur les exploitations pour voir un peu comment cela abouti parce que si on attend que le projet, que la recherche, que les résultats de la recherche arrivent jusqu'aux utilisateurs, on va tout simplement laisser toute une filière disparaitre. Donc, pour l'instant, ce sera de la recherche en laboratoire, mais, à un certain moment, à mi-parcours par exemple, on pourrait suggérer au CIRAD de faire de la recherche appliquée sur des exploitations pour voir un p'tit peu comment le projet abouti. Donc, c'est ce que je voulais dire. Et puis une dernière chose le bois d'Inde ça aussi c'est quelque chose d'intéressant parce que j'ai eu l'occasion de visiter des plantations de Bois d'Inde à la Dominique, puisque vous savez, ils font de l'huile de Bois d'Inde, ils font de l'essence et c'est une véritable activité pour les agriculteurs. Ce sont de grandes plantations de bois d'Inde et on utilise les feuilles pour faire de l'huile de bois d'Inde. Donc, ça c'est peut-être un avenir pour nos agriculteurs, nos petits agriculteurs ici, du Bayrum pour toute une série de produits. C'est une véritable opportunité pour nos agriculteurs. J'en ai terminé. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue RENARD.

Mme Nadine RENARD – Merci Président. Juste pour préciser que justement qu'il est prévu dans ce projet d'avoir cette phase expérimentale dont parle le collègue ADENET, puisqu'en fait, il s'agit d'utiliser toute une bibliographie qui existe déjà sur un certain nombre de recherches fondamentales qui ont été faites, et qui prouvent l'efficacité de l'huile essentielle de bois d'Inde. Maintenant, il faut aller à une phase un p'tit peu plus pratique, et vérifier sur le terrain. Donc, il y a une phase d'expérimentation sur le terrain qui est prévue dans le cadre de ce projet pour bien valider l'efficacité dans les conditions réelles et habituelles d'exploitation.

M. Le Président Claude LISE – Donc, est-ce que je dois en déduire que ce n'est pas la peine de voter l'amendement? hein, c'est bon? Bien, voilà. Il n'y a pas d'autre demande d'intervention? Donc, tu conclus.

M. Miguel LAVENTURE — Oui, Président, assez rapidement puisque les appréciations sont convergentes. Souligner, renforcer, ce que disait la collègue RENARD puisqu'effectivement le dispositif est dans une perspective d'aboutissement pratico-pratique, avec, pour être encore plus précis, des définitions de dosage, à la fois suivant les spéculations et suivant les contextes dans lesquels les exploitations vont être, je dirais, sollicitées pour l'expérimentation. Également un partenariat, avec non seulement les agriculteurs mais leur organisation pour commencer à faire une dissémination, si je peux dire, de la connaissance et peut-être qu'on va veiller à ce que la formulation de la convention soit encore plus explicite et c'est sur ses bases-là que nous vous proposons l'attribution des montants qui ont été indiqués. On a distribué un p'tit additif au rapport 20, vous avez vu, où il y a une p'tite modification des chiffres donc je vous demande de les intégrer, puisque ce sont ces modifications qui figureront dans la délibération globale finale. Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues ma conclusion.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Donc, nous passons au vote.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à la question 21. Il s'agit d'une régularisation de prise en charge des frais de transports aériens, dans le cadre d'évènements et de manifestations.

21/ REGULARISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN DANS LE CADRE D'ÉVÉNEMENTS ET DE MANIFESTATIONS

M. Miguel LAVENTURE – Voilà, alors ce sont des opérations qui ont un caractère, je dirais, de facilitation de mise en œuvre sur le plan de l'exécution budgétaire, puisqu'il y a des dépenses qui ont été nécessaires et il faut maintenant veiller à ce qu'elles puissent être assumées pour qu'il n'y ait pas de différé qui s'allonge entre le moment où la dépense est intervenue et son règlement. Donc il y a eu ainsi trois événements, ou même quatre qui sont exposés là, et pour lesquelles, par conséquent il est proposé que l'Assemblée procède à ce qu'on va appeler une régularisation puisque ceci intervient après coup. D'une part, pour un billet d'avion concernant la question du Trophée COBATY pour 1 420,84 €. Deuxièmement, pour des frais qui ont été engagés pour là aussi un billet d'avion à l'occasion de rencontres en Guadeloupe qui ont conduit à des déplacements de membres du Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement et également, toujours du transport pour la participation de la Martinique à la COP21 qui s'est déroulée à Paris, on s'en souvient, il y a déjà 3 ans. Et puis enfin, une régularisation, là aussi, cela fait déjà un petit moment, pour une participation au Conseil National de la Fédération des Associations Générale Etudiante, c'était en septembre 2015. On ne peut pas payer s'il n'y a pas la délibération de l'Assemblée. C'est la raison pour laquelle, on vous demande de procéder à cette régularisation. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote tout de suite.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Dernière question présentée par notre collègue Miguel LAVENTURE. C'est la question 22 : Mise en place d'un dispositif cadre à la Collectivité Territoriale de Martinique...

M. Miguel LAVENTURE - Non, non...

M. Le Président Claude LISE – Non, ce n'est pas toi.

M. Michel BRANCHI – Ça c'est Francis CAROLE.

M. Le Président Claude LISE – Ah ben, c'est... Voilà, c'était une erreur de programmation.

M. Miguel LAVENTURE – Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, point d'ordre de notre...

Mme Karine MOUSSEAU – Juste une question.

M. Le Président Claude LISE – Ah c'est une question, oui, oui, vas-y.

Mme Karine MOUSSEAU — Bonjour à tous. Je reviens vers notre Conseiller exécutif, pour la question des bateaux-excursions puisque j'ai encore reçu cette semaine un pêcheur qui souhaite faire des excursions touristiques, donc, vous savez à quel point nous travaillons sur l'offre touristique et sur la montée en qualité. Pour savoir si la décision a été prise ou pas que ces bateaux soient éligibles aux fonds européens, puisqu'il y a vraiment de nombreuses demandes à ce niveau-là. On sait que le tourisme c'est beaucoup les activités nautiques en Martinique et je sais qu'il y a de nombreuses demandes qui attendent depuis plus de deux ans, donc, c'était pour savoir où ça en était Monsieur le Conseiller exécutif.

M. Miguel LAVENTURE – Alors, la collègue me donne l'opportunité de dire des choses qu'elle sait, mais qui, comme cela, seront partagées par tout le monde. Il y a effectivement des initiatives qui se multiplient, par un certain nombre d'opérateurs qui sont, je dirais, désireux d'utiliser l'espace nautique comme étant un contexte de valorisation des opportunités touristiques de la Martinique. Alors, ce sont des dossiers qui pour certains remontent même avant la mandature, qui se sont renforcés avec d'autres initiatives. Rapidement et en une phrase simple, en fait, on est sur des situations qui combinent une finalité touristique, c'est ce qu'évoque la collègue, avec parfois un background ou peut-être même un historique qui est un historique de type pêche et activité halieutique ; qui a été accentué, c'est pour ça que je dis que les choses se sont renforcées, notamment par les décisions qui sont intervenues de de constater que certains segments du littoral ne sont plus propres à des pratiques de pêche, et par conséquent, constituent des contextes pour inciter à faire autre chose. Alors tout ceci en essayant de tenir compte des cadres juridiques qui existent. Alors on sait tous ici que la question de l'acquisition ou plus exactement du financement de l'acquisition ou de la modernisation de bateau est extrêmement encadré par l'Europe. On sait également que nous avons nous-mêmes, des dispositifs qui sont des dispositifs un p'tit peu, je dirais périmétrés. Donc l'idée c'est d'arriver à faire une proposition qui puisse obtenir l'adhésion des autorités européennes, si on fait appel à des fonds européens. Même si on ne fait pas appel à des fonds européens puisque ce sont des règlements, je dirais, un peu généraux. Alors, je ne veux pas faire d'annonce parce que tant que le Président n'a pas donné, je dirais, son accord sous forme de signature d'un rapport, on ne peut pas considérer que l'affaire est tranchée. Mais je veux quand même rassurer, parce que nous sommes tous souvent approchés par des acteurs, et la collègue mais d'une manière un petit peu particulière sur le territoire qui est le sien, rassurer sur le fait que c'est un sujet qui est non seulement porté mais j'ai envie de dire, en voie de faire l'objet de propositions.

Mme Karine MOUSSEAU – Est-ce qu'on peut donner une date ? Parce que...

M. Miguel LAVENTURE – Non, mais je viens de dire justement, je ne veux pas donner le sentiment...

Mme Karine MOUSSEAU – En voie de proposition...c'est vague.

M. Miguel LAVENTURE – On peut être comme beaucoup de personnes, c'est-à-dire faire des promesses qui n'engagent que ceux qui les entendent. Donc, on peut donner une date bidon quoi ! Mais si on veut être un peu sérieux, on dit que les choses sont en cours, et puis on se donne rendez-vous pour les faire aboutir ensemble.

M. Le Président Claude LISE – Bien alors nous remercions... Oui, excuse-moi. Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Non je voudrais quand même faire une remarque à ce sujet. A l'instar de ce qui se fait en agriculture, vous savez, un agriculteur peut exercer certaines activités telle que mettre en place des chambres d'hôtes, des circuits de découverte. Mais, à titre d'appoint l'activité principale c'est l'activité agricole, et puis en activité secondaire il y a ces activités à caractère touristique. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas approfondir collègue rapporteur le sujet un peu plus aussi ? Puisque ce sont des marins-pêcheurs, comme tu dis, qui à cause de tout ce qui se passe, au niveau des problèmes qu'ils rencontrent au niveau de leur profession vont vers ces activités à caractère touristique. Donc peut-être, essayer d'imaginer ensemble un dispositif qui se fera à l'instar de ce qui se fait dans le monde agricole. Donc c'est ce que je suggère.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Miguel LAVENTURE – Non, non, mais c'est évidemment une piste que nous avons tous en tête, bien sûr.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – On est partie dans une incidente là qui va peut-être faire durer...

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, non, ce n'est pas une question, c'est une contribution. Parce que la pêche a connu quelques difficultés par rapport aux espaces, aux zones impactées parce qu'en même temps il y a eu des zones qui sont remplies avec les sargasses. Il était conseillé, mais cela a traversé tous les débats, qu'un certain nombre de pêcheurs convertissent leur embarcation en tourisme, en excursion et tout cela. La question c'est que nous sommes interpellés par les pêcheurs qui demandent... tout dépend de la demande. Si c'est une demande de renouvellement de l'équipage bateau et tout cela, cela va rentrer, mais parfois... et la collègue TELLE disait hier qu'il y a des demandes qui peuvent entrer dans les minimis. Donc je crois que c'est dans ce sens-là qu'il faut voir ce qui relève du possible puisque ce sont des pêcheurs qui ne peuvent plus faire comme avant donc c'est plus dans ce sens-là que je considère qu'il faudra proposer quelque chose.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Je remercie le collègue LAVENTURE, et j'appelle le collègue Francis CAROLE, Conseiller exécutif. J'espère que le collègue Francis CAROLE s'est

préparé comme un marathonien, puisqu'il va falloir qu'il fasse un long parcours, long parcours dans lequel nous allons nous-mêmes devoir l'accompagner. Alors que c'est un parcours qui peut nous amener jusque vers la mi-journée. Cela peut nous amener jusque vers le milieu de l'après-midi, cela peut nous amener jusque dans la soirée, et éventuellement, peut nous amener aussi une partie de la nuit. Donc, cela dépendra à la fois de lui, et de nous.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, même en athlétisme, il y a le 100 mètres direct et puis il y a le 100 mètres haies. Donc, il y a des trucs à sauter.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Alors, tout dépend des obstacles. Bien, alors, avec cette introduction, qui se veut une invitation, en même temps, à aller à bonne allure, si possible, et sans trop d'obstacles, je lui passe la parole pour la question numéro 22. Il s'agit de la mise en place d'un dispositif cadre à la Collectivité Territoriale de Martinique portant organisation du dépôt des dossiers de demande de subvention relatifs aux champs des solidarités.

22/ MISE EN PLACE DU DISPOSITIF CADRE À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) PORTANT ORGANISATION DU DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIFS AUX CHAMPS DES SOLIDARITÉS.

M. Francis CAROLE – Merci Président et bonjour collègues. J'ai un esprit de synthèse extrêmement développé. Par contre, je me rends compte que plus la question est facile, plus il y a d'interventions. C'est assez troublant, mais enfin... Cela veut dire que chaque fois qu'il y aura un dossier simple, on peut s'attendre à une multitude d'interventions, donc, à des obstacles.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – J'ai un théorème là-dessus, c'est que c'est inversement proportionnel... le nombre d'interventions est inversement proportionnel à la simplicité de la question abordée. (Rires)

M. Jean-Claude DUVERGER – Hier quand on ne disait rien le rapporteur posait une question.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Bon. Alors, on essaie de s'en sortir. Vas-y.

M. Francis CAROLE – Très succinctement puisque je considère que les élus ont attentivement lu le dossier et qu'il s'agit de résumer davantage pour celles et ceux qui nous écoutent, et qui nous regardent à travers les radios ou télévisions. Il s'agit, en fait, de revoir le dispositif d'arrivée des dossiers. Jusqu'à maintenant, les dossiers arrivent au fil de l'eau. Ils sont traités au fil de l'eau. Nous avons des dossiers qui nous arrivent, par exemple en

octobre, en novembre, et cela à plusieurs conséquences négatives. D'une part une difficulté à avoir une vraie visibilité sur la suite, mais aussi, une difficulté quant à l'engagement des moyens financiers de la Collectivité. Donc ce que nous proposons est résumé dans le document. D'abord fixer le dépôt des demandes de subventions, entre le 1er décembre de l'année N, et le 30 juin de l'année N1, c'est-à-dire que si on a une demande de subvention pour 2019, il faudrait commencer à déposer son dossier en décembre 2018, ceci jusqu'au mois de juin, le 30 juin. Alors peut-être que comme on commence cette année on va décaler un peu, ce qui nous permet finalement d'avoir six mois après, pour traiter les dossiers et répondre en temps et en heure. Il n'est pas efficace que des dossiers de 2018 soient traités en 2019 donc il faut que la Collectivité fasse un effort en termes de rapidité de traitement des dossiers mais pour que nous le fassions il nous faut rationaliser l'arrivée des dossiers. D'autre part nous nous heurtons à des demandes successives d'une même entité. La Ligue contre le cancer peut demander pour le parcours, peut demander pour autre chose. Nous pensons qu'il faut faire comme d'autres associations le font, par exemple l'UFM présente un projet pour l'année, et nous finançons le projet pour l'année. Cela permet évidemment d'aller plus vite, d'être plus efficace et cela permet autant aux partenaires qu'à la Collectivité d'être dans l'efficience. Ce qui, du coup nous permettrait d'envoyer rapidement un accusé de réception, d'instruire les dossiers et de les rédiger, de procéder à l'engagement financier, de passer en Conseil Exécutif et en plénière, et ensuite de notifier rapidement les actes administratifs. Deuxième point important c'est mener une campagne d'informations auprès des associations. Nous avons un certain nombre d'associations qui travaille avec la Collectivité depuis très longtemps, et nous allons les voir, les informer de ces nouvelles modalités. Et puis il faut aussi systématiser la mise en place des conventions d'objectifs et de moyens. Il nous faut passer à un autre stade avoir de vraies conventions d'objectifs et de moyens de sorte que les associations que nous allons principalement aider, ce sont celles qui s'inscrivent dans les politiques globales que nous avons défini dans le champ de l'enfance, des personnes âgées de l'insertion etc... Donc c'est ce projet que nous avons soumis au Conseil Exécutif et qui l'a validé, et que nous soumettons à l'Assemblée. Il est évident que tout dispositif peut être amendé, amélioré, mais vous aurez senti que l'important c'est de faire en sorte que tant les associations que la Collectivité aient de la visibilité et que les dossiers déposés en année N soient traités et payés dans la même année. C'est cela l'objectif.

M. Le Président Claude LISE – Bien collègues, j'ai le sentiment que c'est plus une information qu'un dossier sur lequel nous devons débattre. C'est une question d'administration générale. Je ne vois pas en quoi nous devons intervenir sur un tel dossier. C'est mon sentiment.

M. Francis CAROLE – On peut aller plus vite, Président. On y va.

M. Le Président Claude LISE – C'est une organisation...

M. Francis CAROLE – Je passe au 23.

M. Le Président Claude LISE – Comment ? Non, non, mais je donne mon sentiment. Autant je suis partisan que l'Assemblée intervienne sur les choses, mais là, c'est une affaire qui

appartient à l'Exécutif. Vous voyez, pour une fois, je prends les choses à l'inverse de ce que je dis d'habitude mais enfin, puisque cela a été introduit, donc, je donne la parole à la commission des Affaires sociales, et puis à la commission... La commission des Affaires sociales a-t-elle un avis ? Sinon, la commission Santé, bien sûr.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Merci Président. La commission a émis un avis favorable dans la mesure où ce dispositif rationalise une des fonctionnalités de la direction des solidarités.

M. Le Président Claude LISE – Je pense que vous êtes tous d'accord ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste en introduction parce que je dis que ce rapport-là va nous permettre de ne pas régler les dossiers de 2017-2018 aujourd'hui quoi ! Puisque tous les dossiers qui viennent après c'est pour la mise en chantier du projet de 2018. Donc, cela va soulager, c'est bien ce que tu dis.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non c'est-à-dire qu'il y a toujours une période de jointure entre le passé et le présent c'est-à-dire que les dossiers qui sont arrivés comme ils arrivaient, on va les traiter mais l'objectif c'est d'arriver en 2019-2020 à quelque chose de plus rationnel.

M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Bonjour chers collègues et cher Président. Président rassure-toi ce n'est pas parce qu'il faut alimenter le débat, c'est parce qu'un tel dispositif, moi, me rassure. Tout comme la Collectivité CTM cherche la bonne méthodologie pour pouvoir traiter le dossier, il nous appartient nous aussi, autres exécutifs, souvent dans la manière où les demandes de subventions sont formulées; que ce soit auprès de la CTM, ou que ces demandes soient portées par des associations culturelles, sportives ou autres structures dans le social, eh bien assez souvent, on observe que les demandes au coup par coup ne nous rassurent pas. Et le fait de rechercher qu'il y ait un projet d'activité qui soit déposé, eh bien, cela permet d'avoir une visibilité, de faire une rationalisation sur le travail, d'autant plus que nous savons les difficultés financières qui existent pour les collectivités. Et je le dis parce qu'en fait, en ce sens, certaines collectivités ont reçu un courrier d'information en ce sens, parce que dans la réflexion poussée, la ville du Gros Morne a pensé de proposer à d'autres partenaires de mettre en place les assises de la vie associative en Martinique, ce qui est prévu le 12 mars prochain, et c'est bien dans cet état-là. Donc, je crois que la CTM lance l'appel, et cela va encore nous rassurer, et nous permettre de dire à toute association porteuse de projet, voici dans telle méthode, dans telles conditions que la demande de subvention peut être formulée. Et puis souvent, des porteurs de projets, des associations pensent qu'on est obligé de donner des subventions pour chaque action. Et si on définit, je dirais, une méthodologie, des objectifs, une ligne politique, cela permet aux associations de savoir que c'est à partir d'un contrat d'objectifs, que c'est à partir d'un projet, d'un appel un projet, qu'on va porter des projets; et cela va nous permettre d'avoir des assurances. Je crois que je vais dire merci à cette initiative parce que cela renforce l'idée qui a été annoncée, projet porté pour le 12 mars, où on souhaite rencontrer tous les partenaires et les dirigeants d'association et les ligues, afin de pousser la réflexion autour de cela.

M. Le Président Claude LISE - Collègue BONNAIRE.

Mme Michèle BONNAIRE — Merci Président, bonjour. Bonjour chers collègues. Effectivement ce nouveau dispositif que nous aurons à voter aujourd'hui cadrera davantage l'action de la Collectivité en matière d'efficacité néanmoins. Je voudrais simplement rajouter est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de fixer aussi le délai de réponse ? Puisque on a fixé le délai de dépôt mais nous n'avons pas fixé le délai de réponse. Parfois donner la possibilité à quelqu'un de dire qu'on aura une réponse dans l'année n'est pas toujours très très motivante. Donc, y a-t-il une possibilité de pouvoir fixer le délai de réponse ? Alors trois mois, quatre mois, je ne sais pas. Mais cela permettra en tout cas peut-être aussi un meilleur traitement des dossiers qui arrivent au fur et à mesure, voilà. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président simplement donc, c'est un dispositif en effet qui va permettre de sortir dans les dysfonctionnements que nous connaissons puisque le rapporteur l'a annoncé. Je voudrais surtout aussi... compte tenu du nombre d'associations que nous avons, intervenant dans le système, qui sollicitent... Je n'ai pas de retour. Ça va mieux ? Non, je disais qu'en fait, nous sommes sur un dispositif qui permettrait, en effet d'avancer différemment et pour éviter tout ce que nous connaissons aujourd'hui, comme dysfonctionnements. Par contre, l'élément important dans cette affaire là c'est aussi...la collègue a évoqué tout à l'heure, le retour de l'administration, mais aussi je voudrais savoir comment nous avons, avec les associations, mis en œuvre cette démarche-là en termes de communication ? Parce que c'est très important. Il ne s'agit pas simplement d'envoyer un courrier. Est-ce qu'on a rencontré les associations ? Est-ce qu'il y a eu une communication, une information directe avec les associations ? En sorte qu'on ne puisse pas se retrouver dans des situations ubuesques qui feraient que les associations se sentiraient lésées, tout simplement parce qu'elles n'auraient pas eu de réponse sur les besoins qui aurait été exprimés.

M. Le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Donc, Monsieur le rapporteur...

M. Francis CAROLE – Oui, sur les deux questions. Bien entendu vous avez raison, collègues, de poser la question. Et, ce qu'on a prévu c'est qu'il y ait une réponse à deux niveaux. D'abord un premier retour pour accuser réception du dossier et éventuellement réécrire pour la complétude du dossier parce qu'il y a toujours des problèmes de complétude des dossiers qui engendrent du retard. Et puis troisièmement, je pense que les dossiers doivent être traités dans les trois mois. On ne peut pas traiter un dossier en six mois donc on peut retenir comme amendement. Alors, il y a plusieurs problèmes collègue CATHERINE. Il y a des problèmes d'efficacité, mais il y a des problèmes aussi qui sont liés au délai de dépôt des dossiers puisque lorsque vous avez des dossiers qui vous arrivent en octobre novembre, c'est difficile de répondre dans l'année. Donc il y a une rationalisation à avoir chez nous, mais aussi chez nos partenaires. Certains de ces partenaires le font très bien, d'autres, il faudra encore travailler. Et puis concernant la communication, nous avons un listing des associations avec lesquelles nous travaillons donc il y aura une communication qui sera faite

à la fois directement auprès de ces organisations sous des formes qu'il nous reste à définir. Soit... cela peut être une réunion générale, cela peut être un courrier, cela peut être aussi des... Parce que là, il y a des partenaires, mais il y a des associations qui ne sont pas encore partenaires, donc il faudra faire aussi une communication de masse pour bien rappeler ces dispositifs. Voilà.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Alors, je vais faire voter l'amendement de la collègue BONNAIRE qui donc, fixe un délai maximum de réponse, donc trois mois. Comment ? Trois mois ?

Quels sont ceux qui sont contre cet amendement? le délai de trois mois.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, l'amendement est voté. Et maintenant, sur, bien sûr, la question posée. Je suppose qu'on est tous d'accord, puisqu'on a voté l'amendement qui complète la question. Donc, il n'y a pas d'opposition ?

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

L'Assemblée a donné à l'Exécutif un élément de ... On a un p'tit peu empiété, je vous signale, sur les plates-bandes de l'Exécutif là. Depuis hier, j'ai remarqué qu'il y a une ambiance particulière de dérogation. C'est très bien.

M. Francis CAROLE – On ne peut pas s'en plaindre.

M. Le Président Claude LISE – C'est très bien. Voilà, moi, je ne vais pas me faire l'avocat de l'Exécutif, puisque personne ne dit rien. Mais enfin, voilà. Donc, nous allons passer au 23. Demande de subvention d'investissement formulée par l'EHPAD « Les filaos » en vue du remplacement du système de sécurité incendie de l'établissement.

23/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR L'EHPAD LES FILAOS EN VUE DU REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'ETABLISSEMENT

M. Francis CAROLE — En effet l'EHPAD « Les Filaos » qui se trouve au Robert, à la Pointe Lynch a eu un certain nombre de problèmes concernant son système de sécurité au point qu'un avis défavorable a été émis à la poursuite de l'activité de l'établissement. L'EHPAD nous demande de financer les opérations de remise à niveau pour un montant de 62 000 €.

La proposition que nous faisons c'est d'accorder à l'EHPAD « les Filaos » pour le remplacement de son système de sécurité incendie, de lui accorder l'attribution de 40 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable Président.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances s'aligne sur la commission spécialisée.

M. Le Président Claude LISE – Très bien. Qui demande la parole ? Oui, collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci Président. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que la sécurité incendie est une démarche extrêmement importante au niveau des institutions. Nous observons, en effet, qu'il y a un basculement de la réglementation en la matière puisqu'aujourd'hui la sécurité incendie est non seulement primordiale mais compte tenu du public accueilli, eh bien, on se retrouve en basculement en catégorie ERP, évidemment avec le vieillissement de la population. Il se trouve, en effet, qu'il y a une demande de 62 000 € et nous sommes sur moins 35 %, 40 000 €. Je pense qu'il y a nécessité de faire un effort supplémentaire compte tenu de la réalité qu'il y a. Je vous rappelle que très récemment nous avons eu trois incendies dans les structures d'accueil, dans les EHPAD pour les personnes âgées et le dernier incendie a eu lieu en janvier en France. Et par conséquent, je plaide pour que nous puissions, en effet, avoir une attention plus soutenue sur cette affaire-là. Et, par conséquent, on est à moins 35 %, il serait intéressant que l'Assemblée prenne l'initiative d'aller un petit peu plus loin, d'autant que la structure n'a fait aucune demande, donc n'a sollicité aucune demande en 2016 et 2017 et par conséquent je pense qu'il serait bon de d'évoluer au moins autour de 50 000 € pour permettre de garantir cette sécurité incendie. J'insiste parce que c'est un élément qui est très important au niveau des EHPAD. Et d'ailleurs, la Haute Autorité de santé a décrété cette espèce de recommandation qu'il y a lieu de faire pour garantir cette sécurité.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes ? S'il n'y en a pas, tu réponds...

M. Francis CAROLE — Oui sur cette question. Alors évidemment, et chaque fois qu'on a un dossier de cette nature, on souhaite aller plus loin, on souhaite aller plus loin. Seulement vous avez dû voir que dans ce dossier il y a une série d'institutions identiques qui demandent des aides, plus les dossiers que nous recevons de la Meynard, de l'hôpital du Carbet et d'autres. Et, nous avons considéré qu'avec les 40 000 € et les 52 000 € de la CNSA, que des travaux pouvaient être faits pour sécuriser l'établissement. Si véritablement une demande nouvelle nous est faite parce qu'ils ne parviennent pas à boucler le budget global, évidemment nous allons réagir. Mais nous avons considéré qu'avec les 52 000 € de la CNSA et les 40 000 € de la Collectivité qui est déjà engagée sur beaucoup d'autres fronts concernant les EHPAD, avec pas toujours beaucoup d'efforts de l'État, c'est-à-dire qu'il faut vraiment que ce soit la Collectivité qui se substitue souvent dans ces situations et nous pensons, tout en restant très attentifs à l'évolution de la situation, nous pensons que dans

nos marges budgétaires aujourd'hui, il est difficile d'aller plus loin. Même si j'aurais eu tendance, comme toi, à tout donner. Mais, à des moments donnés, dans les rapports que nous allons présenter, à des moments donnés, on a donné un maximum, parce qu'il semblait que c'était ce qu'il fallait pour boucler le budget. A d'autres moments nous avons considéré qu'il y avait quand même une marge qu'il fallait laisser à l'EHPAD, ce qui ne veut pas dire que nous ne puissions pas revenir en cas de difficulté. Mais je comprends parfaitement ton... après c'est... ce sont les capacités financières de la Collectivité de répondre à un 100 % ou non à toutes les demandes.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BIROTA.

M. Belfort BIROTA – Oui, collègue CAROLE i'entends parfaitement ce que tu viens de dire, de même que j'ai entendu l'intervention du collègue CATHERINE, que je soutiens parce que cet EHPAD se trouve dans une situation un p'tit peu particulière pour la bonne raison qu'un gros effort a été fait pour accueillir un certain nombre de personnes, notamment, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. C'est vrai qu'aujourd'hui nous connaissons, comme tu dis collègue, la situation financière de la Collectivité mais c'est également vrai qu'il y a une réalité du terrain qu'on ne peut pas nier ou qu'on ne peut pas ne pas reconnaître. Au moment où la population vieillit, nous avons quand même le devoir de créer davantage d'EHPAD, c'est vrai ; mais nous avons également un devoir de permettre aux EHPAD qui existent d'être équipé correctement, afin de garantir la sécurité des résidents. Alors il est certain qu'étant membre du conseil d'administration, de même que mon collègue BELLUNE, je ne peux pas ne pas dire que les 40 000 € risquent d'être un p'tit peu juste. Alors collègue CAROLE à défaut de pouvoir augmenter de 10 000 € comme l'a proposé le collègue CATHERINE, j'aurais aimé savoir s'il serait possible que la direction de l'EHPAD revienne vers la CTM pour voir dans quelle mesure vous pourrez nous accompagner davantage. Naturellement je me fais fort de proposer à Madame la Directrice une visite de ta commission, de ton... comment ça s'appelle?

M. Francis CAROLE – Oui de la commission et de moi-même, de l'équipe.

M. Belfort BIROTA — Oui avec tes équipes sur le terrain, ou à défaut une séance de travail qui vous permettrait vous d'avoir des éléments d'appréciation pour pouvoir prendre en compte réellement nos besoins. Alors soit, tu nous donnes 10 000 € de plus si tu en as les moyens, soit tu acceptes une séance de travail avec nous au cours de laquelle nous vous montrerons que ces 10 000 € sont vraiment nécessaires, n'est-ce pas ? au bon fonctionnement de la structure.

M. Francis CAROLE – Oui j'ai aimé ton utilisation des temps verbaux. Tu donnes et tu donneras. Là c'est difficile de « donnes » parce qu'en réalité nous avons discuté avec le Président du Conseil Exécutif qui est ouvert à l'idée que si vraiment il y a une difficulté l'association pourra revenir vers nous. Par contre il faut le dire quand même pour que le public qui nous écoute sache, que la Collectivité aide puissamment, tout de même, les EHPAD avec l'APA, et vous allez le voir aussi au fil de la discussion sur les dossiers, pour des opérations d'amélioration, de construction nous aidons puissamment. Là, c'est vraiment ce que nous pouvons faire maintenant, mais évidemment, si en cours de mise en œuvre du

projet nous constatons qu'il y a un reliquat qui s'impose, vous pourrez revenir vers la Collectivité et nous ferons cet effort.

M. Belfort BIROTA – Et bien cher collègue CAROLE nous sommes trois à l'avoir entendu, le collègue BELLUNE, le collègue CATHERINE et moi-même.

M. Francis CAROLE – Et toute la Martinique.

M. Belfort BIROTA – Nous enregistrons.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Merci. En tout cas j'ai bien entendu l'expression du rapporteur, du Conseil Exécutif. Enfin, je ne sais pas s'il faut attendre que la structure ait des difficultés pour répondre, je pense qu'il faut plus profiter de l'opportunité de la mise aux normes, au niveau de l'aspect sécurité incendie pour régler le problème plutôt que d'attendre qu'il y ait une difficulté. C'est un sujet que nous avons eu à traiter dans d'autres temps, notamment, avec le Président LISE lorsqu'il était Président du Conseil Général, et nous avons eu beaucoup à travailler sur ces aspects-là pour éviter que nous nous retrouvions dans des situations de grandes difficultés. J'insiste, j'insiste, je persiste, et je dis que la sécurité incendie est primordiale, compte tenu du public qui est accueilli dans cette structure-là. Notre collègue vient d'évoquer la qualité des résidents, notamment en ce qui concerne les patients, les malades d'Alzheimer qui sont accueillis, mais aussi le grand âge qu'il y a au niveau de cette structure-là. En conséquence, moi, j'insiste pour que l'Assemblée demande qu'il y ait donc une revalorisation de la proposition qui est faite, qu'on ne reste pas à 40 000 €, mais qu'on passe à un niveau supérieur autour de 50 000 €. Je pense qu'il y a nécessité de le faire. Tout autant, qu'aujourd'hui en effet, la CTM, d'ailleurs c'est son rôle, intervient au niveau des EHPAD ce n'est pas simplement pour les aider c'est dans sa mission. Mais là, nous sommes dans une situation tout à fait spécifique, avec un durcissement de la réglementation au niveau de la sécurité incendie, et il y a là, matière à accompagner correctement la direction de cet établissement-là dans le principe de précaution pour garantir la sécurité des résidents qui sont accueillis et également du personnel.

M. Francis CAROLE – Alors quelques éléments de langage puisque j'entends bien ce que tu dis et ce que tu suggères, les deux. Et quand on dit « accompagner correctement », cela voudrait dire que la Collectivité n'accompagnerait pas correctement les EHPAD. Ça c'est ce qui est sous-entendu.

M. Félix CATHERINE – Mwen pa jenmen di sa au contraire.

M. Francis CAROLE – Non, non. Attend.

M. Félix CATHERINE – Mwen di ke la CTM c'est dans sa mission d'accompagnement. Mwen pa janmen di sa.

M. Francis CAROLE – Ce qui est sous-entendu. Et d'autre part...

M. Félix CATHERINE – C'est toi qui prends des sous-entendus, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Francis CAROLE – Oui, mais j'entends bien. L'une des difficultés que nous avons, quand on regarde ce dossier, regardez en page 2, en page 3... Oui enfin bref, c'est une partie du dossier ou... Voilà. Au moment de la rédaction c'est la page 3 c'est bien cela ; observation... « Au moment de la rédaction du présent rapport, la décision de la CNSA n'est pas connue du gestionnaire ». C'est-à-dire que le gestionnaire, au moment où nous avons rédigé ce dossier, le gestionnaire n'est pas au courant de la réponse de la CNSA à sa demande. Donc il est possible que la CNSA donne moins que ce qui est escompté par l'EHPAD, et que nous nous ayons à mettre plus que les 10 000 où les 20 000 €. C'est pour cela que je pense que dans la mesure où il y a un engagement très clair de la Collectivité, surtout sur les questions de sécurité et compte tenu de nos finances aujourd'hui, il y a deux engagements qui sont pris ici. D'abord les 40 000 €, et si l'EHPAD a des difficultés, pas des difficultés d'ordre général mais des difficultés à boucler son programme parce que la CNSA n'a pas suffisamment versé, eh bien, nous sommes en lien permanent avec les EHPAD, cela nous sera signalé et nous allons peut-être, être dans la démarche d'aider, peut-être au-delà des 10 000 €, au-delà de 20 000 € en fonction de la situation. Ce qu'il faut bien comprendre c'est l'engagement de la Collectivité, en même temps la nécessité de faire en sorte compte tenu des moyens que nous avons, que les EHPAD que les établissements qui nous demandent, les hôpitaux qui sont dans des situations aussi catastrophiques, puissent, en tout cas, en ce début d'année trouver déjà une première contribution. Mais les portes ne sont pas fermées.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BAURAS.

<u>M. Belfort BIROTA</u> – Président par ici. Juste pour demander au collègue CAROLE, si je peux demander à la directrice de voir avec toi une rencontre...

M. Francis CAROLE – Oui, bien sûr, bien sûr.

M. Belfort BIROTA – Je peux ?

M. Francis CAROLE – Oui, bien sûr, même le samedi et les dimanches.

M. Belfort BIROTA – Très bien.

M. Le Président Claude LISE – Collègue BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Oui, Président, merci. Alors, c'est juste pour apporter un trait d'information puisque nous savons effectivement qu'on n'est pas seul à s'engager sur la situation de sécurité des EHPAD. Il faut savoir aussi, et ne perdons pas de vue que, quand bien même le CNSA serait engagé et que la CTM serait engagée mais il ne faut pas non plus oublier que la sécurité incendie relève aussi des obligations du bailleur qui est propriétaire des murs. Donc là, aussi je veux souhaiter que toutes ces aides vous converger et que nous arriverons effectivement à boucler les choses. Mais n'oublions surtout pas cela.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je vais aller assez rapidement. Je voulais simplement dire que je n'ai pas bien compris la question du collègue qui te demande de donner de l'argent, comme si tu aurais de l'argent à donner. Je comprends bien quand tu dis que la Collectivité s'engage. Mais le débat qu'il y a là c'est une demande d'engagement de la Collectivité. Sauf s'il y a une autre Collectivité que celle-là qui propose qu'il y ait 50 000 €. Moi je crois que ce que le collègue veut dire, après avoir entendu notre proposition, voir si cela relève du possible. Mais c'est une proposition qui peut prendre naissance ici, 50 000 € demandés, quoi. Et voir si les fonds permettent. Mais cela ne veut pas dire qu'il y a déjà un truc arrêté puisque nous sommes interpellés sur cela. Voilà ce que je veux dire, c'est dans la structuration du langage même. Je pense qu'il y a une demande de donner 50 000 € parce que je ne vois pas en quoi le collègue CAROLE serait moins intéressé par « Les Filaos », que nous. Il s'agit-là de l'EHPAD qu'il faut aider. D'autant plus que je voudrais ajouter, peu importe ce que l'on peut dire sur les bailleurs, je trouve que c'est très cher, mais on va revenir sur cela, 3 000 € des fois pour être accueilli dans les EHPAD. pa djè ni moun ki ni en retraite de 3 000 €. Il faudra un jour qu'on réfléchisse un peu sur cela.

M. Francis CAROLE – Oui alors, collègue DUVERGER, tu as dû constater que lorsqu'on a voté ici le Schéma pour l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes en situation de Handicap, on a envisagé des alternatives à l'EHPAD parce qu'effectivement c'est extrêmement cher. Alors, c'est vrai que les services qui sont rendus, sont des services aussi qui demandent une forte mobilisation de ressources humaines. Donc c'est pour ça qu'il faut trouver des alternatives. Nous avons des pistes avec de petites unités de proximité qui reviennent moins cher mais au centre de tout cela, il y a évidemment la bientraitance des personnes. Et on se rend compte que même dans les EHPAD qui ont pignon sur rue, qui ont bonne réputation, la maltraitance peut exister. Il y a eu un article encore sur cela. Sur un des EHPAD des plus réputés de Paris, une femme âgée avait été traînée par les cheveux par un agent. Heureusement que sa famille avait installé des caméras dans la chambre pour voir donc c'est dire qu'il y a des choses à faire. Mais ce que je veux dire, pour revenir au débat que nous avions, c'est ce que nous pouvons faire au moment où nous parlons, financièrement. Et bien entendu il n'y a aucune difficulté que nous puissions revenir sur cela.

M. Le Président Claude LISE — Bien. Alors, nous passons au vote. Est-ce que l'amendement plus 10 000 € est maintenu ? C'est maintenu ? Je fais voter là-dessus ? Bien. Donc, mes chers collègues, il y a une proposition d'amendement d'une augmentation de 10 000 € pour passer à 50 000. C'est cela ? Bien. Quels sont ceux qui sont contre cet amendement ? Abstention ? Pour l'amendement ?

Vote
Abstentions ? 1
Contre ? 27
Pour ? 18

Ça fait quoi ? 27 contre, une abstention c'est la mienne et puis 18 pour. Bien, donc l'amendement n'est pas retenu. Oui, collègue ZOBDA. Donc, je termine le vote ? Oui. Donc, je mets aux voix maintenant la proposition du rapporteur à 40 000 €. Il n'y a pas d'opposition là, je pense. Donc, c'est unanime ? Vous vous abstenez ou pas ? Non ?

M. Jean-Claude DUVERGER – On vote.

M. Le Président Claude LISE – Non, Donc...

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Parfai donc... c'est unanime pour 40 000 €, mais on bien retenu ce qu'a dit le rapporteur pour...

M. Francis CAROLE – Oui, c'est-à-dire que... Président, quant au fond, ce qu'il faut bien comprendre. Alors, il fallait faire le vote parce qu'il y a un amendement mais les camarades qui ont voté contre l'amendement n'ont pas voté contre une augmentation, et une aide après. C'est simplement un décalage dans le temps. C'est-à-dire que nous sommes à l'écoute, nous sommes dans l'attente des retours, et nous allons aider peut-être au-delà de 50 000, si cela s'impose.

M. Le Président Claude LISE – Mais dans un deuxième temps. Bien, collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Merci Président. Pour nous permettre de gagner du temps et dans un souci d'honnêteté, je dois vous dire que le prochain dossier concerne l'Office des missions sociale de la ville du Lamentin. Je vous annonce que je renonce à cette subvention de 8 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

M. David ZOBDA – Je vous annonce que nous renonçons à cette subvention de 8000 €. Tout simplement parce que par honnêteté, nous n'avons pas tenu le bal qui était prévu, et qu'il n'est pas normal et légitime de recevoir une subvention alors que nous n'avons pas réalisé l'action. Donc, je renonce à cette subvention. Et j'indique deux choses, la première c'est que nous avons l'intention de refaire ce bal cette année et il serait souhaitable que le dossier arrive un peu plus tôt dans l'année, la demande de subvention. Mais on peut aussi laisser à l'appréciation du Conseil Exécutif cette somme de 8 000 € qui viendrait peut-être abonder la nécessité d'aider peut-être « Les Filaos » du Robert si nécessaire.

M. Le Président Claude LISE – Eh ben, c'est très bien. D'ailleurs...on félicite le...

(Applaudissements)

M. Le Président Claude LISE – Voilà, il y a une sorte de plébiscite parce que...Mais non, mais c'est que moi, collègues, le collègue ZOBDA a senti venir une attaque que je préparais, qui était de dire, mais, pourquoi nous n'avons pas reçu d'invitation vu notre grande sagesse ? J'estime que nous aurions dû être prioritaires à ce bal des sages. N'est-ce pas ?

(Rires)

M. David ZOBDA – Ça sera le cas cette année.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Bien, voilà. Donc, nous passons...

M. David ZOBDA – Surtout que nous serons tous concernés.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Nous passons au 25. Demande de subvention formulée par l'Union des Femmes de la Martinique.

25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE (UFM) POUR LA MISE EN PLACE DE SES ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE — Je remercie évidemment, le collègue ZOBDA d'avoir posé les choses en transparence. J'entends des rumeurs de trahison quand même, mais enfin... Mais je pense qu'il faut avancer. Alors l'UFM, l'Union des Femmes de Martinique, nous fait une demande de subvention chaque année. Là c'est la demande de 2018 pour un budget prévisionnel de 430 000 € et la somme sollicitée à la Collectivité est de 160 000 € comme l'année dernière. La proposition du Conseil Exécutif c'est d'attribuer 100 000 € à l'UFM d'autant que ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'il y a toute une période où il n'y avait qu'une seule association défendant les droits des femmes, enfin, une seule association de femmes. Aujourd'hui on en a un certain nombre. Il y en a plusieurs et il faut aussi que nous ayons à cœur d'aider ces associations. Donc nous reconduisons les 100 000 € que nous avions donné à l'UFM l'an dernier. C'est la proposition que nous faisons.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé et Actions de prévention.

Mme Louise TELLE – Avis très favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à l'avis de la commission précédente.

M. Le Président Claude LISE – Commission aux Affaires sociales

Mme Stéphanie NORCA – Président, nous n'avons pas été sollicités.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Donc, oui, vous avez la parole. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demandes ? Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Est-ce que toutes les associations ont un personnel ? Est-ce que vous avez vérifié ? J'ai vu dans le dossier que l'UFM avait des travailleurs sociaux qui interviennent et tout cela aussi.

M. Francis CAROLE — Ils ont du personnel et ils ont aussi des interventions à titre contributive, du bénévolat mais ils ont aussi du personnel. Mais, c'est vrai que ce qu'on a pu faire, depuis 2016, c'est d'introduire une régularité dans les versements. C'est-à-dire qu'ils étaient un peu en dessous de 100 000 €, et depuis, régulièrement chaque année, nous versons 100 000 €. Si nous revenons à meilleure fortune, nous allons voir, mais depuis 2016, on a augmenté la contribution et on a maintenu le niveau de subvention.

M. Le Président Claude LISE – Bien. On peut voter? Contre? Pour? Donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 26. Demande de subvention formulée par l'association AFROP HAND pour la mise en œuvre d'actions favorisant la mixité sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap et pour l'organisation du salon « AUTONOM ACCESS 2018 ».

26/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AFROP HAND POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR L'ORGANISATION DU SALON « AUTONOM'ACCESS » 2018

M. Francis CAROLE – Donc la demande de subvention est de 95 000 €. La proposition qui est faite par le Conseil Exécutif, c'est une subvention de 30 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous c'est un avis favorable mais nous souhaitons à travers notre commission, en tous les cas, saluer cette action parce que c'est vrai que c'était un salon qui était très très intéressant, qui s'est tenu à l'IMS. Et c'est vrai que toutes les propositions, tous les partenaires présents sur ce salon ont vraiment joué le jeu et on fait des animations qui étaient très intéressantes. Donc c'était très très important, en tous les

cas pour nous d'y participer. Pour certains collègues que j'y ai trouvé... et en tous les cas c'était une action très intéressante et formatrice pour les personnes en situation de handicap. Donc, non seulement je suis favorable à la subvention qui est accordée par le Conseil Exécutif mais je salue aussi l'initiative, et la tenue de cette manifestation.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à l'avis de la commission Sociale.

M. Le Président Claude LISE – Bien, vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Oui, comme l'a dit ma collègue Stéphanie NORCA, je voudrais vraiment saluer le travail qui a été fait lors de ce salon par Sarah-Emmanuelle RÉGIS, qui est effectivement la Présidente de cette association et qui est également une personne en situation de handicap. Je voudrais témoigner des difficultés qu'elle a rencontré lors de l'organisation de ce salon puisque pendant ce salon il y a eu un certain nombre de tournois sportifs qui ont été organisés avec des personnes valides et des personnes non valides, avec des personnes venant de l'extérieur qui se sont associées à ce salon. Et, à la dernière minute, la veille de l'arrivée des personnalités, enfin, je veux dire des sportifs invités, elle s'est donc retrouvée dans la situation où la réservation d'hôtel qui avait été faite a été purement et simplement annulée. Avec une vingtaine de personnes invitées en situation de handicap qu'il fallait immédiatement reloger en 24 heures. Je voudrais saluer la ténacité de Madame RÉGIS, et je voudrais aussi saluer l'hôtel qui a pu, à la dernière minute, accueillir ces personnes en situation de handicap et puis, c'est l'occasion de mettre le doigt sur toutes ces difficultés que rencontrent ces personnes, notamment en matière de transport. Eh bien, j'ai vu lors de ce salon, de la famille, des amis qui sont venus transporter parce qu'il y avait des difficultés à trouver un transport pour une capacité de personnes assez importante, et donc faire en sorte qu'elles puissent aller et venir et participer à ce salon. Donc c'est l'occasion pour moi de rendre hommage au travail de Madame RÉGIS et de porter effectivement un témoignage, puisque j'ai donc participé à cet événement qui s'est tenu à l'IMS au mois de novembre.

M. Le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

Mme Lucie LEBRAVE — Merci Président. Donc concernant ce rapport pour cette association, quand j'entends ce qu'a dit Madame MONTROSE, j'avais déjà prévu d'intervenir dessus, mais, c'est justement pour demander... compte tenu de tous ces efforts qui sont fait par cette association qui n'existe que depuis 2010, mais qui fait un travail remarquable justement pour les personnes en situation de handicap, je trouve que les 30 000 €, c'est vrai que je vais entendre dire qu'on fait en fonction de ce que la Collectivité peut donner. Mais je pense qu'il va falloir revoir ce montant, quand on constate dans le dossier remis, qu'en 2015, 60 000 € ont été donnés, et là, ça descend à 30 000 €. Et plus ça ira dans les manifestations qui sont très bien organisées très bien encadrées, quand la subvention diminue de plus en plus, cette association sera de plus en plus en difficulté. Quand on regarde l'ensemble du budget qui a été établi pour la manifestation du mois de novembre 2018, dont a parlé la

collègue MONTROSE, 30 000 € je trouve que c'est peu. Donc, je demande un effort à la Collectivité pour cette association-là, d'augmenter cette subvention de 30 000 € à au moins 40 000, 50 000, pour vraiment soutenir l'action en faveur des personnes en situation de handicap.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CLEON.

M. Georges CLEON – Oui, Président. Bonjour tout le monde. En fait c'est l'avis de la commission que je voulais donner, la commission Insertion s'est penchée sur la question et a donné un avis favorable pour les 30 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Collègue CONCONNE.

Mme Catherine CONCONNE – Oui, j'irai sur le sur le même ton, pas pour demander plus. Le Conseil Exécutif est libre de donner ce qu'il veut, je ne vais pas rentrer dans ça. La Majorité fait avec ce qu'elle veut. J'entends beaucoup de discours laudatifs pour louer et saluer cette manifestation. Mais allons être concret. Je rentre dans la chronologie du dossier. Quand je lis par exemple, observation : le début de la campagne de communication est prévu pour le lundi 22 octobre, cela donne tout de suite le décrochage chronologique dans lequel on est. A la limite on aurait pu remplacer « est » par « était » ou « eût été ». Enfin bref, on aura le choix entre le passé simple, le passé composé, le plus que parfait mais pas le présent. On est quasiment en mars, on me parle d'une compagne de communication qui est prévue pour le lundi 22 octobre. Donc cela donne un peu l'idée du décrochage en matière de chronologie de traitement de ces dossiers où je suppose que Madame RÉGIS, avec laquelle j'avais échangé d'ailleurs... le moment où elle avait déposé ce dossier, et le moment où on statue. Quand je regarde le plan de financement, j'ai presque envie de dire qu'il vaut mieux dire à la personne, dès juillet, juin, quand elle a déposé le dossier, qu'on ne pourra pas aller dans un tel montant. Parce qu'une initiative d'une association sur un sujet sensible qui relève en plus de la compétence de la Collectivité, tout ce qui est mobilité, personnes en situation de handicap etc... une demande de 95 000 € alors presque 100 000 €, qui vient alimenter un budget d'environ 145 000 €, donc cela veut dire que l'apport de la CTM est aux deux tiers le plus important, elle réalise la manifestation, et six mois plus tard, on vient lui dire au fait ma p'tite dame ce sera 30 000, pas 95. Quelle est la situation aujourd'hui de cette association? Est-ce qu'il y a eu un point de fait avec elle ? Est-ce qu'elle ne va pas être plongée, immergée dans des difficultés inextricables, sachant que le plan de financement qui prévoyait un apport très important de la Collectivité ne sera pas au rendez-vous. Donc vraiment j'ai un p'tit problème de chronologie parce que quand on me dit que la campagne est prévue pour le 22 octobre, cela veut dire que ce dossier est arrivé bien avant octobre et aujourd'hui, on est quasiment en mars. Donc ce que je dis là, encore une fois, je demande aux « répondè » de ne pas tout de suite arriver et me tomber dessus. Je demande des précisions. Comment le dialogue a été établi ? C'est vraiment un élément qui est touchant. C'est touchant d'arriver aujourd'hui, fin février à voter un tiers de la somme demandée pour une association qui en a fait la demande depuis des mois et des mois, aux vus de cette communication au présent qui est faite une campagne de communication d'octobre. C'est vraiment une demande d'explication. Les « répondè », ne répondez pas pour l'instant, merci.

M. Le Président Claude LISE – Bien, le rapporteur va répondre.

Mme Catherine CONCONNE – En dehors de celui qui est au pupitre.

M. Francis CAROLE – Je ne suis pas dans la position de « répondè », je suis dans la position d'un Conseiller exécutif qui présente le rapport

Mme Catherine CONCONNE – Je ne m'adressais pas à vous Monsieur.

M. Francis CAROLE – Alors la question de la chronologie. Je crois qu'on a fait passer d'entrée le document 22, un rapport qui avait comme finalité ainsi que je l'ai expliqué, de rationaliser l'arrivée, le dépôt, et le traitement des dossiers. Nous avons dit deux choses dans ce rapport. D'abord qu'il y a désormais des dates de dépôt des dossiers c'est du 31 décembre de l'année N -1 au 30 juin de l'année N, l'année en cours. Nous avons dit, d'autre part, que la Collectivité doit donner une réponse dans les trois mois, c'est-à-dire que nous passons d'une situation où nous avons observé un certain nombre de difficultés à une période où nous allons rationaliser. Je dois dire aussi pour ne pas être injuste à l'égard de la vérité, c'est que nous avons été tous et toutes, enfin certaines et certains ici, Conseillers généraux, Conseiller général, régionaux ou régional et nous avons pu voir souvent des délais de traitement des dossiers qui ne surprennent pas ceux qui sont passés par ces instances. Donc la volonté que nous avons, c'est d'aller plus vite, de rationaliser et c'est ce que nous allons faire. Concernant cette association, qui est une association partenaire de la Collectivité, on a fait état d'un certain nombre de difficultés que je méconnaissais parce que je ne connais pas tout ce qui se passe de manière pratique dans l'organisation d'une activité. Et là aussi, c'est la même réponse c'est-à-dire qu'à partir des moyens dont nous disposons, à un moment donné, nous faisons des projections. Si une association comme cela, qui est une association qui est dans le champ de nos compétences, avec laquelle nous travaillons, par exemple, pour organiser la semaine du handicap; si nous avons des remontées expliquant la situation, évidemment, comme nous l'avons déjà fait par le passé nous allons revoir les choses et éventuellement aider davantage. Donc c'est ce que je puis dire à un moment parce que je ne crois pas, au moment où nous parlons, que le bilan soit déjà rentré donc que ces éléments nous remontent au moment du bilan et nous pouvons voir dans quelle mesure nous pouvons aider davantage. Voilà ce que je voulais dire sur cela. Et concernant la chronologie du rapport, alors je n'ai pas la date du dépôt du rapport.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Janvier 2018. Je viens d'avoir la précision.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Donc si le rapport a été déposé en janvier, je vais vérifier cela, parce que moi je préfère tenir comme vérité ce que je vérifie moi-même. Mais ce qui m'a été indiqué, c'est que ce dossier ne serait pas arrivé au 1er janvier 2018 mais je vérifie et je n'ai aucune difficulté à revenir vers vous. Moi, je préfère utiliser mes propres ressources. Cela me semble plus pertinent et plus prudent.

M. Le Président Claude LISE – Ça y est ? Bien, parfait. Alors, nous votons là-dessus. Y a-t-il des oppositions ? Non ? Nous sommes tous d'accord, à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons au 27 : Demande de subvention formulée par le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique la réalisation de l'étude intitulée « Evaluation des variations de fréquence cardiaque des supporters de golf de l'open de France et de la Ryder Cup 2018».

27/ DEMANDE DE SUBVENTION DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE INTITULEE « EVALUATION DES VARIATIONS DE FREQUENCE CARDIAQUE DES SUPPORTERS DE GOLF DE L'OPEN DE FRANCE ET DE LA RYDER CUP 2018 - ETUDE RYDER HEART

M. Francis CAROLE – Alors, à priori présenté sous ce titre, l'impression qu'on pourrait avoir c'est que c'est quelque chose qui ne nous concerne pas. Qu'est-ce que nous allons faire dans cette histoire ? En réalité nous sommes concernés pour plusieurs raisons. D'abord il s'agit de médecins martiniquais qui sont au CHUM et qui développent une expertise sur la question que le Président LISE a cité c'est-à-dire, comment quelqu'un qui a assisté à un match peut réagir au niveau cardiaque ? Et comment on peut anticiper par la suite ? Alors cette équipe de jeunes médecins martiniquais qui est partie a par conséquent permis la promotion de la Martinique parce qu'il y avait un volet, comme vous le voyez dans le dossier, un volet promotion de la Martinique mais au-delà de cela, pour que notre pays se développe, il faut que nous soyons dans l'excellence. Si nous parvenons à encourager des actions, des situations, où il y a une expertise martiniquaise qui se développe, cela va contribuer à l'attractivité de la Martinique. Ce travail qui est fait sera publié dans des revues Internationales, dans la presse, comme cela a commencé à être fait et on sait désormais qu'il y a des spécialistes Martiniquais qui s'occupent d'une question qui est une des préoccupations de beaucoup de sociétés. Donc c'est un avantage considérable, c'est un avantage, c'est ce que j'appelle l'avantage de l'attractivité et la nécessité d'aider nos jeunes chercheurs. Ce pays ne va pas se développer si nous comptons sur la banane et le reste. Il nous faut faire de la recherche. La recherche, c'est une voie de développement et ces jeunes médecins se sont débrouillés. Ils ont cherché de l'argent ailleurs, ils n'ont pas compté que sur la Collectivité et ils sont allés ici ou là, demander des aides. Ils ont rencontré des chercheurs d'autres pays, ce qui permet d'avoir un peu de coopération. Ils ont distribué des éléments sur la Martinique, ils ont participé à des publications, à des articles, à des interventions sur les médias et c'est la même équipe qui participera aux Jeux Olympiques du Japon en 2020. La même équipe fera le même travail mais dans des situations différentes en 2020 au Japon. Et je crois que nous aurons là, non seulement cette équipe, mais une équipe de café puisque je crois que les Jeux Olympiques de 2020, il y aura le café martiniquais qui sera un peu la mascotte de cette affaire. Donc il y a là une convergence d'une certaine qualité de la Martinique à travers ce café à travers nos chercheurs. Et moi je pense, et c'est l'argumentation que j'ai tenu au Conseil Exécutif, c'est qu'il faut aider ces jeunes chercheurs martiniquais. Même s'il n'y a pas tout de suite chez nous un impact direct mais, je pense que tout cela participe de l'attractivité martiniquaise, de l'excellence martiniquaise.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Sport. Commission Finance.

M. Michel BRANCHI – La commission des Finances s'aligne sur l'avis de la commission Santé.

M. Le Président Claude LISE – Qui veut prendre la parole là-dessus ? Personne ? On passe au vote. Contre ? Abstention ? Oui, collègue, vas-y. Tu veux intervenir ?

M. Justin PAMPHILE – Non, je vote.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Ah non, tu votes. Donc, vote à l'unanimité si j'ai bien compris ?

M. Justin PAMPHILE – Je vote contre.

M. Le Président Claude LISE – Ah! Tu votes contre ? Ah bon. Donc 1 contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? pas d'abstention. Donc, à l'unanimité moins une voix.

Vote Abstentions? Contre? 1 Pour? 39

Nous passons au 28 : Demande de subvention formulée par le Centre Hospitalier universitaire (CHU) de Martinique pour l'organisation de la semaine bleue au centre Emma Ventura, au titre de l'exercice 2018.

28/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE AU CENTRE EMMA VENTURA, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE — Alors il s'agit d'un dossier assez simple. C'est le financement de la semaine bleue du centre Emma Ventura. Il y a une demande de 10 000 €. La proposition que nous faisons est de 6 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Nous n'avons pas été sollicités, Président.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Comme d'habitude, nous nous rangeons à l'avis de la commission spécialisée.

M. Le Président Claude LISE – Demande d'intervention ? Pas de demande d'intervention. Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 29 : Demande de subvention d'investissement formulée par le centre hospitalier du Saint-Esprit. Et c'est pour la remise en état de ses services après inondation.

29/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT POUR LA REMISE EN ETAT DE SES SERVICES APRES INONDATION

M. Francis CAROLE — Alors, c'est un centre hospitalier qui remonte à 1926, le centre hospitalier du Saint-Esprit et donc il y a eu des travaux et des réaménagements et puis il y a aussi des intempéries qui ont mis en difficulté cette hôpital. Alors, par courrier du 15 mars 2018, le gestionnaire exposait la situation actuelle de l'établissement après les inondations. La remise en état des services fermés, aurait été en partie réalisée en régie sur plus d'une année avant le rétablissement, en septembre 2017. Cependant, le centre hospitalier nous dit qu'il a un certain nombre de difficultés financières. L'opération est prévue pour 100 000 €, il nous ait demandé de participer à hauteur de 49 314,51 € et nous proposons, compte tenu de la situation de l'hôpital, compte tenu de la vétusté d'un certain nombre de difficultés qu'ils rencontrent, nous proposons de donner la totalité de la subvention demandée.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> — Alors Président, avis favorable mais cependant on ne voit pas l'intervention de l'ARS et de l'État, puisque l'hôpital, quand même, c'est l'État. Mais l'avis est plus que favorable.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à cet avis.

M. Le Président Claude LISE – Demande de prise de parole ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Au fait Président c'est simplement une question de forme sur le dossier. Sur le principe donc on est favorable à l'aide à apporter effectivement au centre hospitalier du Saint-Esprit et je soutiens donc l'expression de ma collègue de la commission Santé, effectivement n'apparaissent pas les contributions des autres partenaires. Alors il s'agit de la convention. Je pense qu'il y a eu une erreur de frappe sur la convention. On a mis convention entre la Collectivité Territoriale de Martinique représentée par son Président. Or, en réalité, c'est représenté par, comme toutes les autres conventions, représenté par... ou le Président de la Collectivité, ou représenté par le Président du Conseil Exécutif puisqu'à la signature, de l'autre côté, c'est le Président du Conseil exécutif, donc je demande que cela soit corrigé.

M. Francis CAROLE – Cela va de soi. C'est le Président du Conseil Exécutif.

M. Le Président Claude LISE – Il n'y avait pas d'autre demande ? Non ? Oui, excuse-moi collègue BELLUNE. Je t'ai pourtant noté.

M. Claude BELLUNE – Je serai très bref. Je ne veux faire aucune polémique. Je vais voter cela, c'est très bien pour le Saint-Esprit mais je constate qu'il y a des traitements qui sont un p'tit peu particuliers. L'EHPAD du Robert aussi est présidé par quelqu'un. L'EHPAD du Robert fait aussi partie... Déjà dans la présentation on voit comment les deux sont présentés. Là, on demande 49 000 €, il y a 49 000 € d'attribués. Je ne dis rien de plus, je dis c'est bien merci pour le Saint-Esprit.

M. Francis CAROLE – Alors par contre je me sens le devoir de répondre, et de dire cela très clairement c'est que 1/ mwen pa ni compè Saint-Esprit et 2/ mwen pa ni compè robè non pli. Non, non, non, il faut que ce soit clair. Ce que nous savons, et ce qui m'a été rapporté par les services, c'est le niveau de dégradation de l'hôpital du Saint-Esprit. Et je rappelle que j'ai reçu dès 2016, des syndicalistes de la CGT et de la CDMT aussi, qui attiraient mon attention sur la situation de l'hôpital du Saint-Esprit et qui porte non seulement sur le système de sécurité mais sur les murs, les conditions d'accueil des personnes. Et c'est par rapport à cela, que nous avons convenu qu'il fallait aider le Saint-Esprit, d'autant que la somme qui nous est demandée c'est 49 000 €, ce n'est pas 60 000 €, ce n'est pas 80 000, c'est 49 000 € et nous avons décidé de les donner parce que l'hôpital du Saint-Esprit est dans une situation autrement plus difficile que l'EHPAD du Robert. Mais il n'y a pas de... comment dire, il n'y a pas de favoritisme chez moi, ni pour des raisons politiques, ni pour des raisons autres mais, c'est aux vus des problèmes qui sont posés. Et d'autre part, j'ai dit, concernant l'EHPAD du Robert, et là, je le répète, nous avons accordé 40 000 € mais, s'il se trouve que la CNSA ne verse pas les 52 000 € attendus par l'EHPAD, nous allons aider au-delà même, peut-être de ce qui nous est demandé. On ne peut pas laisser un EHPAD avec un système de sécurité qui n'est pas aux normes. Donc je pense que je suis extrêmement clair sur cela et que peut-être, tout compte fait, l'EHPAD du Robert sera peut-être mieux servi que l'hôpital du Saint-Esprit. Mais il n'aurait pas été juste de notre part de ne pas faire un effort substantiel concernant le cas de l'hôpital du Saint-Esprit.

M. Claude BELLUNE – C'est très flagrant.

M. Francis CAROLE – Non, non j'ai bien compris. Non, je voulais te rassurer parce que je sais que généralement tu n'interviens pas de manière polémique en général, mais...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 30 : Demande de subvention formulée par l'Union Régionale des Associations du Secteur Social et Médico Social, c'est l'URASS, dans le cadre de son programme d'actions, bien sûr, pour 2018.

30/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL (URASS), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE — Alors c'est un dossier récurrent, enfin, récurrent, qui revient chaque année sur l'action de l'URASS, qui est une des associations majeures du secteur social en Martinique qui regroupe nombre d'organisations. Et l'URASS nous fait une demande de 90 000 €, ce qui représente 29,13 % du montant global de son budget. L'an dernier la demande qui avait été faite était aussi une demande de 90 000 €, nous avions proposé 80 000 € et puis après, il y a eu une répartition entre l'hôpital du Nord, Colson et l'URASS, ce qui a donné une subvention de 70 000 à L'URASS, et la proposition qui est faite aujourd'hui, c'est d'accorder à l'URASS les 80 000 € sur les 90 000 € demandés.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – La commission Santé s'aligne sur la proposition du Conseiller Exécutif.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Identique pour nous. Nous suivons l'avis du Conseiller Exécutif.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Identique pour nous.

M. Le Président Claude LISE — Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote tout de suite. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote Abstentions? Contre? Pour? Voté A l'unanimité

Nous passons au 31. Et là, il s'agit de l'UDAF, l'Union Départementale des Associations Familiales de la Martinique et c'est pour son programme d'activité également 2018.

31/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE (UDAF MARTINIQUE), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Alors, il y a plusieurs demandes de l'UDAF dans cette demande. Il y a une demande de subvention de fonctionnement et il y a une demande en investissement. Concernant la demande pour l'investissement, nous avons considéré que cette demande n'était pas suffisamment aboutie. Par conséquent, nous renvoyons le traitement de la dimension investissement, c'est-à-dire qu'il faut que l'UDAF nous donne davantage d'éléments concernant le projet d'investissement qui appelle de la Collectivité un montant quand même de 159 000 €. Donc, nous avons scindé les deux, et nous proposons que l'on se positionne uniquement sur la partie fonctionnement et de donner à l'UDAF ce qui avait été attribué l'an dernier à savoir 90 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission des Affaires sociales.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, nous sommes favorables à la proposition de 90 000 € accordée à l'UDAF.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances. Conforme ?

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Parfait ! Qui demande la parole ? Personne, donc on passe au vote.

Contre ? Abstention ? Pour ? A l'unanimité. Merci

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 32 : Participation financière de la Collectivité Territoriale de Martinique au Téléthon pour 2018

32/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TELETHON AU TITRE DE L'ANNEE 2018

M. Francis CAROLE – Oui le titre résume le dossier. C'est simplement une participation de la Collectivité au Téléthon 2018, pour un montant de 20 000 €. C'est ce qui avait été attribué l'an dernier.

M. Jean-Claude DUVERGER – Votons 2019 tout de suite.

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE - Finances. Avis conforme ?

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas ? Bien, nous votons. Contre ? Abstention ? Pour ? A l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 33. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par la Ligne contre le cancer. Alors, c'est pour l'organisation de la neuvième édition du relais pour la vie en octobre 2018.

33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER - LCC POUR L'ORGANISATION DE LA 9EME EDITION DU RELAIS POUR LA VIE - OCTOBRE 2018

M. Francis CAROLE – Alors, évidemment, lorsque nous traitons les dossiers, il faut d'abord donner une réponse, mais il faut aussi savoir payer. Parce que nous avons beaucoup de situations où des sommes ont été accordées à des associations, et puis elles n'étaient pas payées deux ans, trois ans après. Donc nous faisons en sorte que les choses soient traitées, le plus vite possible. Nous allons accélérer la rapidité de traitement, mais nous assurer en

même temps, que les sommes soient payées, de sorte de ne pas laisser de dettes à d'autres. Je pense que c'est très important. Alors de quoi s'agit-il ici ? Il s'agit d'une demande de subvention aussi qui est une demande récurrente, d'une subvention de 15 000 €, 21 % du montant. Et la somme que nous avons décidé de mettre à votre délibération c'est 10 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Finances ?

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Contre ? Abstention ? Adopté l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 34 : Demande de subvention formulée par l'association « Les Amazones » pour son programme d'action au titre de l'exercice 2018.

34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LES AMAZONES POUR SON PROGRAMME D'ACTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Alors les Amazones c'est une nouvelle association, qui s'était illustrée au moment de la Villa Rose, l'an dernier et cette association a continué à mettre en place un certain nombre d'outils pour accompagner les femmes victimes du cancer. C'est un sujet évidemment important, puisque nous avons chaque année 1 583 nouveaux cas de cancer, ce qui est extrêmement important. Le cancer de la prostate dont le Président de la république a dit que cela n'a aucun lien avec le chlordécone... il ne faut pas dire que c'est cancérigène, parce que c'est le chlordécone. C'est quand même 55 % des cancers des hommes en Martinique. Concernant les femmes, le cancer du sein représente 33 % des cancers chez les femmes en Martinique. Et donc ces fréquences nous amènent à avoir une attention particulière sur cette question, d'autant que nous devons dire, je n'aime pas le mot de retard mais, qu'il manque un certain nombre de dispositifs pour accompagner les femmes qui sont atteintes du cancer du sein. Donc, c'est dans cet esprit que nous avons voulu accompagner l'initiative, l'encourager, et encourager d'autres initiatives, parce que pour les femmes qui sont atteintes du cancer du sein, c'est souvent le parcours du combattant avant pendant et après les interventions. Donc la demande d'Amazones est de 30 000 €, et nous proposons d'accorder la totalité de la demande si l'Assemblée le veut bien.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission sSanté.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances ?

M. Michel BRANCHI – Nous nous rangeons à l'avis de la commission Santé.

•

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Peut-être que le collègue va dire que par le passé, il y a des dossiers qui ont été accordés et payés 20 ans, 50 ans après mais quand tu développes sur l'urgence de ce que peut faire le cancer, moi, je crois que ça ne doit pas attendre. Et de temps en temps, nous voyons un dossier de 2018 maintenant. Mais pour voir le dossier, on demande à la structure de nous donner son bilan. Comment peut-on donner un bilan pour un dossier de 2019, quand ce n'est pas passé déjà pour 2018 ? Alors, de temps en temps, je comprends ce que le dossier du début, c'est pourquoi nous sommes d'accord, qu'il y ait une période où il faut verser et tout cela. Mais, dans la réalité, si nous pouvons, à des moments précis, lorsqu'il s'agit de santé, et tout cela, de répondre rapidement sur le dossier puisque c'est un programme d'activités 2018. Donc, kanser-la ka tchwé vite koi, si sé pou atann si mwa, ou za mo.

M. Francis CAROLE – Non mé sa mwen lé diw DUVERGER, Ke dosié tala ke mwen suiv atantivman, i pa rivé an koumansman lanné-a. I rivé plito ver la fen lanné-a.

(Discussions hors micro)

<u>M. Francis CAROLE</u> – Oui sé pou sa mwen ka palé baw. Ou lé di mwen palé fwansé pou i komprann non ?

(Discussions hors micro)

(Rires)

<u>M. Francis CAROLE</u> – Donc, Donc c'est un dossier qui est arrivé en fait vers la fin de l'année et nous l'avons traité dans des délais plutôt rapides, compte tenu de ce que tu viens de décrire. Donc celui-là a été traité dans des délais respectables.

M. Le Président Claude LISE – Bien, nous passons au vote ? Oui, pardon, collègue CONCONNE.

<u>Mme Catherine CONCONNE</u> – Merci Président. Dans le même souci d'avoir un peu plus d'explication, voire de transparence, puisque nous sommes sollicités par les personnes qui demandent les subventions, régulièrement, tout le temps. Comme on a peu d'informations qui sortent du Conseil Exécutif, on n'est pas destinataire d'ordre du jour, on n'est pas

destinataire de compte rendu immédiatement, le jour même, ou le lendemain des décisions qui sont prises, je parle des élus. Le Conseiller exécutif a fait, tout à l'heure, allusion à une époque, celle du Conseil Général que tu présidais à l'époque, moi aussi j'y ai passé six ans et lorsque nous étions en commission permanente, il y avait quelque chose qui était important dans les dossiers, on avait la date de la demande. Le dossier était présenté de façon à ce qu'il y a un p'tit carré qui était là, et sur lequel on mettait date de la demande. On avait également aussi les soldes des lignes budgétaires. On savait qu'après ce dossier-là, s'il était attribué en l'état, eh bien sur la ligne budgétaire qui avait été votée en début d'année, eh bien, il restait 1 €, 3 €, 3 milliards d'euros, on savait. Cela permettait, dans ces instances-là, de pouvoir dire bon, on est en novembre, il reste encore un peu d'argent, on peut faire peutêtre un effort. Le système a certes changé, mais la demande de transparence est la même. Lorsqu'on dit que ce dossier a été déposé vers décembre, j'ai beau regarder mon agenda, je ne connais pas la période qui s'appelle vers décembre. Je ne connais pas. Je connais novembre, je connais octobre, je connais juin, je connais juillet, mais vers décembre, je ne sais pas ce que cela veut dire. C'est tout à fait subjectif, vers décembre. Donc moi, j'aurais bien aimé qu'on revienne à cette pratique, que nous ayons dans les dossiers ici, en haut-là, au début, « suite à une demande présentée par l'association machin chouette, formulée ou reçu », allez on va même dire reçu puisqu'on va me dire que le dossier est parti du Morne Vert le 3 février il arrive à la CTM le 5 juin. Donc on met la date, reçue dans notre Collectivité. Cela nous permet d'avoir des éléments d'appréciation, cela nous permet d'avoir des éléments d'appréciation. Tout à l'heure on a parlé du dossier d'AFROP HAND qui a été déposé en janvier 2018. Janvier et puis décembre, ce sont deux choses qui sont mais, complètement opposées. Donc j'aurais bien aimé qu'on travaille un peu plus à cette transparence, à cette volonté de pouvoir nous, nous informer, sachant qu'on n'a pas d'infos en amont, on n'a pas d'infos en amont de manière globale et générale. Et quand nous sommes interpellés, y compris, lorsque nous sommes en séance on reçoit des messages, ce n'est pas ça, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ceci, non nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes destinataires, les gens suivent les plénières sur des sites, à la radio, etc... et ils prennent leurs infos en live et nous interpellent. Quel élément d'appréciation nous avons ? Aucun. Donc je demande simplement que nous puissions améliorer cette information donnée aux élus, et que régulièrement, sur le dossier il y ait une petite ligne qui dit « suite à une demande reçue le, telle date. J'aimerais aussi pour terminer sur ces éléments de précision, j'aimerais que Monsieur le Conseiller exécutif me rende destinataire de la convention de partenariat avec l'association AFROP HAND. J'aimerais l'avoir cette convention, pour mieux comprendre un certain nombre de choses parce que ce sont des éléments qu'un élu peut obtenir de la Collectivité, qui sont des éléments d'ordre public. Donc, Monsieur le Président, je te demande de bien vouloir veiller à ce que me soit adressée ce document. Merci beaucoup.

M. Le Président Claude LISE – C'est noté. La demande est notée. Bien, nous passons au vote donc...

M. Francis CAROLE – Juste avant, si tu permets. D'abord je n'ai pas utilisé l'expression « vers décembre ». J'ai dit à la fin de l'année. Concernant le dossier précédent, le dossier handicap, c'est un dossier qui a été, puisqu'entre-temps, je cherchais les informations pour vous les communiquer, c'est un dossier qui a été présenté complet, puisque c'est ça aussi le

problème, parfois les dossiers nous parviennent, et ils ne sont pas complets. C'est un dossier qui nous est parvenu complet en août 2018, d'accord? Donc nous ne pouvons pas agir sur des dossiers qui ne sont pas complets. Alors, il y a deux choses. Je veux bien qu'on nous fasse des remarques sur les délais de traitement, le premier conscient, c'est moi. Et c'est pourquoi, justement, nous avons mis en place un dispositif pour mieux cadrer le traitement des dossiers. Mais je suis toujours un peu surpris, qu'on nous fasse la leçon sur un ton aussi péremptoire. Pourquoi ? Parce que j'ai toujours considéré que ceux qui donnaient des leçons aux autres, qui faisaient la leçon aux autres, devaient éviter d'avoir un fonctionnement qui ne correspond pas à ce qu'ils demandent aux autres. Nous avons eu quand même pendant un certain nombre de temps, des dossiers MDPH qui étaient traités en 16 mois et apparemment cela ne semblait pas inquiéter beaucoup de personnes. Seize mois. Je n'ai pas vu d'articles sur cela, je n'ai pas vu de bondissement sur cela, je n'ai pas vu de dénonciation, je n'ai pas vu d'indignation sur cela, mais c'était 16 mois. Nous sommes, aujourd'hui, à six mois, et je suis insatisfait. Nous allons poursuivre l'action. Il y a des endroits, dans l'effort que nous faisons, où cela ne va pas comme on pourrait le souhaiter, et il y a des endroits où ça va mais l'ensemble va dans le bon sens. Donc, je veux bien qu'on se plaigne de deux ou trois choses, mais que les donneurs de leçons péremptoires soient dans davantage de modestie. Je vais vous donner aussi les éléments concernant l'autre dossier, quand les informations me parviendront mais, le dossier concernant le handicap a été déposé complet en août, septembre, octobre, novembre décembre, janvier, c'est-à-dire que nous avons pris cinq mois pour le traiter et donner une suite, voilà. Donc je voulais dire cela simplement sans chercher querelle à personne.

Mme Catherine CONCONNE – Je vais vous transférer les messages.

M. Le Président Claude LISE – Nous passons au vote. Collègues, nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons au 35. Alors c'est une demande de subvention formulée par Action Sida Martinique pour son programme d'actions. Il s'agit là aussi de l'exercice 2018.

35/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION ACTION SIDA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS – EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Alors, Action Sida nous fait une demande. Normalement nous avons ces éléments, je ne l'ai pas sur le rapport, effectivement, cela ça devrait figurer dans le rapport, la date de dépôt du dossier dans sa complétude. Dans sa complétude parce que le dossier n'est traité que lorsqu'il est complet, et chacun le comprendra. Nous avons, en Martinique, pour rappel, 1 091 patients atteints du VIH, et qui sont suivis au CHUM. Le

nombre de nouveaux cas reste relativement stable. La tranche d'âge la plus touchée, c'est les 50 à 59 ans, avec une majorité de femmes et d'hommes hétérosexuels. Quatre-vingtquatre pour cent des cas concernent les gens qui sont nés en Martinique parce que parfois, on entend que ce sont les étrangers qui apportent... on entend n'importe quoi. En fait 84 % des cas, ce sont des gens qui sont nés en Martinique. Par contre, on a analysé les nouveaux cas entre 2017... là, je vous parlais sur une période longue de 20 ans, mais là, sur les derniers cas entre 2017 et septembre 2018, eh bien l'âge médian n'est pas de 50 à 59 ans, mais l'âge médian est de 40 ans. Et on trouve un segment de jeunes très touchés par le VIH, ce sont les jeunes de 15 à 29 ans, c'est-à-dire que si on regarde les 20 dernières années, on a un médian autour de 50 à 59 ans, mais si on regarde les deux années qui viennent de s'écouler 2017-2018, on a un médian de 40 ans avec les plus contaminés les jeunes de 15 à 29 ans. Donc il y a là, véritablement, un travail important à faire, et d'ores et déjà, nous nous en sommes saisis pour voir comment renforcer, parce que ce que cela montre, c'est la baisse de la prévention auprès des jeunes. C'est-à-dire qu'on a vécu le sida comme un danger imminent, grave, et puis après, on a eu tendance à baisser la garde et il y a un effort qui s'impose pour accompagner nos jeunes dans les écoles, faire de la prévention, renforcer la prévention. Et ces chiffres sont, de ce point de vue, intéressants pour les élus et pour la définition des politiques que nous aurons à mener. Alors Action Sida nous fait une demande qui est de... alors ils ont demandé en 2014, 20 000 €, enfin ils ont obtenu 20 000 € en 2014, en 2015 ils n'ont pas demandé, en 2016 ils n'ont pas demandé. En 2017 il n'y a pas eu de demande, et il y a une demande de 30 000 € cette année. La proposition c'est de leur accorder compte tenu de ce que nous venons de dire, de leur accorder la totalité de la demande qu'ils ont faite.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances ?

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Personne ? On peut passer au vote. Contre ? Abstentions ? Pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, nous passons à la question 36 : Demande de subvention formulée par l'association pour l'information et la prévention de la drépanocytose.

36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION DE LA DRÉPANOCYTOSE – APIPD POUR LA 4EME EDITION DE DREPACTION MARTINIQUE 2018 »

M. Francis CAROLE — Alors, nous ne reviendrons pas sur des explications autour de la drépanocytose. La demande qui est faite est de 50 000 €. L'association a obtenu en 2016, 20 000 €, 2017, 20 000 €. La proposition qui est faite c'est de leur accorder 30 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Pas de demande ? Donc, nous passons au vote. Contre ? Abstention ? Pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Nous passons au 37 : Demande de subvention formulée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rivière-Pilote, pour l'organisation d'un forum santé, sport et bien-être en faveur de la population.

37/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE RIVIÈRE-PILOTE, POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM SANTÉ, SPORT ET BIEN-ÊTRE EN FAVEUR DE LA POPULATION – MARS 2018

M. Francis CAROLE – Donc il s'agit d'un dossier extrêmement simple ; c'est la ville de Rivière-Pilote qui fait une demande de subvention de 3 000 € pour une action de santé en direction de la population. Alors évidemment, ce sont des actions à encourager puisque nous savons que tant les maladies cardio-vasculaires, l'obésité, et même les maladies neurodégénératives, l'une des préconisations avancées, c'est justement, le développement du sport. Donc la demande qui est faite, est une demande extrêmement modeste de 3 000 €, et nous proposons d'accorder la totalité de la demande au CCAS de Rivière-Pilote.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Christiane BAURAS – Elle n'est pas là ? Ben, favorable, puisque je suis à la commission.

M. Le Président Claude LISE - Santé.

Mme Maryse PLANTIN - Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité.

Nous passons au 38 : Demande de subvention formulée par l'association des soins palliatifs de la Martinique. C'est pour son programme d'action 2018.

38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS DE LA MARTINIQUE - ASPM- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018

M. Francis CAROLE — Alors il s'agit d'une demande de l'Association des Soins Palliatifs qui accompagne les personnes en fin de vie. C'est une petite équipe de bénévoles, venant de tous les horizons, qui s'est impliquée, depuis des années dans cette action. En 2015 ils ont été accompagnés à hauteur de 40 000 €. En 2016 nous les avons accompagnés à hauteur de 65 000 €, par rapport à des difficultés qu'ils avaient, et par rapport aussi à leur programme. En 2017 nous les avons accompagnés à hauteur de 40 000 €. J'ai pu entrer en contact avec la Présidente de l'association et les responsables, qui nous ont parlé de leurs difficultés financières actuellement. Alors, nous considérons que sous ce segment, il faut véritablement accompagner parce que c'est la fin de vie, et par conséquent, je pense que c'est un moment, je dirais, presque sacré donc il faut les accompagner. Donc j'ai pu discuter avec l'ordonnateur et la proposition qui a été faite c'est d'augmenter la proposition de 40 000 € à 55 000 €. Donc ce sera 55 000 € au lieu de 40 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Qui demande la parole ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Simplement, je voudrais rappeler que cette association-là fait un travail considérable, un travail social et de proximité familiale. Il y a donc un déploiement, une dynamique de bientraitance en proximité dans les soins et l'accompagnement. L'association ASPA poursuit son engagement pour un meilleur accès aux soins palliatifs, en adéquation, d'une part avec la législation, la politique de santé en Martinique, et au regard de notre réalité. J'ai envie de dire que nous sommes tous concernés par cette affaire-là en Martinique. Donc l'idée c'est autant en étant d'accord avec la proposition qui est fait à 40 000 €, je pense qu'il conviendra de penser à valoriser cette contribution, au regard l'action qui est menée par l'association. Evidemment faire en sorte que cette association perdure, se Alors je rappelle quand même, que nous sommes sur une expression de vieillissement de la population, avec les complications qui vont avec. Alors c'est vrai que ce ne sont pas simplement des personnes âgées qui sont prises en charge, c'est aussi la panoplie de personnes en grande difficulté avec la maladie, et effectivement, cela soutient également les familles. Donc, soyons au niveau de la CTM, attentifs à cette affaire-là, en sorte que nous puissions, tu l'as dit tout à l'heure, en 2016 ils avaient des difficultés financières, pour autant les difficultés ne sont pas résolues, donc soyons attentifs, Président, en sorte que nous puissions avancer sur ce dossier vers l'effort dans l'intérêt de la population.

M. Le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je suis d'accord avec le collègue CATHERINE, lorsqu'il dit que nous sommes tous concernés. Et, il faut bien se rendre compte de ce qui se passe dans notre pays aujourd'hui. Peut-être que certains préfèrent faire la politique de l'autruche, ne pas regarder la réalité en face, mais, même lorsqu'on refuse de la regarder, il suffit de l'écouter. Et je ne sais pas si vous avez remarqué que les listes des avis d'obsèques en Martinique, sont de plus en plus longues. Et ce n'est pas que le résultat du vieillissement de la population, parce que le public des soins palliatifs, ce sont des gens très jeunes aussi parfois, qui sont en train de mourir chez eux, sans aucun accompagnement c'est-à-dire dans la déchéance la plus totale, dans la souffrance la plus extrême. Ça c'est la réalité de la Martinique. Des fois il n'y a même pas un ventilateur. Des gens qui meurent de cancer, les uns après les autres. Cette association fait un travail exemplaire. A sa tête il y a une dame qui est une Présidente qui pourrait mériter toutes les médailles, je sais que ce n'est pas ce qu'elle recherche, mais si nous avions déjà mis en place une distinction pour le dévouement associatif martiniquais, je pense que cette dame, Madame MARIE-MAGDELEINE, elle mériterait largement d'être honorée par la Martinique. Dans cette association, aujourd'hui, les professionnelles, infirmières libérales, qui travaillaient parfois, de manière bénévole, qui allaient visiter les gens, même lorsqu'elles n'étaient pas payées, ces professionnelles-là aujourd'hui, refusent de le faire parce qu'elles sont obligées de fermer leurs cabinets pour aller travailler de manière bénévole pour cette association donc, au bout d'un moment, c'est non, elles refusent. Les bénévoles de l'association sont parfois même en grande souffrance, en grande difficulté. Lorsqu'on est en grande souffrance on ne peut que... on ne peut pas porter l'énergie, la force nécessaire, à des gens qui sont en fin de vie. Bref, tout cela pour dire que cette association-là, et cet objet méritent un regard particulièrement attentif de notre part. Je parle sous le contrôle du Président Claude LISE, qui, en tant que Président du Conseil Général, a aussi beaucoup, beaucoup fait pour ce champ sectoriel. « Rouspel » le réseau Rouspel, c'est tout un programme. C'est la force de la solidarité martiniquaise. Aussi je dois dire que le Conseiller exécutif me coupe un peu l'herbe sous les pieds, parce que j'avais bien l'intention, de proposer une augmentation significative, de proposer à l'Assemblée de délibérer sur une augmentation significative de cette subvention. Et je vous dirai pourquoi parce qu'il y a des gens qui sont trop honnêtes. Il y a des gens, des associations qui savent qu'on ne va jamais accorder 100 % de leur demande donc, ils vont demander 100 000 €, en espérant obtenir 70 000, un pourcentage. Et puis, il y a des gens qui se disent, mais non, je ne vais pas trop solliciter les finances de la Collectivité, je vais trouver le moyen de me débrouiller, et qui demandent 50 000 €, mais qui en ont besoin de beaucoup plus en réalité. Trop d'honnêteté. Pour la deuxième année consécutive cette association, qui fait un travail exceptionnel d'intérêt public, va terminer avec un déficit d'à peu près 70 000 €. Ce n'est pas normal, ce n'est pas normal. Je ne dis pas ... ce n'est pas de notre faute à nous, ce n'est pas de notre faute. Je ne mets personne en cause, mais ce n'est pas normal que dans notre pays, des gens qui œuvrent pour les autres, se retrouvent quelque part, harcelés par la banque, et dans la plus grande difficulté, alors que ces gens-là ne se payent pas de voyage, de séjour, d'autres avantages, sur le dos de l'association. Donc je me félicite de la proposition majorée du Conseiller exécutif, et pour ma part je demande à tous les collègues de voter dans le sens de cette augmentation significative, en attendant mieux pour cette association, compte tenu de son objet qui doit nous toucher, chacun d'entre nous, dans notre chair. J'en ai terminé.

M. Le Président Claude LISE – Merci collègue. Je crois qu'il fallait effectivement qu'on appuie beaucoup sur les raisons pour lesquelles nous avons à faire un effort en particulier. Donc...

M. Francis CAROLE – Juste une petite conclusion.

M. Le Président Claude LISE – Oui, tu veux ajouter quelque chose ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non. Enfin, Je m'excuse d'avoir coupé l'herbe sous les pieds du collègue mais ce n'était pas mon intention ?

M. Jean-Philippe NILOR – Non, je me réjouis de cela.

M. Francis CAROLE – Ah tu te réjouis de ça d'accord. Mais, ce n'était pas mon intention. En fait, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous avons très tôt considéré qu'il y avait quelque chose à faire là parce qu'il n'y avait pas beaucoup de subventions, il n'y avait pas beaucoup d'aides, et nous sommes allés, nous sommes allés voir, nous sommes allés dans les manifestations, et nous avons considéré que cette partie de l'action sociale, qui n'était pas très connue, qui n'était pas très aidée était essentielle. Et donc d'où l'augmentation des subventions, le suivi, l'attention que nous avons voulu porter, et surtout l'effort que nous faisons pour que chaque fois qu'il y a une manifestation de cette association, nous puissions y aller. C'est vrai que l'association qui a un déficit de 70 000 €, je le sais, ne nous a pas sollicité sur cela donc, nous ne pouvons répondre qu'à des sollicitations. Mais nous pouvons

nous interroger aussi sur la question de savoir si d'autres partenaires ne peuvent pas intervenir là. Notamment, je parle de l'État en particulier. Ceci étant, si nous sommes interpellés sur cela, parce qu'il y a une volonté de l'association de trouver une démarche pour essayer de résorber cette difficulté, évidemment. Compte tenu de la qualité des gens qui interviennent dans ce secteur, compte tenu de l'intérêt... Tout à l'heure, j'ai employé le mot « sacré » ce n'est pas par hasard. Je ne suis pas un religieux, je ne suis pas mystique du tout, mais je considère que ce sont des moments, qui sont des moments souvent de solitude pour des personnes âgées, pour des personnes qui vont partir, et que là il y a quelque chose à faire et nous allons continuer l'effort d'accompagnement de l'association et en conviction.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Ben écoutez, collègues, je pense que nous allons, de manière unanime, voter cette subvention augmentée. Oui ? Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Vote

Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, je vous remercie et nous allons donc passer à la question numéro 39 : Demande de subvention formulée par le Comité Martiniquais de Prévention en Alcoologie et en Addictologie. C'est toujours pour le programme d'actions, exercice 2018.

39/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE COMITE MARTINIQUAIS DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET EN ADDICTOLOGIE – CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE – CMPAA-CSAPA POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – Voilà c'est le programme d'action de cette association. La demande qui nous est faite, je ne prends pas la peine de présenter les actions de cette association qui est archi connue depuis des décennies. Donc, la demande qui est faite est de 91 695 €, et la proposition que nous soumettons à l'Assemblée est de 50 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Finances ? Conforme ?

M. Michel BRANCHI – Conforme.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui collègue Patricia TELLE.

Mme Patricia TELLE - Merci Monsieur le Président. Alors, comme le Conseiller exécutif rapporteur l'a dit, le CMPAA est archi connue, depuis des décennies. C'est vrai qu'historiquement c'est un des acteurs de la prévention sur la Martinique, concernant la prévention et la lutte contre les comportements addictifs. Ce que je voudrais dire, c'est que cette année, le CMPAA, en 2018 déjà, puisque cette demande concerne les actions de 2018, le CMPAA a entrepris une démarche nouvelle auprès du monde maritime. Et, c'est l'action numéro 7 qui est pointée dans le rapport que nous avons d'ailleurs, donc prévention des conduites addictives en milieu d'apprentissage maritime, apprentissage professionnel. Je voudrais dire qu'il est extrêmement important, que dans ce milieu, évidemment, comme pour tous les autres, mais dans ce milieu maritime, où nous avons des conduites déviantes qui peuvent être observées, il est absolument important que des associations qui ont un savoir-faire, qui ont une expérience, puissent intervenir à ce niveau-là. Et, c'est ce que propose de faire le CMPAA, aidé en cela, par une équipe de professionnels. Il existe un service de santé des gens de mer, avec un médecin des gens de mer, qui est très actif dans la prévention, et qui a déjà proposé, et qui a participé à la réflexion menée avec le CMPAA, pour en tout cas commencer des actions sur l'école de formation professionnelle maritime. Et donc, on parle là de formation initiale, mais c'est également prévu pour des marins qui sont déjà des professionnels, et qui sont adultes, et qui sont confrontés à des situations, et à des comportements addictifs. Ce que je voudrais dire, c'est que l'année dernière, il y a eu une subvention de 50 000 € qui a été accordée, et il nous est proposé de renouveler, de reconduire cette subvention pour 2018 à hauteur de 50 000 €. Et donc, par ce que je viens de décrire, je propose qu'on aille un p'tit peu plus loin parce qu'il y a une action nouvelle, dirigée vers un autre cadre socioprofessionnel, où il y a un grand besoin. Moi, ce que je propose, c'est qu'on aille un peu plus haut. Et, je propose encore mieux, de récupérer le cas échéant, la subvention du bal des sages qui n'a pas été octroyée ce matin, et de pouvoir l'octroyer, donc au CMPAA, pour augmenter la subvention. Alors j'espère que les Conseillers qui sont dans cette Assemblée seront bien sensibles à cette demande, et que nous voterons tous pour une augmentation de la subvention proposée pour le CMPAA. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER — Merci beaucoup. Je voudrais d'abord dire que lorsque nous intervenons, vous voyez vous nous n'intervenons pas sur tous les dossiers. C'est pour ne pas penser que nous ne sommes pas conscients, que l'on ne peut pas toujours augmenter. Je voudrais que ceux qui nous écoutent, entendent qu'une collectivité ne peut pas toujours tout donner, ou tout augmenter. Lorsque nous intervenons pour demander une augmentation c'est parce que nous pensons que ce dossier-là mérite une attention particulière. J'ai laissé quelques espaces entre l'interventions de NILOR et mon intervention, c'est pour que cela ne lui pose aucun problème. Mais je suis absolument d'accord avec lui. Il y a des dossiers qui demandent une attention particulière. Ce dossier-là aussi, nous avons tous connus peut-être le Docteur GERVAISE, on a travaillé avec lui et tout cela. D'autant plus, il est 39, et le dossier du Saint-Esprit c'est le 29. Et vous savez très bien que ce sont deux structures qui s'occupent aussi d'ailleurs on appelle le Saint-Esprit HSE; ce sont des structures qui s'occupent des gens, mais si, hôpital du Saint-Esprit, mais c'est paradoxal. Donc, dans la réalité, moi je crois que pour cette structure-là, on peut aussi augmenter. Il y a un problème, on s'occupe du cancer, on s'occupe de tout, mais je crois qu'il faut s'occuper

aussi de l'alcool, de l'alcoolisme. Je crois que c'est l'alcool qui ne descend pas, mais qui monte, qui atrophie le cerveau un p'tit peu. Donc, il nous faut nous pencher un peu sur cela. Et si on peut aider cette association qui faisait aussi des conférences un peu partout, parce qu'il y a une action de prévention aussi dans l'action que mène cette association; je serais d'accord pour que l'on augmente vraiment là, cette participation ; ne pas donner la même chose. D'autant plus, que j'ai même appris qu'il s'agit de la pêche, j'ai même appris qu'on souhaite, mais moi aussi, qu'il y a un lycée pour la pêche ici quoi. Donc moi, je crois qu'il faut se pencher sérieusement sur cela et si on peut augmenter en disant, je le dis que la Collectivité ne peut pas toujours augmenter et aucune collectivité ne peut pas toujours augmenter. Et puis, sur le retard, pour ne pas intervenir. Lorsque nous disons que c'est un dossier, même si cela s'est passé, même si on dit qu'il y a eu du retard et tout cela, mais nous aussi nous sommes dans cette situation. Il y a des moments où nos collectivités ont envie de savoir quelle sera la tendance de l'inflation, quelle sera la tendance de l'État pour calculer notre budget. On a envie qu'on nous dise. Donc le second problème de retard, c'est qu'on ne peut pas réaliser quand on n'a pas la somme nécessaire, on doit attendre. Donc au moment où on nous dit qu'on ne nous donne pas, si après un retard dedans, on pouvait donner la totalité ; ou té ké di i ka péyé dèt-li. Mais dans la réalité, au moment où tu veux faire l'action, tu n'as pas la somme. Et qu'on te dit, voilà la somme on te donne moins que ce que tu as demandé. Alors que dans les règles, si nous répondons en avant mais je suis d'accord avec le premier dossier. Si nous intervenons avant il appartient à la structure de caler quoi, de mettre son intervention et ses actions en fonction de ce que nous donnons. Mais quand nous revenons après, il y a ce problème-là, où on a déjà trop dépensé, pas dépensé quoi. C'est pourquoi nous intervenons sur le retard pour vous, pour nous, pour le passé et pour demain.

M. Francis CAROLE – Donc, nous sommes d'accord sur cela. La contre-argumentation ce serait de dire que l'association ne peut pas engager ce qu'elle n'a pas encore. C'est pourquoi justement la bonne démarche c'est celle que nous avons initiée avec le premier dossier, le dossier numéro 22, c'est de pouvoir anticiper, voilà. Et d'autre part, ce qui est important aussi, au-delà de cet aspect, ce sera qu'une fois que nous savons que telle association s'inscrit dans les orientations que nous avons fixées, nous pourrons même anticiper. Même si la demande n'est pas traitée, nous pourrons vous dire, allez-y parce que nous savons qu'il y a une vision globale qui a été définie auparavant. Tandis que là, les choses sont traitées au fil de l'eau. Mais, on hérite de cela aussi, d'une certaine manière. D'autre part, il y a aussi, et je veux que nos camarades et nos collègues retiennent cette idée aussi. Je crois qu'il y a un vrai problème de modèle des aides, aujourd'hui, pour les associations. Il y a un problème de modèle. Pourquoi ? Parce que vous avez des collectivités qui sont de plus en plus en difficulté, alors les municipalités qui n'en peuvent plus, donc les gens se retournent vers la collectivité majeure. Mais la collectivité majeure a aussi des difficultés donc nous sommes dans une période de restriction des moyens et toutes les demandes ne pourrons pas trouver satisfaction dans les traitements que nous allons faire des différents dossiers. Alors par contre, la question de l'alcool, des addictions etc. c'est une question centrale. Nous avons discuté avec le Président du Conseil Exécutif, nous sommes aujourd'hui dans cette situation, c'est ce que nous pouvons donner. Par contre, j'ai vu l'association, je l'ai reçue, le Président MARIE-JEANNE les a reçus et ils avaient un certain nombre de difficultés importantes en 2016-2017 nous avons contribué à aider. Il faut, évidemment, que nous puissions aller audelà, mais il faut pouvoir. Non pas annoncer quelque chose, parce que le pire ce serait de dire que nous avons pris la décision de payer et puis de ne pas payer. C'est cela qui serait grave. Donc moi, je suis disposé à ce qu'on continue à faire des efforts, mais pour ce dossier-là, ce qui pouvait être possible nous l'avons fait. Mais je comprends très bien que... moi-même je souhaite qu'on ait davantage de moyens pour aider, notamment, une association comme celle-ci. C'est pour ça que je pense que lorsque nous allons avoir des dossiers déposés en début 2019, là dans les six mois, nous aurons plus de visibilité, et nous pourrons, éventuellement, faire du rattrapage si les moyens nous le permettent.

M. Le Président Claude LISE – On peut voter ? Non, non, je demande à la collègue qui avait un amendement, je crois. Est-ce qu'elle maintient son amendement ?

Mme Patricia TELLE – Oui, Monsieur le Président.

M. Le Président Claude LISE – Oui, pardon, je regardais la collègue LEBRAVE, et c'était toi. Pardon.

Mme Patricia TELLE – Oui oui, c'était moi. Et donc, oui, je maintiens mon amendement.

M. Le Président Claude LISE – D'accord bien. Formule à nouveau. Formule ton amendement.

Mme Patricia TELLE — Alors, je proposais que la subvention allouée au CMPAA, soit augmentée de 8 000 €. Et je suggérais que les 8 000 € soient ceux qui étaient prévus initialement pour le dossier 24, pour lequel le maire du Lamentin a dit qu'il annulait la demande. Donc le budget était...

M. Francis CAROLE – Si tu permets Président.

M. Le Président Claude LISE – Oui, oui, bien sûr, oui.

M. Francis CAROLE — Concernant cette dernière proposition, il y avait une demande de la ville du Lamentin de 8 000 € et vous avez dû voir dans votre dossier que cela n'a pas échappé à la sagacité de mon collègue ZOBDA, la proposition qui était faite par le Conseil Exécutif était de 5 000 € sur les 8 000 €. Alors si nous prenons ces 5 000 € pour abonder ce qui est donné, ce qui nous ferait passer de 50 000 € à 55 000 €, je pense qu'on peut valider cela.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Eh bien, c'est une ouverture qui va nous simplifier le vote et permettre, je pense qu'on soit unanime. Tu es d'accord ? Donc....

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

M. Belfort BIROTA – J'avais cru comprendre que le collègue ZOBDA avait fléché vers le Saint-Esprit...

M. Francis CAROLE – Au Saint-Esprit ? Non, non, cela n'avait pas été retenu. Ce qui avait été retenu, c'est que l'EHPAD revienne avec la réalité des moyens qu'elle aura pu obtenir parce qu'on n'a aucune lisibilité sur la contribution de la CNSA. D'accord ? Ce qui fait que nous pourrions aller au-delà. Mais les 5 000 € n'avaient pas été utilisés. Donc, si on peut les flécher vers l'association, puisqu'on reste dans l'enveloppe globale qui a été définie.

M. Le Président Claude LISE – Oui. Je veux dire au collègue BIROTA, que je m'occupe particulièrement de la rédaction de la délibération qui va comporter cette idée d'une clause de revoyure en quelque sorte, comme on dit maintenant. D'accord ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Ce sera dans la délibération que je vais signer. Donc, cela nous permet de flécher les 5 000 € de l'OMASS sur le CMPAA.

M. Francis CAROLE – D'autant que c'est du fonctionnement vers du fonctionnement.

M. Le Président Claude LISE – Voilà. Donc, collègues, est-ce que nous sommes unanimes làdessus ? Donc c'est la proposition qui était faite, plus 5 000 € que nous prélevons sur ce qu'a bien voulu nous accorder le maire du Lamentin. Bien. Pas d'oppositions ? C'est acquis à l'unanimité.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

M. Le Président Claude LISE – Alors, mes chers collègues, on va passer au 41. Mais pour l'organisation de nos travaux, et la paix de nos estomacs, je voudrais vous signaler qu'il nous reste 14 questions plus une motion. Je pense qu'il serait déraisonnable, puisque j'ai bien compris qu'à chaque demande de subvention, il y aura probablement des interventions, des demandes d'amendement etc... Je pense que ce serait déraisonnable de penser que nous pourrions aller jusqu'au bout. Donc, je propose que, parce qu'il faut avertir le service qui nous sert le repas, je propose qu'on fasse une dernière question, qu'on interrompe donc, on sera à 14h et quelque chose, et qu'on revienne à 16h, pour le reste.

(Discussions hors micro)

Collègues, mais oui, mais à chaque question, même simple, il y a des demandes multiples. Je vous dis qu'il reste 14 questions, essayez d'imaginer ce que cela veut dire.

(Discussions hors micro)

Quatorze questions plus une motion. A l'allure où on va là, il faudra demander...

(Discussions hors micro)

Il est 13h36. Comment?

(Discussions hors micro)

Mais même si nous faisons une heure, collègues, c'est soit on va au finish, mais cela veut dire que vous ne pourrez pas imposer au service de nous servir un repas à 17h. ce n'est pas possible.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – On avance toujours. Mais on ne pourra pas aller au-delà, je vous dis... au-delà de 14h30. Au-delà de 14h30, moi, je suspends par respect pour les gens qui sont là, pour le service. Bon, alors, on y va. Alors question 41. Demande de subvention.

M. Francis CAROLE – 40 Président.

M. Le Président Claude LISE – Pardon, 40 : demande de subvention formulée par l'Association Départementale d'Aides aux Familles et d'Action Educative, c'est l'ADAFAE pour le séminaire de la prévention spécialisée.

40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDES AUX FAMILLES ET D'ACTION ÉDUCATIVE, (L'ADAFAE) POUR LE « SÉMINAIRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE »

M. Francis CAROLE – Alors, si tu permets Président, je présente les deux dossiers en même temps, puisque ce sont deux dossiers ADAFAE, c'est 40 et 41.

41/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION ÉDUCATIVE, (L'ADAFAE)

M. Francis CAROLE – Alors il y a une demande pour financer un séminaire sur la prévention spécialisée. Alors la demande qui est faite de 8 000 €, nous proposons d'accord 6 000 €. Et le deuxième dossier, le dossier 41, la demande qui est faite et de 13 000,99 €, et notre proposition est d'accord de 10 000 €. Ce sont les dossiers 40 et 41.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Commission Santé.

<u>Mme Louise TELLE</u> – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Finances. Conforme ?

M. Michel BRANCHI – Conforme.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Qui demande la parole ? Personne ne demande la parole. Donc, on passe au vote sur ces deux questions-là.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité, le 40 et 41. On passe au 42 : Demande de subvention formulée par l'association Société de Saint-Vincent de Paul, oui, c'est pour son programme d'action au titre de l'exercice 2018.

42/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL- SSVP POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE – La demande qui est faite par la Société Saint-Vincent de Paul et de 20 000 € la proposition qui vous est faite est de 12 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Stéphanie NORCA – Pour nous, c'est un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Finances.

M. Michel BRANCHI – Conforme.

M. Le Président Claude LISE — Conforme ? Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

Vote

Abstentions?

Contre?

Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Le 43 a été enlevé, donc, nous passons au 44. Il s'agit du solde de la subvention de fonctionnement allouée aux missions locales. Alors c'est au titre de 2018 toujours.

44/ SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILES) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

M. Francis CAROLE — Voilà, effectivement il y a eu un acompte qui a été versé en début d'année, pour que les missions locales puissent fonctionner et ce versement couvre la période de janvier à mars 2018 pour un montant global de 386 250 €. Et il s'agit ici, d'accorder le solde. Pour la MILCEM, ce serait 337 500 €, pour la Mission Locale Espace Sud, 356 250 €, pour la Mission Locale nord, 465 000 €. Le tout pour un montant de 1 158 000 € pour les missions locales qui s'occupent justement d'accompagner les jeunes Martiniquais dans la recherche d'emploi, dans l'insertion.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation professionnelle.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – Les commissions Insertion et Formation professionnelle se sont réunies conjointement, et ont émis un avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Donc, y a-t-il des demandes ? Comment ? La Présidente oui. Oui, oui, il faut, effectivement que la Présidente se retire.

Madame PINVILLE quitte la salle.

M. Le Président Claude LISE – Collègue PAMPHILE, tu as demandé la parole.

M. Justin PAMPHILE – Merci Président. Je voudrais juste une précision. Est-ce qu'éventuellement on a précisé le motif de retrait du dossier 43 ?

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

M. Justin PAMPHILE – Est-ce qu'on a précisé le motif de retrait du dossier 43 ?

M. Le Président Claude LISE – Mais oui, cela avait été fait depuis le début de la séance.

M. Justin PAMPHILE – Non, mais justement, je demandais le motif.

M. Le Président Claude LISE - Oui, oui, oui.

M. Justin PAMPHILE – Non, mais je sais que ça a été enlevé.

M. Le Président Claude LISE – Oui, et motivé, oui, oui.

M. Justin PAMPHILE – C'est le dossier qui était en lien avec le PDI. Ça a été motivé pour son retrait.

M. Le Président Claude LISE – oui, oui, oui. On a demandé. J'avais demandé le retrait de trois questions, en début de séance.

M. Justin PAMPHILE – Oui Président.

M. Francis CAROLE – Mais je pense qu'il voudrait peut-être le motif c'est cela ?

M. Justin PAMPHILE – Oui, voilà.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non, nous avons...Sans être trop long, nous avons retiré ce dossier, parce que dans la rédaction, il y avait quelques petites difficultés. Enfin, nous allons le présenter à la prochaine plénière, qui a lieu en mars.

M. Justin PAMPHILE – Pour revenir à ce dossier, je voudrais juste savoir... enfin, est-ce que le Conseiller exécutif pourrait me préciser le montant qui serait affecté au fonds d'aides aux jeunes par rapport à la dotation qui est accordée actuellement aux trois missions locales, globalement ?

M. Francis CAROLE – Alors, je n'ai pas vraiment en tête. Je vais demander, et en cours de séances, je te réponds, pour ne pas te donner un chiffre approximatif.

M. Le Président Claude LISE – Il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Donc, on passe au vote ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. On passe au 45 : Demande de subvention formulée par la CAE-EDEA pour son programme d'appui à la création et développement d'activité économique par des personnes en inclusion.

45/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CAE-EDEA POUR SON PROGRAMME D'APPUI À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PAR DES PERSONNES EN INCLUSION

<u>M. Francis CAROLE</u> – La demande qui nous est faite par le foyer rural de chopotte qui fait un excellent travail d'ailleurs...

M. Le Président Claude LISE – Non, non c'est avant, c'est le 45, EDA.

M. Francis CAROLE – Excuse-moi. Dans ma volonté d'aller vite je procédais à une élimination abusive. Bien alors, il s'agit d'une demande de financement de l'EDA. La demande de 93 496 €, et nous proposons que l'on attribue une subvention d'un montant de 70 000 € à la Coopérative d'Activité et d'Emploi Espace d'Entraide et de Développement d'Activité pour le

programme d'appui à la création de développement d'activité économique par des personnes en inclusion. Alors, c'est un dossier que j'ai récupéré parce qu'il avait migré par des chemins qui ne sont pas les miens. Donc nous avons récupéré ce dossier, et nous avons fait en sorte que nous puissions y apporter une réponse.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Insertion. La collègue n'est pas revenue.

M. Georges CLEON – La commission a émis un avis favorable, Président.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Bien, nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Je pense qu'il faudrait indiquer à la collègue qu'elle peut rentrer. Merci. Voilà, alors, nous passons au 46 : Demande de subvention du foyer rural de Chopotte.

M. Francis CAROLE — Alors, Président, permets-moi d'apporter la réponse au collègue, maire du Lorrain, qui nous demandait la somme globale pour le fonds d'aides aux jeunes. Il s'agit d'une somme de 385 000 €, et pour les actions collectives, et les actions individuelles. Je pourrai donner des détails peut-être à une autre séance.

46/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER RURAL DE CHOPOTTE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

M. Francis CAROLE – Concernant le foyer rural de Chopotte, dont je disais qu'il faisait un excellent travail, ils nous font une demande qui est de l'ordre de 3 992,99 €. C'est une association qui compte d'abord sur ses propres forces, sur la participation de ses adhérents, et la somme qui est demandée est une somme qui n'est pas importante du tout, et nous proposons de leur accorder la totalité des 3 992,99 €.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Il n'y a pas d'opposition, je suppose à cela ?

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 47 : Demande de subvention formulée par l'association ASPIR PLUS pour la mise en œuvre de son programme d'action 2018.

47/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ASPIRE PLUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTION 2018

M. Francis CAROLE – Alors la demande qui est faite par cette association est de 23 346 €, avec une série de partenaires. Je pense que c'est bien que l'association ait cherché à trouver de multiples partenaires, parce que je pense qu'on doit aller de plus en plus dans ce sens, parce que la collectivité ne pourra pas tout faire. La proposition qui est faite c'est d'accorder 8 000 € à l'association ASPIR' PLUS.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Santé. Commission Santé.

Mme Louise TELLE – Avis favorable.

M. Le Président Claude LISE – Merci. Pas de demande d'intervention ? On passe au vote.

Vote

Abstentions ?
Contre ?
Pour ?
Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Nous passons au 48 : Demande de subvention formulée par

l'association « Les Ailes des Anges » pour son programme d'activité 2017 et 2018.

48/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LES AILES DES

ANGES POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS AU TITRE DES EXERCICES 2017 ET 2018

M. Francis CAROLE — Alors l'association « les Ailes des Anges » c'est une association qui commence à vraiment se faire connaître, qui intervient dans le secteur du service à la personne du baluchonnage, du transport à la demande, et qui répond par conséquent, à ce que nous souhaitons faire. Alors, la subvention sollicitée est de 100 000 €, donc la proposition qui est faite c'est de leur accorder 60 000 €.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Action sociale.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable, Président.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> — Finance. Finance n'est pas là ? Bien, y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste, c'est une association qui a quel âge à peu près ? Je ne la connaissais pas.

M. Francis CAROLE – Deux, trois ans, quatre ans. C'est dans ces eaux-là. Avec véritablement des innovations, qui n'était pas accompagnée, qui n'était pas accompagnée du tout, que nous avons décidé d'accompagner. Ce qui n'exclut pas une montée en puissance, dans les années qui viennent parce que c'est vraiment un travail au plus près du terrain, pour tenter de répondre aux besoins des gens. Par exemple, de parents qui ont besoin de répit, etc... Donc, c'est vraiment...

M. Le Président Claude LISE – Bien. On peut passer au vote ?

M. Francis CAROLE — On me rappelait que cette association, c'est vrai, a été primée au niveau français, au niveau global, pour le caractère innovant de sa démarche. Et c'est vrai que c'est une association que nous avons reçu, et que nous sommes prêts à accompagner peut-être davantage, et dans la période qui vient. Mais nous avons souhaité, dans un premier temps, apporter cette contribution. Ce sont des gens à la fois, qui innovent, mais qui sont aussi très à leurs affaires, comme on dit, c'est-à-dire qui prennent des initiatives, qui essaient d'imaginer des solutions. Et donc il faut saluer leur travail, et le saluer aussi financièrement, même si je suis conscient qu'on devra plus tard aller plus loin.

M. Le Président Claude LISE – Bien, on passe au vote. Oui, collègue RENARD

.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Merci Président. Juste une question. Parce que comme on a deux informations contradictoires dans le rapport. C'est sur les deux exercices 2017 et 2018 ou uniquement 2018 ?

M. Francis CAROLE – Alors, c'est sur les deux exercices, 2017 et 2018.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – D'accord. Et la subvention concerne le financement d'actions ou il y a des équipements également qui sont prévus ?

M. Francis CAROLE – Ce sont principalement des actions.

M. Le Président Claude LISE – Bien.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. Nous passons à la demande de subvention formulée par l'association MANIBA.

49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASEES SUR L'ANIMATION (MANIBA) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ANNÉE 2018

- M. Francis CAROLE L'association MANIBA qui revient régulièrement dans un certain nombre d'actions sociales, et nous proposons de reconduire les sommes que nous avions versées en 2016 et en 2017 à savoir 4 000 €.
- M. Le Président Claude LISE Avis de la commission Logement Habitat.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable.

- M. Le Président Claude LISE Bien. Commission des Finances.
- M. Michel BRANCHI Conforme.
- M. Le Président Claude LISE Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Adopté à l'unanimité. La question 50 avait été enlevée. Donc nous passons au 51 : Demande de subvention formulée par l'association des locataires de la résidence « La Pointe Simon ». Alors, c'est pour son programme d'activité 2018.

51/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE LA POINTE SIMON (ALRP) POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

- M. Francis CAROLE Donc nous proposons de reconduire les sommes qui avaient été allouées, en 2016 et 2017 c'est-à-dire 20 000 €.
- M. Le Président Claude LISE Avis de la commission Logement.

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable.

- M. Le Président Claude LISE Finances.
- M. Michel BRANCHI Conforme.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, nous passons au vote.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Comment ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Ah bon! Il faut qu'on...

M. Francis CAROLE – Les micros ne fonctionnent pas.

M. Le Président Claude LISE – On le fait savoir au technicien.

M. Francis CAROLE – Il a entendu.

M. Le Président Claude LISE – Donc adopté à l'unanimité. Nous passons au 52. C'est une demande de subvention formulée par l'Association Régionale pour l'Amélioration des conditions...

(Discussions hors micro)

M. Francis CAROLE – Regarde si celui qui est à côté de toi...

M. Jean-Claude DUVERGER – Là c'est bon.

M. Le Président Claude LISE – Non mais mon micro ?

M. Francis CAROLE – Ça passe.

M. Le Président Claude LISE – Oui. Alors je reprends. Demande de subvention formulée par l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, c'est l'ARACT, et c'est pour son programme d'actions 2017 et 2018.

52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL — ARACT- POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2017 ET EXERCICE 2018 AU TITRE DE LA MESURE 5.1.2 DU CPERD — SOUTIEN DE L'ACTION DE L'ARACT

M. Francis CAROLE - Oui merci Président. Donc l'ARACT c'est une association chargée de réguler le dialogue social, c'est une association qui a été créée en 2001 ? à la suite de la longue grève de Toyota en 1999 ? que les anciens connaissent. Et suite à cette grande grève il a été décidé de trouver un organe qui puisse réguler le dialogue social, et on a créé l'ARACT, comme il en existe des dizaines sur tout le territoire français. Alors beaucoup de collègues et des personnes extérieures m'ont appelé sur ce dossier. Je dois préciser que ce dossier n'était pas dans le portefeuille de l'action sociale. Pourquoi ? qu'habituellement c'était une demande qui était faite sur le volet économique, pas sur le volet social. Et on peut comprendre pourquoi. Alors il se trouve qu'au mois de juillet, j'ai reçu une délégation de l'ARACT, qui est venue m'en parler. Je n'avais pas connaissance de l'existence de cette difficulté. Et donc, je les ai reçus. Et avec le Président, nous avons décidé de traiter ce dossier au niveau du secteur social. Evidemment, j'ai demandé au Président, compte tenu des sommes qu'il fallait débourser, que ce ne soit pas sur le budget du social, ou alors qu'on abonde le budget du social, parce que ce sont des sommes qui ont quand même leur importance. Et il s'agit donc de combler les deux années, l'année 2017 et l'année 2018, d'autant que l'ARACT est en redressement judiciaire. Et vous vous rappelez, d'ailleurs, que lorsqu'il y a eu cette grève de Toyota en 1999, il y a un patron Martiniquais, dont je ne dirai pas le nom, pour ne pas soulever des débats qui ne s'imposent pas ici, qui avait dit « la Martinique a besoin d'un préfet ». Il faut entendre ça, DUVERGER, pa an moun ki ka ba moun boutou. C'était cela, à l'époque, et il est décédé; donc je ne dis pas son nom, raison de plus. Et il disait « Monsieur le Premier ministre donnez-nous un préfet » c'est-àdire quelqu'un qui puisse exercer la répression. Alors nous avons traité ce dossier, là aussi dans les limites que nous avons, et nous avons décidé d'attribuer à l'ARACT, sur les deux années, 300 000 €. Je dois dire que j'ai rencontré l'ARACT en juillet, et j'ai rencontré certains de ses émissaires après, que nous avons... puisque la question passait devant les tribunaux il y a un ou deux mois, nous avons fait une lettre disant que cette somme leur serait attribuée. Et il s'agit, aujourd'hui, de valider la subvention de 300 000 € qui est accordée à l'ARACT, qui, de mon point de vue, est une structure absolument nécessaire pour que le dialogue social puisse continuer à s'améliorer.

M. Le Président Claude LISE – Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – Le son est revenu. Je me permets, à titre personnel de soutenir la position du collègue CAROLE, parce qu'entre autre chose, l'ARACT est intervenue après la grande grève, le grand mouvement social de 2009, et qu'il y a eu beaucoup de difficultés à mettre en place un nouveau système de régulation des prix des carburants, et j'ai eu à intervenir en tant qu'expert aux côtés de l'ARACT, dont beaucoup de propositions ont été reprises par la Ministre de l'Outremer de l'époque, Madame PENCHARD. Même si par la suite un autre guadeloupéen à voulu détruire ce qu'avait fait Madame PENCHARD, un Guadeloupéen qui se disait de gauche. Donc beaucoup de propositions de l'ARACT se retrouvent, à l'heure actuelle, notamment, le système de régulation qui prend en compte les

variations des prix des matières premières, non plus six mois après, ou un an après, mais chaque mois. C'est pour cela que chaque mois, vous avez une adaptation des prix en fonction de l'évolution du marché international, ce qui évite un trop grand décalage. Et puis par ailleurs, que la marge opérationnelle de la Sara est beaucoup plus contrôlée qu'elle ne l'était avant. Voilà, voilà, ce que je voulais dire.

M. Le Président Claude LISE – Bien, nous passons au vote. Collègue ZOBDA.

M. David ZOBDA – Oui juste un mot. Je voudrais demander au Conseiller exécutif si ces dotations vont permettre à l'ARACT de rester dans le local qu'ils sont, aujourd'hui, en train de louer ? Parce que je les ai reçus, il n'y a pas très longtemps, et ils avaient une vraie difficulté, ils étaient au bord de l'expulsion, et ils cherchaient un local, mais je me demandais si ce n'était pas lié à leurs difficultés financières ? Est-ce qu'il a des informations à ce sujet ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Alors on ne m'a pas fait état de cette difficulté. Mais si j'ai l'information je la communiquerai à l'Assemblée.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote.

Vote Abstentions? Contre? Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Question 53. Convention de disponibilité pour activité de formation et mission opérationnelle au profit d'agent sapeur-pompier volontaire.

53/ CONVENTION DE DISPONIBILITÉ POUR ACTIVITÉ DE FORMATION ET MISSIONS OPÉRATIONNELLES AU PROFIT D'AGENTS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

M. Francis CAROLE – Oui. Alors il s'agit des dossiers de ressources humaines, donc nous avons quitté la partie purement sociale. Dans ce premier dossier, il s'agit de deux agents de la collectivité territoriale sapeurs-pompiers volontaires auprès du SDIS, qui sont concernés par des actions de formation adaptées aux missions qui leur sont confiées, également par des missions personnelles programmées ou non. Le SDIS a sollicité la mise en place de convention de disponibilité pour activités de formations et missions opérationnelles, conformément aux dispositions légales et au dispositif d'encouragement relatif au développement du volontariat pour ce type d'activité. Donc nous vous demandons simplement de délibérer pour donner au Président l'autorisation de signer la convention concernée.

M. Le Président Claude LISE – Avis de la commission Formation professionnelle.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission ne s'est pas prononcée sur ce dossier, s'agissant d'agents de la collectivité territoriale.

M. Le Président Claude LISE – Commission des Finances.

M. Michel BRANCHI – Avis conforme.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER. Collègues s'il vous plait... Collègues on a une petite chance de s'en sortir, alors, soyez très brefs. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Président, tu connais ma devise twop pawol sé jounal. Ce que je veux dire, c'est que cette démarche qui consiste aux pompiers volontaires qui sont dans les collectivités, je crois qu'il est grand temps qu'on puisse faciliter la tâche à ces pompiers volontaires, qui parfois, pour intervenir, ont des difficultés est-ce que leurs patrons puissent les libérer pour aller assumer la mission où les engagements qu'ils ont pris. Donc je crois que quand la CTM fait ce geste, va signer la convention, eh bien, tout comme d'autres collectivités dont le Gros-Morne, la CTM vient encore renforcer, et donner plus de chance aux Martiniquais d'avoir des pompiers volontaires pour intervenir à nos chevets, quand parfois nous rencontrons des difficultés. C'est cela que je voulais dire Président.

M. Le Président Claude LISE – Bien. On peut passer au vote ? Personne n'est contre ? Il n'y a pas d'abstention ?

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. On passe au 54. Il s'agit de la charte informatique de la Collectivité Territoriale de Martinique.

54/ CHARTE INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

M. Francis CAROLE – Oui. Il s'agit d'un document extrêmement important, puisqu'il s'agit de la charte informatique de l'ensemble de la collectivité. Alors le Conseil Général avait sa charte, le Conseil Régional avait la sienne, et il fallait une charte nouvelle qui prenne en considération l'évolution de la réglementation, et qui corresponde aux obligations de la collectivité. Je ne vais pas relire la charte, parce que je suppose que vous avez été passionnés dans cette volonté de la lire attentivement, parce que c'est une charte stratégique, dans le sens où cela concerne un domaine qui est fondamental pour la collectivité, et qui fixe les droits et les devoirs des uns et des autres et le non-respect de la

charte expose, évidemment à des sanctions. C'est très important parce qu'il y a toutes sortes de détournements. Alors dans ce document nous abordons toutes les questions essentielles, les champs d'application de la charte, les règles générales d'utilisation du système d'information, l'assistance aux agents, l'accès aux ressources informatiques, la sécurité informatique, le revu des fichiers d'activité, l'information des agents, et puis nous rappelons évidemment les bases légales de cette charte, l'opposabilité de la charte, et enfin en annexe, nous avons un certain nombre de dispositions administratives et réglementaires. Et je pense donc, que parce que par conséquent, il faudra mettre à disposition de l'ensemble du personnel et des élus de la collectivité cette charte, peut-être sur le site de la collectivité parce que je pense que c'est vraiment un document à connaître et à faire vivre.

M. Le Président Claude LISE — Bien. Mes chers collègues, je pense que vous êtes tous d'accord pour l'adoption de cette charte que vous avez lue attentivement. Bien.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Question 55. Il s'agit de la possibilité de recruter des doctorants.

55/ RECRUTEMENT DOCTORANTS PAR CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR LA RECVHERCHE

M. Francis CAROLE – Alors, ce que nous proposons aujourd'hui c'est d'élargir un dispositif qui propose d'accueillir, dans le cadre de conventions industrielles de formation par la recherche, CIFR, des étudiants doctorants dans les services de la CTM. Ce dispositif, ouvert depuis 2006 aux collectivités territoriales, permet à la CTM de disposer, dans le cadre d'un partenariat tripartite, de ressources d'un niveau supérieur de formation, mais aussi d'obtenir l'appui de laboratoires universitaires pour la conduite d'opérations ciblées. Dans un tel cadre, la collectivité peut recruter en CDD de trois ans, un jeune doctorant diplômé et de grade Master, avec un salaire brut minimum annuel de 23 484 €, 1 954 € par mois, à qui il peut confier un projet de recherche objet de sa thèse. Ce salaire est subventionné à hauteur de 14 000 € par an sur les trois ans. Le tableau des effectifs de la CTM prend en compte les postes budgétaires de catégorie A, attaché ou ingénieur, afin de pouvoir ou au recrutement de futurs doctorants. Alors évidemment, il s'agit d'un élément important parce que d'ores et déjà, nous avons de jeunes doctorants, enfin, il s'agit davantage de doctorantes en l'occurrence, de jeunes femmes qui font des demandes, par exemple dans le secteur du vieillissement, donc qui sont payées mais qui vont nous accompagner. Et en termes d'ingénierie, je pense que c'est un élément qui apportera inévitablement un plus pour la collectivité. Et le Président du Conseil Exécutif a souhaité que nous validions ce dispositif.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Oui ? Alors, avis des commissions qui ont étudié la question. Quelle commission ? Commission Education ?

- M. Eugène LARCHER Avis favorable de la commission Education.
- M. Le Président Claude LISE Avis favorable. Y a-t-il d'autre commission qui se sont saisies de cette question -là ? Sinon, vous avez la parole. Qui la demande ? Collègue DUVERGER.
- **M. Jean-Claude DUVERGER** Rapidement si nous pouvons ici intervenir sur le recrutement, eh bien, je propose qu'on recrute une secrétaire pour nous.

(Rires)

- M. Le Président Claude LISE Doctorante ? Une doctorante.
- M. Jean-Claude DUVERGER Ah, une doctorante.
- M. Le Président Claude LISE Parfait. Bien. Est-ce que nous pouvons voter ?
- M. Francis CAROLE Non, je n'ai pas de réponse à donner au collègue.
- M. Le Président Claude LISE Comment ?
- M. Francis CAROLE Je n'ai pas de réponse à donner au collègue DUVERGER.
- M. Le Président Claude LISE Mais oui.
- M. Francis CAROLE C'est une boutade.

(Rires)

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Nous passons à l'avant dernière question. Signature d'une charte relative à la gestion aux ressources humaines des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement. C'est bizarre, il y a des...

- M. Francis CAROLE Oui, il y a un peu de... Je peux y aller Président ?
- M. Le Président Claude LISE Oui.

56/ SIGNATURE D'UNE CHARTE RELATIVE À LA GESTION RESSOURCES HUMAINES DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTE) AU SEIN DES ETABLISSEMENTS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE) ET D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA)

M. Francis CAROLE – Oui. Alors là aussi, c'est un dossier structurant. Depuis des années nous avions à faire à la double autorité à laquelle était soumise ces agents, l'autorité du chef d'établissement, et l'autorité de la collectivité qui les emploie. Les syndicats ont souhaité l'élaboration de ce document. Et vous vous rappeler que nous avons eu une grève, l'an dernier, nous avons signé un protocole de fin de grève, et à cette occasion nous nous étions engagés à préparer cette charte. Donc cette charte a été adoptée, est passée en CT, a été donc validée en CT, au Comité Technique, c'est une obligation, ensuite validée en Conseil Exécutif et vient devant vous. Je pense que c'est une réponse attendue des agents de la Collectivité qui sont dans les lycées dans les collèges ; c'est une réponse attendue des chefs d'établissement, et cela, à mon avis, nous permet de mieux structurer, mieux réguler les relations, et de moderniser, en tout cas, la manière dont ces agents interviennent dans les collèges et lycées. Je ne sais pas s'il y a un débat, Président, sur cela, Président, j'ai fini.

M. Le Président Claude LISE – Oui, avis de la commission Education quand même.

M. Eugène LARCHER— Oui, c'est un avis favorable. Mais, il faut ici remercier les membres de la commission de Concertation. Commission de Concertation que nous avons mise en place il y a deux ans avec les chefs d'établissement volontaires, les gestionnaires et les agents comptables, et puis aussi la commission Education. Bien sûr, dans le cadre du projet éducatif territorial. Ici je tiens à le dire avec insistance, nous avons mis en place cette commission, et nous avons eu quand même beaucoup de chefs d'établissement qui sont venus travailler, parce que nous avons formé trois groupes. Dont ce groupe-là, avec les agents comptables, les gestionnaires et quelques chefs d'établissement. Il y a un groupe sur la pédagogie il y a au groupe aussi sur l'échec scolaire. Et c'est ce travail que nous allons reprendre après les vacances du carnaval puisque nous allons reprendre suite à la réunion qui s'est tenue, ici même, avec le Président de l'Exécutif, et il y a des chefs d'établissement qui se sont déjà inscrits, voilà.

M. Le Président Claude LISE – Bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon, nous pouvons adopter.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?

Voté A l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Je remercie le collègue Conseiller exécutif CAROLE. Il a tenu le rythme. On a mené cela avec vraiment beaucoup de dynamisme...

(Discussions hors micro)

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Oui, attends, il y a plusieurs mains qui se sont levées. Alors...collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Je ne reviens pas sur le dossier. C'est juste demander au Conseiller exécutif, s'il peut donner le montant exact de l'APA pour l'année 2019.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Non, je vais te donner après, je ne veux pas dire de chiffres qui ne soient pas exacts. Mais on verra cela.

M. Le Président Claude LISE – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Bonjour à tous les collègues, bonjour au Président. C'était simplement pour demander au Conseiller exécutif le point sur le mouvement social qui a traversé les services sociaux de la Collectivité. Donc à quel point on en est ? Mais, succinctement si possible. Merci.

M. Le Président Claude LISE – Et sans débat.

M. Francis CAROLE – Oui, voilà je serai très succinct, et je ne vais pas non plus prendre le risque pour ne pas créer un débat qui n'est pas nécessaire, et d'ailleurs, taquiner des susceptibilités. Bien, nous avons eu un mouvement de grève dans le secteur de la DASS, parce qu'il y a la DGA solidarité, et puis, huit directions, et parmi ces directions, il y a la direction de l'action sociale qui a déclenché une grève qui portait sur les conditions de travail, sur des problèmes de voitures, et sur des problèmes aussi d'organisation du métier. Alors, nous avons rencontré ce personnel à plusieurs reprises. Il y a eu des réunions, que nous appelons informelles, avec le directeur de l'action sociale ou encore la DGA solidarité mais, pour ma part, je les ai reçus, le 25 pendant 6h30 de temps. Je n'ai pas décollé de mon siège, et je les ai rencontrés à nouveau, le 31 pendant 6h40 de temps. Il y avait 10 minutes de plus. Et lors de la réunion du 31, nous leur avons donné un document de 19 pages en A3, où nous avions répertorié par secteur géographique, et par type de demande, l'ensemble des contre-propositions que nous leur faisions, avec des dates; et nous attendions simplement de préciser deux ou trois petites choses, mais l'essentiel était dit à cette occasion-là, en matière de ressources humaines aussi. Une grève, malgré la négociation, malgré l'avancée de la négociation, une grève a été déclenchée. Alors seulement je rappelle, chacun fait ce qu'il veut, ce qui fait grève ou non. Je rappelle qu'on ne fait pas grève dans un EHPAD, comme on fait grève dans une usine de Renault. Si les voitures sont laissées seules, cela ne posera pas de problème. Quand on fait grève dans un EHPAD il y a des difficultés, quand on fait grève dans le secteur social, il y a immédiatement un impact. Et en même temps, il y a un droit qui est le droit de grève, et ça, cela doit être absolument respecté. Mais chaque fois qu'il y a un mouvement social, nous avons tenu à donner des réponses. Pourquoi ? Parce que nous savons que dans le secteur, il y a des difficultés au niveau bâtimentaire. Lorsque, par exemple, je prends le cas de Rivière-Salée, vous avez un escalier qui vous conduit à des bureaux exigus, cela existe depuis des années. Mais est-ce qu'il ne fallait pas prendre le bâtiment à l'époque ? Il fallait, de mon point de vue, favoriser, donner la priorité à l'accès au droit, que les gens de Rivière-Salée puissent accéder au droit, même s'il y avait un problème d'accessibilité des bâtiments. Le problème c'est que le mouvement de rénovation ne s'est pas fait suffisamment tôt, et que nous avons traîné des bâtiments qui ne correspondaient pas nécessairement à la réglementation, ni aux besoins des travailleurs, ni aux besoins de l'action sociale. Donc, ce n'est pas mettre en cause quiconque, chacun a essayé de faire des efforts, mais globalement, nous avons tardé à régler cette question. Nous avons aussi beaucoup de bâtiments qui sont des bâtiments donnés, prêtés par les municipalités, avec des problèmes de rats. Les problèmes de rats on les rencontre partout. Récemment à Fort-de-France, je crois que ce sont les policiers qui ont exercé leur droit de retrait parce qu'il y avait des rats. Nous traitons ces questions, mais parfois, par exemple, nous avons fait trois ou quatre traitements, dans une de nos unités à Trinité, et bien il y a encore des problèmes. Donc il faut poursuivre. En tout cas, nous sommes très sensibles à cela, lorsqu'il y a des problèmes de rats, il nous faut faire attention, parce que derrière il y a des risques sanitaires. Donc nous réagissons le plus rapidement possible. Il y a eu aussi des demandes de poste. Je rappelle plusieurs choses. D'abord, nous avons tenté durant les trois dernières années, de titulariser un maximum de travailleurs sociaux. Pour la loi Sauvadet entre 2016 et 2018, nous avons titularisé 34 personnes. Nous avons aussi organisé un concours, parce que c'était un personnel - d'assistantes sociales, d'éducateurs spécialisés qui se plaignait d'être là depuis sept ans, 8 ans, et il n'y avait pas de concours. Nous avons organisé un concours. Nous avons ouvert 35 postes. Sur les 35 postes que nous avons ouverts, il y a eu 22 lauréats de chez nous, et puis évidemment, 13 qui n'ont pas réussi. Qu'est-ce que le Président du Conseil Exécutif a fait ? Il a décidé de garder, néanmoins, les 13 qui n'avaient pas réussi, et de prolonger leur contrat; en souhaitant que lors des prochains concours, ces agents puissent réussir. Voilà un peu ce que nous avons fait en matière de ressources humaines. D'autre part, nous avons embauché dans le secteur social, entre 2016 et janvier 2019, 54 agents supplémentaires. Donc il y a eu des efforts qui ont été Sur les 77 satellites que nous avons à travers tout le pays, il y en a où c'est extrêmement compliqué. Nous avons, néanmoins, procédé à dix ré-hébergements de services qui étaient en difficulté. Nous avons procédé, en trois ans, à dix ré-hébergements qui ont été faits, ou bien qui sont en train d'être finalisés. Et puis, évidemment, il y a une question qui est fondamentale, et je vais conclure par cela. Il ne s'agit pas simplement de régler des problèmes de bâtiment. Il ne s'agit pas simplement de régler des problèmes de personnel. Certes il faut régler ces problèmes. Il faut aussi constater que dans certaines régions de la Martinique, la démographie a chuté, mais dans d'autres, la démographie a, au contraire, augmenté. Si vous allez à Sainte-Luce, vous n'allez pas trouver de dents creuses, ou si peu, parce que c'est une commune qui est dynamique. Donc, il faut, en certains endroits, faire en sorte que le ratio de travailleurs sociaux, corresponde à la population. C'est une personne pour 3 500 à 5 000, donc il faut à des endroits augmenter le nombre pour se conformer à ce ratio. Et en même temps, il convient de dire, et vous l'avez voté ici, c'est que nous avons anticipé ces problèmes, puisque nous avons fait voter ici par vous-mêmes, cela a été voté à l'unanimité, une étude sur l'action sociale de la collectivité. Et cette étude a, comme objectif essentiel, de faire évoluer les dispositifs et de soulager la difficulté de nos travailleurs sociaux. Donc nous avons mis en chantier une série d'actions, tout en faisant les schémas, en modifiant les dispositifs, et tout cela va donner des résultats. Mais, en attendant, il faut gérer les conflits sociaux. Nous avons un dernier rendez-vous lundi, et nous sommes sur le point de finaliser un protocole de fin de conflit. Ce qui est important que vous compreniez, c'est, à la fois, les efforts de la collectivité, et quand il y a un conflit social qui est tout à fait légitime, même si derrière il peut y avoir toutes sortes d'opérations, mais au fond il faut être factuel, prendre en considération les difficultés, et essayer de les régler dans le dialogue.

M. Le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR — Je voudrais simplement, puisqu'on arrive au terme de cette plénière, me réjouir publiquement du constat que j'ai pu faire d'avoir réintégré les radars de la CTM, puisque ma photo avait disparu du site officiel, présentant tous les élus de l'Assemblée. Quel que soit ce qui explique cette absence, hier dans la matinée, ma photo est réapparue parmi les élus de cette Assemblée. Donc je ne peux que m'en réjouir. Peut-être que derrière tout cela, il y a une volonté, peut-être obsessionnelle de me voir partir, mais je suis là, et bien là. Cela peut rassurer certains et en inquiéter d'autres, voilà.

M. Francis CAROLE – Président ?

M. Le Président Claude LISE - Oui ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Si je comprends bien, ce n'est pas une question qui m'est posée ? Non ?

M. Le Président Claude LISE – Ah, non, non ! Ce n'est pas une question qui t'est posée. Mais, non, c'est une information qui nous est donnée. Collègues, on n'a pas fini. Il y a une motion à voter. Alors, brièvement, oui, oui.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Deux minutes, je ne serai pas très longue.

M. Le Président Claude LISE – Collègue TOUL.

Mme Marie-France TOUL — Je ne serai pas très longue, puisque nous arrivons à la fin de la plénière, et que je n'étais pas présente hier. Pour remercier l'ensemble des élus de l'Assemblée, toutes celles et tous ceux qui ont...comment dirais-je, contribué, accepté de répondre au concessionnaire présenté par les ambassadeurs bleus. Alors je voulais vraiment les remercier pour l'accueil qu'ils ont adressé à ces jeunes. Des jeunes qui, dans le cadre de la révision du SDAGE, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, sont en train de mener pour le compte du Comité de l'Eau et de la Biodiversité, une enquête publique. Cette enquête publique permettra, justement, d'écrire le nouveau SDAGE, avec les différentes observations, les avis des usagers sur l'eau. Et je crois que ce sujet est un sujet extrêmement important, l'eau, l'assainissement, les milieux aquatiques, et il est important que le plus grand nombre puisse y participer. Et je veux, par la même, puisque nous sommes écoutés aussi on télé et en radio, inviter l'ensemble des Martiniquais à aller sur le site de l'Observatoire de l'Eau pour remplir ce questionnaire. Donc merci vraiment pour l'accueil que vous avez réservé à ces jeunes, et je vous encourage également à faire passer le message pour que d'autres Martiniquais puissent aussi y participer. Merci beaucoup.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Alors, nous restons toujours dans les liquides, et nous passons au vote d'une **motion** qui concerne cette fois le rhum. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – La motion présentée ce matin était prévue en fin de réunion.

M. Le Président Claude LISE – Oui.

M. Jean-Claude DUVERGER – Donc, je suis resté. Mais à chaque fin de réunion, il y a une question qui vient. Donc, la prochaine fois, je propose que la motion soit votée, et que l'autre question vienne quoi ! Sinon, je suis forcé d'attendre là, la conférence de presse pour...

M. Le Président Claude LISE — Très bien. Bien, alors vous avez tous reçu la motion concernant un projet de cité du rhum. D'ailleurs, il y a quelques jours, il y a eu une réunion à laquelle étaient conviés beaucoup de collègues, enfin plusieurs commissions, pour prendre connaissance de ce projet, des acteurs économiques martiniquais. Je pense qu'il s'agit d'un projet qui est extrêmement important pour le rayonnement de la Martinique. Et par conséquent, nous avions pensé que ce serait bien de soutenir le projet. D'autant que, je ne veux pas du tout entrer dans des conflits avec nos voisins et amis et frères de Guadeloupe, mais vous savez qu'il y a également un projet de cité du rhum qui est en train de se dessiner en Guadeloupe. Et vous savez que nous avons différents exemples de projets... lorsque nos collègues là-bas...Quoi, vous n'entendez pas ?

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Lorsque... ça passe là ? Lorsque nos amis de Guadeloupe ont des projets de ce type, ils ont immédiatement le soutien de leurs élus, toute tendance confondue. Et nous avons cette mauvaise habitude de commencer à discutailler, à nous diviser et le résultat c'est que dans ce genre de chose-là, nous sommes toujours perdants. Ce serait quand même extraordinaire que demain, ce ne soit pas la Martinique qui possède une cité du rhum, c'est-à-dire un lieu un peu comme la cité du vin à Bordeaux, où en est l'Histoire, tout ce qui concerne la fabrication du rhum, et tous les types de rhum d'ailleurs, pas seulement les nôtres. Il est clair que ce serait, sur le plan touristique, sur le plan de l'image de la Martinique à l'extérieur, une image vraiment très forte, très attractive, je pense que ce serait dommage que nous n'ayons pas cela. Il y a déjà la Route du Rhum qui aboutit en Guadeloupe, si demain la cité du rhum est ailleurs que chez nous, alors que nous sommes les seuls à avoir un rhum AOC, là je pense qu'il faudrait que tous, on se fasse, Harakiri. Voilà. Donc, je ne peux pas dire mieux... mais, collègues DULYS tu veux...

<u>Mme Jenny DULYS-PETIT</u> – Non, je veux dire qu'on n'a pas précisé le lieu, je crois que c'est au Morne Rouge qu'on doit faire cela ?

(Rires)

M. Le Président Claude LISE – Voilà. Donc...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE - Comment ? Tu veux dire un p'tit mot ?

M. Lucien ADENET – Oui, oui.

M. Le Président Claude LISE – Oui, alors, hé ben, vas-y, et puis après le collègue BARTHELERY; Vas-y, vas-y.

M. Lucien ADENET – Effectivement j'étais à la Réunion de...

M. Le Président Claude LISE – tu en faisais partie.

M. Lucien ADENET – De présentation du projet...

M. Le Président Claude LISE – Une seconde, oui, il intervient dessus.

M. Lucien ADENET – Oui c'est sur la motion.

M. Le Président Claude LISE – Il intervient sur la motion.

M. Lucien ADENET – Donc, le contenu de la motion ne me pose pas de problème. Donc ce que je dois dire c'est que nous avons un rhum, le seul au monde, rhum AOC, fabriqué à partir du jus de canne, et fabriqué dans des conditions exemplaires, production, et plantation de cannes, enfin tout cela. Le seul point de vigilance que je souligne c'est que le rhum agricole par rapport au rhum industriel il est... le pourcentage est faible au monde, par rapport au rhum industriel, rhum fabriqué à partir de la mélasse, à partir de plusieurs rhums, donc il faudra que nous trouvions un moyen de préserver notre rhum agricole, et surtout notre rhum AOC.

M. – Donc, c'est cela.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Donc c'est cela puisque nous aurons... il y aura pratiquement tous les rhums dans cette cité du rhum, d'après ce que j'ai compris.

M. Le Président Claude LISE – Ils seront tous présentés....

M. Lucien ADENET – Oui, oui.

<u>M. Le Président Claude LISE</u> – Un peu comme si vous voulez aller à la cité du vin à Bordeaux, quand vous faites le parcours on vous présente tous les vins mais bien entendu celui de Bordeaux est particulièrement... Comment ?

(Discussions hors micro)

Oui, bien sûr. Voilà.

M. Lucien ADENET – Donc, sur le soutien de principe il n'y a aucun problème donc...

M. Le Président Claude LISE – Alors je donne la parole au collègue BARTHELERY, bien entendu...

M. Richard BARTHELERY – Oui, enfin, je voulais dire quand même deux mots. Je vois que le collègue ADENET... Alors, donc, j'ai terminé, mais juste pour vous dire qu'il y a effectivement la cité du vin à Bordeaux, et que l'on veut réaliser la cité du rhum en Martinique. Personnellement, je mets une réserve parce que la cité du vin ne se trouve pas dans la capitale française à Paris, elle est à Bordeaux. Et si on doit construire une cité du rhum, ce serait bien qu'elle soit construite, qu'elle existe dans le nord atlantique, là où il y a justement, la matière première qui permet de fabriquer le rhum, premièrement. La deuxième chose...

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – S'il vous plaît.

M. Richard BARTHELERY – La deuxième chose que je voulais dire, personnellement je souscris totalement, parce que je rappelle que la Guadeloupe produit 700 000 tonnes de cannes chaque année, et que, ce n'est que 50 à 60 000 tonnes seulement, qu'ils utilisent pour produire du rhum. En Martinique c'est 200 000 tonnes que nous produisons de cannes, chaque année, et nous utilisons 150 000 tonnes de cannes, pour produire le rhum AOC. Donc, il ne nous reste que 50 000 tonnes seulement pour produire un p'tit peu de sucre. Donc ce que je veux dire c'est que le paquet est mis sur la production du rhum avec les 10 distilleries, donc je suis totalement favorable à ce que la cité du rhum soit effectivement construite en Martinique, parce que les guadeloupéens tournent autour...

M. Le Président Claude LISE – Alors collègues, je pense que... N'entrons pas dans un débat sur le lieu. D'abord, ce n'est pas un établissement public, ce n'est pas la CTM qui va construire cette cité du rhum. Nous serons amenés probablement à appuyer financièrement, j'en suis convaincu, Il y aura certainement un appel de fonds européens etc. Mais ce qu'il fallait, aujourd'hui, très tôt, c'est que nous affirmions un soutien politique. Parce que c'est souvent ce qui n'est pas fait. Parce que demain lorsque les promoteurs vont solliciter des aides de l'État, des aides de l'Europe, etc. s'il n'y a pas l'affirmation d'une volonté politique locale, surtout unanime, eh bien le dossier sera plus faible que le dossier des autres. Parce que je peux vous dire, pour savoir comment ça se passe, que ce soit chez nos amis Guadeloupéens, à la Réunion, n'en parlons même pas, et en Guyane, lorsqu'il y a un dossier d'intérêt régional, je peux vous dire qu'il y a l'unanimité, même les gens qui sont à couteaux tirés sur différentes questions politiques de politique locale, vous les retrouvez unis derrière le projet. Et, il faut que nous apprenions à être unis derrière certains projets. Voilà, voilà.

(Discussions hors micro)

M. Le Président Claude LISE – Oui, collègue MOUSSEAU.

Mme Karine Mousseau – Je ne serais vraiment pas longue, parce que tout le monde en a marre, tout le monde est d'accord, je pense, pour ce projet, évidemment axe tourisme, spiritourisme etc. La Présidente de la commission produit Aurélie NELLA et le Comité Martiniquais du Tourisme, évidemment, soutiennent ce projet. Mais c'est pour dire aux collègues, avant que tout le monde ne s'en aille, que notre fameuse campagne de promotion sur la France métropolitaine a commencé ; le film passe sur France 2, France 3, FRANCE 24, M6, nous la faisons en même temps aussi sur l'Allemagne et le Canada. Donc voilà ça y est notre film destination passe sur les médias. On a réussi. We did it, voilà.

M. Le Président Claude LISE – On n'avait pas encore voté. Collègues, alors, est-ce qu'il y a des...non, sur le vote de la motion, avant que les collègues ne partent. Oui, collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Très rapidement je veux dire que sur ça on s'oriente vers une unanimité. C'est bien de finir la plénière sur cette note-là. Je souscris tout à fait à ce que tu viens de dire Président. La seule chose c'est que ce n'est pas seulement... pour moi ce n'est pas seulement une question d'intérêt régional, c'est une question d'intérêt national. Puisqu'il peut exister une unité d'une nation Martiniquaise sur ces questions-là, qui met en avant l'intérêt du pays Martinique. Donc ce n'est pas un régional puisque Martinique sé pa pli bel péyi ? Sé pli bel péyi sé pa pli bèl région.

M. Le Président Claude LISE – Aucun problème là-dessus. Alors est-ce que je recueille un vote unanime ? Il n'y a pas d'opposition.

Vote
Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité

C'est unanime. Donc, je vous remercie. Il n'y a pas de question diverse ? La séance est levée à

(Séance levée à 14h34)

INDEX DES MATIERES

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 2/ JOURNEES PORTES OUVERTES À LA BIBLIOTHEQUE DE PRET 'LA FOUILLOTHEQUE' **20**
- 3/ ADOPTION DE REDUCTIONS EXCEPTIONNELLES DE 30 % 50 % ET 70 % SUR LES ARTICLES ET PRODUITS CULTURELS VENDUS DANS LES BOUTIQUES DES MUSEES DE LA CTM 21
- 4/ CONCOURS « NOS LYCEENS ET LYCEENNES ONT UN INCROYABLE TALENT » DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 5/ HARMONISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES 23
- 6/ DEMANDE DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE LA MARTINIQUE (CCSTI) 96
- 7/ ANNULATION D'UNE CREANCE NEE DE PRETS ETUDIANTS 97
- 8/ PROJET DE DÉCRET RELATIF A LA PREVENTION DES MALADIES VECTORIELLES TRANSMISES PAR LES INSECTES 98
- 9/ PROJET DE DECRET RELATIF A LA GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN GUADELOUPE, EN GUYANE, EN MARTINIQUE, A MAYOTTE, A LA REUNION, A SAINT-BARTHELEMY ET A SAINT-MARTIN 102
- 10/ PROJET DE DÉCRET N° du XXX PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI N° 2018-607 DU 13 JUILLET 2018 RELATIVE A LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNEES 2019 À 2025 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTERESSANT LA DEFENSE ET CREANT UN RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE EN MATIERE DE PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE
- 11/ PROJET DE DÉCRET N° du MODIFIANT L'ARTICLE 313 BA DE L'ANNEXE III AU CODE GENERAL DES IMPOTS RELATIF AUX MODALITES D'ACQUITTEMENT DU DROIT DE TIMBRE RELATIF A LA DELIVRANCE DES PASSEPORTS
- 12/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX 107

- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°162111 DES 19 ET 20 JUILLET 2016 PORTANT DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE A HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 408 095,00 € DESTINE A LA CONSTRUCTION DE 26 LOGE- MENTS SOCIAUX POUR UNE « RÉSIDENCE SENIORS » DONT 18 LLS ET 8 LLTS A ANCIENNE ÉCOLE DES FILLES, BOURG 3, AU FRANÇOIS
- 14/ MISE EN PLACE D'UN REGIME D'EXONERATION POUR LES ACTIVITES D'INSERTION ET DE FORMATION REGIES PAR L'ARTICLE 6.2 DE LA LOI 2004-639 DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 15/ MISE EN PLACE D'UN REGIME PORTANT EXONERATION DE L'OCTROI DE MER POUR LES IMPORTATIONS DESTINEES A L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS REGALIENNES DE L'ETAT DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 16/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LES ACTIVITES RELEVANT DES SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS PAR EAU 130
- 17/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR LE IMPORTATIONS DE BIENS DESTINES AUX ACTIVITES DE TRANSPORTS MARITIMES ET COTIERS DE PASSAGERS **130**
- 18/ EXTENSION DE LA LISTE DES BIENS EXONÉRÉS DES DROITS D'OCTROI DE MER DESTINÉS À L'AVITAILLEMENT DES NAVIRES ET DES AÉRONEFS 130
- 19/ EXTENSION LISTE BIENS EXONERES DE LA TAXE D'OCTROI DE MER POUR LES OPERATEURS DE LA SECTION C DE LA NAF INDUSTRIES MANUFACTURIERES 131
- 20/ PROGRAMMATION DE 6 DOSSIERS SUR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDES EUROPEENNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020
- 21/ RÉGULARISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN DANS LE CADRE ÉVÉNEMENTS ET DE MANIFESTATIONS 137
- 22/ MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF CADRE A LA COLLECTIVITE TERRITRIALE DE MARTINIQUE (CTM) PORTANT ORGANISATION DU DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIFS AUX CHAMPS DES SOLIDARITES 140
- 23/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR L'EHPAD LES FILAOS EN VUE DU REMPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'ETABLISSEMENT 144

- 24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'OFFICE DES MISSIONS D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE DE LA VILLE DU LAMENTIN (OMASS) POUR L'ORGANISATION DU TRADITIONNEL BAL DES SAGES QUI AURA LIEU LE 13 OCTOBRE 2018 AU LAMENTIN DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE (UFM) POUR LA MISE EN PLACE DE SES ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 151
- 26/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AFROP HAND POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET POUR L'ORGANISATION DU SALON « AUTONOM'ACCESS » 2018 152
- 27/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE LA REALISATION DE L'ETUDE INTITULEE EVALUATION DES VARIATIONS DE FREQUENCE CARDIAQUE DES SUPPORTERS DE GOLF DE L'OPEN DE FRANCE ET DE LA RYDER CUP 2018 ETUDE RYDER HEART 156
- 28/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (CHU) DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA SEMAINE BLEUE AU CENTRE EMMA VENTURA, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 157
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT POUR LA REMISE EN ETAT DE SES SERVICES APRES INONDATION 158
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO SOCIAL (URASS), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 160
- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE (UDAF MARTINIQUE), DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 161
- 32/ PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TELETHON AU TITRE DE L'ANNEE 2018 162
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA LIGUE CONTRE LE CANCER LCC POUR L'ORGANISATION DE LA 9EME EDITION DU RELAIS POUR LA VIE OCTOBRE 2018 *162*
- 34/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION AMAZONES POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 163
- 35/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION ACTION SIDA MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2018 166

- 36/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE LA DREPANOCYTOSE APIPD POUR LA « 4ÈME EDITION DE DEPRACTION MARTINIQUE 2018 » 168
- 37/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE RIVIERE PILOTE POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM SANTE, SPORT ET BIEN ÊTRE EN FAVEUR DE LA POPULATION MARS 2018 168
- 38/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS DE LA MARTINIQUE ASPM POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 39/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE COMITE MARTINIQUAIS DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE CMPAA-CSAPA POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2018
- 40/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION EDUCATIVE (ADAFAE) POUR LE « SEMINAIRE DE LA PREVENTION SPECIALISEE » 177
- 41/ DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION EDUCATIVE (ADAFAE) 177
- 42/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL - SSVP POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 178
- 43/ PROGRAMME D'INSERTION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 44/ SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE AUX MISSIONS LOCALES (MILNORD, MILCEM, MILES) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 179
- 45/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CAE EDEA POUR SON PROGRAMME D'APPUI À LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES PAR DES PERSONNES EN INCLUSION 180
- 46/ DEMANDE DE SUBVENTION DU FOYER RURAL DE CHOPOTTE POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ET L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 181
- 47/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION ASPIRE PLUS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2018 182

- 48/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION LES AILES DES ANGES POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES, AUX TITRES DES EXERCICES 2017 ET 2018 **182**
- 49/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « MOUVEMENT D'ACTIONS POUR DE NOUVELLES INITIATIVES BASÉES SUR L'ANIMATION » (MANIBA), POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS ANNEE 2018 **184**
- 50/ PERSPECTIVES D'INTERVENTION DU FRAFU ET PRINCIPE D'UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR
- 51/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE LA POINTE SIMON (ALRP) POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 52/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ARACT POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2017 ET EXERCICE 2018 AU TITRE DE LA MESURE 5.1.2 DU CPERD SOUTIEN DE L'ACTION DE L'ARACT
- 53/ CONVENTION DE DISPONIBILITE POUR ACTIVITE DE FORMATION ET MISSIONS OPERATIONNELLES AU PROFIT D'AGENTS SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES 187
- 54/ CHARTE INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM)

 188
- 55/ RECRUTEMENT DOCTORANTS PAR CONVENTIONS INDUSTRIELLES DE FORMATION PAR LA RECHERCHE 189
- 56/ SIGNATURE D'UNE CHARTE RELATIVE A LA GESTION RESSOURCES HUMAINES DES AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (ATTE) AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (EPLE) ET D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (EPLEFPA) 191
- 57/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LADOM N° 18-443-1 AU TITRE DE L'ANNEE 2019 **108**
- 58/ CHAMPIONNAT TERRITORIAL DES APPRENTIS 110
- 59/ COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS 113
- 60/ PROJET DE REFORME ET DE RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AUX COMMUNES ACTC 37
- 61/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR SES OPÉRATIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 (HORS PDRM)

62/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION JEUNES AGRICULTEI MARTINIQUE (JA) POUR LA RÉALISATION DE SES ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉ	
63/	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEUX TRACTEURS D'OCC PAR LA CUMA MALGRE TOUT	CASION 71
64/	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE GROUPEMENT DE DEFENSE SAN DE LA MARTINIQUE (GDSM) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'AC AU TITRE DE L'ANNEE 2017	
65/	DISPOSITIF TERRITORIAL D'AIDE À LA CRÉATION ET A LA REPRISE D'ENTREPRI PÊCHE ET DE LA PRIME À L'INSTALLATION DE JEUNES PÉCHEURS	SES DE 78
66/	ACTIONS DE SOUTIEN, DE PROMOTION ET DE VALORISATION DE LA HALIEUTIQUE ET AQUACOLE	FILIERE 81
67/	PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2018 DU COMITE REG DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS	GIONAL 82
68/	PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES GENITEURS D'OMBRINE O ASSUREE PAR L'IFREMER EN 2018	CELLEE 84
69/	PARTICIPATION FINANCIERE A LA 13EME EDITION DU CONCOURS DE PEC L'ASSOCIATION ZAGAYAK	HE DE 92
70/	AIDE EXCEPTIONNELLE AU REDEMARRAGE DE L'ACTIVITE DE PECHE DE MONSIE	
71/	SOCIÉTÉ DES COURSES DE MADININA GRAND PRIX HIPPIQUE 2019	93 95
72 /	MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE LA CITE DU RHUM	195



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone: 0596 59 63 00 | Fax: 0596 72 68 10 | Courriel: courrier@collectivitedemartinique.mg

www.collectivitedemartinique.mq